



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

VOIRY-PHILIPPE Aline

Université de Nancy 2

Ecole Doctorale Langage, Temps, Société

Thèse de Doctorat en Sciences de l'Education

Sous la direction de Mr le Professeur Pierre-André DUPUIS

**L'évolution des activités professionnelles et des processus de construction
identitaire des enseignants en Classe d'Intégration Scolaire.**

Discours biographiques et processus d'attribution.

Annexes

Novembre 2008

Table des Annexes

Annexes 1 : Correspondance nécessaire à l'enquête

- Autorisation de Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint à l'Inspecteur
d'Académie pour effectuer des entretiens professionnels auprès des enseignants de CLIS et de classe
ordinaire en poste en Meurthe-et-Moselle
4
- Courrier adressé aux Inspecteurs de l'Education Nationale de circonscription
5
- Courrier adressé aux enseignants de CLIS
6
- Courrier adressé aux enseignants de classe ordinaire
7

Annexes 2 : Retranscription des entretiens

- Grille d'entretien prévisionnel avec un enseignant exerçant en Classe
d'Intégration Scolaire
8-10

- Entretiens menés auprès des enseignants exerçant en Classe d'Intégration
Scolaire :

A1	11-13	
A2	14-21	
A3	22-26	
A4	27-30	A5.
	31-34	
A6	35-38	
A7	39-41	
A8	42-45	
A9	46-49	
A10	50-52	
A11.....	53-55	
A12.....	56-58	
A13.....	59-62	
A14.....	63-66	
A15.....	67-69	

- Grille d'entretien prévisionnel avec un enseignant en classe ordinaire
exerçant dans une école où est présente une Classe d'intégration Scolaire
71-72

- Entretiens avec des enseignants en classe ordinaire exerçant dans une
école où est présente une Classe d'intégration Scolaire :

B1	73-75	
B2		76-77
B3		78-80

B4	81-83	B5
.....	84-86	
B6	87-90	
B7	...91-93	
B8	94-97	

- Grille d'entretien prévisionnel avec un enseignant en classe ordinaire exerçant dans une école où n'est pas présente une Classe d'intégration Scolaire

99

- Entretiens avec des enseignants en classe ordinaire exerçant dans une école où n'est pas présente une Classe d'intégration Scolaire :

C1	100-102	
C2	103-105	
C3	106-107	
C4	108-109	C5
.....	110-111	
C6	112-113	

- Grille d'entretien prévisionnel avec un orthophoniste 115-116

- Entretiens avec des orthophonistes :

O1	117-121
O2	122-125
O3	126-128
O4	129-131

Annexes 3 : Questionnaire proposé aux Auxiliaires de Vie Scolaire

133

Annexes 4 : Textes de loi :

- Loi N°75-534 du 30 juin 1975 135-139
- Circulaire N°91-304 du 18 novembre 1991 140-151
- Circulaire N°30-04-2002 152-161
- Bulletin Officiel du 1^{er} septembre 2005 162-164

Annexes 1:

Correspondance nécessaire à l'enquête

inspection académique
Meurthe-et-Moselle

académie
Nancy-Metz

éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



23 OCT. 2004

L'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint
à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale
de Meurthe-et-Moselle

à

Madame VOIRY-PHILIPPE Aline
Ecole Mouzimpré
ESSEY LES NANCY

s/c de Monsieur l'Inspecteur de l'Education
Nationale chargé de la circonscription de
SAINT-MAX

Nancy, le 20 octobre 2004

I.E.N. Adjoint

Objet : Autorisation d'effectuer une enquête

Affaire suivie par
Jean-Luc STRUGAREK

Madame,

Téléphone
03.83.93.56.03
Fax
03.83.93.56.99
Mél.
ce.ia54-iena
@ac-nancy-metz.fr

4, Rue d'Auxonne
CS 4222
54042 Nancy cedex

J'ai bien reçu votre courrier daté du 4 octobre 2004 dans lequel vous me demandez l'autorisation de contacter les enseignants dont le profil de poste pourrait correspondre à votre projet de recherche.

Dans le cadre d'une recherche universitaire, je vous accorde cette autorisation en vous demandant de bien vouloir faire transiter vos courriers par les Inspecteurs de l'Education Nationale de circonscription, dans la mesure où vous vous adressez à des enseignants dans le cadre de leurs fonctions, sur leur lieu d'exercice.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Un tel document
Nancy, le 25/10/04
de l'I.E.N.



Jean-Luc STRUGAREK

Mme VOIRY-PHILIPPE Aline
Classe d'Intégration Scolaire
Ecole primaire Mouzimpré
Allée R. Garros
54270 Essey-les-Nancy

Essey, le 26/01/05

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale,
ou
Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance mon engagement dans une recherche dans le cadre d'un Doctorat en Sciences de l'Education. Mon sujet porte sur l'identité professionnelle des enseignants de CLIS sur le département de Meurthe-et-Moselle.

J'ai obtenu auprès de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint à l'Inspecteur d'Académie l'autorisation d'effectuer des entretiens auprès de mes collègues.¹

Conformément à sa demande, je vous fais parvenir le courrier qui est destiné à l'enseignant€ de votre circonscription afin qu'il lui ou leur soit transmis par vos soins.

Vous remerciant par avance, veuillez agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Aline VOIRY-PHILIPPE

¹ Copie jointe

Mme VOIRY-PHILIPPE Aline

Classe d'Intégration Scolaire
Ecole primaire Mouzimpré
Allée R. Garros
54270 Essey-les-Nancy
03/83/20/12/96

30 Rue du 8 Mai 1945
54270 Essey-les-Nancy
06/70/11/83/77

Essey, le 26/01/05

Objet : entretien avec des enseignants en CLIS

Chèr(e) collègue,

Je suis enseignante depuis 7 ans dans le Classe d'Intégration Scolaire de l'école Mouzimpré à Essey-les-Nancy. Parallèlement, je commence cette année un Doctorat en Sciences de l'Education. Mon sujet porte sur l'identité professionnelle des enseignants en CLIS sur le département de Meurthe-et-Moselle. Concrètement, ma recherche s'effectuera à l'aide d'entretiens auprès de mes pairs, mais aussi avec des enseignants en classe ordinaire qui participent aux activités d'intégration, et avec d'autres professionnels qui prennent en charge les élèves. Le thème de l'entretien portera sur la perception du travail, sur son évolution, sur les pratiques d'intégration, etc. Sa durée sera d'environ 45 minutes. Pour qu'il puisse être interactif, il sera enregistré mais son analyse garantit l'anonymat.

L'objet de mon courrier, qui, à la demande de Mr Strugarek, doit vous être adressé par l'intermédiaire de votre IEN, est de vous demander votre participation. A votre convenance, il est possible de nous rencontrer ou de mener l'entretien par téléphone. Pour accord, vous pouvez me contacter par courrier ou par téléphone en m'indiquant vos disponibilités.

Par avance, je vous remercie pour votre participation et espère avoir le plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer.

Cordiales salutations.

Aline V-P

Annexes 2:

Retranscription des entretiens

Entretien prévisionnel avec des enseignants de C.L.I.S

Homme Femme

Âge : 25/30 30/35 35/40 40/45 45/50 50/55 55/60

- Parcours professionnel

+ Diplômes universitaires : DEUG DESS DUT Licence Maîtrise DEA

+ Diplômes professionnels : instituteur PE CAEI CAPSAIS CAPASH

+ Ancienneté sur le poste : _____ ans titulaire

+ Ancienneté dans l'Education Nationale : _____

+ Poste en CLIS demandé au mouvement ou nomination

+ Si diplôme spécialisé, la formation s'est-elle faite avant ou après la prise de fonction dans la CLIS ?

+ Si demande du poste au mouvement, quelles sont les raisons de cette demande ?

+ Intention de se maintenir sur le poste : oui non (justifier)

- Présentation de la classe d'intégration scolaire

+ Ancienneté de la CLIS : _____ ans

+ Nombre d'élèves : _____

+ Présence d'une AVS : non oui et depuis quand : _____

+ Présence d'un plateau technique : non oui et composition :

Si non, quelles sont les prises en charge des élèves :

+ Répartition par âge des élèves :

+ Répartition pédagogique : groupes de niveau

- Activités professionnelles

1 Selon toi, quelles sont les compétences et les qualités professionnelles nécessaires pour enseigner en CLIS ?

2 Au niveau pédagogique, comment gères-tu tes élèves dans la classe ?

3 Est-ce que tu as connaissance du vécu personnel et scolaire de tes élèves, et si oui, comment y accèdes-tu ?

4 Rédiges-tu un projet pédagogique et si oui, de quelle manière ? projets pédagogiques individuels ? (le contenu, le moment de leur rédaction, la présentation aux parents...)

5 Y -a-t-il intégration de tes élèves au sein de l'école et si oui, de quelle manière s'effectue-t-elle ?

6 Y a t il prise en charge de tes élèves par les intervenants extérieurs et si oui, comment s'effectue-t-elle, c'est-à-dire, qui prend contact, qui décide les horaires, comment se fait la répartition des objectifs, comment se font les bilans et réunions ?

7 Assistes-tu aux réunions d'intégration et aux CCPE ? Si oui, de quelle manière se déroulent-elles ? Quel est ton rôle ?

8 De quelle manière associes-tu les parents au projet et as-tu l'impression qu'ils sont davantage sollicités que pour des enfants en classe ordinaire ?

- Représentation du métier

- 9 Peux-tu me parler de ta place parmi les autres enseignants de l'école ?
- 10 Depuis que tu es en poste, as-tu l'impression que ton travail a changé ?
- 11 As-tu des difficultés dans ton travail ? Si oui, qu'est-ce qui permettrait de l'améliorer ?
- 12 A ton avis, comment est perçu ton travail par tes collègues ?
- 13 D'une manière générale, penses-tu que le travail en CLIS est connu, reconnu, valorisé, ou le contraire ?
- 14 Si tu devais expliquer ton travail à de jeunes PE, comment le présenterais-tu ?
- 15 On parle parfois de métier à vocation, c'est-à-dire qui permet la réalisation de soi à travers un travail. Penses-tu que ce soit le cas pour le travail en CLIS ?
- 16 Voici 3 propositions qui pourraient être associées au travail en CLIS.
Pourrais-tu les ordonner selon tes convictions, et les commenter ?
- Défi pédagogique
Responsabilité de l'intégration
Travail en partenariat
- 17 En aurais-tu d'autres à ajouter ?

Etait maître d'adaptation dans l'école. Le poste a été fermé au profit de l'ouverture d'une CLIS et proposé à l'enseignante qui l'a accepté.

Pourrais-tu expliquer ce qu'est le travail en CLIS et éventuellement dire ce qui le différencie de celui en classe ordinaire ?

C'est d'abord travailler individuellement avec chaque enfant. C'est partir d'où il en est pour le faire évoluer progressivement, le mettre en situation de réussite tout le temps pour garder la motivation par rapport à l'école. Essayer de faire de petits groupes de niveau quand même pour faciliter notre travail à nous aussi parce que c'est vrai qu'un travail individuel, c'est beaucoup de travail personnel. Mais bon, on se rend compte que même si on travaille en petits groupes, il faut toujours adapter le travail à chaque gamin et l'aide à chacun, donc ça revient quand même à un travail individualisé. Par rapport à une classe ordinaire, c'est vrai que le petit effectif, douze maxi., c'est quand même assez lourd quand on voit le public qu'on accueille maintenant. C'est un vrai public CLIS, c'est-à-dire handicap et non pas enfants en difficultés, même si, par exemple, le dernier qui va partir, s'il avait eu une autre stimulation dans l'enfance, il aurait peut-être réussi en classe ordinaire, mais c'est le seul. Parce que ceux qui arrivent derrière, c'est vraiment le handicap avec un QI² autour de 50/60, avec des orientations en UPI³ s'il y en a un petit peu plus, les autres ce sera l'IME⁴, avec un ou deux en SEGPA⁵ de temps en temps. Depuis les trois ans que j'ai le poste en CLIS, j'ai vraiment vu une évolution des nouveaux gamins accueillis. On est vraiment dans la psychiatrie, dans la pathologie. Il y a deux ans par exemple, pour les faire travailler en petits groupes, je n'avais pas de souci. Ils y arrivaient bien. Alors que là, on se rend compte que demander le même travail à un petit groupe de quatre ou cinq, c'est pas possible. Et puis l'origine de la déficience, c'est ...on a des gamins qui sont issus de milieux favorisés et c'est à la naissance ou prématurés ou manque d'oxygène mais il y a aussi des fois l'origine sociale défavorisée. Alors il y a des parents qui entendent le handicap et d'autres qui n'acceptent pas, d'autres qui pensent que le gamin va réintégrer une classe normale. Donc c'est une classe qui accueille...

Justement, tu assistes certainement à la CCPE⁶, comment présente-t-on le handicap aux parents et est-ce qu'on leur dit que leur enfant pourrait réintégrer le circuit ordinaire ?

Parfois on leur dit, en tous cas, on leur disait, mais de toute façon, l'orientation SEGPA c'était quand même une orientation spécialisée. Mais on ne leur parlait pas de retour en classe ordinaire. Ca non. Ca n'a jamais été possible, ou rarement. Mais en tous cas, avec la nouvelle population qui arrive, on ne pourra plus tenir ce discours là. Il ne faudra pas leur mentir. Le handicap est tout de suite reconnu et passe avant l'échec scolaire. Je préfère qu'il y ait parfois maintien en Grande Section, quand c'est possible, mais pas plus. Là, à la dernière CCPE, il y avait plusieurs demandes. A cause du manque de places, j'ai préféré que certains redoublent la grande section pour pouvoir prendre les plus âgés.

Quelles sont selon toi les compétences professionnelles nécessaires pour enseigner en CLIS, et sont-elles différentes de celles pour enseigner en classe ordinaire ?

Il y a des enseignants en classe ordinaire qui pourraient faire le boulot en CLIS, mais il faudrait quand même qu'ils fassent une formation. Moi j'ai la formation. Ca permet de prendre du recul par rapport à mon travail, à penser plus, mais je n'ai pas l'impression qu'on ait des compétences pédagogiques en plus. Par contre, on a des connaissances plus approfondies dans la connaissance de l'enfant. Je le remarque aussi quand il faut remplir les dossiers, les bilans. On est un peu plus complet que les autres enseignants. Et puis on a une approche de l'enfant qui est différente. Mais en termes pédagogiques, il n'y a pas trop de choses différentes, comme une classe unique. Mais en termes psychologiques, je pense que l'on a plus de recul, plus de réflexions. On voit l'enfant avant l'élève.

Et quelles sont les qualités professionnelles nécessaires pour enseigner en CLIS et, encore une fois, sont-elles différentes de celles pour enseigner en classe ordinaire ?

On sait que ça n'ira pas très vite. Je vois l'an dernier, j'ai été en congé maternité, ça a été très long parce que j'ai été arrêtée très tôt. Et c'est vrai que les enseignants qui ont l'habitude des classes ordinaires se sentent mal par rapport aux progrès de l'enfant. Ils s'attendent à ce que l'enfant progresse vite, ne

² Quotient Intellectuel

³ Unité Pédagogique d'Intégration

⁴ Institut Médico -Educatif

⁵ Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

⁶ Commission de Circonscription Pré-élémentaire et Élémentaire

comprennent pas les phénomènes de régression. Ca, on en a plus conscience et on l'accepte mieux. Je vois par rapport à...dans les couloirs, moi mes gamins ils ne sont pas bien rangés. Alors que d'autres, il faut que les gamins soient bien rangés deux par deux, qu'il y ait le silence, alors que moi j'accepte le bruit. Donc je pense que l'on a des degrés d'acceptation différentes les uns des autres, des degrés de tolérance. J'ai l'impression, moi, d'être plus tolérante pour mes gamins que d'autres maîtres dans l'école. Dans la classe, c'est pareil. Moi, comme ils ne font pas tous le même travail, on est obligé d'accepter qu'ils fassent du bruit. Alors qu'en classe ordinaire, ils n'acceptent pas. Et puis on a toutes les personnes qui entrent dans la classe pour prendre les gamins. Donc là aussi, oui, il faut savoir travailler en équipe, avec deux équipes, celle de l'école, les collègues, et puis celle des autres professionnels. Ca c'est aussi une compétence.

Comment te sens-tu perçue dans l'école ?

Je pense que depuis mon remplacement de l'année dernière, certains maîtres ont un peu plus conscience de ce qu'on fait en CLIS, le travail individualisé, et tout ça. En fait, ils se disent que c'est bien spécifique et que tout le monde ne peut pas le faire. Donc on me reconnaît. Enfin, on me reconnaissait déjà avant puisqu'en voyant les enfants dans la cour, on pensait au travail individualisé, on savait que ce n'est pas un poste simple. Mais depuis que d'autres enseignants sont venus remplacer dans la classe, qu'ils ont craqué au bout d'une semaine, là j'ai été encore plus reconnue dans mon travail. C'est quand les gens sont pas là qu'on se rend compte du travail qu'ils font.

De quelle manière se déroule l'intégration de tes élèves ?

C'est un travail de longue haleine. Pouvoir intégrer les enfants dans les autres classes, euh...moi je travaillais déjà dans l'école quand j'avais le RASED⁷, donc j'étais déjà connue dans l'école et les collègues m'avaient dit « est-ce que ça t'intéresse la CLIS ? » parce que mon poste d'adapt. fermait et on ouvrait une CLIS à la place. Alors je leur avais dit « je vous préviens, moi si je travaille en CLIS, c'est intégration, donc attendez-vous à recevoir des enfants de la CLIS de temps en temps ». Ca a été plutôt la panique chez les collègues parce qu'ils ne savaient pas ce que c'était, les enfants...et puis petit à petit, j'ai réussi à...Donc là, actuellement, j'ai des enfants qui sont intégrés en art plastique dans la classe de CM2, un autre qui va en Math. En CP, une gamine qui fait de la lecture au CE1. Ca les valorise, ils aiment montrer aux autres ce qu'ils ont fait mais pas tous. Il y en a qui ne veulent pas sortir de la CLIS, c'est surtout ceux qui ont un handicap assez lourd. Mais de toute façon, ça ne change rien à leur orientation même si ils vont en classe ordinaire. On essaie de les intégrer avec les autres, mais ils aiment aussi se retrouver entre eux. Et puis le petit effectif ça crée des liens entre eux. Et puis aussi le fait qu'ils se retrouvent ensemble plusieurs années de suite, ça crée aussi des liens.

Eprouves-tu des difficultés à te situer, à trouver une identité entre l'équipe pédagogique et les autres membres spécialisés ?

J'ai trouvé ma place au milieu des autres. Avec les membres spécialisés, c'est moi le référent au niveau scolaire, pédagogique, c'est moi la titulaire de la CLIS, même si je suis à mi-temps. Mais on me demande aussi d'évoquer d'autres choses sur l'enfant, que ce soit sa vie personnelle, son comportement. Il n'y a pas que du scolaire parce que c'est moi qui connais le mieux l'enfant.

A quel groupe d'enseignants as-tu le sentiment d'appartenir ?

Je dirais que je fais partie des enseignants spécialisés. Pas des enseignants ordinaires parce qu'on a quand même un point de vue différent des autres. Que ce soit en CLIS, en RASED, en SEGPA, je pense que l'enseignant spécialisé ne voit pas l'enfant comme les autres. Et puis je pense que si on fait du spécialisé, c'est pour une raison précise. C'est une vocation.

Peux-tu expliquer cette vocation ?

Moi au départ, c'était une sensibilité par rapport aux gamins en difficultés. Je ne voulais pas de classe ordinaire. Il faut faire marcher tout le monde et que les gamins qui n'avancent pas, ben on a pas le temps de s'en occuper. Et moi, je ne voulais pas de ça, et je me suis orientée tout de suite. D'abord en RASED pour m'occuper de ces gamins là en difficultés. Et puis quand la CLIS s'est ouverte, je me suis dit que c'était un moyen de faire autre chose, d'aller plus vers le handicap et non pas seulement la difficulté scolaire.

Alors à ton avis, quelles sont les raisons qui incitent ou qui n'incitent pas à demander un poste en CLIS ?

D'abord mon poste fermait. La CLIS s'ouvrait dans la même école, je me trouvais bien avec mes collègues et je n'étais pas loin de chez moi. Travailler en adapt., c'est un poste bien confortable. On a du travail de prép. mais pas trop. Je pensais bien qu'en CLIS, c'est un autre investissement personnel.

⁷ Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficultés

Alors je me suis dit « si déjà j'ai trois quart d'heure de route à faire pour travailler, c'est déjà ça de gagner et je vais voir comment ça se passe. Et puis voilà. J'en suis à ma troisième année, j'ai pas l'air trop (*rire*) sur les genoux. Donc c'est pour ça que j'ai pris la CLIS, mais j'aimerais bien plus tard travailler avec des enfants trisomiques donc c'est quelque chose qui m'a attiré quelque part. Mais à part être attiré, je pense que c'est surtout parce qu'on nous en parle pas en formation, ou très peu. Les gens ne savent pas. Par exemple à l'IUFM⁸, quand j'y étais, on n'en avait pas trop parlé. On a eu quelques heures là-dessus mais pour faire un remplacement dans le spécialisé, quand on est à l'IUFM, et ben faut vraiment le demander et démontrer quand on est intéressé. J'ai quand même réussi à faire un stage en adapt. au H., un mois, c'est tout. C'est dommage que ça se passe comme ça car quelqu'un qui est demandeur, il devrait pouvoir le faire. Bon l'image de la CLIS, c'est un peu ce que je vois mais le handicap des gamins est quand même plus lourd que ce que je pensais. Donc il y a encore des recherches personnelles à faire parce que la formation continue qu'on nous propose, c'est un peu léger, il n'y a pas grand-chose. Sauf entre collègues spécialisés où on pourrait échanger. Il faudrait donc pallier à ce manque de formation.

⁸ Institut Universitaire de Formation des Maîtres

A demandé précisément la CLIS de cette école lors du mouvement. Occupe le poste depuis 4 ans après avoir suivi une formation et obtenu le CAPSAIS option E. Avait enseigné dans une autre CLIS avant sa formation.

Peux-tu expliquer ce qu'est le travail de l'enseignant en C.L.I.S, et éventuellement dire ce qui le différencie du travail en classe ordinaire ?

Ca revient peut-être à des questions de savoir s'il y a une pédagogie spécialisée. En fait, le fait même que le public soit différent d'une classe ordinaire avec un niveau ou deux niveaux, ça change déjà la façon de faire. Comment je vois mon travail ? C'est accueillir des enfants qui sont en échec scolaire et dont l'origine de cet échec serait une déficience intellectuelle. Mon travail c'est, j'allais dire, les accueillir. Oui, ce mot là est important pour moi : l'accueil.

Dans l'accueil, faire l'accueil, faire asile, comme un arbre fait de l'ombre, donc les accueillir et puis essayer de ...de leur redonner goût à l'école parce qu'ils arrivent souvent avec un sentiment d'échec très important, une image d'eux-mêmes très détériorée. Certains sont...donnent une image d'eux-mêmes de « p'tit caïd, de p'tit débile, de p'tit... » et essayer de ne pas les prendre au pied de la lettre de ce qu'ils donnent à voir. Et puis, euh, je crois en eux, je crois qu'ils peuvent réussir. Quand j'explique quelque chose, moi j'ai compris, je ne vois pas pourquoi ils ne comprendraient pas. Voilà, j'essaie d'essayer qu'ils se replacent sur...qu'ils se retrouvent et qu'ils retrouvent le désir d'apprendre, créer des conditions pour que...rallumer quelque chose de cet ordre là. Donc c'est redonner cette place de sujet comme ça désirant, et bien, il y a un certain nombre de moyens que je vais déployer. Ca on peut le faire en classe ordinaire. Seulement, il y a quelque chose de plus accentué, ça veut dire le côté accueil, l'accueil au sens large, c'est-à-dire de ce qu'il est, avec une écoute...oui, une écoute. Par exemple, si je prends un moyen, j'essaie dans ma classe qu'il y ait une culture de l'expression. C'est vrai qu'on cause beaucoup : que ce soit le temps d'accueil du matin, le temps de conseil le soir, que ce soit pendant les situations d'apprentissage. « Qu'est-ce que t'as pas compris ? Pourquoi ça t'énervé ? Comment tu t'y es pris ? » Donc, sur le même plan, j'allais dire, même sur le plan didactique, dans les situations d'apprentissage, dans les situations de lecture, on pose une hypothèse...voilà, et ça, ça permet de...oui, une culture de l'expression, qu'ils sentent un...développer une collaboration. >Ca veut dire moi je suis là pour leur filer un coup de main. Moi, que je les aime oui pas, y a des gamins, ils sont plutôt insupportables et puis je vois pas pourquoi...enfin c'est pas la question... je les aide comme je m'arrête au bord de la route quand il y a quelqu'un en panne quoi. Il y a quelque chose d'une solidarité, bon voilà, moi je suis là, on va voir ensemble, on va essayer de voir ensemble comment on peut te sortir de la situation où t'es. T'es en CLIS, c'est quand même mal barré. Donc il va falloir...il y a une formule qui dit « être pédagogue c'est faire mentir tous les pronostics ». Bon ben oui, on va essayer. C'est pas moi qui sais et qui vais déverser le savoir. C'est ensemble qu'on va essayer de se coltiner à ça et ça peut être vachement intéressant. Donc oui, il y a une façon, une ambiance de classe où on travaille ensemble. Oui on travaille. Et puis des fois c'est pas drôle, et puis des fois...moi je pense qu'apprendre, c'est pas uniquement avec des jeux, et puis souvent, apprendre c'est de l'angoisse, c'est des craintes, c'est pas évident mais voilà. Ca veut dire « t'es pas tout seul, on va se coltiner à ça, ça peut être sympa, oui t'es pas tout seul, et puis faire des choses difficiles, ça peut être aussi sympa, donc on y va ». Et qu'est-ce que ça a comme effet ? Ca a comme effet qu'un bête problème de math., sans forcément...ben le bête problème de math. écrit au tableau, et ben il y a des gamins qui sont supposés, qu'on dit en rupture avec le système scolaire, ben des fois ils accrochent et puis ils y vont et puis ils le bouffent ce problème de math. et puis on se serre les coudes. « comment t'as fait ? » « Voilà maître, regarde, j'ai fait comme ça. » Ou bien « oh là là j'ai trouvé ça mais là je suis bloqué » Et puis on est là. Et puis c'est pas une sanction, une note qui va tomber. Non. On est là, on se coltine le savoir, une sorte de ...oui moi j'essaie de leur transmettre ce que j'ai moi, c'est-à-dire cette passion d'apprendre. Alors ça peut être un problème de math., ça peut être, on va faire une sortie dans un parc et puis on va faire un herbier avec des feuilles d'arbres. Et puis de voir cet instit. là, ce grand mec qui s'émerveille de voir une pâquerette ou une feuille d'arbre. Et ben peut-être que ça va les marquer. Donc il y a aussi savoir, mais au-delà, en dessous même, quelque chose de souterrain, cette envie d'apprendre qui fait que dans la vie, ça va peut-être les aider, mais ça j'en sais rien. Donc quelque chose...les remettre sur les rails, oui, l'école ça peut être sympa.

Mais alors, y a -t-il ou non une différence avec ce qui se fait dans les classes ordinaires ?

Je pense que ce que j'ai appris, depuis que je suis là, la première année que je suis arrivé ici, c'était un groupe de seize élèves, ça a été très difficile. J'ai refusé de me placer, je sortais juste de formation, j'ai refusé de me placer dans une logique d'affrontement. Donc c'était plus dans une culture de la négociation, essayer de leur donner une certaine liberté, mais en même temps, je voulais les amener sur des trucs qui étaient importants pour moi, des apprentissages systématiques. Donc on négociait, ça a été vraiment éprouvant. Mais en même temps, ce que j'ai appris, j'ai appris à être patient. Ne pas être dans l'impatience. Effectivement, moi je comprends pourquoi certains collègues « ce gamin là, moi j'en ai marre » parce qu'on aimerait que ça aille vite. Et les parents des élèves pour certains. L'angoisse. « Ça fait deux ans qu'il est dans votre classe et il ne sait toujours pas lire. » Ben oui, je sais bien. Mais on travaille, il y a des choses qui bougent. Le temps. Des fois on me dit « oui mais en CLIS, t'as le temps ». Et puis parfois je me le dis : « t'as le temps ». Sauf que moi, oui j'ai le temps. Mais les parents ? Le gamin, est-ce qu'il a vraiment le temps ? La société dans laquelle on est. Disons qu'ils sont un peu à l'abri de la pression, des apprentissages. On leur laisse le temps. Mais moi, le pari que je fais, c'est que ces gamins là, si jamais ils arrivent par exemple au collège, je prends cette étape-là, en sachant lire, en sachant quelques savoirs fondamentaux solides plus tout ce qui est culturel, qui font que...la vie, on tient le coup, on est sur nos appuis dans la vie future, avoir des intérêts pour autre chose, s'intéresser à plein de choses. Il y a un gamin, pendant quatre ans il a été dans ma classe, à la fin, il savait toujours pas lire, mais c'était un gamin, il s'intéressait à plein de choses. Maintenant, il sait lire. Bon, il avait un trouble un peu spécifique. Mais il a appris des tas de choses. Donc il ne s'agit pas de dire « l'enfant il ne sait pas lire à dix ans, allez, on va lui bourrer et il va y arriver ». C'est pas comme ça, évidemment. Le travail est différent parce que, quand même, c'est dans cette structure comme ça, sur le papier, c'est quand même aberrant. Ça veut dire, il y a des classes ordinaires et puis il y a des enfants qui posent problèmes, de gros problèmes, un dans chaque classe. Alors on les prend un par un, comme ça, et on les rassemble dans cette classe. Il y a des études qui ont montré que les classes de niveau, c'était aberrant. Et la CLIS, c'est ça. Donc moi, si ma classe n'était pas ouverte, si tous les enfants n'étaient pas intégrés en classes ordinaires, si c'était pas possible, je serais pas là. Ça c'est sûr. J'ai testé. La première CLIS que j'avais, c'était à B., j'ouvrais la CLIS en plus, c'était mon premier poste en CLIS, l'intégration, c'était pas possible, c'était cocotte-minute !

Par contre, tu ne penses pas que ces enfants ont aussi besoin de se retrouver entre pairs. Ici, ce n'est pas disqualifiant l'échec scolaire. Alors que ce même enfant en classe ordinaire...tu parlais d'image de l'enfant.

Effectivement je rebondis sur ce que tu viens de dire. Un des buts de cette classe, c'est de leur faire oublier pourquoi ils sont là. Parce que je ne peux pas leur rappeler tous les jours qu'ils sont en retard ou en échec scolaire, donc il faut bien à un moment donné, si on veut les aider à restaurer une image à peu près acceptable d'eux-mêmes, il faut qu'ils réussissent des choses, et puis les accompagner pour qu'effectivement ils soient en réussite. Maintenant, la question de l'intégration...Je pense que c'est un gros travail et là, pour le coup, le temps...Moi dans cette école, quand je suis arrivé, ...oui, ça demande beaucoup de travail. C'est-à-dire travailler l'articulation, le passage, c'est rarement un enfant qui va dans une classe, ils sont deux-trois, le départ, ils sortent de la classe, ils vont travailler en classe ordinaire, et puis après ils reviennent, c'est le temps de mise en commun, de dire ce qu'ils ont fait, éventuellement s'ils ont du travail à faire pour la semaine d'après, le faire avec eux. Donc, travailler cette articulation là. Ça se passe pas toujours bien. Ils râlent pour aller en classe ordinaire parce qu'ici c'est leur classe, c'est une sécurité affective. C'est vrai que les intégrations, pour chaque gamin, ça se passe différemment, et je m'y prends différemment ...je pense effectivement qu'il faut être très prudent avec ça.

Puisque tu parlais de l'intégration en classe ordinaire, quelles sont selon toi les compétences et les qualités professionnelles pour enseigner en CLIS ? Sont-elles différentes de celles pour exercer en classe ordinaire ?

J'aurais envie de dire non. Parce que c'est un truc qui gangrène un peu...alors peut-être que c'est en réseau d'aide, mais l'enseignement spécialisé n'est pas là pour soigner. Enfin, on n'est pas là pour...Je pense que c'est plus en RASED où c'est le spécialiste qui vient et d'aucun se réclame comme ça d'une spécialisation, d'un savoir, c'est compliqué. Moi je travaille beaucoup avec les enseignants de classe ordinaire. Alors, plutôt que de dire qu'il y a des compétences qu'on aurait et qu'ils n'auraient pas, on va dire que les compétences qu'il faut mettre en jeu sont différentes. Mais ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas capables de le faire. Moi je sais pourquoi j'ai quitté l'enseignement ordinaire. Si je suis ici, c'est pas forcément aussi clair, mais effectivement, quand on est ici, il y a quelque chose, une compétence relationnelle, c'est peut-être malheureux de dire ça, mais sur le plan relationnel, par exemple si les enfants restent plus de quatre ans, il y en a un dans ma classe, s'il ne déménage pas, il

sera resté cinq ans avec moi, il est hors de question que je prenne un gamin en grippe ou qu'il y ait une relation avec un gamin qui se dégrade, moi ça fait partie de mes compétences professionnelles de se dire (phrase péjorative), mais c'est rare. Il y a des gamins, tu te dis « ils sont infectes », tu te dis « comment je vais faire pour travailler avec lui ? », et là il faut que tu sois pro . Ca veut dire bosser avec lui comme si c'était un gamin adorable et qu'on aurait vraiment envie d'aider. Il y a des gamins, il faut y aller. Oui. Compétences relationnelles. Etre patient et puis l'écoute.

Le fait de travailler avec différents professionnels entraîne t-il des compétences en terme de savoir collaborer ?

Ici, dans ce quartier, les enseignants de classe ordinaire rencontrent assez régulièrement des éducateurs, des psy., des...Alors évidemment, pas autant que moi. Je passe beaucoup de temps en synthèses, en réunions. Ce que m'a apporté la formation, enfin, ce n'est pas que la formation qui me l'a apporté, mais cela m'a sensibilisé à ces questions là. Ca veut dire, effectivement, si je veux pouvoir causer avec ces gens là, il faut que je connaisse quand même leur boulot et que je m'approprie quelques concepts pour que je puisse comprendre. Donc ça, effectivement, je suis capable de causer avec un psychologue clinicien, ça va, je sais de quoi il cause. Et puis de voir aussi les champs de compétences. Orthophoniste, là, c'est pareil. Mais c'est peut-être avec eux que c'est le plus difficile de travailler parce qu'il y a des logiques disciplinaires, il faut essayer d'articuler tout ça, c'est pas toujours facile. Je suis sensibilisé à ça de par mon travail. Puis, moi ce que je développe, alors peut-être que si demain j'avais une classe ordinaire je ferais pareil, je développerais une clinique. L'observation clinique, la pédagogie clinique, si on peut prendre ces termes là. Cette attention de l'ici et maintenant. Moi je peux arriver à une synthèse pour un gamin, si je prends le cas d'un enfant, je peux t'en remplir dix pages. C'est l'écoute, mais dans l'action. Là je me dis « il se passe quelque chose avec lui ». Alors je prends ou je ne prends pas de notes mais alors, évidemment, ils ne sont que douze. Mais en même temps, c'est plusieurs années, le contexte n'est pas le même.

Tu parlais tout à l'heure de la patience de l'enseignant en CLIS. Alors selon toi, quelles sont les autres qualités professionnelles qu'il doit posséder ?

L'observation clinique et puis ce que j'essaie de développer, c'est de ne pas prendre comme point de vue que la pédagogie. Alors c'est assez « casse-gueule » comme posture, c'est-à-dire moi je ne m'interdis pas, même si un psy. est là, je ne m'interdis pas de parler par exemple, s'il y a un gamin, moi en réunion de synthèse, je peux dire « ce gamin là, il a un investissement de type plutôt symbolique », ou « il est complètement bloqué dans l'imaginaire », de parler de choses, de registres plus psychologiques ou psychanalytiques. Alors évidemment, moi je n'ai pas de doctorat de ...je ne suis pas psychanalyste, mais en même temps, ça ne m'empêche pas de dire « le gamin est bloqué dans tel ou tel type d'investissement », comme un rééducateur pourrait le faire, ou de dire « il a besoin d'être cadré ». Moi je peux parler de castration symbolique, je sais ce que c'est, je peux en parler. Donc à un moment donné, il y a une situation où il va y avoir...la teneur de la situation va faire que je vais répondre pas forcément sur un plan cognitif, sans faire de la psychologie sauvage. Quand le gamin je lui demande d'écrire le mot « maman », quand le gamin écrit MAMBAN. Là je quitte le plan cognitif et je lui demande « ça va ta maman en ce moment ? » Il me dit « elle est enceinte ». « Donc le B c'est le bébé qui va venir ? » « Ben oui ». Donc là, si je fais un retour de ce type là, je ne suis plus sur le plan cognitif. Tu vois, je ne lui dis pas « qu'est-ce que tu mets un B là ? » Alors il y a quelque chose comme ça. Quand je parlais d'accueil, il y a quelque chose un peu élargi. Comme le temps d'accueil du matin. Certains gamins voient leur sac. Le retour de week-end où ça a frité à la maison... Donc là on est bien...je ne suis pas éducateur non plus. Mais en même temps, si mon travail est d'abord pédagogique, il peut être de surcroît thérapeutique, éducatif. De surcroît. Car mon travail concerne avant tout les apprentissages. Mais en réunion de synthèse, je peux aussi donner des éléments de ce type là. Par exemple, S., en ce moment, il ne va pas bien. Il ne peut pas apprendre parce qu'il est entier dans son comportement. Il est explosif. Et apprendre, ça a avoir avec l'altérité. Je ne peux pas définir la pédagogie spécialisée mais je peux dire « voilà ce que je fais ». Et effectivement, en classe ordinaire, vu le contexte de la classe ordinaire, j'aurais pas le temps, j'aurais pas les moyens. C'est pour ça aussi que j'ai quitté l'enseignement ordinaire. Me retrouver comme ça avec des enfants en fond de classe qui ramaient...Moi, mon premier poste, j'avais trente-deux CE1. Je trouve que sur le plan relationnel, moi ça me plaisait pas quoi. Là effectivement ouais il y a une qualité relationnelle. Ca n'empêche pas les conflits mais c'est des bonnes conditions de travail.

Alors au niveau de ton statut, comment te sens-tu perçu dans l'école ?

Quand je suis arrivé, je m'étais dit, puisque j'avais eu l'expérience à B. et puis après je suis allé en formation, je me suis dit pour faire le travail en CLIS tel que je le concevais, va falloir du temps. Et puis j'étais venu une journée en stage ici et j'avais très bien été accueilli, bonne ambiance quoi. Tu vois,

t'arrives à l'école, on te propose un café...Et donc j'avais demandé cette CLIS- là au mouvement et puis je l'ai eu et quand je suis arrivé, j'ai ...j'ai pris des responsabilités dans mon école. Bon je suis plutôt sociable comme garçon. Je m'entends bien avec tout le monde globalement et ...Je me souviens de mon premier conseil des maîtres, j'ai dit « voilà, moi je ne conçois pas que les enfants restent coincés. Voilà, moi ce que j'aimerais bien, c'est que les enfants soient intégrés en classe ordinaire. » En fait, je cherchais un accord de principe au départ. J'ai vu arriver tous les emplois du temps devant moi. Je revois encore la scène. C'était assez ...Bon alors est-ce que c'est parce que c'est un quartier défavorisé et que les gens sont sensibilisés à la différence, je ne sais pas. Parce que les gamins à problèmes, ceux qui sont dans ma classe, ils ont été en classe ordinaire. Il y en a pour qui ça ne se fait pas pour des raisons X ou Y donc les gens se coltinent aussi ces problèmes. Et puis après j'ai mouillé le maillot comme un sport collectif.. Pour moi aussi, j'essaie toujours dans ce travail là qui est foncièrement individualiste je trouve, j'essaie de jouer collectif. Ca veut dire, pendant quatre ans j'ai animé le conseil de cycle2. Pendant cinq ans c'est moi qui ai animé le conseil de coopérative au sein de l'école. Et puis je joue mon rôle d'adjoint. Je ne prends pas...les stagiaires qui viennent ici me disent « t'as la chance, les gens acceptent d'accueillir tes enfants ».La chance ! ça se construit. Si vous cherchez la terre promise, vous la trouverez jamais. C'est du boulot. Participer à la vie de l'école, oui, après ça facilite. Je ne suis pas sans arrêt à demander des choses à mes collègues et puis je donne rien. J'aime bien la musique, je joue de la guitare. Ben je vais proposer un décroisement avec une instit. Qui chante comme une casserole et puis elle sera bien contente. Là cette année, il y avait une classe de CE1 qui était surchargée. Alors j'ai dit « écoute, si tu veux bosser avec moi, je t'accueille les deux tiers de ton effectif, on va faire telle activité. Pendant ce temps là tu seras tranquille, tu pourras bosser avec tes élèves non-lecteurs au CE1 et je te propose d'accueillir certains de mes élèves dans ce groupe. Donc je fais partie de l'équipe et je joue mon rôle à plein.

A quel groupe d'enseignants as-tu le sentiment d'appartenir ? Les enseignants en général ? Les enseignants en CLIS ? Les enseignants spécialisés ?

Quand je me présente en général, je dis que je suis instituteur. Quand je rencontre d'autres instits., je dis « voilà je travaille à l'école S. et je m'occupe de la CLIS ». Je suis d'abord rattaché à cette école. La notion d'équipe, de local, c'est vraiment quelque chose qui est très important pour moi.

Est-ce que tu penses que les enseignants qui postulent pour une CLIS le font parce que c'est un métier dit « à vocation » ?

Moi quand je suis arrivé dans l'Education Nationale, j'ai été surpris de la façon dont ça se passait et puis je n'étais pas forcément à l'aise pendant mes stages, à l'Ecole Normale. Alors je me suis dit « bon, je vais essayer de faire en sorte que ce boulot là, je vais essayer de le faire d'une façon qui va me convenir, où je vais pouvoir m'épanouir. L'enseignement ordinaire, je ne dois pas avoir le profil pour faire ça. Dans ma façon de fonctionner...Bon je n'ai pas du tout repérer forcément mais dans la façon dont ça se passe en classe ordinaire, je ne suis pas fait pour ça. Ceux qui arrivent je leur dis « chapeau ! ». Alors eux, ils vont dire « oh la la c'est incroyable ce que tu fais ! » Il y a une super phrase de Fernand Deligny qui dit « quand on parlera de ton dévouement, j'espère que tu seras bien étonné, sinon change de métier. » Quand on me dit « t'as la passion de ton métier », je réponds « je fais ce qui me plaît ».

Mais il n'y a pas une sensibilité particulière à l'égard de ces enfants ?

C'est vrai que pour moi, le temps de l'enfance, de la pré-adolescence, c'est le temps de l'insouciance. Ca devrait être ça. Or quand tu vois ces gamins, ils ont tiré le mauvais parcours. Il y en a, ils ont des problèmes familiaux pas possibles, ils dépriment. Donc ça me touche, je me dis « déjà si tôt ils ont des tas de problèmes ». j'ai envie de leur filer un coup de main. Comme je ne connaissais pas bien le type de structure quand j'ai choisi, on va dire, quand je l'ai choisi, c'est la raison pour que j'y reste. Ils sont attachants et c'est pour ça que j'y reste.

Justement, quel rôle as-tu le sentiment de jouer auprès d'eux ?

Dans la pédagogie institutionnelle, la dimension du sujet est prise en compte et ça, ça peut...Par exemple avec l'ancien directeur de l'école qui faisait fonction de spécialisé, il y a peut-être eu contagion avec moi, il avait ce souci là, de...avec sa classe de CM2, il faisait des conseils d'enfants, il cherchait une qualité relationnelle. Disons que le contexte de la CLIS fait que c'est plus facile pour le contact. C'est un fonctionnement plus souple et moi je cherche ça. Mais j'ai déjà rencontré un mec qui choisissait ce type de classe pour être plus cool, avoir moins de contrainte avec les programmes. Je pense qu'il y a certains enseignants de classe ordinaire qui peuvent faire un travail, qui peuvent arriver à développer certains types de compétences que l'on va mettre en œuvre en CLIS. Mais le contexte est différent. On a que douze élèves, sur plusieurs années, on a une souplesse, on n'a pas le programme comme ça qui nous tombe dessus. C'est autrement. Regarde comme la classe est agencée. Un gamin

peut se lever sans bousculer les autres. Il y a des classes, tu ne peux même pas circuler. Aménager le contexte, ça donne un fonctionnement différent. Ça donne une souplesse. On a un jardin potager à quinze minutes à pied. Il fait beau ! hop on y va. On va pas se poser la question. Je serais au CP. Je serais stressé comme l'instit. De CP qui est une copine et qui doit absolument faire sa séance de lecture, de math...

Alors qu'est-ce qui fait, à ton avis, que les enseignants demandent ou ne demandent pas une CLIS ?

Il doit y avoir pour demander, et surtout pour rester, car on peut toujours demander sans savoir, mais pour y rester...Moi quand j'ai embrassé la carrière d'instituteur, je ne savais pas. Moi les seuls souvenirs que j'avais c'est quand j'étais gamin, après, on sait pas, on s'adapte. On est surpris. Si c'est insupportable, on se barre. Je pense que le fait de travailler ici, il y a quelque chose à voir avec la différence. Comme on accepte la déviance, qu'est-ce qu'on est capable de supporter. Il y a certains gamins, moi je me reconnais, je suis comme eux dans leur délire. Sauf que moi, c'est pour une courte durée, alors que eux...Ils sont bloqués là-dessus quoi. Je pense qu'il faut être...oui, une sorte de tolérance. En classe ordinaire, c'est vraiment mission à normer tout le monde. Si vraiment c'était transmettre un savoir, au bout de sept ans de langue vivante, on serait tous bilingue et c'est pas le cas. Donc c'est bien, on veut voir qu'une seule tête, et puis on fait le tri. C'est une entreprise de dressage et puis...il n'y a pas plus moutonnier que les étudiants. C'est les purs produits de toute une...Voilà. Là moi c'est sûr qu'il y a quelque chose par rapport à la déviance, avec la différence que j'ai intégré moi. Ça veut dire comment j'ai pu me sentir différent, comment j'ai pu en être affecté et si je me retrouve ici, ben je me retrouve avec des enfants qui sont déviants, oui, vraiment déviants. Pas tous de la même manière. Il y en a, ça saute aux yeux. D'autres, on se demande ce qu'ils font là. Et puis au bout de quelques semaines, tu comprends. On voit l'étendue du problème petit à petit. Oui je pense qu'il y a un rapport avec la déviance. Moi j'ai certains collègues qui...C'est insupportable pour eux l'idée de voir certains comportements. Elles ne peuvent pas. C'est souvent des femmes instits. Elles ne supportent pas et je joue le rôle de soupape. Comme l'enseignement privé peut être la soupape pour l'Education Nationale, les classes spécialisées et les établissements, c'est...à un moment donné. Pour avoir siégé longtemps en CCPE, c'est « qu'est-ce qu'on va en faire ? C'est insupportable ! » C'est comme l'organisme qui rejette un corps étranger. Donc, entre ...

Alors les stagiaires qui viennent dans ta classe, est-ce qu'ils te disent « finalement, j'aimerais bien faire ce travail », ou au contraire « jamais ! »

Je pense que c'est aussi un effet...Là quand il y avait l'option E où il y avait à la fois réseau, établissement, CLIS, maintenant il y a l'option D, on ne fera plus partie du même groupe. Finalement dans les promos, moi dans la promo dans laquelle j'étais, il y avait très peu d'enseignants qui voulaient aller en CLIS. Il y en avait beaucoup qui voulaient aller en réseau. Et donc il y a beaucoup de « gens de réseau, enfin ceux qui se destinaient au réseau, qui sont venus dans ma classe. Alors ceux effectivement qui voulaient aller en CLIS, on partageait, c'était super. Les gens de réseau, les étudiants, souvent c'est eux qui viennent par exemple quinze jours en stage. Il y en a qui sont effrayés, quand même, globalement. Je pense à une petite stagiaire CAPSAIS qui était venue il y a un an. Je crois que si elle avait pu se sauver en courant, elle l'aurait fait. Rien que le temps d'accueil du matin. De voir autant de...Alors en plus c'était une période où...D'être confronté à la misère humaine, toute cette souffrance. Il faut pouvoir encaisser et c'est pas évident. Les gamins, ils arrivent le lundi matin dans un état...Ils te balancent toute la merde du week-end, c'était quand la stagiaire était, .ou alors un gamin qui te dit « hier j'ai accompagné ma maman au poste de police parce que mon papa il a encore tapé trop fort, elle était amochée, elle saignait de partout ». Et puis voilà.

Mais est-ce que tu as des gamins dont l'origine de la déficience n'est pas ce milieu familial ?

Là pour le coup, je trouve que l'on ne se donne pas les moyens de trouver l'origine de la déficience. Alors le problème c'est qu'on est dans un fonctionnement complexe. Le problème est que, si on s'adresse à un pédo-psy., si on s'adresse à un psycho-clinicien, si on s'adresse à un psychanalyste ou à un pédagogue, ils vont tous avoir un avis différent. Parce que le médecin avait dit « c'est un trouble organique ». L'autre va dire « c'est un rapport avec la mère » ou je sais pas quoi. Le pédagogue didacticien il va dire « ah non, c'est un problème d'apprentissage ». Voilà. Il va nous expliquer Britt-Marie Barth et l'apprentissage de l'abstraction. Donc c'est souvent des gens qui ramènent la couverture à eux. Les orthophonistes, eux, ils ont encore une approche différente. J'avais un gamin qui était bloqué dans l'apprentissage de la lecture. Et bien, on lui a trouvé un trouble de type aphasique. L'orthophoniste me dit « vous êtes entrain de travailler sur un ordinateur qui n'est pas branché ». Bon, je me suis accroché au bureau pour ne pas hurler. D'accord. Elle me dit devant les parents et le gamin « il va venir chez moi une heure par semaine. Dans un an, il saura lire ». Et bien, au bout d'un an, il ne savait pas lire. Au bout de deux ans, il savait toujours pas lire. Sauf que elle, elle était sur une grille de lecture :il

manque une case. Ce qui me semble intéressant dans le travail de partenariat, je tiens au mot « partenariat », avec les différentes personnes, c'est d'avoir des regards croisés pour, non pas expliquer, mais comprendre la déficience, d'où ça vient. Et souvent c'est complexe. On peut pas tout démêler comme ça. Et c'est compliqué. Il y a un gamin, ça y est, au bout d'un an, il se débloque et il est reparti en classe ordinaire. Il y a eu des trucs. Simplement le fait de changer d'école, de présenter les choses. Je trouve ça très compliqué sur l'origine. Si on prend le champ psychanalytique, il y a certains symptômes. Ou alors les parents vont mal, le gamin va mal. Ou les parents vont bien, le gamin va mal. Ou ça peut sauter des générations. Moi je ne me place pas du tout sur le champs...par exemple, on a un psychologue scolaire qui lui se place sur le champs du handicap socio-culturel des années 50. Non, ça ne peut pas être que ça. C'est refuser au gamin une place de sujet. C'est lui qui est là. C'est lui qui apprend. Donc il y a une vraie complexité et moi, ce qui m'intéresse, c'est d'avoir des éclairages multi-référentiels. Ça veut dire le médecin va me dire ça, l'orthophoniste, celui que j'ai rencontré, il a une approche plutôt médicale, avec une prise en charge orthopédique. Elle me dit « cet enfant là, il est dyslexique ». Je ne vais pas lui dire que la dyslexie, on ne sait pas très bien si on peut toujours la diagnostiquer. Si je lui dis, ça pète et je ne peux plus travailler avec elle. Alors je lui dis « ah bon, et comment vous voyez ça ? » Elle me dit « ben par exemple, je lui montre des cartes avec des syllabes qui ne veulent rien dire, par exemple PRA. Je lui montre ça et il me dit PAR ». Alors je lui réponds « et si c'était parce qu'il cherche à trouver un mot qui a du sens ? » Alors il y a deux champs d'apprentissage de la lecture. Un qui se fait sur le champ de la dyslexie. Alors là, le travail de partenariat c'est chaud. Et elle me dit « c'est de la dyslexie, vous ne pouvez rien faire ». Donc c'est comme si elle posait une interdiction au gamin d'apprendre à lire avec moi. Donc sur la question de la déficience, il y a une complexité qui n'est pas abordée. D'ailleurs en CCPE, et je suis affirmatif là-dessus, en CCPE, la question de la déficience n'a jamais été abordée vraiment. On ne prend que le désavantage, c'est-à-dire l'aspect social du handicap. En classe ordinaire, c'est plus possible. Déficience, incapacité, désavantage. Et bien ces gamins là, il leur manque quelque chose, il y a un désavantage. Et en CCPE, c'est toujours ça. C'est des performances qu'on demande. Alors le gamin il se fait éjecter. Enfin, c'est des cas que moi j'ai vu en CCPE.

Est-ce que maintenant tu pourrais dire un mot sur la formation en AIS ?

Moi j'étais en formation en _____. C'était vraiment un temps de formation. J'ai fait des rencontres exceptionnelles. C'était des (pères/pairs) en fait. J'ai rencontré notamment deux gars, d'ailleurs on se voit toujours. Et puis c'est un temps....Ca m'a permis d'écrire, même un petit nombre de pages pour le mémoire, mais c'est très important pour moi. Ca m'a permis de lire des livres que je relis régulièrement parce qu'ils me parlent beaucoup. Mais tu vois, c'est plus ce que la formation m'a permis que ce qu'elle m'a apporté. Sauf les ateliers d'écriture avec G. Ca c'était phénoménal et quelques intervenants qui tenaient la route. La formation était en construction donc...Ca a été un temps de rencontres, l'occasion de parler de sa pratique. J'étais gonflé à bloc et ça a été très important pour moi. Mais il n'y avait pas d'esprit de groupe. C'était plus des individualités qui ont fait tourner la formation comme ça. Moi je trouve que ce serait intéressant de pouvoir rencontrer d'autres gens de CLIS et de pouvoir discuter, réfléchir sur sa pratique. Mais il faudrait trouver des lieux.

Et la nouvelle formation qui se met en place, qu'en penses-tu ?

Pour se former, il faut du temps. Or la nouvelle formation...Moi je trouve ça triste à pleurer. On va être sur des référentiels de compétences, sur des instruments, sur l'application de recettes. Or c'est pas ça la complexité de notre travail. Et puis se former, il faut du temps, aller sur le terrain, revenir en formation. La formation en alternance, là tu bosses. Alors que là, qu'est-ce que ça va donner. Déjà que l'ancienne formation, tout n'était pas génial...Si tu ne travailles pas en formation la question de l'identité professionnelle, et bien il n'y a pas de formation. Ce type de structure, si tu ne réfléchis pas à « qu'est-ce que je fais là ? de quelle logique je suis l'agent ? » Parce que pour pouvoir accueillir toute cette souffrance, pour appréhender tous les aspects du boulot. Etre ouvert et avoir une capacité d'écoute, c'est plutôt une question de personne.

Désir de se spécialiser. A travaillé 1 an en RASED. A été profondément déçu car aime bien travailler sur du long terme et avoir une classe. Donc a demandé une CLIS . Le choix CLIS, en même temps qu'un choix philosophique, c'était aussi un choix financier avec le NBI, avec des points pour le calcul de la retraite.

Avant la CLIS, c'était une classe de perf. IL y a eu 3 enseignants. Etait le premier à être spécialisé.

Activités professionnelles

A ton avis, que faut-il comme compétences et comme qualités professionnelles pour exercer en CLIS ?

Il faut oublier tout ce qu'on a appris. Il faut savoir faire autrement. Il faut savoir prendre son temps, et le perdre à la limite. Il faut savoir individualiser. Ca c'est la base du boulot, c'est évident. Il faut savoir bosser avec les collègues pour pouvoir intégrer, il faut avoir une certaine habileté, une certaine diplomatie, savoir passer dans un groupe, dans une équipe. Il faut un certain mental, avoir une certaine résistance physique et mentale. Et puis il faut avoir la tête un peu autrement, il faut avoir un seuil de tolérance nettement plus bas que la moyenne, à tous les niveaux. Au niveau des exigences dans les apprentissages mais aussi des comportements. Moi mes collègues me font souvent des remarques en me disant « moi je pourrai pas ». Et je lui dis « moi je peux parce que je ne suis pas comme toi, ma tête est branchée autrement ». On est autant éducateur que les rééducateurs en réseau qui sont une espèce en voie de disparition. On complète un peu, sans obligation de résultat, c'est une bonne chose. On n'a pas la pression des collègues, on n'a pas la pression des programmes, on n'est pas « emmerdé » par les langues, par le théâtre, les projets qui sont là pour faire beau. Nous on fait un travail dans l'urgence. Des fois moi je dis aux collègues en rigolant « moi je suis le SAMU de l'Education Nationale ». Je fais de la lecture et des maths. Mon ambition c'est qu'ils puissent lire leur programme TV et ne pas se faire voler à la caisse à Cora. Bon je le dis en blaguant mais parfois, je ne suis pas très loin de la vérité.

Tu parlais tout à l'heure de la pédagogie individualisée, élabores-tu un projet pour chaque élève ?

Je fais des projets individualisés, des projets personnalisés. Comme des gamins m'arrivent...comme c'est le cas là, je viens d'avoir un gamin qui vient d'arriver, immédiatement je me jette dans des évaluations que j'estime être pour moi les plus fines possible pour définir mon action et à partir des résultats, du diagnostic, j'établis un projet individualisé dont je donne un exemplaire aux parents. Je définis mon action, ma technique et tout le bazar, je définis les apprentissages à venir, dans les semaines qui suivent, et puis dès que les apprentissages sont finis, je leur redonne une prévision des nouveaux apprentissages, je les tiens toujours au courant.

Fais-tu des bulletins trimestriels ?

Ben oui parce qu'à l'école ils en font alors...mais je ne vois pas trop l'intérêt, j'en fais pour faire beau mais mes évaluations sont autres. Moi je fais une évaluation continue. Moi je travaille par contrat avec mes gamins. Chaque gamin s'engage à essayer d'apprendre, à essayer de faire un boulot pour telle date. A telle date on fait le bilan. Bon évidemment c'est fonction des gamins. Au début on joue la réussite pour rétablir avec l'école et casser un peu l'échec. Donc je travaille individuellement avec eux, par contrat, et mes évaluations c'est individualisé. La réussite c'est chacun différent des autres. Et puis les échéances institutionnelles, à l'école, on fait des bulletins mais moi je n'ai pas les mêmes échéances.

Au niveau des prises en charge de tes élèves, est-ce qu'il y en a beaucoup qui se font pendant le temps scolaire ?

J'ai envie de dire un maximum. Je suis toujours comme ça, moi je dis toujours « j'aime mieux qu'ils manquent l'école plutôt que de se passer d'un suivi ». Les CMPP, tu connais, toi, ils sont débordés le mercredi, et moi j'estime que manquer l'école pour des choses pareilles c'est aucun problème. Sur 8 élèves, j'en ai 4 qui manquent une demi-journée.

Ce sont les parents qui les emmènent ?

Ca dépend. La plupart du temps, c'est des taxis CMPP, il y a aussi les parents.

Y-a-t-il des intervenants qui viennent à l'école ?

A l'occasion des rencontres institutionnelles style équipe éducative, CCPE avec la révision des cas de CLIS chaque année, sinon non. Les synthèses, je me déplace quand je peux me déplacer et qu'ils peuvent me recevoir. Des orthophonistes, par exemple, sur bouqués, c'est impossible, on fait des petites synthèses par téléphone.

En début d'année, c'est toi ou c'est eux qui les contactent ?

Ca dépend. On n'a pas toujours les mêmes vues ni les mêmes échéances. Moi j'aime bien attendre un peu. Eux ils sont toujours un peu plus pressés, donc la plupart du temps, eux ils me contactent en

premier, ils ont peut-être peur que je les oublie. Moi j'aime bien prendre mon temps et parler de chose avérée, établie, donc moi je ne les contacte pas avant décembre-janvier, à l'époque des équipes éducatives et des révisions de cas, eux ils me contactent beaucoup plus rapidement en moyenne.

Avec l'orthophoniste, est-ce que tu travailles, par exemple, en vous partageant le boulot à faire sur le gamin ?

Absolument pas. Non. Non j'ai jamais essayé. J'ai jamais imaginé ça. Lui il bosse dans sa tranche, moi je bosse dans la mienne et je vois pas comment on pourrait se partager le truc. On se concerte, ça c'est évident mais moi, intervenir sur des dysphasies, je vois pas bien comment je pourrai intervenir là-dedans.

Mais pour l'apprentissage de la lecture ?

Absolument pas. On en parle même jamais parce que je sais que pour la plupart des orthophonistes, ils ont des méthodes qui sont bannies chez nous. Moi je les pratique. Ça dépend des gamins, en particulier le Borel-Maisonny. L'orthophoniste, lui les pratique systématiquement. Je me mêle pas de ce qui fait et lui...des fois il demande les cahiers du gamin mais c'est vrai qu'il n'y a pas trop de lien, au niveau des contenus on est pas toujours en phase.

As-tu l'impression que les parents d'élèves en CLIS sont plus impliqués dans leur scolarité que les parents d'élèves en classe ordinaire ?

Nous on le souhaite. On souhaite les impliquer. Mais le problème c'est que c'est des parents...je sais pas quels profils d'élèves tu as toi, mais moi je travaille dans le quart-monde et les parents ont aussi un passé d'échec et l'école c'est pas trop leur truc, y revenir c'est pas...leur lieu. C'est difficile de les faire venir à l'école en général. Ils sont fuyants. Mais c'est vrai qu'on les sollicite énormément plus moi je trouve.

Cela veut-il dire que la déficience de tes élèves s'explique par le milieu familial ?

Moi je suis d'accord avec l'OMS, nous on travaille dans le retard mental léger, mais je suis d'accord avec l'OMS quand ils disent que c'est d'origine socio-gène, moi c'est mon cas, ce sont des très pauvres culturellement, il n'y a pas de stimuli.

Tu n'as pas, par exemple, d'élèves autistes ou appartenant à d'autres milieux sociaux ?

Ben non, moi j'ai pas d'autiste. Par contre j'ai affaire à pas mal de turcs. C'est pas des gosses de CLIS, moi j'estime que ce sont pas des gosses de CLIS, mais le retard dans le verbal fait que leur QI rentre dans le retard mental léger puisque les tests au verbal sont échoués. Alors on les oriente en CLIS parce qu'ils ont fait 2 CP et qu'on sait plus quoi en faire, mais c'est pas des gamins de CLIS. Ils sont habiles, ils sont intelligents. Maintenant, le reste, c'est beaucoup dysphasie/aphasie, des troubles de ce type. Enfin j'en ai un qui a ce genre de trouble parce qu'il y a eu accident à la naissance. Mais non, j'ai pas d'autres...nous le critère c'est échec massif et on oriente en CLIS comme ça nous.

Tu vois, moi ça fait 7 ans que j'ai une CLIS et je vois la population changée. Avant, il y avait beaucoup de gamins issus de milieux défavorisés. Mais plus maintenant. Ils sont fils de profs ou d'ingénieurs mais beaucoup plus déficients, de l'ordre du pathologique.

C'est ce qu'on annonce pour moi. Moi je m'attends dans les temps à venir à recevoir des gamins comme ça. On nous l'a annoncé. Le fait de nous mettre des AVS alors que j'avais fait aucune demande, aucun dossier, on nous a collé ça, c'était nous annoncer « vous allez en avoir besoin ». Mais nous, on a des journées spécialisées où les heures de concertation, au lieu de les faire avec les collègues sur des stages piscine ou des stages histoire-géo. ou je sais pas quoi, on groupe nos heures et on fait une sortie, une journée entière à visiter un établissement spécialisé. Par exemple, on est allé à Flavigny avec un exposé sur la dysphasie, et donc, c'est notre truc quoi. Une année, on est allé à l'IME de secteur chez nous et on nous a appris que les enfants d'IME allaient finalement venir chez nous en CLIS et que les IME allaient se psychiatriser et accueillir les enfants qui étaient avant dans les hôpitaux de jour. Ils sont un peu désarmés comme nous on va pouvoir l'être. Mais moi c'est pas mon cas encore. Moi je suis une CLIS de campagne, je suis pas une CLIS de ville et je reçois encore des gosses de CLIS qui sont encore, j'ai envie de dire, de l'ancienne génération, ancienne classe de perf. mais je m'apprête à recevoir des cas plus lourds, ça c'est évident.

Au niveau des critères d'orientation en CLIS par la CCPE, est-ce que le QI est important ?

On y est très attaché nous. On respecte au maximum les textes. Bon c'est vrai que si le gosse a 72, on chipote plus, il y a un profil de gosse en CLIS qu'on connaît à force. Le président de la CCPE, c'est normalement l'IEN, mais on le voit plus. Il délègue au conseiller péda. Il fait sa CCPE avant, il regarde les dossiers avec la secrétaire de CCPE, et puis il délègue son avis au conseiller péda. qui va le remplacer. Il pré-décide de certains trucs et puis le conseiller péda. essaie de les faire passer. Des fois ça marche ou pas. On vote en CCPE.

As-tu l'impression que ton métier d'enseignant en CLIS évolue ?

Non. Non. Mais je me sens esseulé moi. Dans une école...moi quand j'ai pris la CLIS j'ai ressenti le besoin de faire une petite note aux collègues pour expliquer qui j'étais, ce que c'était une CLIS, à quoi ça servait, parce que j'avais des désirs d'intégration dans les classes ordinaires et compagnies. Je leur ai présenté un peu mes textes, enfin mes résumés de mes textes, ce qu'on devait y faire, ce qu'on me demandait, qu'ils comprennent mon boulot quoi. Ils m'ont regardé d'un air ahuri parce qu'ils voyaient vraiment pas ce qu'était une CLIS. Bon, ils voient pas beaucoup plus maintenant...J'ai l'impression...T'as des collègues qui te disent « c'est vachement bien t'en as que 6-7-8 des gamins tu fous rien ». T'as des collègues qui te plaignent parce que ils voient bien les problèmes que t'as, les comportements...et tout le bazar et qui te disent « j'y arriverais pas ». T'as de tout. Moi entre les deux extrêmes t'as tout et entre tout ça, moi je me sens un peu esseulé par rapport à l'administration, par rapport à...J'ai l'impression, pas que tout le monde s'en fout, mais j'ai l'impression que ...je veux même pas dire qu'on me fait confiance, c'est pas leur truc quoi.

Par rapport à la secrétaire de CCPE, tu n'as pas des contacts privilégiés ?

Non pas plus que ça. J'ai affaire à la secrétaire quand il y a les feuilles à remplir pour les révisions, quand il y a les réunions de révision de cas mais...

Est-ce que tu assistes aussi à la CCPE qui oriente les élèves en CLIS ?

Oui j'assiste à toutes les CCPE.

Peux-tu me présenter tes modalités d'intégration des élèves de CLIS dans l'école ?

Ca a changé avec l'AVS. J'ai mis en place un système par principe où les gamins ils sortaient tous, ne serait-ce qu'un peu, ne serait-ce qu'une heure d'EPS. Maintenant avec l'AVS, on est obligé de mettre en place un planning parce qu'elle est là qu'à mi-temps, on met en place un planning où elle part en classe avec les gamins, on essaye de trouver une place dans son planning pour tous les gamins, ça j'y tiens, y en a qui y vont plusieurs fois, y en a qui y vont plus longtemps, mais tout le monde y va. Maintenant c'est un peu une contrainte parce que j'aimerais bien que les gosses y aillent tout seul, donc on arrive maintenant tout doucement à mettre en place des créneaux où les gosses se débrouillent tout seul et y vont sans elle.

Et qu'est-ce qu'ils vont faire dans les classes ?

Ca dépend. J'en reviens un peu là. Avant justement mon désir c'était des désirs autour de la lecture et des maths mais je me suis confronté à des tas de problèmes d'emploi du temps des collègues, où c'est hyper difficile de se mettre d'accord sur une heure précise.

Lorsqu'ils vont dans les classes ordinaires pour les apprentissages fondamentaux, ils se retrouvent donc dans un grand groupe. Est-ce que ça marche ?

Moi c'est mon désir qu'ils sortent du cocon et qu'ils se frottent à un grand groupe. Mais moi dans la classe, je suis obligé de reprendre tout ça avec eux. En plus comme je fais des évaluations hyper fines pour mes gamins, c'est difficile de trouver une classe où les apprentissages correspondent exactement. Et puis je ne veux surtout pas remettre mes gosses en échec. Et puis je ne veux surtout pas ennuyer l'instit. Ma première consigne c'est de lui dire « tu fais avec lui comme avec tout le monde ». Mais c'est hyper compliqué. L'AVS elle fait un peu le médiateur dans tout ça. Mais avec l'AVS je remarque que certains de mes gamins ne peuvent plus s'en passer et qu'ils ne font plus l'effort, tu vois ce que je veux dire.

Donc tu ne pratiques que de l'intégration individuelle.

Oui, à l'unité.

Tu ne fais pas d'intégration collective, ta classe avec une autre classe.

Ah si, à haute dose. Je partage...moi dans l'école je ne prends pas de créneau dans le planning de sport. Je laisse faire les collègues et après j'intègre mon groupe dans une classe. Les arts plastiques pareil. Le théâtre pareil. Tout ce qui n'est pas français et math. j'essaye de me faufiler partout.

L'intégration de la CLIS est au projet d'école ?

Oui tout a fait.

Représentation du métier

Comment te perçois-tu par rapport à tes collègues. Semblable ou différent ?

Moi je me sens différent. Je pense que déjà la démarche de se spécialiser c'est marquer sa différence. Pour le dire sous forme de blague je pense que toujours les instit. spé. ont une personnalité, on les repère dans une école, ils sont toujours un peu « barjots », plus cool, forte personnalité et plus cool, c'est pas l'inverse, dans une classe ordinaire on y trouve pas notre compte, pas comme on voudrait. Ca

dépend la vision qu'on a du boulot mais moi j'ai toujours dit que les têtes de classe ils n'ont pas besoin de moi.

As-tu des difficultés dans ton école ?

J'en ai parlé tout à l'heure pour l'intégration. Mais d'un point de vue général, je trouve que notre boulot n'est pas assez reconnu et valorisé. C'est inadmissible de nommer des jeunes sur nos postes.

Justement, si tu devais présenter ton travail à de jeunes PE, qu'en dirais-tu ?

Je leur parlerais de patience, de tolérance, d'expérience, d'amour des gosses en difficultés et du non-droit à l'erreur.

On parle parfois de métier à vocation, c'est-à-dire qui permet la réalisation de soi à travers un travail. Penses-tu que ce soit le cas pour le travail en CLIS ?

Tout a fait. Tout a fait. Ça tient à ce que j'évoquais tout à l'heure. La personnalité, l'attirance pour la différence.

Voici trois propositions qui me paraissent être associées à notre travail en CLIS. Pourrais-tu les ordonner et éventuellement en ajouter d'autres.

Il s'agit de défi pédagogique, responsabilité de l'intégration et de travail en partenariat.

Je les laisserai comme ça et même je relativiserai la dernière mais je pense qu'avec les nouveaux gamins que je vais avoir, ça changera ma façon de travailler et que j'aurai plus besoin des autres pro. Pour bosser avec eux. J'ai envie d'ajouter une notion de long terme et en toute liberté.

A demandé le poste en CLIS car sortait de la formation PE2⁹ et avait déjà fait un stage filé en réseau¹⁰. Ca lui plaisait d'être en spécialisé. Donc a demandé parce qu'elle aimait ça et puis pour des raisons de distance parce que quand on est dans le spécialisé, on peut être plus près de chez soi.

Activités professionnelles

Selon toi, quelles sont les compétences et les qualités professionnelles nécessaires pour enseigner en CLIS ?

De la patience, l'adaptabilité, et sinon en compétences, le fait de pouvoir différencier.

Au niveau pédagogique, comment gères-tu tes élèves dans la classe ?

Je fais des groupes de niveau, mais à l'intérieur, ils font pas toujours la même chose en même temps. Surtout en math. Moi je bosse par fichier pour qu'ils puissent partir en intégration dans les classes et du coup, au bout d'un moment, même si ils ont tous le même fichier, ils en sont pas tous à la même page.

Est-ce que tu as connaissance du vécu personnel et scolaire de tes élèves, et si oui, comment y accèdes-tu ?

La plupart du temps, on me transmet le dossier scolaire, des fois c'est pas transmis donc je sais rien. Des fois c'est transmis par la secrétaire de CCPE¹¹, ou bien par l'instit. d'avant. Mais des fois je les ai pas alors j'essaie de téléphoner dans les écoles pour les réclamer et au bout d'un moment je laisse tomber, et puis au bout de trois mois je sais assez de trucs sur le gamin.

Et les informations médicales et familiales ?

Non je ne les ai pas. Mais tu vois, là il y a un dossier qui est arrivé dans ma classe, enfin c'est le directeur qui l'avait sur son bureau depuis le mois de septembre et qui me l'a donné en décembre, donc je jette un coup d'œil mais je me dis...et puis je découvre que le gamin il fait de l'encoprésie et...donc c'est sûr qu'il faudrait des infos.

Rédiges-tu un projet pédagogique et si oui de quelle manière ?

Je fais un projet pour moi, je le garde. En fait je m'en sers pour les réunions donc il est transmis aux parents, je leur lis. Et puis je le réactualise. Et puis j'en parle régulièrement avec le gamin ou quand je sens qu'il y a décrochage, démotivation, je lui dis « il faut que tu arrives à telle compétence, tu te souviens, il faut que tu arrives à faire ça. »

Y a-t-il intégration de tes élèves et si oui, comment se déroule-t-elle ?

Depuis trois ans, l'intégration s'est toujours faite en math. Je sais pas pourquoi mais c'est plus facile, je pense, par rapport à l'âge, je peux pas envoyer des grands en lecture par exemple, donc ça c'est toujours fait en math. Deux maximum dans une classe parce que dans les classes il y a aussi des gamins difficiles. Donc je me suis calée sur les collègues pour les fichiers et eux ils se sont calés sur moi pour les horaires. Ca veut dire qu'on fait tous math. à la même heure.

Et, ce que tes élèves font dans les classes, est-ce que tu le reprends avec eux ?

Ca dépend. Je reprends quand il y a grosses grosse difficulté ou eux ils me disent « ça va plus, je comprends plus » alors là je reprends.

Est-ce qu'ils sont tous intégrés en math. ?

Non. Là cette année j'en ai deux. Mais sinon on fait de l'intégration classe par classe, en sport, ponctuellement en art plastique, par exemple pour Carnaval, et puis là on est entrain de refaire des fresques du premier étage.

Au niveau de la prise en charge de tes élèves par les intervenants extérieurs, comment se déroule-t-elle ?

Il y a parfois des prises en charge pendant le temps scolaire. Mais personne n'a contact avec personne. En fait, ce qui se passe c'est que la CCPE dit « ça serait bien qu'il y ait une prise en

⁹ Professeur des Ecoles 2^{ème} année

¹⁰ Réseau d'Aide Spécialisé pour Enfants en Difficultés (RASSED)

¹¹ Commission de Circonscription de l'Enseignement Pré-élémentaire et Élémentaire

A demandé la formation CAPSAIS car avait un certain nombre d'années en classes ordinaires et a voulu faire autre chose car se sentait frustré par rapport aux élèves en difficultés scolaires, savoir comment y remédier. Voulait avoir des pistes. C'est avéré efficace car il pense que si un jour il avait une classe ordinaire, il saurait mieux prendre en charge leurs difficultés. A découvert le terme « intégration » dans l'intitulé de la formation AIS. A occupé durant trois ans un poste d'adaptation.

Activités professionnelles

Selon toi, quelles sont les compétences et les qualités professionnelles nécessaires pour enseigner en CLIS ?

Il y a des qualités communes avec celles de classe ordinaire, c'est sûr. Maintenant, il y a certainement des qualités qu'il faut avoir spécialement pour l'AIS. D'abord un autre regard sur le métier ... et puis je crois des qualités techniques qu'il faut avoir et puis aussi des qualités que je qualifierai « humaines ». Des qualités techniques, c'est, je pense, une bonne maîtrise des différents niveaux avec lesquels on travaille, si on connaît pas très bien le niveau, par exemple des CE, c'est quand même...au niveau des qualités humaines, plus de patience et avoir une opinion différentes des attentes que l'on peut avoir. Le perfectionnisme, en AIS, c'est...bien que il faut aussi un certain volontarisme.

Et au niveau des savoir-faire ?

C'est ce que je fais entrer dans les compétences techniques. Savoir gérer des groupes.

Comment utilises-tu l'AVS dans la gestion de ta classe ?

Je lui confie parfois des tâches, par exemple, BCD, ou elle anime un groupe. J'évite de lui confier des situations d'apprentissage, non pas parce qu'elle ne saurait pas faire mais parce que ce n'est pas son rôle. Moi je crois que ce qui est important c'est que si on veut mettre les élèves en situation de réussite, il faut leur donner des tâches et des activités qui soient adaptées. Ou alors on les met en situation d'échec en leur donnant quelque chose de trop difficile, ou alors si on leur donne quelque chose de trop facile, on risque de basculer dans l'occupationnel. Donc, ça c'est un savoir-faire, dans le choix des outils, des méthodes, et comme il faut les entraîner beaucoup à l'autonomie, il faut faire attention dans la passation des consignes, dans le support que l'on va leur présenter, de façon à ce qu'ils ne débarquent pas comme ça dans un groupe.

Comment gères-tu tes groupes dans la classe ?

Cette année, j'ai trois groupes en math. avec des fichiers. Cette année, j'ai réussi à ce que les trois groupes soient assez conséquents, assez homogènes. Mais comme j'ai un élève en intégration en math ; en CM1, ça me fait plus que deux groupes à gérer. L'AVS va avec lui. Dans le domaine de la langue, c'est plus compliqué. Dans le domaine de l'écriture, y en a qui vont avoir un faible niveau et puis en lecture, c'est autre chose. C'est plutôt une alchimie, une cuisine, enfin c'est de l'enseignement individualisé. Mais c'est important qu'ils soient aussi dans des groupes, mais aussi à proposer des activités où chacun puisse s'y retrouver. Par exemple, en éducation physique, il y a une grande différence de gabarit, donc, il faut trouver...Par exemple, dans les activités de théâtre ou de marionnettes, on peut trouver des supports où par exemple, un élève qui n'est pas très bon lecteur va avoir une petite réplique, l'autre un peu plus longue. Bon là cette année, comme l'année dernière on avait fait un castelet, on est entrain de monter une pièce « _ » de T. Lelain, il y a parfois des tirades assez longues, mais ils ont tous quelque chose à faire. Mais c'est pas toujours évident de trouver quelque chose comme ça. Et puis le fait de les garder plusieurs années ça oblige aussi à avoir des ressources, à ne pas faire le même cadeau de fête des mères tous les ans et puis en même temps, c'est...c'est vrai que c'est passionnant.

Est-ce que tu as connaissance du vécu personnel et scolaire de tes élèves, et si oui, comment y accèdes-tu ?

Je fais le maximum pour ça. C'est la psychologue scolaire qui m'informe, et puis quand je peux, je rencontre les enseignants des classes précédentes. Donc j'essaie de rassembler le maximum de données. Mais la première année, ça a été très difficile parce que il y avait quatre élèves de l'ancienne CLIS et les autres sont arrivés comme ça, je ne les connaissais pas et ça a été très difficile à gérer, c'était la grosse pataugeade, ça m'arrivait de leur donner des choses à faire qui ne correspondaient pas du tout à leur niveau.

Rédiges-tu un projet pédagogique et si oui, de quelle manière ?

Oui. J'y mets les compétences à atteindre. Y a un volet sur le profil de l'élève, et puis les compétences, son profil, ses points forts, les points d'appui sur lesquels on peut travailler, ses difficultés principales.

Est-ce que tu le présentes aux parents ?

Cette année oui. Les autres années, je ne l'ai pas fait. Je l'évalue avec un bilan que je rédige comme ça à la volée. En plus il y a la fiche de CCPE mais c'est à cette époque là. Alors à la dans le dossier scolaire de l'élève. Mais très honnêtement, j'ai un peu de mal avec tout ça. J'ai vu des projets peu détaillés, d'autres bien détaillés. Moi, je détaille aussi.

Au niveau de l'intégration de tes élèves, tu disais, il y en a un en math.

Ben le problème c'est que je suis dans une école de cycle 3. Donc le niveau commence en CE2. Donc l'intégration c'est pas évident. L'an dernier, il était prévu qu'une élève aille en face dans une classe de cycle2, mais ça ne s'est pas fait parce qu'elle a déménagé. En plus, les effectifs des classes sont surchargés, c'est une école avec beaucoup d'élèves en difficultés. Mais bon. J'ai pas d'opposition de principe. Quand on me dit « écoute c'est pas possible », c'est que les effectifs sont très chargés. L'inspecteur en a convenu quand j'en ai parlé. Moi ce qu'il m'avait proposé, c'était ou de délocaliser la CLIS, bon... ou alors de remixer les deux écoles, de refaire des écoles qui répartiraient toutes les deux du CP au CM2.

Y a-t-il des intégrations collectives, de classe à classe ?

Oui. Il y a eu un projet qui était bien, la première année. Ça s'est appelé « _ ». On avait éclaté les classes et on s'était réparti les activités artistiques ou théâtre ou chant. Moi je faisais théâtre. Mais le problème c'est que ça a été très difficile à gérer. Alors bon...Intégrer les élèves...oui. Là aussi, y a un spectacle de fin d'année donc effectivement les élèves participent mais bon, les intégrer en art plastique moi je vois pas trop l'intérêt, sauf si c'est un projet. Moi j'essaie d'organiser justement pour qu'on renouvelle un petit peu cette expérience parce que franchement ça me paraissait être l'exemple -type de situation pour intégrer les élèves de CLIS. On va aussi à la piscine avec une autre classe.

Au niveau de la prise en charge de tes élèves, se fait-elle pendant ou dehors du temps scolaire et qui prend contact ?

Il y a une bonne communication mais c'est souvent moi qui fais la démarche. Y a des deux. Pendant et en-dehors du temps scolaire.

Est-ce que vous vous partagez les compétences à faire travailler, par exemple en orthophonie ?

Il m'explique un petit peu ce qui fait avec chaque élève, en gros, mais je suis pas sûr qu'il serait demandeur. Non, non, on explique ce que l'on fait. Et puis lui il le voit bien puisqu'il demande les cahiers, les supports, il sait comment moi je travaille. Moi je sais aussi un peu comment il travaille mais y a pas de ...mais ça peut être une piste, j'y avais pas pensé mais ça peut être intéressant en effet.

Au niveau de l'intégration, as-tu des élèves en intégration dans ta classe avec des réunions régulières ?

Oui j'en ai pour ceux qui ont beaucoup de prises en charge.

A la CCPE qui oriente les élèves dans ta classe, y assistes-tu ?

Cette année je vais y assister.

Tu sais qu'il y en a trois.

Moi j'en ai deux.

Celle qui fait les bilans des élèves en CLIS, celle qui oriente les élèves en CLIS, et celle pour les 12 ans.

Alors celle qui oriente les élèves en CLIS j'y suis pas. J'y suis allé pour les 12 ans et pour la première fois, je vais faire celle des bilans. L'ancien inspecteur disait que c'était pas la peine puisque les dossiers étaient instruits, mais là ça a changé de musique et j'ai trouvé l'invitation dans mon casier.

As-tu l'impression que les parents des élèves en CLIS sont davantage sollicités que les parents d'élèves en classe ordinaire ?

Moi je trouve que pour certains il faut être très volontaire pour les faire venir à l'école. Pas tous. Y en a qui viennent régulièrement et puis y en a qui faut faire venir. Je les associe en faisant une réunion en début d'année où je présente la classe. La première année j'ai eu trois parents. Maintenant ça va mieux. Je fais pas le plein mais quand même, il y en a plus. Et puis il y a aussi les invitations individuelles.

Comment présenterais-tu ta population scolaire ?

Comme une ancienne classe de perf.

Tu ne parles pas d'handicap.

Si quand même. La première année j'ai eu des gamins qui avaient des troubles associés. Cette année j'en ai un qui va partir. Mais pour les autres...c'est beaucoup les parents, le milieu familial qui est carencé. Ah cette année, j'ai des parents qui sont venus visiter ma classe pour l'année prochaine. Eux ils ont l'air très demandeur et sans problème, avec un état d'esprit qui est bon. Mais depuis que je suis en CLIS, on me dit que je vais avoir des gamins très handicapés. Et puis ce sont toujours les mêmes, qui ont des difficultés mais qui rentrent dans les apprentissages. Pourtant ils ont des profils de CLIS. J'en ai parlé à l'inspecteur. Il m'a dit qu'ils avaient tous le profil de CLIS avec le QI qu'il faut.

Représentation du métier

Peux-tu me parler de ta place dans l'école ?

Je travaille dans une école où la CLIS n'est pas ghettoisée. C'est bien un peu pour ça que j'ai voulu travailler dans cette école. Je participe aux réunions comme les autres, sauf si je ne suis pas concerné.

Depuis que tu as le poste, as-tu l'impression que ton travail a changé ?

La première année, j'avais plus l'impression de travailler dans une CLIS parce que les élèves étaient plus difficiles, déficients, avec des troubles...il a fallu en orienter un en IR J'avais aussi beaucoup de réunions. Et l'emploi du temps ! La gestion ! J'en avais toujours un qui s'en allait. Donc la deuxième année, la première chose que j'ai demandé c'est de concentrer les prises en charge.

Aurais-tu des besoins particuliers pour améliorer ton travail ?

Ben les réunions de travail, d'intégration, ne se font pas toujours pendant le temps scolaire. Mais le plus difficile, c'est de gérer l'hétérogénéité. Ça demande beaucoup de préparation. Donc ça ne nous laisse pas beaucoup de temps pour la formation. Pourtant ça nous ouvre des horizons. Et puis il y a aussi tout l'aspect technique. Par exemple la dyslexie, moi je pense qu'on n'est pas assez formé. Il y a aussi l'isolement. Moi je voulais m'inscrire sur le groupe AIS et puis il y a eu un raté.

Comment est perçu ton travail par tes collègues ?

Ils se rendent compte de la difficulté du poste. C'est tout à fait différent par rapport à l'adaptation. L'adaptation, on dit « t'as facile, t'as que des petits groupes ». Mais ça tient peut-être aussi à la spécificité de l'école. Parce que quand j'étais en formation, y a des collègues qui parlaient de l'intégration et on leur répondait « d'accord, mais qu'est-ce que tu proposes en échange, t'as que douze gamins ». Ça existe ça. En tout cas moi, y a pas eu de refus d'intégration. Si c'était non, c'était parce qu'il y avait déjà trente gamins.

D'une façon générale, as-tu l'impression que le travail en CLIS est connu, reconnu, valorisé, ou tout le contraire ?

Connu je pense pas. C'est spécifique quand même. Reconnu, oui. En général ...oui. Tu me diras, quand j'ai quitté l'adapt. Pour prendre une CLIS on m'a dit de bien réfléchir. On m'a dit « parfois c'est très très dur, c'est un peu cauchemardesque ». Donc la CLIS garde quand même l'image d'une classe très difficile à gérer.

Et si toi tu devais présenter ton travail et donner les raisons pour lesquelles on continue en CLIS, que dirais-tu ?

Je dirais quand même que c'est une classe où l'on a des conditions de travail qui permettent justement de faire du bon travail, de faire avancer les élèves, surtout avec une AVS, c'est quand même un atout précieux. Et puis par rapport aux gamins, je les trouve plus attachant. Et puis on a aussi la liberté. On n'a pas le joug des enjeux. C'est nous qui fixons les objectifs.

On parle parfois de métier à vocation c'est-à-dire qui permet de se réaliser. Est-ce que tu penses que travailler en CLIS en fait partie ?

Y a une interrogation, qu'est-ce qui fait qu'on est maître de CLIS. Bon il y a sans doute des CLIS qui sont très difficiles à gérer. Bon il y a le savoir-faire qui fait, non pas que je veux me jeter des fleurs, mais bon le fait de bien connaître, d'avoir de la pratique...

Et sur la vocation ?

Je ne sais pas. Peut-être oui.

Suite aux entretiens de l'an dernier, j'ai choisi trois propositions qui revenaient régulièrement pour décrire le travail en CLIS. Il s'agit de défi pédagogique, de responsabilité de l'intégration et de travail en partenariat. Peux-tu les ordonner selon leur importance et éventuellement en ajouter d'autres.

Ce sont effectivement trois concepts très importants. Hors contexte je dirais : responsabilité de l'intégration. En deux je dirais le défi pédagogique parce que lorsqu'un élève arrive en CLIS, il est en échec et il faut le tirer de son échec, et en trois le partenariat.

A demandé le poste en CLIS suite à une expérience d'intégration d'un enfant souffrant d'un handicap moteur en école maternelle. Cette intégration a permis de découvrir un autre « public » et d'autres pratiques. La formation pour l'obtention du CAPSAIS s'est déroulée un an après la première année de poste en CLIS.

Ne redemandera pas le poste en CLIS car cette classe va être transférée dans une autre commune qui ne sera plus en ZEP. Pour des raisons financières, plus précisément pour rester en ZEP et bénéficier de la prime, l'enseignante ne suivra pas sa classe mais va demander un poste spécialisé, sans doute en adaptation. L'intéressement par le NBI ne sera pas suffisant pour rester sur le poste de CLIS.

Activités professionnelles

Selon toi, quelles sont les compétences et les qualités professionnelles nécessaires pour enseigner en CLIS ?

Avoir un regard positif sur les enfants en difficultés et handicapés. Si t'as pas ça tu peux y aller. Beaucoup de patience. Enormément de patience. C'est une remise en question constante, principalement moi par rapport à un élève, à B., je suis tout le temps entrain de me remettre en question parce que les progrès sont infimes. Je sais que c'est sa pathologie qui veut ça mais je me demande si moi je fais le bon choix, si je n'atteins pas mes propres limites pédagogiques. Et puis dans la façon de pratiquer, oui, une pratique tournée vers l'extérieur et ouverte sur l'extérieur, à base de projet, tournée vers les autres et sur l'extérieur.

Au niveau pédagogique, comment gères-tu tes élèves dans la classe ?

Ce que l'on pratique nous serait tout à fait adapté et à mettre en place dans une classe ordinaire. Au niveau des groupes par exemple, ça ressemble à ce qui est fait en maternelle, mais avec une pédagogie individualisée. D'ailleurs mon choix en CLIS, c'était travailler avec des enfants différents mais en retrouvant la pratique de maternelle. Je ne concevrai pas d'avoir une classe ordinaire sans faire des groupes de niveau, mais bon, quand je dis ça à mes collègues de classe ordinaire, je me fais....je préfère ne pas en dire plus.

Est-ce que tu as connaissance du vécu personnel et scolaire de tes élèves, et si oui, comment y accèdes-tu ?

Alors j'en ai connaissance dans la mesure où je fais la démarche pour en avoir connaissance. Mais quand j'accueille un nouvel élève, je n'ai pas les dossiers ni les informations qui concernent son passé.

Le ou la secrétaire de CCPE ou psychologue scolaire n'ont pas ou ne te transmettent pas les informations ?

Tu te rends compte parfois lors de réunions ou de CCPE qu'ils ont des renseignements mais qu'ils ne te les donnent pas volontiers. Avec la secrétaire de CCPE, ce sont des communications uniquement sur des points administratifs, c'est tout.

Fais-tu un projet pédagogique et si oui, de quelle manière ?

Alors oui, cette année il y en a eu plusieurs mais le plus gros c'est notre départ en classe de découverte. On correspond avec une autre collègue de CLIS depuis deux ans et on a décidé cette année de partir ensemble en classe de découverte donc on a accès pas mal notre projet sur des actions pour avoir un financement et on travaille sur ce qu'on va vivre là-bas. Il y aura activité équitation, découverte de la forêt, le milieu ...la faune et la flore.

Mais au niveau des enfants, est-ce que tu fais un projet sur leurs compétences, sur ce qu'ils doivent atteindre ?

Ah oui, le projet pédagogique individualisé. Oui, j'en fais un... //

Y a-t-il intégration de tes élèves dans l'école dans l'école ?

Oui. J'ai un élève qui a dix ans, avec une orientation discutable, un QI de 68 donc c'est vraiment limite. Donc lui il est intégré en CE2 le matin pour les activités de maîtrise de la langue et en mathématiques. Un autre gamin qui a onze ans donc c'est la dernière année qui est intégré dans une classe de CE2 en français.

Y a-t-il aussi des intégrations collectives, par exemple de classe à classe ?

Oui, ils partagent les activités d'EPS par demi-groupe. Avec la classe de CM1 pour les plus grands et les autres avec les CE1/CE2, et moi j'accueille des CE1/CE2 pour des jeux mathématiques le samedi

matin. Et puis il y a les sorties organisées par la mairie auxquelles participe la CLIS au même titre que les autres classes.

Au niveau de la prise en charge de tes élèves, peux-tu m'expliquer comment elles se déroulent ?

Ca a été décidé en début d'année lors d'une réunion d'intégration. C'est le SESSAD qui a décidé des horaires mais ça me convenait. Du fait que l'on se côtoie régulièrement, il y a une bonne communication, un échange.

Assistes-tu aux CCPE ?

Pour la première qui concernerait l'orientation des élèves sortant, je n'étais pas invitée. Pour celle de réorientation pour les cinq élèves qui restent en CLIS, là j'ai été invitée. Et je ne sais pas pour la prochaine CCPE de recrutement je serais invitée. Y a rien de fixe.

Sais-tu pourquoi tu n'as pas été invitée ?

Oui c'est un problème de remplacement.

Ce n'est pas possible de répartir tes élèves dans les classes ?

Mon directeur n'est pas très pour. Quand je suis allée à la CCPE, ben c'était jeudi dernier, j'y suis allée pour 14h, il n'y avait pas de remplaçant donc c'est lui qui a pris le groupe-classe parce qu'il est déchargé à 80%, donc c'est lui qui a pris ma classe, mais en me faisant sentir que ce n'était pas sa classe, pas son rôle et que...donc je suis revenue très très vite.

Pourtant un bilan par écrit n'est parfois pas toujours suffisant.

J'ai été fâchée pour la première CCPE parce que l'orientation d'un gamin ne correspond pas du tout à ce que j'avais pensé et à ce que j'aurais proposé. C'est frustrant.

Et ton IEN en pense quoi ?

Alors là, lui, les enfants en difficultés, l'enseignement spécialisé, c'est pas truc. Ce n'est pas la peine de lui demander. Donc je n'ai aucun appui.

Au niveau des parents d'élèves, as-tu l'impression qu'on les sollicite plus que pour les élèves qui sont en classe ordinaire ?

Alors moi, je suis très ouverte donc dès la réunion de rentrée, je leur dis que je suis disponible pour les recevoir s'il y a le moindre problème, donc s'il y a besoin, ils viennent me voir. Mais enfin, c'est certains parents. Et puis cette année, j'ai des élèves qui habitent à plus de trente kilomètres, donc c'est pas évident, je les ai parfois au téléphone. En plus ce sont des enfants de famille socialement défavorisées, donc c'est un travail personnel, c'est en-dehors, si t'as envie. Donc ils sont impliqués, il y a un contact régulier mais c'est beaucoup pour euh... surtout pour les familles défavorisées, c'est beaucoup de mon initiative.

Ont-ils connaissance du projet pédagogique de leur enfant ?

Oui, ils l'ont en début d'année. En fait, il est rangé dans leur classeur personnel avec les évaluations.

Représentation du métier

Peux-tu me parler de ta place dans l'école, par rapport à tes collègues ?

Alors je vais te parler de l'année dernière et de cette année parce qu'il y a eu un changement. Ca s'est avéré positif. Place euh...je suis une enseignante comme les autres // Un peu de compassion. Je pense que les autres ressentent un peu de compassion, c'est la personne qui prend les enfants en difficultés. Mais en même temps, elle en a peu. Un peu un dilemme dans leur point de vue. Bon. Les autres années, je n'arrivais pas à intégrer les enfants : « tu as des enfants en difficultés, tu les as choisis, on peut les mettre avec les nôtres, ils ont pas le même niveau, parce qu'au niveau comportement ça va perturber... » Cette année, c'est plus ouvert, il y a plus d'échanges, il y a des nouveaux enseignants, je me sens plus dans le groupe école, plus impliquée dans le projet d'école. Bien que mon projet de classe découverte, c'est un projet personnel et personne ne s'y est impliqué, ni les collègues, ni le directeur.

Depuis que tu as la CLIS, as-tu l'impression que ton travail a changé. On peut lier la question avec la population scolaire par exemple.

Je trouve que sur les trois là, les gamins que j'ai accueillis, je trouve que leur profil a évolué. C'est ce que je disais à un collègue là. Handicap, j'ai peu. J'ai plutôt troubles du comportement. Donc sûrement liés avec des handicaps. Ils sont très rigoureux sur l'orientation avec la fourchette du QI. Oui, beaucoup d'enfants à profil troubles du comportement.

Et cela a modifié ton travail ?

Moi j'ai l'exemple cette année d'un garçon qui sortait d'un centre éducatif dans lequel il vivait en internat depuis deux ans. Il est allé en internat parce qu'il y avait des problèmes de relation avec la famille. Puis il a réintégré sa famille en début d'année, et la famille n'apporte aucune aide, ne le « soigne » pas. Et là, je ressens les conséquences parce que pour le gamin, c'est pas la même structure que le centre, l'école c'est plus contraignant. La famille se retrouve avec le gamin quotidiennement et le gamin a peu évolué dans son comportement. Et là, lors de la CCPE j'ai demandé à ce qu'il y ait une prise en charge ou une mesure éducative, autant pour la famille que pour le gamin.

Cette année tu as huit élèves, as-tu déjà été jusqu'à douze ?

La première année oui. L'année dernière il y en avait neuf.

Comment définirais-tu ta population scolaire ?

Mis à part le QI, c'est plus une perf.

Eprouves-tu des difficultés particulières dans ton travail et qu'est-ce qui pourrait l'améliorer ?

La difficulté première, c'est l'isolement. Parce que même si les relations sont bonnes entre les collègues de l'école, il n'y a pas le partage des soucis pédagogiques. Un très grand isolement. Je compare avec les collègues qui sont en réseau, surtout nous sur B., les collègues de réseau ont réussi à avoir trois heures de concertation. Alors que nous, c'est autant isolement pédagogique que relationnel, que professionnel pour voir les personnels de santé pour les élèves, c'est tout en-dehors du temps scolaire. A part quelques réunions d'intégration pendant le temps scolaire.

D'une manière générale, penses-tu que le travail en CLIS est connu, reconnu, valorisé, ou tout le contraire ?

Connu, non. Reconnu non plus. //

Lorsque tu étais en formation, qu'est-ce qui se disait sur les CLIS ?

Moi j'avais déjà une année de recul. Tout ce qu'on nous disait en formation, ça n'aide pas vraiment pour prendre en charge une CLIS, d'un point de vue pratique. Bon, la pédagogie différenciée, le handicap, y connaître la théorie en rapport, les concepts, les auteurs, ok. Pour ta propre culture générale, ça c'est bénéfique, mais la prise en charge côté pratique, alors là, pas du tout. Non. En tous cas, autour des CLIS, y a encore des images de « classe-poubelle » autant pour les collègues que pour les parents. Je ne sais pas si c'est propre à ma classe, mais la population de ma classe ne reflète pas un handicap mais plus des troubles du comportement.

Tu veux dire que ce n'est pas de naissance qu'ils sont déficients ?

J'ai eu deux élèves qui ont eu des problèmes à la naissance et dont on pourrait parler de handicap. Les autres, c'est plutôt sociologique.

Si tu devais parler de ton travail à de jeunes PE, qu'est-ce que tu en dirais ?

Moi je vends ma classe. (rire). C'est vrai que des fois je suis un peu refroidie au quotidien parce que je suis pleine d'engouement et de projet le matin et que ça se passe pas comme prévu, qu'on me casse la baraque. Moi le travail en CLIS, c'est une remise en question permanente, une ouverture sur les autres et sur le monde, et une pratique non-figée. Moi ce qui m'a plu au début c'est la prise en compte de l'élève en tant qu'enfant. C'était moins maintenant parce qu'on me donne moins les moyens d'aller vers les praticiens qui sont autour des gamins, savoir pourquoi ils ont des problèmes. Et puis la liberté. Faire des projets, pas de pression des programmes. Tout ça.

On parle parfois de métier à vocation dans le sens où cela permet de se réaliser à travers un travail.

Penses-tu que travailler en CLIS en fait partie ?

Oui. Bon, on donne beaucoup aussi. C'est vrai que l'effectif est moins qu'en classe ordinaire, mais l'investissement est important. Je ne pense pas en tous cas qu'on arrive en CLIS par hasard. Personnellement, pour en avoir discuté avec quelques collègues, c'est peut-être, pour certains, un défi que l'on se met. C'est aussi peut-être une thérapie que d'aller comme ça vers d'autres publics, d'aller vers la différence.

Ce que tu viens de dire est excellent pour l'enchaînement, tu vas voir, parce que l'année dernière, dans le cadre des entretiens pour le DEA, j'ai retrouvé des caractéristiques qui étaient très souvent évoquées pour définir le travail en CLIS. Il s'agit de défi pédagogique, responsabilité de l'intégration, et de travail en partenariat. Pourrais-tu les ordonner et éventuellement, veux-tu en ajouter d'autres ?

En début de carrière, j'aurais peut-être mis travail en partenariat en second, mais pour moi maintenant c'est le bon ordre comme tu les as dit. Sans autre chose à ajouter.

A été nommée sur le poste en CLIS. En début d'année a été deux jours en stages chez une collègue expérimentée, mais estime ne pas avoir bénéficié d'aide.

N'a pas l'intention de se maintenir sur le poste ni de demander une spécialisation car il arrive que l'enseignante « ne supporte plus ses élèves » ou « ne supporte plus ses propres enfants en ayant trop donné dans la journée ».

A pensé à demander une formation spécialisée mais souhaite se laisser du temps. Pense qu'elle « reviendra vers l'AIS » lorsque ses enfants seront plus grands. Pour le moment, va demander un poste en école primaire.

Activités professionnelles

Selon vous, y a-t-il des compétences et des qualités professionnelles qu'il faut avoir pour enseigner en CLIS ?

Oh oui ! Il faut être très patient. Beaucoup de patience, savoir valoriser les élèves, trouver leurs points forts et non leurs points faibles qui sont multiples. Et puis au niveau pédagogique on est obligé de travailler en ateliers. Ben voilà, les ateliers. Les mettre en place. Beaucoup de manipulation, toujours passer par la manipulation. Par exemple les miens, ils n'arrivent pas à abstraire, aucune notion, donc toujours passer par la manipulation, à partir de choses qu'ils connaissent, qu'ils aiment. Evidemment c'est pas du scolaire scolaire, c'est à partir de situations réelles, essayer de mettre en place l'apprentissage.

Avez-vous connaissance du dossier scolaire et personnel de vos élèves ?

Oh oui, partiellement quoi, superficiellement oui. Alors oui, au niveau scolaire parce que les dossiers scolaires suivent donc je suis informée de leur cursus. Au niveau psychologique, un peu moins. Les psychologues scolaires n'aiment pas trop se dévoiler, ils en disent le minimum.

Est-ce que le ou la secrétaire de CCPE vous informe ?

Non pas du tout. Sur B., je ne sais pas ailleurs mais le CCPE je connais que de nom. Je sais que les élèves m'en parlent, qu'ils sont suivis, mais je n'ai aucun contact., beaucoup d'orthophonistes.

Vous parlez du CMPP. Moi je vous parlais de la secrétaire de CCPE.

Ah oui excusez-moi. Oui, il est là aux réunions. On a des contacts réguliers.

Rédigez-vous un projet pédagogique par élève ?

Oui. J'y mets...ça dépend, ça dépend des élèves. Ça peut être « être souriante » sur l'humeur, des choses comme ça. Ça peut être le comportement. Ils ont en général des troubles comportementaux. Avant le scolaire, c'est le comportement. Mais pas trop à long terme, entre chaque vacances.

Le transmettez-vous aux parents ?

Non je ne le transmets pas aux parents.

Y a-t-il intégration de vos élèves dans l'école ?

Oui, un petit peu, pas assez à mon goût mais oui il y a intégration.

Intégration individuelle ou collective ?

Individuelle.

Et pour quels apprentissages ?

Plutôt découverte du monde, EPS, arts plastiques, plutôt ça.

Il n'y a pas d'activité de classe à classe ?

Non. D'ailleurs je ne sais pas si c'est possible. Parce que déjà à l'intérieur de notre classe on est obligé de faire des groupes, alors euh...

Et pour certains sports, je pense à la piscine, ou pour des sorties ou spectacles ?

Alors là oui. A la piscine, on est trois classes. En EPS on est trois classes, oui oui.

Comment se passe la prise en charge de vos élèves. De quelle manière se déroule-t-elle, qui décide ?

La prise en charge se fait par l'AVS. Moi je prépare, elle, elle prend un groupe et il y a un groupe qui travaille en autonomie.

Vous parliez d'éducateur dans le plateau technique et d'une psychologue ?

L'éducateur c'est défini en début d'année et la psychologue, elle rentre dans la classe et elle dit « est-ce que je peux prendre untel, untel ? » et puis après moi je rattrape avec l'élève ce qu'il a manqué.

Assistez-vous aux réunions d'intégration et aux CCPE ?

Oui.

Les CCPE il y en a trois : celle qui oriente les douze ans, celle qui fait le bilan, celle qui oriente les nouveaux élèves.

Euh ...pour l'instant, je n'ai pas d'élèves qui ont douze ans, donc je ne suis pas concernée. Le reste oui.
Associez-vous les parents au projet pédagogique de leur enfant ?

Non les parents je ne les vois jamais, à mon grand regret. Vous savez, j'ai fait ma réunion de rentrée, je n'avais personne, ça délimite un peu le climat. Les parents je ne les vois jamais.

Comment qualifiez-vous vos élèves du point de vue de leur appartenance sociale ?

Les miens sont de milieux sociaux très défavorisés. J'ai très peu de parents lecteurs. Ils s'intéressent peu à la scolarité de leur gamin.

Qualifiez-vous vos élèves d'enfants handicapés ou en échec scolaire ?

Les deux. Certains sont handicapés, de naissance. Les autres, ils sont tellement socialement perturbés parce qu'il se passe autour d'eux qu'ils sont en échec scolaire. Ils sont très faibles mais ils le seraient moins ou peut-être pas s'ils étaient dans un autre milieu familial. Ils sont quand même pas gâtés à ce niveau là.

Pouvez-vous me parler de votre place au sein de leur école.

Au niveau des responsabilités, on a les mêmes responsabilités. On procède différemment au niveau pédagogique, mais dans l'école où je suis, il y a une très bonne ambiance. Dès que j'ai un problème avec un gamin, dès qu'il devient dangereux pour les autres, je peux compter sur mes collègues pour me le prendre. Il y a une très bonne entraide.

Eprouvez-vous des difficultés dans votre travail, et si oui, que faudrait-il pour l'améliorer ?

Ben des difficultés y en a. Ne serait-ce que gérer les troubles du comportement. Ça c'est évident et c'est difficile nerveusement. Et puis ce sont des enfants qu'on a beaucoup de mal, énormément de mal à évaluer. C'est-à-dire qu'un jour on pense que c'est acquis, et puis le lendemain on s'aperçoit que tout est à recommencer. Il n'y a aucune satisfaction à ce niveau là. C'est ingrat.

De quoi auriez-vous eu besoin en formation ?

A l'IUFM, on nous parle de la pédagogie de la recherche, alors que là c'est pas une classe ordinaire. C'est pas applicable pour une classe comme ça. J'aurais eu besoin de connaître plus les enfants du point de vue psychologique, ça permettrait peut-être de les aborder autrement et puis aussi avoir des besoins humains et matériels plus conséquents. C'est vrai qu'on en parle pas mais...

Justement, parlez-en.

Ben moi je travaille dans une classe qui n'est pas équipée pour recevoir des enfants comme ça. Et il n'y a pas de budget. Alors il faut que je fasse en gros autre chose que du scolaire en ayant que du matériel scolaire. Donc c'est la débrouille, beaucoup de débrouille. Et puis le temps aussi. Toutes mes réunions se font en-dehors du temps scolaire. Alors ça peut plus durer.

Représentation du métier

A votre avis, comment est perçu votre travail par vos collègues ?

Il y a une part de compassion. « Heureusement qu'on n'est pas à ta place ». Je pense qu'il y a de ça.

Et si vous deviez présenter votre travail à de jeunes PE, que diriez vous sur ses avantages et ses inconvénients ?

Ben ses avantages c'est très souple, on fait ce qu'on veut, on prend le temps, ce qui n'est pas le cas avec une classe normale avec les objectifs, le chronomètre, les programmes, avec tout ça. ; alors qu'en CLIS, on prend le temps, c'est de l'accompagnement. Voilà c'est ça, c'est de l'accompagnement, le gros point fort. On prend le temps, y a pas de programme. Le point faible, c'est qu'elles sont pas connues et qu'on donne pas de moyen.

Justement, j'allais vous demander si vous pensez que d'une manière générale, les CLIS sont connues, reconnues, valorisées, ou bien tout le contraire.

Je pense qu'elles sont méconnues et qu'elles sont mal vues quoi. Pour ceux qui les connaissent forcément. Par exemple dans la cour, les enfants peuvent se dire « tais-toi, sinon tu vas aller en CLIS » et des bruits comme ça ça court. C'est des gros problèmes de comportement.

Mais des enfants qui ont des problèmes de comportement, on en trouve aussi dans les classes ordinaires.

Il faudrait bien expliquer que leurs problèmes de comportement c'est lié à des troubles psychologiques.

Comment était présentée la CLIS à l'IUFM ?

J'en ai très peu entendu parler, mais le peu, c'était « calvaire ». L'AIS, l'AIS ; l'AIS... attention, les premiers postes, c'est en AIS. C'est pas une bonne image. Moi quand je suis arrivée sur la CLIS, je ne

savais pas comment m'y prendre. Je me suis dit « tu ne peux pas travailler normalement avec une classe normale » donc j'ai fait des ateliers avec une pédagogie différenciée.

On parle parfois de métier à vocation, qui permet de se réaliser à travers un travail. Pensez-vous que le travail en CLIS en fait partie ?

J'espère pour eux. Je pense oui. La première année peut-être pas. Ils vont s'essayer. Mais s'ils persistent oui, je pense que c'est une vocation.

Au cours des entretiens dans le cadre de mon DEA l'an dernier, j'ai trouvé trois caractéristiques qui revenaient souvent pour décrire le travail en CLIS. Il s'agit de : défi pédagogique, responsabilité de l'intégration et travail en partenariat. Pourriez-vous les ordonner selon votre importance et éventuellement en ajouter d'autres ?

D'abord le défi pédagogique, c'est le plus important. Après en découle la responsabilité de l'intégration, et l'intégration passe par le partenariat. Mais il faut aussi avoir la personnalité qu'il faut. La patience et puis accepter que...les acquisitions sont tellement fragiles que...il faut le savoir. Et puis il y a aussi la régression. Moi j'ai des gamins qui régressent depuis le début de l'année. Parce qu'ils sont en fratrie, ou...ça génère des conflits. Donc il y en a qui progressent bien et d'autres qui régressent. Parce qu'on parle toujours des progrès mais...faut le savoir. Je ne sais pas si c'est dans toutes les CLIS.

A8

A toujours voulu une CLIS et être enseignante. A des raisons personnelles et familiales qui la sensibilisent aux problèmes du handicap mental.

Activités professionnelles

A ton avis, que faut-il comme compétences et qualités professionnelles pour enseigner en CLIS ?

Je pense qu'il faudrait avoir une formation plus sur la psychologie de l'enfant que sur la péda. Moi je ne l'ai pas trouvée en formation CAPSAIS.

Et sur le savoir-faire ?

Je pense qu'il faut avoir des qualités personnelles comme la patience, ce que je déplore ne pas assez avoir, et puis savoir gérer des groupes, c'est même ce qu'il y a de plus difficile. Sans l'auxiliaire de vie, je me rends bien compte que par rapport à l'autonomie des gamins, j'en ai que deux qui sont lecteurs, vraiment lecteurs autonomes, c'est dur.

Justement, comment gères-tu tes élèves dans la classe ?

Il y a déjà tous les rituels du matin. Il y a bien déjà un quart d'heure devant le tableau, enfin c'est pas un tableau, j'ai fait une grande toile cirée sur le mur avec les jours de la semaine avec un code de couleur qui correspond à une comptine. On place les étiquettes hier, aujourd'hui, demain. On place les jours où il y a école, ceux où il n'y a pas école, on place les jours où il y a telle activité dans la semaine, on a aussi un calendrier. On lit le menu de la cantine et on inscrit les élèves à la cantine, et puis on donne les métiers du jour, « qui nourrit les escargots, qui arrose les plantes, etc. » et le lundi on fait en plus les métiers de la semaine « qui distribue les cahiers, qui s'occupe de la porte d'entrée et qui a la clé de la classe, enfin bref... » Il y a aussi la chorale que j'amène pour le cycle2 deux fois par semaine. On va aussi à la BCD, on fait du sport, on va participer au festival de théâtre. Et puis il y a les groupes de niveau.

As-tu connaissance du vécu personnel et scolaire de tes élèves et si oui, comment y accèdes-tu ?

En fait on me donne les gamins et moi je vais à la CCPE. Elle me sort les dossiers des gamins. Elle me laisse tranquille mais je n'ai pas le droit de photocopier ce qui est psy. Et puis après le psychologue scolaire me demande de photocopier mes notes, tu vois...Donc si je fais pas la démarche, j'ai rien. Mais je le fais parce que ça rime à rien de recevoir un gamin sans savoir qui il est.

Fais-tu un projet pédagogique individuel ?

Oui. J'y mets les évaluations diagnostiques, les compétences à atteindre.

Tu le fais pour l'année ou par trimestre ?

Pour l'année.

Tu le communique aux parents ?

Oui.

Tu le donnes en CCPE ?

Non mais ce serait pas plus mal que de remplir les feuilles de CCPE.

Y a -t-il intégration de tes élèves dans l'école. Tu as parlé de la chorale.

C'est de l'intégration collective mais ils ne sont pas intégrés individuellement. Donc il y a la chorale, le théâtre avec un CE1/CE2, l'atelier cuisine dans notre classe où on reçoit des CP, le jardin avec le CP et puis séparément, et puis des matinées sportives le samedi matin. On les fait une fois dans chaque période entre les vacances, avec les CP/CE1.

As-tu déjà essayé de pratiquer l'intégration individuelle ?

Oui mais très très peu. Ça fonctionne pas bien, déjà parce que j'ai du mal de demander aux collègues de faire l'effort de faire des disciplines à heure régulière. Et puis les gamins, on oublie de venir les chercher ou ils oublient de descendre. Et puis après l'activité ne se faisait plus à l'heure là, et puis après...enfin ça n'a jamais fonctionné et puis de toute façon il n'y avait pas trop de retour des gamins, ça n'a pas très bien marché, les gamins y allaient mais sans plus. De toute façon ce n'était pas pour des apprentissages fondamentaux, et puis ça ne leur apportait rien de plus. Au niveau organisationnel, ça devenait galère de travailler en groupe dans la classe. En tout cas, ça doit être au cas par cas. Au début moi j'idéalisais l'intégration. Et puis j'avais rencontré un conseiller péda. qui m'avait dit « je ne vois pas trop l'intérêt d'envoyer un gamin de 10 ans faire du CP dans un CP. Ça le dévalorise plutôt qu'autre chose. Il doit faire math. en CLIS ». Et effectivement, j'en suis revenu en me disant « le pauvre gamin de 10 ans, quand il débarque dans la classe de CP, qu'est-ce qu'il doit ressentir ... » Et puis en plus, ils n'iront jamais ensuite dans une classe ordinaire, alors leur classe c'est la CLIS.

Revenons un peu sur la prise en charge de tes élèves. Tu as droit à une heure de réunion par trimestre.

Déjà si moi je ne prends pas contact pour prendre un rendez-vous, il ne se passe rien. Les jours de réunions c'est le...au CMPP et le ...au CMP parce que c'est leur jour de synthèse, donc ils n'ont pas de prise en charge les jours là, donc ils me prévoient une heure ce jour là. Quand j'y vais, le psychologue scolaire m'accompagne. Alors au CMPP, ça se passe plus dans l'échange. Je dis ce qui se passe en classe et ils me disent un peu, assez bien ce qu'ils font au CMPP. Alors qu'au CMP, c'est moi qui dis ce qui se passe et on ne me dit pas grand-chose.

A ton avis pour quelle raison ?

Je pense qu'il y a un peu du secret professionnel et aussi de la personnalité des gens. Les psy. je sais pas pourquoi, ils ont toujours l'impression qu'il ne faut pas qu'ils nous disent des choses sur le gamin. Et puis quand ils disent des choses, ils s'arrangent pour qu'on ne comprenne pas alors comme ça. Sinon je pense que c'est aussi au niveau de la personnalité, je ne sais pas, c'est pas le même contact.

Tu as des réunions d'intégration.

Non pas cette année.

Et des CCPE ?

Je n'assiste à aucune.

Qui te l'a dit. Ton IEN ?

Ah ben ça a toujours été comme ça. J'ai déjà été invitée à titre de formation à deux CCPE mais surtout pas des CCPE où il y avait mes élèves. Une fois on m'avait même invitée à une CCPE mais comme il y avait du retard et qu'il y avait des élèves à moi qui passaient, on m'avait redécidé la date pour que je ne sois pas là.

Au niveau des parents, les associes-tu au projet de l'enfant ?

Je les reçois individuellement en début d'année. J'avais essayé toutes les formules, en collectif... et puis finalement c'est en individuel. En général, en début d'année, ils répondent tous présents. Et après je les revois en milieu et en fin d'année, mais parfois ils ne peuvent pas venir ou...

Tu leur présentes le projet.

Oui, je leur laisse le temps de le lire et puis après je leur dis de le remettre dans le sac du gamin et il faut qu'ils le signent.

Représentation du métier

Peux-tu me parler de ta place dans l'école ?

J'ai plutôt l'impression dans cette école là d'être à la même place que les autres. Il n'y a pas franchement de différence. Il y a quand même un instit. qui me fait la remarque comme quoi je n'ai pas beaucoup d'élèves, mais lui, c'est le personnage qui est comme ça. Sinon, il n'y a pas de commentaire sur les élèves. Par contre, au niveau des parents, je ne me sens pas perçue de la même manière et peut-

être aussi des enfants dans l'école. Je ne sais pas. C'est du ressenti. J'ai l'impression qu'ils ne me considèrent pas de la même manière. Comme une maîtresse à part avec des élèves à part. Parce que les gamins ne sont pas dupes entre eux, ils voient bien qu'ils ne sont pas tout à fait comme les autres. Mais il n'y a rien qui se dit. Par contre au niveau des parents, il y a énormément de parents qui ne savent pas ce que c'est qu'une CLIS et ce qu'on y fait.

As-tu l'impression que ton travail change ?

Oui, j'ai quand même l'impression depuis que j'ai débuté, les CLIS c'était des anciennes classes de perf. Une année, j'en avais quinze et l'inspecteur m'avait dit « c'est des enfants de classe de perfectionnement donc vous pouvez en avoir quinze ». Alors que maintenant, j'ai l'impression que la CCPE, c'est nettement plus régularisé et que c'est vraiment des gamins qui relèvent de CLIS, avec un QI de 50/70 avec des troubles plus globaux et plus marqués.

Alors qu'est-ce qui fait que ton travail change ?

Moi ce que j'aimerais bien c'est travailler plus avec les intervenant parce que les gamins ont de plus en plus de prises en charge avec des troubles psychologiques ou autre et je me sens un peu démunie. J'ai l'impression qu'il faudrait presque une formation thérapeutique. Je dis pas qu'il faudrait être psychothérapeute, mais il faudrait être formé à la psychologie de l'enfant.

Justement, la question suivante est liée. Rencontres-tu des difficultés dans ton travail et qu'est-ce qui permettrait de l'améliorer ?

D'abord une formation sur la psychologie de l'enfant ; et puis sur un plan pratique, avoir un peu plus de matériel de jeux. Parce qu'on ne m'attribue rien de spécial. Si je veux quelque chose, je fais comme les autres instit. de l'école et je vais demander au directeur qui est au courant du budget et il faut lui demander.

Mais au début de l'année, comment fais-tu pour préparer ta classe ?

Alors là on a un budget pour commander les fournitures. Là on m'a autorisé à avoir le même budget que les autres classes et on commande sur un catalogue. Donc là je suis bien fournie mais par contre, au niveau pédagogique, je n'ai pas un budget spécial.

As-tu l'impression que tes collègues perçoivent une difficulté à travailler en CLIS ?

Non pas particulièrement parce que c'est une école pas facile et ils galèrent tous bien. Par exemple quand il y a une bêtise de faite, c'est pas tout de suite de la faute de la CLIS. Au contraire, au niveau des comportements dans la cour, c'est pas les gamins de la CLIS qui se distinguent.

Et sais-tu pourquoi ils n'ont jamais demander une CLIS ?

Non. C'est vrai que lorsqu'on discute, on parle chacun de nos classes mais on n'a jamais parlé de ça.

Ils ne te demandent pas des conseils pédagogiques, par exemple dans l'apprentissage de la lecture ?

Des fois, je leur file des photocopies. C'est vrai aussi que le boulot que j'ai fait sur B-M, l'instit. de CP l'a repris. Mais des fois, on se donne des trucs, mais ça s'arrête là. On a pas franchement le temps de discuter. Parce que l'école est construite de telle manière qu'il y a deux bâtiments et moi je me retrouve avec le cycle3, le cycle2 est de l'autre côté. Mais dans les locaux, j'ai la chance d'avoir une cuisine. Alors je n'aurais pas envie de changer.

A ton avis, comment est perçu le travail en CLIS, en général. Est-il connu, reconnu, valorisé, ou tout le contraire ?

Je ne pense pas que les collègues s'imaginent les difficultés que ça peut représenter à certains moments. Donc il serait plutôt pas connu.

Lorsque tu étais en formation, qu'est-ce qu'on disait sur les CLIS ?

On n'en parlait pas. La formation c'était toujours pour les réseaux. On en a un peu parlé quand il y a fallu faire les stages et qui restaient des postes en CLIS. Mais je pense que même si on parle plus de handicap, on n'a pas la formation adaptée, on n'a pas les vrais plateaux techniques... Peut-être qu'avec le CAPA-SH, ce sera mieux. Et puis nos gamins, on sent bien qu'il y a quelque chose. Dans la façon de marcher, de parler, les troubles du langage, tout ça, ou il y en a un qui crie tout le temps. Alors là, effectivement, il y a une collègue, toute jeune, qui n'a pas trop l'expérience, elle me fait la remarque.

Justement, comment présenterais-tu ton travail en CLIS à de jeunes PE ?

Moi ce que j'aime le plus, c'est la relation avec les élèves, le côté famille, la durée. Il y a aussi la liberté pédagogique. Enfin, au début quand j'ai débuté, la liberté c'était mon pire ennemi parce que je ne savais pas quoi faire avec les gamins. Et puis maintenant je l'apprécie vraiment parce que je ne supporterais pas d'avoir la pression du CP, ou des collègues. Mais d'un autre côté, je me mets aussi la pression parce qu'il y a des choses que j'aimerais faire faire aux gamins et je ne sais pas s'ils vont y arriver.

On parle parfois de métier à vocation, ce qui permet de se réaliser à travers un travail. Penses-tu que le fait de travailler en CLIS volontairement en fasse partie ?

Je pense qu'il y a une raison. Parfois, on peut tomber en CLIS par hasard et ça peut aussi déclencher un désir de se spécialiser. Mais je pense quand même qu'il faut être sensible aux gamins en difficultés ou handicapés. C'est vrai que les instit. de CLIS, ils ont souvent une personnalité. Moi je n'en ai pas et pourtant j'aimerais être comme eux, tu vois ce que je veux dire, avoir quelque chose à part pour leur ressembler. Mais peut-être qu'à l'extérieur, les collègues me perçoivent comme ça, je ne sais pas.

Au cours de mon DEA, j'ai trouvé trois propositions qui revenaient pour décrire le travail en CLIS. Il s'agit de défi pédagogique, de responsabilité de l'intégration, et de travail en partenariat. Pourrais-tu les ordonner selon tes convictions, et même en ajouter d'autres si besoin ?

Moi quand j'ai débuté c'était avant tout réconcilier le gamin avec l'école. Avec des enfants trisomiques, ou autistes... moi je trouve qu'une CLIS pour des enfants trisomiques, c'est idéal. Parce que pour les parents, quand les gamins arrivent en CLIS, c'est un échec, et c'est très mal vécu. Alors que les gamins qui arrivent en CLIS et qui sont trisomiques, c'est une victoire parce que c'est une classe pour les gamins handicapés. Ils vont être avec les autres et ils ne seront pas montrés du doigt, style « le handicapé de la classe ». Bon ensuite, le défi pédagogique, c'est notre boulot d'enseignant. Et après le partenariat. C'est ce que je disais tout à l'heure. J'aimerais que ce soit comme ça.

En as-tu d'autre à ajouter ?

Une formation adaptée pour travailler en CLIS. Parce que ça peut être dangereux pour les gamins, pour l'instit., et pour les CLIS en général. Parce que voilà, on dit aux parents « on va mettre votre enfant dans une classe spécialisée où il pourra travailler à son rythme et progresser », et puis ils voient débarquer une jeune PE sans expérience et pas formée. Ça discrédite les CLIS. Bon il y en a qui font des choses super parce que quand tu sors de la formation et que tu débutes dans l'enseignement, t'as la foi, mais ça les use très vite parce qu'il y a des trucs à savoir, des compétences et des qualités comme tu demandais tout à l'heure. Et puis la personnalité, il y a certainement des jeunes qui ne sont pas prêts à ça. Il faudrait un entretien pour voir si on peut confier un poste comme ça.

A9

A demandé le poste en CLIS pour plusieurs raisons : l'enseignante souhaitait travailler avec des enfants handicapés. De plus, elle connaissait le poste car elle avait déjà travaillé dans cette école dans une classe ordinaire et connaissait donc comment la CLIS était intégrée dans le système, son fonctionnement, son plateau technique... Enfin, l'enseignante de la CLIS partait en retraite, il y avait donc l'opportunité de reprendre son poste. Suite à une expérience dans un hôpital de jour, l'enseignante a décidé de passer le CAPSAIS¹².

Activités professionnelles

A ton avis, que faut-il comme compétences et qualités professionnelles pour exercer en CLIS ?

L'hétérogénéité fait qu'il y a beaucoup plus besoin de polyvalence. Par rapport au milieu ordinaire, en tout cas moi je le perçois comme ça, il faut plus de sensibilité aux disciplines dites secondaires. Je pense qu'il faut aussi réussir à faire preuve de plus de détachement car ça demande un investissement affectif beaucoup plus important et il faut arriver à se détacher. Comme c'est des enfants...du fait déjà du handicap...il faut pas tomber dans la compassion voire même la pitié, et puis aussi par le fait qu'on les a plusieurs années, il y a un attachement, et puis peut-être un problème de subjectivité qui peut se mettre en place.

Les enseignants évoquent souvent la patience.

C'est pas de la patience. Je dirais plutôt de l'adaptabilité au rythme des enfants. C'est pas un problème de patience, parce que dans les classes ordinaires il faut aussi de la patience, mais je trouve qu'il faut beaucoup plus être capable de s'adapter au rythme de l'enfant, à son humeur du jour, qu'il y a des jours où il n'y a rien qui passe, et ben il faut passer à autre chose ou il faut y arriver par une pédagogie du détour, mais c'est pas de la patience, c'est s'adapter à l'enfant dans sa globalité.

Et le savoir-faire au niveau pédagogique ?

¹² Certificat d'Aptitude Professionnelle Spécialisé pour l'Adaptation et l'Intégration Scolaire

C'est la chance qu'on a justement de pouvoir travailler d'une autre façon. C'était une des raisons qui ont fait que je me suis éloignée du milieu ordinaire parce que justement je n'y arrivais pas et je voulais ce fonctionnement particulier.

Comment gères-tu tes élèves dans la classe ?

Il y a des groupes, mais qui vont changer, ça dépend. Par exemple, il y a les groupes A, B et C en math, mais les éléments du groupe A vont intégrer le groupe B en lecture, enfin tout est différencié mais en même temps j'arrive à avoir des activités communes. Et puis il y a des fois où c'est carrément de l'individuel.

As-tu connaissance du vécu personnel et scolaire de tes élèves, et si oui, comment y accèdes-tu ?

Oui. De temps en temps j'ai les dossiers scolaires, mais comme ce sont des enfants handicapés, il y a tout leur dossier qui les suit. Par les parents à qui je demande éventuellement des informations. Et par tous les professionnels qui les suivent.

Rédiges-tu un projet pédagogique individuel ?

Oui. J'y mets les compétences à atteindre, les évaluations, les modalités de prise en charge, et je le communique aux parents.

Y a-t-il intégration de tes élèves au sein de l'école ?

Oui, individuelle et collective. Intégration individuelle pour un élève en math. en CE1, et puis les autres en sport.

Et l'intégration collective ?

C'est moi qui prends par demi-groupe les élèves de CE1 en art plastiques.

Comment s'effectue la prise en charge de tes élèves en début d'année, c'est-à-dire qui prend contact, comment cela s'organise ?

C'est moi qui prends contact en début d'année avec les intervenants et j'organise une réunion. On décide les prises en charge en fonction des disponibilités de chacun et de mon emploi du temps en priorité.

Est-ce que vous vous partagez les compétences à faire travailler aux enfants ?

Ben...par exemple quand on fait cuisine, je sais qu'à l'atelier où il va, il va ramener des recettes pour qu'il montre aux élèves de la classe. En général on essaie. Enfin ça dépend des prises en charge. Par exemple avec le psychomotricien, il fait des choses que moi je ne peux pas refaire avec une gamine, un truc particulier quand il y a des gros soucis. Avec l'orthophoniste, comme il travaille dans l'école, on se voit et par rapport à la lecture il y a une étroite collaboration.

As-tu des réunions d'intégration ?

Non je n'ai pas ça, qu'est-ce que c'est ?

Par exemple des élèves qui sont en IME¹³ et que l'on intègre tout doucement en école primaire. Ils sont scolarisés à mi-temps puis progressivement on va vers le temps complet. Ils sont donc en intégration dans la CLIS et comme le cas est assez lourd, on a des réunions fréquentes avec tous les professionnels. Des réunions de ce genre j'en ai deux ou trois par an mais ça ne s'appelle pas réunion d'intégration mais équipe éducative.

Tu vois, il y a une différence de terminologie entre nos écoles car chez moi, on provoque une équipe éducative lorsqu'il y a des problèmes avec les parents.

Ah oui. Nous on fait ce genre de réunion deux à trois fois par an que ça aille bien ou que ça aille mal.

As-tu l'impression que l'on implique davantage les parents ?

Oui. Parce que moi je tiens beaucoup plus compte de ce qui se passe à la maison. Alors peut-être parce que j'ai plus le temps, mais il y a beaucoup d'échanges avec les parents qu'avec les autres en milieu ordinaire.

Représentation du métier

Que dirais-tu de ta place dans l'école parmi les autres enseignants ?

Je suis une enseignante à part entière. Mais je pense que j'ai un statut particulier parce que comme j'étais déjà avant dans l'école avec une classe ordinaire, je pense que l'image d'enseignante je l'avais déjà avant et je pense que j'ai gardé cette image là. Tu vois quand on boit le café, je suis la première à dire « j'en ai que neuf, mais j'ai plus de boulot que lorsque j'en avais vingt-cinq », et tout le monde acquiesce.

Depuis que tu es en poste, as-tu l'impression que ton travail a changé ?

¹³ Institut Médico Educatif

La seule chose où je vois une évolution c'est par rapport à l'autisme. On sent que l'on va être amené à accueillir plus de gamins comme ça, par contre ça m'inquiète plus. Mais sinon ça me paraît clair, les gamins qui sont là ont tout à fait leur place.

Epreuves-tu des difficultés particulières dans ton travail et qu'est-ce qui permettrait de l'améliorer ?

Ben des difficultés particulières c'est premièrement le problème de l'emploi du temps avec les multi prises en charge. Ça ça me pose problème parce que du point de vue de l'identité de la classe c'est pas du tout évident d'avoir le groupe classe et de faire des choses tous en même temps parce qu'il y en a toujours un qui est à droite à gauche. Alors j'ai essayé de résoudre ça en début d'année en faisant une réunion pour imposer un petit peu mon emploi du temps, mais bon...en sachant que il y a des prises en charge qui sont déjà fixées donc c'est pas toujours facile. Bon avec l'orthophoniste j'ai réussi à m'arranger parce que je lui ai dit « en priorité il faudrait que tu les prennes à tel moment ». C'est moi qui...on fait ensemble l'emploi du temps donc j'arrive à lui donner un petit peu...donc ça c'est un problème l'emploi du temps. L'autre problème c'est avec l'enfant autiste, c'est mon manque de formation. Manque de formation, manque de formation continue proposée, des stages proposés, des conf. Péda¹⁴, y a rien, c'est une grande pauvreté du système.

A ton avis, comment es-tu perçu par tes collègues ?

Je pense que certains ont une sorte de compassion, certaines parce qu'il y a que des femmes. Enfin, de la compassion parce que c'est « le pauvre petit gamin handicapé ». Mais ça fait tellement longtemps que la CLIS est là et qu'il y a une habitude de fonctionnement, que...et puis c'est une équipe très stable depuis des années...que...mais juste pour une minorité tu sens ce phénomène de compassion. Et puis y en a qu'une qui me dit « je sais pas comment tu fais ». Mais y en a qu'une.

Et d'une manière générale, à ton avis comment est perçu le travail en CLIS ? Est-ce qu'il est connu, reconnu, valorisé, ou tout le contraire ?

Je pense que c'est quelque chose qui n'est pas très connu et j'ai l'impression que ça n'intéresse pas beaucoup de gens. De toute façon, je trouve qu'il y a une méconnaissance de la différence en général. Tu parles aux autres de la dyslexie, de l'autisme...ça leur passe bien au-dessus.

Lorsque tu étais en formation, comment étaient présentées les Classes d'Intégration Scolaire ?

En formation j'y ai rencontré beaucoup d'instit. qui étaient en CLIS depuis des années et qui n'étaient pas titulaires parce qu'elles avaient pas le CAPSAIS. J'y ai trouvé des gens très motivés et motivants, qui en plus sortaient « reboostés » par la formation, avec l'envie d'y retourner.

Penses-tu que les enseignants qui demandent une CLIS ont une raison ou une personnalité particulière ?

Ca oui, une personnalité oui. C'est pas des instit. comme les autres. De toute façon, jusqu'à présent, les gens que j'ai rencontré dans le spé.¹⁵ sont différents.

Et à quel niveau sont-ils différents ?

Au niveau de leur centre d'intérêt et au niveau de leur façon de voir la vie quoi. Je trouve que c'est pas tout à fait les mêmes. Bon j'ai eu des déceptions par rapport à ça. Des conf. Péda. où tu te retrouves avec des gens du spé. qui ont un esprit qui me plaît pas forcément. Mais en général ils sont pas comme les autres. Leur sensibilité, leurs pensées.

Si tu devais présenter ton travail à de jeunes PE¹⁶, qu'en dirais-tu ?

Qu'il y a plein d'avantages, plein. La première chose c'est pouvoir travailler au rythme de l'enfant, respecter l'enfant plus que dans une grande classe. C'est pouvoir faire des activités qui vont de petite section jusque CE1-CE2, donc faire un petit peu de tout. Développer les activités dites secondaires, art plastique, sport, chant...tout ça. C'est aussi avoir des relations particulières avec les parents, je trouve que c'est plus constructif et que la pression n'est pas la même qu'en classe ordinaire. Et puis au quotidien c'est un bonheur, moi je m'éclate dans mon boulot. C'est une liberté d'action et en ça ça permet de respecter le rythme du gamin. C'est ses petits progrès, ses capacités, ses envies, avec des objectifs qui collent plus aux capacités du gamin

On parle parfois de métier à vocation. Penses-tu que travailler en CLIS en fasse partie ?

Oui, je pense que oui. Il...peut-être pas avoir ça dans le sang, mais de toute façon, pour être enseignant il faut une vocation. Enseignant tout court c'est une vocation. En CLIS il faut avoir la foi.

¹⁴ Conférences pédagogiques

¹⁵ spécialisé

¹⁶ Professeurs des Ecoles

Au cours de mes entretiens pour le DEA¹⁷, j'ai trouvé trois propositions qui revenaient régulièrement pour parler du travail en CLIS. Il s'agit de défi pédagogique, responsabilité de l'intégration, et travail en partenariat. Peux-tu les ordonner selon tes priorités et éventuellement en ajouter d'autres ?

Travail en partenariat. Responsabilité de l'intégration. Et en trois, défi pédagogique, mais je n'aime pas le mot défi.

Défi pédagogique était évoqué par des enseignants de CLIS type « anciennes classes de perf. » qui accueillaient des élèves de 9 - 10 ans avec un gros échec scolaire.

Ah oui, là je comprends mieux. Le défi était perçu comme trouver enfin la péda. qui permettrait aux gamins d'apprendre. Mais ça me paraît pas difficile de trouver du matériel...on a à notre disposition beaucoup d'outils, ou que l'on peut fabriquer...et c'est pas difficile de trouver des moyens...et puis on a toute cette liberté de travailler avec des jeux ou d'autres supports...donc ça me paraît pas difficile, ça me paraît même simple.

Aurais-tu d'autres propositions ?

Il y a aussi la connaissance du handicap. Moi quand j'ai démarré, j'ai travaillé avec un psychomotricien qui m'a éclairé sur les gamins trisomiques et sur leur problème, sur ce que la trisomie provoque au niveau tendineux, au niveau musculaire, et tout ça c'est des choses que je ne connaissais pas et je me suis rendue compte qu'il y avait des choses que je demandais à des gamines en EPS¹⁸ qui étaient trop dures pour elles. La connaissance du handicap aide quand même à travailler avec eux. C'est presque du bon sens. C'est pareil au niveau de la psychologie de l'enfant. Et tout ce qu'on apprend, pour l'instant c'est du fait de démarche personnelle. Je suis allée m'acheter des bouquins sur l'autisme. Et c'est ce que je disais tout à l'heure sur la pauvreté du système au niveau de notre formation.

¹⁷ Diplôme d'Etude Approfondie

¹⁸ Education Physique et Sportive

Est entrée dans l'Education Nationale pour faire du spécialisé afin de s'occuper des enfants en difficulté. A toujours occupé des postes spécialisés.

Activités professionnelles

A ton avis que faut-il comme compétences et qualités professionnelles pour exercer en CLIS ?

Beaucoup de patience, beaucoup de capacité à se projeter dans l'avenir, à y croire, encore plus qu'ailleurs. Et beaucoup de capacité à gérer différents groupes de niveaux. Tu vois, au niveau de la gestion de la classe, je pense que c'est indispensable. Et puis les compétences pédagogiques, elles sont spécifiques. Je pense que chacun en a dans son domaine.

Au niveau pédagogique, comment gères-tu tes élèves dans la classe ?

Je commence déjà par un travail tous ensemble pour mettre en route la classe, et après je commence à travailler systématiquement avec le groupe qui a le niveau le plus faible. Les enfants qui ont une capacité à travailler tout seul, je leur donne un travail individuel, c'est le groupe de grands. Après je tourne, je fais à peu près vingt minutes de séance par groupe. Maintenant qu'il y a une AVS, c'est bien parce qu'elle peut s'occuper d'un groupe et les enfants sont tous accompagnés au moins une fois dans la matinée. C'est vrai qu'il y a des priorités, et le groupe des grands qui est autonome, c'est vrai qu'ils sont plus longtemps tout seul et que je leur en demande plus.

As-tu connaissance du vécu personnel et scolaire de tes élèves, et si oui, comment y accèdes-tu ?

Ceux qui arrivent, pas toujours. Là cette année j'ai participé à la CCPE et j'ai pu rester pour les élèves qui vont arriver chez moi l'année prochaine. Mais les autres années, non, je n'assistais pas à la CCPE. Mais sinon, je demande à la psy. Soit elle connaît l'enfant et elle me fait un topo., soit elle connaît pas l'enfant et elle contacte la psy. de l'autre école.

Elabores-tu un projet pédagogique individuel ?

Oui. Après les évaluations de début d'année. Enfin non, c'est pas vraiment individuel, c'est pour le groupe de niveau. Je dis aux élèves du groupe ce qu'ils savent faire et ce qu'ils devraient arriver à faire à chaque période entre deux vacances. Mais je ne communique pas le projet, ni aux gamins, ni aux parents.

Fais-tu des bulletins trimestriels ?

Oui, pour faire comme les autres classes, mais je trouve que ça ne correspond pas avec ...la CLIS permet de donner le temps à chaque enfant...alors c'est pour faire comme les autres.

Y a-t-il intégration des élèves de CLIS dans l'école ?

Oui, il y a. Il y a des décroissements où les gamins de CLIS ont une place quasi identique à celle des autres, mais avec une attention particulière de l'enseignante. Donc il y a des décroissements en lecture cycle2 et en sciences cycle3, et en arts plastiques et musique. Mais je n'ai pas cette année d'intégration en math. ou en français plus poussée.

Y a-t-il aussi une intégration collective, de classe à classe ?

Oui, on fait des projets ensemble, on va à la piscine avec une autre classe et on mélange les enfants, et puis des sorties. De toute manière, dès qu'il y a une sortie, les collègues me disent « ben tiens, on a pensé que ce serait bien que tes gamins de CLIS viennent ». Donc ça ne vient pas que de moi. Il y a l'AFPS cette année. Immédiatement les collègues sont venus me prendre les grands pour passer l'AFPS. Ça se fait automatiquement, il n'y a rien besoin de dire. C'est vraiment facile.

Comment se passe la prise en charge de tes élèves par les intervenants extérieurs. Qui décide des horaires, etc ?

Au niveau des SESSAD, c'est une réunion d'intégration en début d'année. Enfin, avant la réunion, on se voit pour décider des horaires, et j'ai mon mot à dire. On essaie que ce soit le plus intelligent possible pour le gamin, qu'il ait moins de perte et qu'il ne soit pas ballotté à droite à gauche tous les jours. Sinon, il y a une éducatrice qui vient dans la classe et une psychomot. qui vient aussi à l'école.

Tu disais donc que depuis cette année, tu assistes à la CCPE. Pourquoi pas les autres années ?

A la CCPE du bilan de mes élèves, j'y vais depuis toujours. Mais cette année, à la CCPE qui oriente les élèves, j'étais là pour une autre raison et j'ai demandé si je pouvais rester parce que je savais qu'il y avait des gamins qui passaient et qui devaient être proposés en CLIS. Donc j'ai un peu forcé la main, mais on ne m'a pas dit de partir.

Associes-tu les parents au projet de l'élève ?

Avant les vacances de la Toussaint je leur montre les évaluations et je leur explique ce que les gamins arrivent à faire, ce qu'ils n'arrivent pas à faire et ce que je vais faire avec eux. C'est oral, il n'y a pas de contrat écrit. Après je les revois encore une fois au mois de février et puis après de façon générale quand on fait la classe découverte, et puis à la fin de l'année.

Représentation du métier

Je voulais te demander quelle est ta place dans l'école, mais tu m'en as parlé tout à l'heure à propos de l'intégration.

Il n'y a pas de souci. En début d'année, au premier conseil des maîtres, je représente la CLIS aux nouveaux collègues, ce que c'est que les gamins de CLIS l'âge qu'ils ont, l'intégration...Les collègues savent et les parents savent aussi. Au premier conseil d'école, on leur explique ce que c'est que la CLIS. *Depuis que tu as la CLIS, as-tu l'impression que ton travail a changé ?*

Ah oui. C'est pas les mêmes enfants. Je pense que les premières années quand j'ai eu les gamins, c'était encore des gamins de...on va dire un restant de perf. Avec des gamins qui étaient ...qui percutaient plus, qui étaient plus vifs, alors que maintenant, certains ont encore des capacités similaires mais ils ont moins la « pêche », et d'autres où on sent bien le handicap, alors que les autres années non. Et puis ils avaient moins de prises en charge que maintenant. Là c'est sûr qu'il y a tout un travail au niveau du partenariat qui a changé. Parce qu'avant je me débrouillais toute seule. Mais il faudrait encore plus de partenariat si on veut aider encore plus les gamins.

Justement, as-tu des difficultés dans ton travail, et si oui, qu'est-ce qui permettrait de l'améliorer ?

Oh ben la difficulté c'est la multiplicité des difficultés des gamins, des groupes, qui fait qu'il y a des moments où tu aurais envie de passer plus de temps avec un gamin en situation duelle et tu es tout le temps entrain de courir après le temps.

Tu trouves que l'effectif est trop lourd ?

Oui, vraiment. En début d'année, j'étais à neuf gamins. Quand t'arrives à onze, douze, c'est trop lourd. Si tu peux intégrer le gamin dans un groupe, ça va, mais souvent, un nouveau gamin, c'est presque un nouveau groupe, quand on pratique de la péda. individualisée.

Accueilles-tu des enfants autistes ?

Je vais en récupérer deux l'année prochaine. Je suis inquiète. J'aurais besoin d'une formation, ça c'est sûr. C'est la grosse inquiétude pour l'année prochaine.

Les réunions d'intégration se font-elles pendant le temps scolaire ?

Non, elles se font toutes en-dehors. Je trouve pas ça normal, qu'il n'y ait pas d'heures de prévues parce qu'on a quand même des cas de plus en plus lourds, donc avec des prises en charge, des plateaux et tout ça, et si on veut vraiment faire fonctionner cette aide pour qu'elle soit la plus efficace possible, il faudrait que l'on ait plus de temps pour se voir.

A ton avis, est-ce que le travail en CLIS est connu, reconnu, valorisé, ou tout le contraire ?

Reconnu ? Moi j'ai l'impression...ce que je regrette c'est que ce soit les inspecteurs généraux qui viennent nous inspecter, alors que la plupart n'ont aucune connaissance de ce que c'est un gamin handicapé. Ils viennent dans la classe, ils t'inspectent, ils voient qu'il y a du boulot de fait, que les gosses bougent pas trop, alors ça leur va. Mais ça s'arrête à ça. Donc il n'y a pas vraiment reconnaissance du travail fourni par les compétences que ça demande. Moi j'ai l'impression qu'il vient te voir, tu lui montres tes dossiers, ça l'intéresse même pas. Il te dit « c'est bien » mais à la limite, tu mettrais n'importe quoi dans tes dossiers...du moment qu'il y a des dossiers, il voit que tu bosses, mais il ne nous aide pas à affiner, à nous former. Mais le problème est là. Ils n'ont pas la formation.

Et au niveau des collègues ?

Ceux qui connaissent les CLIS, je dis bien ceux qui connaissent, ils savent que les gamins qu'ils nous envoient, on va faire du bon boulot avec eux. Ils ne se disent pas « le pauvre gamin on l'envoie dans une CLIS, il ne va rien y faire ». Au contraire, ils savent que c'est ce qui est le mieux pour le gamin et qu'il va quand même apprendre, mais avec plus de temps. C'est dans l'intérêt du gamin. D'ailleurs maintenant on en a plein qui sortent de maternelle. La CLIS est présentée comme ce qui correspond le mieux à ses besoins.

Et au niveau des PE ?

Au niveau des PE, j'ai l'impression qu'ils ne savent rien sur l'AIS. Et les remplaçants aussi. Il n'y a pas longtemps, je suis allée en stage. J'ai eu une remplaçante et à midi j'ai fait le point avec elle. Elle me dit « c'est dingue, les gamins ils bougent pas, j'avais peur ». Les remplaçants anciens, t'as l'impression que quand tu leur dis de remplacer en CLIS, ils ont peur des gamins, que c'est des gamins qui vont courir et grimper partout. Pourtant, ils savent bien aussi que des gamins comme ça, ils en voient tous les jours

dans les classes ordinaires ; D'ailleurs la remplaçante, le matin elle venait dans la CLIS, et l'après-midi elle allait en CM1/CM2. Au début, elle avait donc peur de venir en CLIS, et puis après, lorsque je l'ai revu, elle m'a dit qu'elle avait galéré avec les CM et qu'elle regrettait de ne pas retourner dans la CLIS. Avec les CM, ça avait été « rock and roll ».

Si tu devais présenter le travail en CLIS à des PE, qu'est-ce que tu en dirais ?

Pourquoi on aime la CLIS ? Pourquoi on aime le travail en CLIS ? Je dirais que c'est tellement dur pour les gamins de les aider à progresser, que quand tu vois la petite étincelle, c'est un réel bonheur. C'est difficile mais c'est intéressant. Ça oblige à se remettre en question tout le temps, à voir différents niveaux, à changer tous les ans, à se renouveler. Et puis l'attachement au groupe-classe, à la petite famille, et puis avec chaque gamin.

On parle parfois de métier à vocation, le travail en CLIS en fait partie ?

Oui certainement. C'est un vrai choix et moi je n'ai pas envie de partir. Et puis je trouve que les gens en CLIS ont plus « la pêche » que les autres, et peut-être une personnalité différente.

Pour terminer, je vais te proposer trois paramètres qui peuvent représenter le travail en CLIS. Pourrais-tu les ordonner selon l'importance que tu leur accordes et éventuellement en ajouter d'autres ? Il s'agit de défi pédagogique, responsabilité de l'intégration et travail en partenariat.

Les trois sont importants. Moi par rapport à l'école où je me situe actuellement, la responsabilité de l'intégration je la mettrai en dernier parce que ce n'est pas ce qui me demande le plus de travail. C'est certain que si j'étais dans une autre école et que l'intégration ne se fasse pas bien, je la mettrais en premier, ça serait mon cheval de bataille. Depuis les SESSAD et les autres aides, c'est quelque chose de nouveau et ça donne envie. Donc je mettrais ça en premier, le partenariat. Et puis j'ajouterais la liberté. Pouvoir faire ce qu'on a envie, rebondir sur des projets, aller en forêt pour travailler sur un truc particulier, faire ce qu'on a envie. Mais tout en ayant des objectifs d'apprentissage, sans faire de l'occupationnel, mais sans les contraintes des IO. Je n'aurais pas envie de rentrer dans un moule, c'est trop important pour moi ça.

A pratiquement toujours exercé dans le spécialisé et en particulier en classe de perfectionnement. Suite à l'expérience de quelques années en perf., l'enseignante a été incitée à passer le CAEI.

Activités professionnelles

A ton avis, que faut-il comme compétences et comme qualités professionnelles pour exercer en CLIS ?

Je pense qu'il faut se dire que l'on peut toujours tirer quelque chose d'un gamin. Il faut faire le maximum pour qu'il puisse y arriver, lui donner une chance. Il faut y croire. Et puis on peut se donner à fond dans son projet parce qu'on n'est pas lié aux programmes. On peut bosser à fond les math., à fond la lecture. Moi je sais que si mes gamins sortent de chez moi en sachant lire, écrire, compter, et se débrouiller dans la vie, eh ben je me dis que j'aurais fait du bon travail, j'aurais gagné quelque chose. Je travaille aussi en décroisement.

Et au niveau des compétences ?

Il faut savoir accepter l'échec et la régression. Il faut se dire « là où les autres n'ont pas réussi, pour X raisons, moi je dois réussir, même si c'est difficile et que les gamins font parfois des marches arrière. Il faut être optimiste. Et puis...les SESSAD...savoir travailler avec tous les intervenants. Tu vois, l'année dernière, j'avais deux SESSAD, j'avais l'ergothérapeute qui venait, l'orthophoniste, l'éducatrice, il faut savoir gérer tout ça et puis accepter que les gens viennent dans ta classe. C'est bon que j'ai des bonnes relations avec les gens, mais il y a des moments où j'aimerais être seule dans la classe.

Comment gères-tu tes élèves dans la classe ?

Je fais des groupes de niveau et à l'intérieur je m'occupe de chacun d'eux, avec l'AVS. Pour les apprentissages, avec les plus petits je leur apprend essentiellement à lire et à compter, mais surtout à lire, et les plus grands, j'essaie aussi de les ouvrir sur le monde.

As-tu connaissance du vécu scolaire et personnel de tes élèves ?

Oui parce que j'ai des relations avec les éducatrices et j'ai un cahier de liaison avec la famille.

Et au niveau de la CCPE ?

J'y assiste, donc j'ai toutes les informations qu'il me faut.

Rédiges-tu un projet pédagogique ?

Rédiger pas forcément, mais j'ai des objectifs pour chacun d'eux. Enfin, si, à chaque trimestre, je fais un bulletin pour chaque gamin avec les objectifs qu'il devait atteindre, mais c'est pas vraiment un projet.

Y a-t-il intégration de tes élèves dans l'école ?

Je demande, je fais du décroisement avec les CE1 en lecture. Moi je travaille sur le mot et les CE1 sur la phrase. Et puis il y en a deux qui vont en histoire et en sciences, en CE1 et en CE2. Mais c'est pour les plus grands, pour les habituer en SEGPA à avoir plusieurs enseignants. Je ne les intègre pas tous.

Il y a aussi une intégration de classe à classe ?

Oui en sport et puis quand il y a une sortie, un spectacle, je me raccroche.

Comment travailles-tu avec les intervenants ?

J'ai un cahier de liaison avec le CHU, avec l'ergothérapeute, elle me demande ce que je fais et puis elle m'écrit ce que elle elle fait. Avec les autres, on se voit régulièrement. Et puis avec l'orthophoniste, on travaille en complémentarité, lui sur le son et moi sur le sens.

Assistes-tu à toutes les CCPE ?

Oui mais je ne suis pas titulaire. Enfin celle qui oriente les élèves chez moi, pas toujours.

De quelle manière associes-tu les parents au projet et as-tu l'impression qu'on les sollicite davantage ?

Oui., mais la plupart sont actifs ...je veux dire pour les gamins autistes, ils sont militants. Je les vois régulièrement, je n'ai pas besoin de les convoquer. La population scolaire a changé. Tu vois, j'ai commencé le métier par des classes de perf. et j'en suis loin. A part quelques uns avec des problèmes de nationalité qui font qu'ils échouent les tests, mais même les autres qui ont des problèmes de comportement, ils ont le QI correspondant.

Représentations du métier

Peux-tu me parler de ta place dans l'école parmi les autres enseignants ?

Je me sens frustrée. Les collègues, ils peuvent aller loin dans les programmes. C'est pour ça que je parlais tout à l'heure d'accepter l'échec et la régression. Au niveau pédagogique, j'aimerais leur apprendre plein de choses et je ne peux pas. Enfin...mais d'un autre côté, on a écrit un livre, on a réécrit un livre à partir de l'histoire des deux arbres. C'est émouvant.

Lorsque tu parlais de frustration, ce n'est pas ta place dans l'école.

Non non non. Ils ne vivent pas ce que je vis mais c'est une école qui est très grande et difficile. On se serre les coudes, mais quand même, je suis vigilante pour l'intégration de mes élèves.

As-tu des difficultés particulières dans ton travail, et si oui, qu'est-ce qui permettrait de l'améliorer ?

Depuis qu'on a les AVS co...c'est un bonheur. Enfin, ça peut être quitte ou double. Il faut bien s'entendre avec elle parce qu'elle est quand même là presque tout le temps dans la classe.

J'ai des collègues qui ont des problèmes relationnels.

A ton avis, comment tes collègues te perçoivent-ils ? Sais-tu pourquoi ils ne sont pas devenus spécialisés par exemple ?

J'en ai un qui me dit « je ne prendrais pas ta place. » Avant, quand j'avais une classe de perf. c'était « oh la la, je ne voudrais pas ta place » parce qu'il y avait des problèmes de comportement. Maintenant, c'est plus ça. C'est être face à face avec un enfant handicapé.

Justement, as-tu l'impression que ton travail a changé ?

Ben oui, au niveau du travail des enfants. On en fait de moins en moins. C'est-à-dire qu'ils peuvent apprendre de moins en moins de choses. Même au niveau du dessin, avant on pouvait faire des tableaux. Maintenant, le graphisme, c'est...Encore une fois, on est dans le handicap. C'est différent. Le travail a changé aussi parce qu'on travaille avec plus de monde, de spécialistes qui viennent dans la classe. Le plus dur pour moi, c'est de me former. Il faut se remettre en question. Tiens pour le gamin autiste...tu vois ce que je veux dire. Mais ils sont attachants.

Si tu devais expliquer ton travail à de jeunes PE, qu'en dirais-tu ?

C'est travailler avec des enfants qui ont un point de départ très dévalorisant, qui n'ont pas demandé à être comme ça. Alors c'est à l'école de faire en sorte qu'ils y trouvent...pourquoi pas de l'amour, en tout cas qu'ils se sentent reconnus. C'est jouer un rôle différent. On les voit parfois éclore comme une fleur au fur et à mesure du temps. Et puis on reçoit beaucoup des enfants.

On parle parfois de métier à vocation, c'est-à-dire qui permet de se réaliser à travers un travail, penses-tu que la CLIS en fasse partie ?

Oui je le crois, parce qu'on ne peut pas recevoir ces gamins là sans avoir une envie de les faire progresser, les aimer, et se sentir bien avec eux.

Tu penses que les enseignants de CLIS ont une personnalité particulière ?

Je vais te raconter une anecdote. Il y a quelque temps, j'ai eu un remplaçant. Il me cherchait dans l'école. J'aime bien être bien habillée, un peu sophistiquée. Eh bien quand il m'a vu, il m'a dit « je pensais pas que c'était vous l'instit. de CLIS, vous ne faites pas instit. de CLIS ». Sérieusement, je ne sais pas si c'est une personnalité particulière, mais en tout cas, un caractère particulier.

Je vais te proposer trois paramètres qui pourraient définir le travail en CLIS. Il y a le défi pédagogique, la responsabilité de l'intégration, et le travail en partenariat. Pourrais-tu éventuellement les ordonner selon tes convictions, et pourquoi pas en ajouter d'autres ?

Je me dis si le gamin est bien dans sa peau, s'il retire sa carapace, s'il apprend à lire et à écrire, on aura tout gagné.

Tu penses donc que c'est à travers ton travail dans la classe qu'il va progresser.

Oui. L'intégration c'est aussi important pour qu'ils voient d'autres maîtresses mais à condition qu'ils se sentent valorisés, que les collègues mettent l'accent sur ce qu'ils arrivent à faire. J'essaie de les sortir parce que j'ai vécu les classes « ghettos » des classes de perf. Mais c'est vrai aussi que, tu vois le livre, c'est notre classe qui la fait. Le travail en partenariat ça va devenir de plus en plus important et il faut apprendre à travailler avec eux, mais il faut accepter de lâcher un gamin, accepter qu'il y ait quelqu'un qui rentre dans la classe, accepter le va et vient. Heureusement que l'emploi du temps n'est pas rigide.

As-tu quelque chose à ajouter ?

Oui je voudrais revenir sur la vocation. Je pense qu'il faut effectivement avoir la fibre de l'AIS. Je ne saurais pas, je n'arriverais pas à travailler en classe ordinaire. L'attachement, les contacts, voire les gamins s'ouvrir...c'est de l'ordre des émotions. On a aussi à se justifier. On a des réunions, des CCPE, il faut pas croire qu'on a une liberté absolue ou que l'on peut ne pas faire grand-chose. Il faut aimer ça et le faire bien. Sinon, c'est pas la peine. Même essayer pour voir, c'est délicat. Mais c'est parfois difficile de savoir si on va s'y plaire. Enfin...

Avait eu une expérience en CLIS dans une autre école et avait une attirance particulière pour les enfants de CLIS.

Activités professionnelles

Que faut-il comme compétences et comme qualités professionnelles pour enseigner en CLIS ?

Peut-être une qualité d'écoute et d'empathie, je pense que c'est important, et puis l'organisation, je pense qu'on a besoin d'être très cadrant avec les enfants. Au niveau péda., je pense qu'il ne faut pas plus qu'ailleurs.

Comment gères-tu tes élèves dans la classe ?

Je fais des groupes de niveau, l'AVS s'occupe d'un groupe ou deux dans la matinée.

As-tu connaissance du vécu personnel et scolaire de tes élèves, et si oui, comment y accèdes-tu ?

Pas quand ils arrivent. Il faut vraiment que je me renseigne.

Tu n'assistes pas à la CCPE ?

Non.

Le ou la psychologue scolaire te transmet les info. ?

Non. Je les ai plusieurs mois après, lorsque l'on a des réunions d'intégration ou des équipes éducatives.

Et le ou la secrétaire de CCPE ne te transmet pas non plus les info. ?

Non.

Pour quelles raisons ?

J'ai l'impression que la psychologue scolaire, c'est pas trop son truc de transmettre les informations. Il faut que je lui pose des questions. Et comme on ne la voit pas très souvent...les informations je ne les ai pas. Et quand elle m'en donne, c'est vraiment au compte-goutte...secret professionnel disons.

Et le secrétaire de CCPE ?

C'est pareil. Il faut que je le vois, parce qu'autrement, les informations ne m'arrivent pas comme ça.

Fais-tu un projet pédagogique pour les élèves ?

Oui, je le reprends à chaque période de vacances. Je le présente aux parents, quand ils viennent. Mais je ne le mets pas dans le dossier de l'élève. En général, quand ils partent, je fais un résumé. C'est plus pour moi.

Au niveau de l'intégration de tes élèves, comment cela se passe ?

J'intègre deux élèves en CM2 en connaissance du monde, ils sont aussi intégrés en sport, en musique. Je fais de l'intégration avec les CP/CE en décloisonnement en histoire. Et puis j'intègre les plus petits en GS.

Comment s'effectue la prise en charge de tes élèves par les intervenants extérieurs ? Qui décide des horaires ?

On se voit en général trois fois dans l'année. Pour les horaires, on ne me demande pas mon avis. Mais toutes les prises en charge se font en-dehors de l'école.

Assistes-tu aux CCPE ?

Non, à aucune.

Sais-tu pourquoi ?

Non. Dans l'autre école non plus je n'y assistais pas. C'est-à-dire que le secrétaire de CCPE assiste à toutes les réunions, il prend des notes, je lui remets un compte-rendu du dossier, et après il me fait un compte-rendu de ce qui s'est dit en CCPE.

Si tu en faisais la demande, penses-tu que tu pourrais y assister, à condition que tu le souhaites ?

S'il y avait un problème d'orientation, je demanderais à y participer, mais cela ne s'est jamais produit, je ne pense pas que j'apporterais quelque chose en plus.

As-tu l'impression que l'on sollicite davantage les parents en CLIS que dans les classes ordinaires ?

Oui, on les voit plus souvent, on passe de longs moments à discuter, on les reçoit individuellement.

Représentation du métier

Peux-tu me parler de ta place parmi les autres enseignants de l'école ?

Je me sens identique aux autres, voire protégée. Disons je trouve que les autres enseignants, enfin une majorité, sont plus attentifs à la CLIS. Par exemple, comme j'ai neuf élèves et que l'argent est calculé

par rapport à l'effectif, ils se sont tous mis d'accord pour me donner une somme d'argent à eux pour que j'en ai plus. Vraiment soutenue.

Est-ce que tu as l'impression qu'ils te plaignent, qu'il y a une compassion pour l'institut de CLIS ?

Non pas du tout. Jamais. Pourtant, c'est une école « moyenne », sans gros problèmes de comportement.

Comment décrirais-tu ta population scolaire ?

C'est-à-dire...plutôt en terme de handicap. J'ai des gamins qui viennent d'un IME, donc ceux-là c'est handicap. J'ai d'autres élèves, c'est aussi de la déficience acquise et des troubles du comportement. Donc c'est aussi de l'handicap mental.

As-tu des difficultés dans ton travail, et si oui, qu'est-ce qui te permettrait de l'améliorer ?

Eh bien, on va dire que comme ce sont des gamins qui sont souvent issus de milieux défavorisés, avec des familles qui ne peuvent pas toujours les suivre, moi j'ai des gamins qui viennent des campagnes, les parents n'ont pas toujours les moyens de locomotion, et comme je n'ai pas de plateau technique, on ne peut rien faire. On ne peut pas les aider en orthophonie ou autre. Donc l'absence de plateau technique, ça c'est une difficulté importante. Sinon...la formation, on aurait besoin d'être formé, par exemple à l'autisme.

Lorsque tu étais en formation, comment était présentée la CLIS ?

On en parlait pas, c'était que pour les réseaux. Mais sinon on peut encore entendre parler de classes qui font peur.

Et si toi tu devais présenter ton travail à de jeunes PE, qu'est-ce que tu en dirais ?

C'est pas évident d'en parler. Je dirais que c'est un travail de reconstruction. C'est redonner l'envie aux enfants de venir à l'école, c'est retrouver le plaisir de faire des choses, d'apprendre, de se rendre compte que l'on est capable d'apprendre. Et puis la liberté en CLIS. La liberté pédagogique, les projets, l'absence de pression.

On parle parfois de métier à vocation, qui permet de se réaliser à travers un travail, penses-tu que le travail en CLIS en est une ?

Je pense oui. C'est fatigant, moi j'ai jamais autant travaillé que depuis que je suis en CLIS. C'est aussi fatigant psychologiquement. Mais je pense qu'il faut avoir une vocation, une envie. Mais on a tellement l'impression de servir à quelque chose. Avec des gamins qui fonctionnent bien, tu peux te dire que si on était là ou pas là, ou quelque soit la pédagogie, ils y arriveraient. Alors que là, avec les gamins de CLIS, tu te rends compte que tu as un sacré rôle à jouer. Il y a vraiment besoin de réfléchir, mais tu les vois progresser, c'est valorisant.

Je vais te proposer trois paramètres qui peuvent définir le travail en CLIS. Il y a le défi pédagogique, la responsabilité de l'intégration, et le travail en partenariat. Pourrais-tu les ordonner selon tes priorités, ou c'est possible qu'ils te paraissent tous au même niveau.

J'aurais beaucoup de mal à les ordonner. Les trois sont importants et ils font tous les trois parties de notre quotidien. En tout cas dans mon cas, s'il y avait un plateau technique, ils seraient à égalité.

En aurais-tu d'autres à ajouter ?

C'est difficile comme ça. Il me faudrait du temps pour réfléchir. Mais je pense qu'ils reflètent bien les trois aspects importants. Peut-être ajouter la liberté.

Avait placé le poste en CLIS sur sa fiche de vœu en 30^{ème} position. Est en première année d'enseignement.

Activités professionnelles

A ton avis, que faut-il comme compétences et comme qualités professionnelles pour exercer en CLIS ?

Déjà beaucoup de patience, et j'en ai. C'est ça qui m'a permis de bien me sentir dans la CLIS, et sinon, j'ai l'impression qu'il faut savoir partir sur tout et savoir vite changer dès que ça va pas, s'adapter.

Comment gères-tu tes élèves dans la classe ?

Je fais des groupes de niveau. Mais cette année, c'est vrai que c'est ça qui m'a manqué de connaître tous les programmes. C'est pour ça d'ailleurs que je ne redemande pas le poste, pour faire un peu mon expérience et connaître les autres classes. Mais après, je reviendrai en CLIS parce que je comprends pas comment on peut pas aimer les gamins de CLIS. En tous cas, c'était dur pour moi de savoir quel niveau proposer aux gamins. Quand j'avais les dossiers à remplir où il fallait que je mette le niveau de l'élève, c'était vraiment difficile pour moi.

A part les groupes de niveau, est-ce que tu fais aussi des activités fédératrices à l'ensemble de la classe ?

Oui, l'après-midi on est souvent toute la classe. Donc le matin je différencie et l'après-midi je fais plus en collectif. On va faire sport tous ensemble, des travaux manuels...

As-tu connaissance du vécu personnel et scolaire de tes élèves ?

Alors euh...il n'y avait pas grand-chose en début d'année. Parce que l'enseignante qui partait en retraite en avait ras-le-bol alors elle avait pas laissé grand-chose, pas de projet. J'ai tout appris en cours d'année, avec les équipes éducatives et en discutant avec les élèves.

Pour les enfants qui ont une aide, est-ce que les professionnels t'ont mis au courant de ce qu'avaient les gamins, pourquoi ils étaient là ? Ou la secrétaire de CCPE qui peut aussi fournir des renseignements.

Non, tous les renseignements je les ai eus en équipe éducative. Et sinon, il y avait les dossiers scolaires des enfants avec les bulletins. Donc au niveau scolaire, il y avait quand même des info. Et pour le reste, j'ai découvert au coup par coup.

L'ancienne collègue rédigeait-elle un projet pédagogique par élève ?

Elle en faisait un mais elle avait arrêté les dernières années.

Et toi, tu as repris ce système ?

Non. On a eu un stage en début d'année où on nous a expliqué au mois de décembre comment faire des projets individualisés et on nous avait donné une fiche que j'ai rempli pour essayer de remplir un projet individualisé.

En y fixant les compétences que les élèves avaient et celles qu'ils devaient atteindre ?

Oui, mais c'est très compliqué.

C'était un projet sur l'année ou réactualisé ?

J'ai essayé de le revoir, mais c'était trop vague, trop global.

Y a-t-il intégration de tes élèves dans l'école ?

Oui mais ça a été très difficile à mettre en place. J'ai deux élèves qui suivent les mathématiques au CE2 totalement. Et sinon, depuis les dernières vacances, j'ai quatre élèves qui sont intégrés en art plastique dans les grandes classes, au CM1.

Pour les deux élèves qui sont intégrés en math., tu ne fais pas du tout math. avec eux ?

Non. C'est l'enseignante d'accueil qui gère et qui prend un temps avec eux pour revoir ce qui ne va pas.

Y a-t-il aussi des activités communes de toute la CLIS avec une autre classe ?

On a fait des spectacles et des sorties avec les autres classes. Nous on a fait du théâtre et on l'a montré aux autres classes. Enfin...On est quand même au fond du couloir...

Ah oui ?

Oui. C'est pas...c'était très dur de faire en sorte qu'ils soient intégrés.

Normalement l'intégration de la CLIS est dans le projet d'école. N'y a-t-il pas de choses précises écrites dans le projet ?

Non. Il y a quelques petites choses écrites sur le papier. Mais après...c'est dur de mettre en place. Comme ça a toujours été comme ça avec l'ancienne enseignante qui était là, ben, ça a pas changé cette année. J'ai essayé de mettre en place des trucs mais c'était difficile de faire changer l'équipe. En début d'année, je voulais rester mais c'est à cause de ça que je veux partir.

Tu veux dire que c'est la difficulté de l'intégration qui te fait quitter cette école ?

Oui, beaucoup plus que la difficulté de faire apprendre aux élèves. C'est une grande école, mais avec beaucoup d'anciennes instit. Il y a deux T1 comme moi mais les autres sont toutes anciennes et ne veulent pas changer leur habitude.

Comment s'effectue la prise en charge de tes élèves ?

Les prises en charge étaient déjà fixées, donc j'ai fait avec. Mais la collègue spécialisée pour les enfants déficients visuels vient aussi de 1h à 2h pour que ça empiète moins sur l'après-midi. C'est surtout avec elle que j'ai à faire. Elle me dit ce qu'elle a fait et elle est là aux équipes éducatives. Par contre l'éducatrice je ne l'ai jamais vu.

Et les gens du CMP ?

Les gens du CMP je les ai vu aux équipes éducatives.

As-tu l'impression qu'ils échangeaient des info. Ou qu'ils faisaient un peu de rétention ?

Non ils ne disent pas grand-chose.

Il n'y avait pas de travail en complémentarité ?

Non. L'orthophoniste m'a appelé une fois mais c'était pas pour parler des apprentissages du gamin.

As-tu assisté aux CCPE ?

Oui. J'ai participé à deux CCPE. A celle qui fait le point de mes élèves et celle des élèves qui sont orientés. Par contre, celle pour les nouveaux élèves de l'an prochain, comme je savais que je restais pas, c'est la directrice de l'école qui y est allée à ma place.

Au niveau des parents, comment étaient tes relations avec eux ?

J'étais obligée de les solliciter, de les appeler. En début d'année, ça allait mais pour certains gamins, ça fait longtemps que les parents ne regardent plus le cahier de textes.

Représentations du métier

Revenons à ta place dans l'école. Comment te sens-tu perçue ?

Ca dépend des périodes mais j'ai quand même l'impression que j'étais l'instit. du bout du couloir.

Peux-tu expliquer ?

Déjà quand je suis arrivée. Dès le début d'année on m'a dit « sincères condoléances ». C'était à savoir dans combien de temps je serais en dépression. Donc l'année a été très dure. J'ai eu de mauvais contacts. Et puis évidemment quand il y avait quelque chose dans l'école, une bêtise de faite, c'était les gamins de la CLIS. Ils n'ont pas compris encore que leurs élèves aussi étaient capables de faire des bêtises.

Et au niveau de ta classe, tu parlais tout à l'heure de difficultés pour rédiger le projet pédagogique. As-tu perçu d'autres difficultés dans le travail en CLIS ?

En fait ce qui m'aurait plu et aider, c'est de visiter une autre CLIS, de voir son fonctionnement, de voir un autre fonctionnement. Parce que là, je suis rentrée dans une routine qui ne me convient pas et j'aurais voulu voir autre chose.

Dans ta circonscription, y a-t-il une autre CLIS ?

Oui.

Et on ne t'a pas proposé d'aller la voir ?

Si mais j'y suis allée qu'une demi-journée et en fait, j'ai plus discuté avec l'instit, que de voir vraiment comment fonctionnait la classe.

Et sinon, tu n'as pas reçu de visite de quelqu'un qui pouvait t'aider ?

J'ai eu la visite d'une conseillère péda. mais en sport, pas en AIS. Sinon, j'ai essayé de demander au psychologue scolaire. Il m'a beaucoup aidé mais malgré tout...il devrait normalement y avoir trois psychologues scolaires sur la circonscription, et il est tout seul. Alors tu imagines sa disponibilité. Il n'a même pas pu voir tous mes élèves pour la CCPE.

Et le ou la secrétaire de CCPE ne t'a pas donné de coup de main ?

Non, pas spécialement. Je la voyais qu'aux CCPE.

Au niveau de tes collègues, est-ce qu'elles ont modifié leur comportement au vue de ton travail ?

Le théâtre qu'on a fait devant les classes, ça a permis de changer un peu les visions qu'elles avaient. Les enfants ont tous applaudi à la fin et elles elles sont venues féliciter mes gamins. Mais les réflexions, ça continue, ça dépend des moments.

Sais-tu pourquoi elles n'ont pas voulu de poste dans le spécialisé ?

Je ne sais pas.

Lorsque tu étais à l'IUFM, as-tu eu une formation sur le spécialisé ?

Oui, (rire) on avait eu un prof. de psycho. qui nous avait fait des cours sur l'AIS (rire) mais on en savait plus que lui sur l'AIS. Donc je n'ai quasiment rien appris.

Y avait-il des discours portés sur les CLIS, des rumeurs ?

Non, pas spécialement.

Et si toi tu devais présenter ton travail à de jeunes collègues, qu'en dirais-tu ?

Moi je vois mal une sortante...j'ai trouvé que mon année avait quand même été très difficile parce que...enfin je m'attendais à beaucoup plus d'aide et je ne m'attendais pas à ...à avoir des problèmes comme ça avec les élèves. Je regrette pas du tout j'ai adoré mon année. Je pourrais dire tout ce que j'ai fait, tout le travail que j'ai réussi à faire. Moi je regrette pas mais il faut vraiment le vouloir pour y aller. Si c'est quelqu'un qui ne veut pas... j'arriverais pas à le persuader.

Justement, on parle parfois de métier à vocation, entendu comme, qui permet de se réaliser. Penses-tu qu'il faut la vocation pour aller travailler en CLIS ?

Je pense qu'il doit y avoir quelque chose. En discutant avec les autres enseignants, tout le monde dit « moi j'irai jamais, je comprends pas qu'on ait envie »...

C'est par rapport au comportement des gamins ?

Oui. Et puis par rapport au travail qu'il y a à fournir aussi. Les gens ont des représentations alors que travailler en cours double avec deux ou trois gamins qui ont des problèmes de comportement, ça doit pas être plus facile.

Au cours de mon DEA l'an dernier, trois paramètres revenaient régulièrement pour définir le travail en CLIS. Il s'agit de défi pédagogique, responsabilité de l'intégration, et travail en partenariat. Pourrais-tu les ordonner selon les priorités que tu leur accordes ?

Le premier, le travail fait en classe et ce que l'on fait pour aider l'enfant au niveau pédagogique. Ensuite l'intégration. J'ai essayé. En dernier le partenariat parce que j'ai pas eu de contact. Mais les trois me paraissent aussi importants. Mais c'est vrai aussi que je n'étais pas sûre de moi et que je ne savais pas très bien où j'allais

A obtenu le poste au 3^{ème} mouvement en tant que professeur des écoles sortant de la formation à l'IUFM. Enseigne donc pour la première année dans une CLIS et souhaite acquérir de l'expérience professionnelle dans des classes ordinaires pour les quelques années à venir afin de retourner enseigner en CLIS plus tard.

Activités professionnelles

Selon toi, quelles sont les compétences et les qualités professionnelles nécessaires pour enseigner en CLIS ?

Il faut être bien organisé, il faut être capable de s'adapter, pouvoir gérer des problèmes vite, enfin ça dépend des enfants. J'imagine qu'il n'y a pas un profil de CLIS identique, mais quand on a un hyperactif, il faut savoir gérer son hyperactivité, quand on a un enfant qui a un gros problème de comportement, il faut pouvoir réagir, quand on a des enfants à la limite de l'autisme, il faut pouvoir les stimuler, ça demande beaucoup d'énergie et une grosse capacité d'adaptation.

Y a t-il eu justement des choses qui t'ont manqué cette année par rapport à la formation ?

Enormément. D'un point de vue pédagogique, d'un point de vue organisationnel, d'un point de vue rapport aux familles, rapport aux enfants. Enfin rapport aux enfants ça a «été mais j'ai quand même eu de gros problèmes de discipline. J'ai un enfant particulièrement qui pose problème depuis la maternelle, qui est signalé depuis la maternelle et c'est abominable quoi, c'est ingérable. C'était donc difficile du coup d'instaurer une ambiance de travail dans la classe, une ambiance tout court. Donc de ce côté-là, au niveau de la discipline, je sais pas trop comment faire, j'ai pas trop eu d'outils. Le rapport aux parents, c'est pas toujours évident de ...il faut presque une formation psychologique pour savoir comment aborder et parler avec les parents. Ils ne sont pas prêts à tout entendre, ils n'entendent pas vraiment ce qu'on leur dit non plus et on sait pas trop comment faire pour dire aux parents « votre enfant a des difficultés ». Parce que j'ai eu le cas d'une maman qui voulait à tout prix que sa gamine aille au CP alors qu'elle en est au niveau moyenne section. Elle progressait, on disait à la mère « votre fille progresse » et la mère comprenait « ma fille est normale » et c'est difficile ensuite de revenir en arrière.

Au niveau social, tu avais quels types de parents ?

J'ai deux familles, on peut dire que c'est un coup de pas de chance, le reste c'est des enfants absolument pas stimulés ou qui ont subi un gros choc, enfants battus...

Au niveau pédagogique, comment gères-tu tes élèves dans la classe ?

Je fais des groupes de niveau et je fais des activités collectives. Enfin, j'essaye. C'est le plus dur. J'ai fait un projet autour de la pâtisserie. Au niveau du sport avec l'USEP, j'ai fait un projet autour de ça. Et puis tout au long de l'année, j'ai fait des gâteaux pas mal, et à chaque fois qu'on faisait quelque chose, une sortie, des gâteaux, des travaux manuels, je les photographiais et on écrivait le livre de la classe. Ils écrivaient comme ils pouvaient, même en dictée à l'adulte selon le niveau des enfants pour qu'il y ait une trace de leur année.

Est-ce que tu as connaissance du vécu personnel et scolaire de tes élèves, et si oui, comment y accèdes-tu ?

Très peu, très, très, très peu. J'ai eu les fiches CCPE en début d'année et c'est tout. La psychologue scolaire m'a fait un bilan mais très tardivement dans l'année. Je ne savais même pas qu'on pouvait demander une synthèse au psychologue scolaire, c'est en allant en stage que je l'ai appris et que je l'ai fait. Il y a aussi des choses, moi, que j'ai trouvé un peu dommage, c'est des choses limites « secret défense » que l'on ne me disait pas et qui, à mon avis, m'aurait bien aidé, surtout au niveau de la vie des enfants. J'avais le cas d'un enfant qui avait été signalé pour maltraitance et je suis tombé par hasard sur le dossier. Je me suis fait réprimandée par la psychologue parce que je n'avais pas à le savoir. Bon, je l'emmène à la piscine le gosse, je vois quelque chose qui ressemble à une griffe de chat...quand on sait que le gamin subit...enfin j'aurais bien aimé être au courant de ce genre de chose. Sans pour autant stigmatiser les enfants.

Quelle est la nature de tes relations professionnelles avec la psychologue scolaire ?

Ca va, je me dis que c'est une femme qui a énormément de choses à gérer, seule sur sa circonscription. Elle fait ce qu'elle peut, enfin j'espère, elle teste beaucoup d'enfants de droite à gauche.

Mais quand tu dis qu'elle n'a pas apprécié...

En fait elle était en colère parce qu'elle estimait que je n'avais pas à être au courant de ce genre de chose.

Ah bon ?

En fait, j'ai appris par la suite, en discutant avec d'autres enseignants de CLIS, que généralement, entre la psychologue scolaire et les enseignants, il y a besoin d'un temps où s'instaure petit à petit une sorte de confiance et qui fait qu'on ne dit pas tout de suite tout. Et c'est vrai qu'au cours de l'année, ça a été de mieux en mieux.

Tu parlais tout à l'heure de fiches CCPE, qu'est-ce que c'est ?

C'est une fiche où on a le nom de l'enfant, ce qu'il a fait avant, quand est ce qu'il a été orienté, et puis, par exemple en mathématiques, en écriture, il y a un bilan de deux lignes, « compte jusqu'à 3 »... c'est très sommaire.

Et tes liens avec le ou la secrétaire de CCPE ?

Ben pareil, c'est quelqu'un de très surbooké. Je l'ai vu à ma prise de fonction, à ma réunion de CCPE et j'ai compris qu'il s'occupait pas mal des prises en charge transport et puis voilà. On a fait une fois une équipe éducative pour le gamin qui pose des problèmes de comportement et l'inspecteur n'a pas pu venir, je me suis sentie un peu lâchée et j'ai pas insisté.

Y a-t-il intégration de tes élèves dans l'école ?

Je les envoie faire du sport et découverte du monde dans des autres classes, au CE2, et pour l'EPS j'ai divisé le groupe en deux. Sinon, il y a des sorties communes mais des activités purement scolaires, il n'y en a pas.

Rédiges-tu un projet pédagogique individualisé ?

Non, non.

Et au niveau des objectifs et des compétences à atteindre ?

Ben j'y suis allée un peu ...j'ai fait des évaluations en début d'année mais ce que je reproche à ma formation, c'est ça. Ne pas avoir d'outil...je suis arrivée...j'ai été nommée au dernier mouvement, donc je suis arrivée là-dedans et j'ai un peu fait comme je pouvais.

Et la personne qui était là avant, elle n'avait rien laissé ?

Si si elle avait laissé où ils en étaient en lecture, où ils en étaient en math. et j'ai bidouillé avec tout ça, ce qu'il y avait dans les programmes, dans les livres de math et de français dans la classe. Je me suis vite rendue compte qu'il y en a qui avaient un niveau CP, d'autres Grande Section et j'ai fait en fonction de ça. Et puis après j'ai essayé de faire un tableau de groupe en math et en français, et puis des bulletins par trimestre.

Au niveau de la prise en charge de tes élèves par des intervenants extérieurs, comment cela se passait-il ?

Il n'y en avait pas, pas du tout à part l'orthophoniste. Il y en a eu une fois parce que l'orthophoniste avait dit à la mère que la petite pouvait aller au CP, ou c'est ce que la mère avait cru comprendre...la mère s'est construite en opposition avec l'école à cause du son de cloche de l'orthophoniste donc il a fallu le contacter. C'est la psychologue scolaire qui s'en est chargée.

As-tu assisté à des CCPE ?

Une, celle qui faisait le bilan de mes élèves.

Tu avais une place à part entière, ton mot à dire ?

Oui, on m'a demandé mon avis.

Au niveau des parents, tu les as tous rencontrés ?

Non. J'en ai vu trois. Un pour les problèmes de comportement, mais les parents sont complètement démissionnaires, l'école, ils estiment que ça sert à rien. A chaque fin de trimestre, je proposais un entretien, mais j'avais toujours les mêmes parents, dont celle qui voulait que sa fille intègre le CP.

Représentation du métier

Peux-tu me parler de ta place parmi les autres enseignants de l'école, comment as-tu vécu cette année ?

Très bonne. Très bonne intégration, de l'aide, si j'en demande, j'en ai. Mais ils ne voient pas trop ce que c'est qu'une CLIS.

Même si la CLIS existe depuis longtemps dans l'école ?

Ben elles voient bien que ce sont des enfants en difficulté, mais elles seraient bien en peine de me donner un conseil pédagogique, par exemple, alors que c'est pas si différent que ça en fin de compte. Enfin moi je trouve, personnellement alors qu'elles, elles pensent que c'est très très différent.

Est-ce que tu situes les enfants comme souffrant d'un handicap ou ayant des difficultés scolaires ?

Je les situe comme des enfants en difficultés scolaires, qui ont du mal, ça ne les dispense pas de travailler. Mais j'ai quand même une gamine avec des traits autistiques, des enfants violents, un qui va en IME, mais c'est plus les autres enfants...oui pour eux c'est la tare d'aller en CLIS, la CLIS c'est les débiles. Pour les parents aussi, ils ont une image très négative de la CLIS.

Comment est perçu ton travail par tes collègues ?

Comme quelque chose de difficile. C'est différencier à ce point qui doit leur faire peur. Enfin moi c'est ma première année. Je ne sais pas si j'avais la classe depuis huit ans...enfin je passe énormément de temps en préparation. Et puis j'ai des gros problèmes de comportement, enfin pour un enfant qui pose problème, la CLIS est réduite à ça. Donc ça n'a même pas l'image d'une classe pour les enfants handicapés, c'est la classe où il y a ce gamin qui fait le bazar.

As-tu rencontré de grosses difficultés dans ton travail ?

Au niveau de la connaissance en psychologie de l'enfant à cause de ça et puis au niveau pédagogique, j'ai mis quasiment deux mois avant que ça commence à rouler parce que manque d'outils, et puis je n'arrivais pas à trouver la manière de faire comprendre les choses, les manipulations, j'avais pas de support.

Lorsque tu étais en formation à l'IUFM, as-tu eu un module sur l'AIS ?

Oui mais c'était n'importe quoi. C'était intéressant mais pas du tout formateur, tout comme le stage que j'ai fait en début d'année d'ailleurs.

A l'IUFM ?

Non, c'était à B pour tous les gens spécialisés. On nous a expliqué tous les logos, tous les sigles, donc c'était intéressant mais pas formateur, et ça n'a été que ça, jusqu'à un bilan où il ne fallait absolument pas dire ce qu'on pense. Non, ça a été carrément inutile. Et puis j'ai eu aussi une conseillère péda., pas spécialisée, qui visite tout le monde et qui est très particulière, et elle est arrivée à un moment où j'étais un peu dans le creux de la vague. J'ai très mal vécu sa visite, je lui ai dit, ça c'est très mal passé, et pour me calmer, elle m'a envoyé en stage, dans une CLIS, et pour le coup, ça a été très formateur. Ils auraient peut-être pu commencer par là. J'ai pu photocopier des outils, j'ai vu l'organisation de la classe. En revenant, j'ai complètement réorganisé ma classe. Mais comme si ils n'avaient pas pu commencer par là, toujours en dépit du bon sens.

Si tu devais maintenant présenter ton travail à des T1, qu'est-ce que tu dirais ?

Je leur dirais que ce qui est excellent en CLIS, c'est qu'on n'a pas de programme et qu'on peut s'arrêter sur des choses, ce qu'on ne peut pas faire en classe ordinaire. C'est une liberté extraordinaire, c'est ce qui me plaît dans la CLIS. C'est vrai que l'an prochain j'ai un CP, ça va être la course contre la montre, c'est dommage, avec la pression des parents.

On parle parfois de métier à vocation, ce qui permet de se réaliser à travers un travail. Penses-tu que travailler en CLIS en fasse partie ?

Oui, je pense qu'il y a de ça. Enseigner tout court, le métier d'enseignant, c'est déjà une vocation, et ça devient de plus en plus difficile. La CLIS, oui quand même. C'est beaucoup de travail avec peu de résultats, enfin d'un point de vue scolaire. Parce que l'on arrive à instaurer d'autres choses, mais c'est vrai que ça n'avance pas vite, il y a des régressions...mais oui, je pense que c'est une vocation.

Avais-tu entendu parler des CLIS avant de venir en poste ?

Non, pas du tout. La seule personne qui m'avait un peu parlé du spécialisé, c'est un éducateur spécialisé qui travaille avec la justice.

Et quelle image tu t'en faisais ?

Je m'attendais à des enfants handicapés et j'ai été surprise quand je leur ai parlé qu'ils m'aient répondu. L'an dernier, dans le cadre du DEA, j'avais fait quelques entretiens exploratoires et il y a trois paramètres qui revenaient régulièrement pour définir le travail en CLIS. Il s'agit de défi pédagogique, responsabilité de l'intégration, et travail en partenariat. Dans quel ordre les mettrais-tu selon tes priorités, et en aurais-tu d'autres à ajouter ?

Dans mon cas, le travail en partenariat, je le ressens comme un manque. Quand je vois les enfants ne serait-ce que se déplacer, je me dis « il faudrait un psychomotricien, il faudrait... » mais on ne peut pas.

Est-ce que tu sais si des démarches ont été entreprises pour constituer un plateau technique, ou l'envisager ?

Je ne savais même pas que ça existait. Qui était censé m'informer de ce genre de chose ?

C'est au niveau de l'IEN et de la CCPE.

Eh bien il faudra que je le dise à la collègue qui va venir prendre ma place. C'est quand même pas normal. Mais j'ai appris plein de choses comme ça un peu par hasard, sure ce que je pouvais, ne pouvais pas, ce qui existait, ce qui n'existait pas...

Il faut en fait recenser les besoins des élèves et recenser aussi les aides qui sont déjà en place.

Il faut donc déjà faire une enquête auprès des familles ?

Non, non. Toi en tant qu'enseignante, tu dois savoir quels sont les élèves qui ont une prise en charge. Et puis tu dois estimer quels sont ceux qui auraient besoin d'une aide. A partir de là, tu peux établir une sorte de recensement des besoins non pourvus. Ensuite, il s'agit de trouver quels sont les partenaires

potentiels. Mais ça, cela relève des compétences de la CCPE et de l'IEN, ainsi que de l'IA. Puisque c'est dans les textes officiels.

Et bien je transmettrai à ma collègue qui va venir.

Voulait travailler avec des élèves en difficultés et avait suivi une formation pour obtenir le CAPSAIS option E. A commencé par un poste en adaptation puis a demandé un poste en CLIS.

Activités professionnelles

Selon toi, quelles sont les compétences et les qualités professionnelles nécessaires pour enseigner en CLIS ?

De la patience. Et puis de la répartie, savoir jongler à partir de ce qui se passe en fait. Savoir s'adapter, prendre appui sur ce qui est entrain de se passer. On a bien du mal de savoir au départ ce qui va se passer, c'est d'ailleurs ce qui pose problème aux remplaçants.

A part le fait de savoir s'adapter, en vois-tu d'autres ?

Oui, quelque soit le gamin, quelque soit son problème, il faut faire avec et le faire avancer. Personnellement, je ne fonctionne pas sur quelque chose de très mécanique, pour faire fonctionner la cervelle. Donc cela demande de connaître différents moyens pédagogiques. C'est pas un exercice qui va faire avancer, c'est moi dans ma tête comment je fonctionne. C'est là que la formation a été intéressante. Donc au niveau péda., il faut piocher un peu partout. C'est difficile pour moi de mettre ça sur du papier parce que justement, on part parfois dans tous les sens, et essayer de recanaliser ça c'est difficile, enfin personnellement.

Comment gères-tu tes élèves, dans ta classe ?

Je fais des groupes de niveau et des activités collectives, parce que j'ai des élèves déjà assez grands, donc ça s'homogénéise.

Tu fais un projet de classe ?

Oui il est en cours. Il irait avec le projet d'école sur le comportement dans le collectif.

En début d'année, as-tu connaissance du vécu personnel et scolaire de tes élèves ?

Ca dépend. J'en ai par la psychologue scolaire, et puis j'essaie de rencontrer les parents assez rapidement. J'ai aussi le dossier d'orientation qui m'arrive par la CCPE.

Tu fais un projet péda. par élève ?

Oui, c'est difficile mais j'essaie de prévoir les compétences à atteindre pour la fin de l'année scolaire. Mais je le garde pour moi, parce que je le modifie assez souvent. Pour les parents, je fais un bulletin avec des objectifs précis.

Y a-t-il intégration de tes élèves dans l'école ?

Ils ne sont pas rejetés mais on ne peut pas dire qu'ils soient vraiment intégrés à la vie de l'école. Je ne serais pas à rejeter la faute sur les autres gamins de l'école parce que mes élèves se comportent eux-mêmes comme n'importe quel gamin à rester avec ceux de leur classe. C'est une entité. Donc je ne peux pas dire que les autres les rejette mais ils aiment rester entre eux.

Mais au niveau des enseignants, y a-t-il des activités prévues avec d'autres classes ?

En sport, ils sont intégrés par niveau ou par âge. Avant il y avait aussi intégration pour des apprentissages fondamentaux, mais il n'y a plus, depuis la suppression des aide-éducateurs. Sinon on participe aux sorties, aux spectacles...

En ce qui concerne la prise en charge de tes élèves par les différents intervenants, comment se déroule le travail avec eux ?

C'est pas évident. Tu vois, parfois je profite d'un jour où on est en vacances pour faire le tour des intervenants et discuter. Mais c'est vrai que je pourrais le faire plus souvent, même pendant les jours d'école, on m'autoriserait à les rencontrer en faisant une réunion.

Il n'y a pas des réunions prévues institutionnellement ?

Si, il y a un gamin qui est suivi par une SESSAD et on a eu une réunion.

Et pour les autres, il faudrait que ce soit toi qui organises les rencontres ?

Oui, c'est à moi de le faire.

Assistes-tu aux CCPE ?

J'assiste aux trois CCPE, il n'y a pas de problème. Enfin, depuis cette année. Avant, pour l'orientation des futurs élèves dans la CLIS, je n'y assistais pas, c'était la secrétaire de CCPE qui y était.

Comment définirais-tu ta population scolaire ?

Comme des vrais élèves de CLIS. Mais quand même, on est en ZEP rurale, il y a des parents qui ont vraiment des problèmes, et puis d'autres pas. Certains, je les vois une fois par trimestre, et puis d'autres, ils viennent sans problème.

Représentation du métier

Peux-tu me parler de ta place parmi les autres enseignants de l'école ?

Aucun problème. Bien. C'est pour ça que je n'ai pas envie de changer d'école. L'ambiance est très sympa. On arrive à dialoguer, à parler de tout.

Depuis que tu es en poste, as-tu l'impression que ton travail a changé ?

C'est moi qui le fais changer dans ma façon de travailler, mais pas vraiment à cause des gamins. Enfin, si, on a un gamin autiste et puis ...si, si j'ai changé mon travail, c'est aussi à cause d'eux. C'est surtout en réfléchissant à leur orientation après la CLIS, C'est beaucoup d'IME, d'UPI, on est quand même plus proche d'orientation UPI que SEGPA.

Rencontres-tu des problèmes dans ton travail et qu'est-ce qui permettrait de l'améliorer ?

La formation n'est pas loin, donc à ce niveau là ça va, j'arrive encore à fonctionner avec ça. Par rapport aux temps de réunion, je disais tout à l'heure que c'est un temps personnel de travail qui me manque pour favoriser les échanges avec les intervenants.

Comment te sens-tu perçue par tes collègues ?

Ils savent qu'au niveau péda. j'ai mon grain de sel à donner et que je ne me gêne pas pour le faire. Quand j'entends des réflexions un peu nareuses, je dis « bon le gamin il est comme ça, il est comme ça et maintenant il faut faire avec et essayer d'avancer ». Donc j'essaie de temporiser un peu...on va dire les excès.

Sais-tu pourquoi elles ne se sont pas orientées vers l'AIS ?

Oui, c'est trop dur, elles disent « je sais pas comment tu fais, c'est trop dur, c'est trop spécial, gérer quatre niveaux à la fois, c'est pas possible... » Pourtant elles ont aussi des gamins avec des gros problèmes de comportement. Je sais pas de quoi ça vient. C'est vrai que nous on n'a pas le poids d'un programme derrière. C'est en partie pour ça que je suis là, pour avoir cette liberté d'action. Mais je pense que les autres, ils ont besoin d'un programme, ça les rassure énormément, et du coup, gérer la différence ça devient infernal pour eux, alors que nous, on a que ça à faire.

Comment était présentée la CLIS quand tu étais en formation ?

On parlait pas trop de handicap, pourquoi, j'en sais rien. Mais moi j'étais en formation E. Je pense que j'aurais été en formation D, la chose aurait été différente. Mais en E, c'est vrai qu'on était dans la difficulté scolaire. En tous cas, il faut en parler aux collègues. C'est vrai que quand ils ont traîné comme ça des gamins et qu'on oriente le gamin chez nous...enfin, on oriente pas vraiment en CLIS, on oriente chez « machin », et comme il y en a pas beaucoup des CLIS, le fait de savoir qu'il y a des enseignants spécialisés dessus, ça soulage tout le monde.

Tu n'as pas de gamins qui sont orientés dès la fin de maternelle ?

Ben voilà, c'est ce que je disais. Je rame avec les psychologues scolaires et je leur dis que je n'ai « que des vieux », qui ont un vécu scolaire catastrophique avec des tas d'essais, un dégoût terrible et on met déjà un an rien qu'à leur redonner envie.

C'est vrai que l'on peut présenter la CLIS comme une classe qui répond aux besoins de l'enfant et non pas comme la dernière classe après avoir tout essayé.

Effectivement, c'est encore ça chez moi.

Que dirais-tu si tu devais présenter ton travail à de jeunes PE ?

Je leur parlerais du contact privilégié avec les gamins, de l'aspect familial. Et c'est vrai que les autres collègues, ça leur fait peur cet aspect là, de toujours plonger dans leur histoire familiale. Un gamin ordinaire, il arrive à laisser le familial, alors qu'un gamin de CLIS, c'est un tout. Moi je trouve que c'est une classe éclatante parce qu'on peut essayer plein de trucs au niveau pédagogique, on peut s'éclater, on est jamais sûr du résultat mais c'est motivant, c'est la réussite du gamin qui compte.

On parle parfois de métier à vocation, ce qui permet de se réaliser à travers un travail. Qu'en penses-tu ?

On n'est pas instit. en CLIS par hasard, c'est vrai. C'est vrai aussi que je me réalise aussi par mes enfants, mais je ne voudrais pas d'une classe ordinaire ni d'un RASED. Donc la vocation, oui, c'est sûr.

Pour terminer l'entretien, je vais te proposer trois paramètres qui pourraient définir le travail en CLIS. Il s'agit de défi pédagogique, de responsabilité de l'intégration, et de travail en partenariat. Pourrais-tu les ordonner selon l'importance que tu leur accordes, et éventuellement en ajouter d'autres ?

Le défi pédagogique, c'est ce qui me botte le plus, et le travail en partenariat, c'est ce qui me manque le plus. C'est vrai qu'en formation, on nous avait parlé de plateau technique, de machin, de truc...alors qu'en fait, c'est la bonne volonté personnelle

Entretiens auprès d'enseignants de classe ordinaire en poste
dans une école où est présente une CLIS

Connaissance de la Classe d'Intégration Scolaire Sais-tu
 combien il y a d'élèves dans la CLIS ? Oui il y en a 12.
 Y a-t-il une AVS ? Oui depuis
 cette année. Est-ce que tu sais s'il y
 a un plateau technique ?

Non il n'y en a pas mais il y a beaucoup de prises en charge des élèves, beaucoup de gens qui viennent chercher les gamins.

Connais-tu l'âge des élèves ?

Je crois que le plus jeune a juste 6 ans et ça va jusqu'à 12. Entre les deux, il y a un peu de tout.

Au niveau des apprentissages, sais-tu à peu près le niveau des élèves ?

Alors elle commence avec des enseignements de maternelle, dans l'écriture et la lecture et puis les maths, il y a du CP, surtout du CP et puis pour les plus grands il y a aussi du CE1/CE2.

Perception du travail en CLIS et du métier d'enseignant spécialisé

Si tu devais expliquer le métier d'enseignant, comment le définirais-tu ?

Le métier d'enseignant, pour moi, c'est faire passer des savoirs, des savoirs faire. Le rôle de l'enseignant, j'ai parfois du mal à différencier les fonctions et le rôle car j'ai l'impression que le rôle est de plus en plus différent. Avant, le rôle, c'était d'apprendre des choses aux enfants, alors que maintenant, on a des rôles différents : beaucoup de rôle d'écoute des enfants qui, parfois perturbent, le rôle, non, la fonction d'enseignant, et puis le rôle d'écoute des parents et cela peut parfois interférer, être un petit peu gênant au niveau des apprentissages des enfants.

Est-ce que tu perçois plusieurs fonctions du métier enseignant ?

La fonction dans la classe, c'est celle que je viens de définir. Dans l'école, je trouve que l'on devrait faire plus un lien, comment on dit ? Plus coéquipier dans l'équipe pédagogique. Je trouve que l'équipe pédagogique ne mérite pas encore son nom. On reste trop indépendant. On essaie de faire des projets de cycle, donc on fait la même chose dans nos classes, mais je trouve que l'on ne relie pas assez le travail avec les enfants et avec nous. C'est-à-dire que l'on ne prend pas assez le temps de réunion pour se dire : « voilà, le travail a été fait comme cela, qu'est-ce qu'on en tire comme bilan ? Qu'est-ce qu'on peut améliorer ? Qu'est-ce que l'on va changer ? » Par rapport à la fonction dans l'école, je trouve que le travail en équipe devrait être plus développé.

Au niveau des intervenants extérieurs qui gravitent autour de l'école ou qui interviennent dans l'école, quelle est la fonction de l'enseignant ?

C'est une fonction de médiateur et de ...le mot m'échappe, on supervise. Par exemple, avec les aide-éducateurs ou avec l'enseignante qui est chez nous en réadaptation, là aussi on a une fonction de formation, de directeur de travaux. Mais c'est très difficile car on ne doit pas imposer. Je n'aime pas imposer. J'ai envie de laisser les gens libres d'interpréter comme ils veulent ce que je leur demande de faire. Or ça, on n'a pas le droit de le faire puisque, théoriquement, tout doit être prêt, l'aide-éducateur ou cette enseignante doivent faire ce qu'on leur demande. Mais avec les deux aide-éducatrices en informatique et en arts plastiques et danse, on a défini un programme mais à elles de l'assurer comme elles veulent. J'ai moins de compétences qu'elles, et je le reconnais en toute modestie.

Justement, tu parles de compétences. Alors, à ton avis, quelles sont les compétences professionnelles de l'enseignant ?

Les compétences de contenu, c'est-à-dire maîtriser les contenus d'apprentissage. Mais on ne maîtrise pas tout. Par exemple, moi, en arts plastiques, ou en EPS, je ne maîtrise pas. Mais je m'auto-forme par rapport à ça. Mais j'ai plus peur de me lancer car je me dis que je peux me tromper, et finalement, je me rends compte que je me lance et qu'avec les enfants, je progresse, qu'il y a beaucoup de livres à ma disposition pour m'aider. Mais j'ai aussi l'impression que j'avance moins vite que dans les matières dans lesquelles je suis plus à l'aise.

Au niveau des qualités professionnelles, quelles sont celles nécessaires pour être enseignant ?

Les principales, que je n'ai pas forcément toutes, mais les plus indispensables, c'est la tolérance, la disponibilité. Enfin, la première, c'est l'amour des enfants. C'est peut-être bête de le dire, mais c'est aimer être en contact avec eux, les écouter, et les respecter. C'est vraiment important de respecter ce qu'ils sont. Ne pas être le maître qui enseigne et l'enfant qui apprend ; je trouve que le rapport qu'il y a entre nous doit être important. La patience, je pense que c'est ce que j'ai le moins. Et l'écoute de l'enfant. Oui c'est ça. Tolérance, disponibilité, patience et écoute.

Est-ce que tu penses que l'enseignant en CUS possède ces mêmes compétences et qualités ?

Je pense qu'il doit posséder les mêmes, mais j'ai l'impression qu'elles doivent être plus développées, plus importantes, notamment les qualités de patience, d'écoute, de tolérance, elles doivent être multipliées. Mais je pense que ce sont les mêmes à la base. Je pense que dans les compétences, la connaissance en psychologie de l'enfant est plus grande. Il y a quand même l'aspect du handicap de l'enfant. Donc l'aspect psychologique est important. Dans nos classes standard, cet aspect est aussi important mais chez les enfants handicapés, il y a plus de « parasites » qui les rendent fragiles et qu'il faut savoir décrypter avec une formation spécialisée.

A part la spécificité de la population scolaire, comment perçois-tu l'enseignant en CLIS ?

Je le perçois comme un enseignant comme les autres mais je trouve qu'il a un rôle spécifique pour l'intégration de ses élèves et pour l'image des enfants au sein de l'équipe. Pour que les autres enseignants et leurs élèves aient une image positive des enfants de la CLIS. Je pense qu'il faut avoir une personnalité qui fait que l'enseignant en CLIS doit s'imposer pour éviter qu'il y ait des clichés sur la CLIS, un peu comme un animateur pédagogique qui met en place des projets dans l'école. Mais dans le même temps, il doit s'intégrer à l'équipe enseignante.

A ton avis, qu'est-ce qui fait que les postes en CLIS sont peu demandés ?

Je ne connaissais pas la CLIS avant de venir ici. J'avais eu une expérience en CLIN pour les enfants primo-arrivant, et je connaissais la classe d'adaptation. Je ne peux répondre qu'avec l'expérience que j'en ai ici. Moi, ici, ça me donnerait presque envie de le faire. Je pense que les gens, s'ils ont peur de le faire, c'est parce qu'ils pensent qu'ils ne sont pas au niveau, que c'est un public difficile, qu'il faut des qualités et des compétences différentes de celles qu'on met en jeu quand on a une classe standard. Peut-être qu'il y a peu ou pas assez de formation. Je ne sais pas. Je ne suis pas au courant de ce qui se fait. Mais je pense que la pénurie d'enseignants en CLIS vient aussi des clichés.

Fais-tu une distinction entre la population scolaire en difficultés et la population scolaire souffrant d'un handicap ?

Au début, quand je suis venue ici, je ne savais même pas ce que voulait dire CLIS. Lorsqu'on m'a parlé d'intégration scolaire, là, je me suis dit qu'effectivement, il faut réfléchir à ce que c'est. Pour moi, c'est plutôt handicapée.

A quel groupe d'enseignants associes-tu l'enseignant en CLIS, l'équipe pédagogique, le RASED ?

Je l'associe plus dans l'équipe pédagogique que dans le réseau. Je pense que c'est plus important de l'associer dans notre équipe, car le RASED est en quelque sorte « extérieur » à l'équipe, même si ses membres ont été enseignants au départ. La CLIS est avec nous toute la semaine, dans la vie de l'école de tous les jours.

Quelles sont les raisons qui t'ont incité à travailler avec l'enseignant de CLIS ?

Il y en a plusieurs. La personnalité de l'enseignant, ses projets qui étaient toujours des projets fédérateurs, et puis, pour connaître les enfants de la CLIS. J'avais envie de travailler avec eux et aussi que mes élèves travaillent avec eux, pour que tout le monde participe à un projet commun et que mes élèves se rendent compte que l'on peut travailler avec les élèves de la CLIS. C'est vrai qu'ils ont un regard, ils avaient un autre regard avant. Par exemple cette année, quand une élève de la CLIS est venue dans notre classe, aucun n'a eu un regard de moquerie, aucune critique, et ça m'a touché. Je me suis dit « ça c'est important ». Ça m'a fait plaisir.

Connaissance de la CLIS

Sais-tu combien d'élèves il y a dans la CLIS ?

10

Y a-t-il une AVS ?

Oui depuis 2 ans.

Est-ce qu'il y a un plateau technique avec la CLIS ?

Non. Mais il y a des intervenants pour les gamins en orthophonie, en psychomot. et puis je crois un éduc. aussi.

Connais-tu l'âge des élèves ?

Oui, ils ont entre 6 et 11 ans.

Connais-tu leur niveau scolaire ?

Surtout du CP pour apprendre à lire et pour les plus grands, un peu d'orthographe, de grammaire, de géométrie. Et puis bien sûr des maths pour tout le monde, apprendre à compter. Et puis aussi un petit peu de tout au niveau de l'éveil et puis aussi du sport.

Perception du travail en CLIS et du métier d'enseignant spécialisé

Si tu devais expliquer le métier d'enseignant, comment le définirais-tu ?

Je comparerais le métier d'enseignant à celui d'un guide de haute montagne qui montrerait à l'enfant quels sont les différents chemins possibles et qui l'accompagnerait sur le chemin emprunté par l'enfant. En fait, il s'agit d'aider l'enfant à se construire à travers des apprentissages, en connaissant bien l'enfant, car on sait qu'ils ne peuvent pas tous emprunter le même chemin ou arriver au sommet.

Quelles sont les compétences professionnelles qu tu attribues au métier d'enseignant ?

Les compétences, c'est de bien connaître soi-même ces chemins et de maîtriser les différents moyens pour éviter les obstacles. Il faut donc maîtriser les contenus d'enseignement mais en même temps, du fait que l'on est enseignant pluridisciplinaire, on doit accorder beaucoup d'importance à la préparation de notre travail. Il faut également savoir communiquer avec l'enfant, avec les parents, avec les collègues pour travailler ensemble.

Et maintenant, quelles sont les qualités professionnelles ?

La qualité première c'est d'être attentif à l'enfant, de pouvoir repérer lorsqu'il est en difficulté et l'aider, et aussi de repérer ses progrès même si ils sont tout petits pour encourager l'enfant. Il faut aussi de la patience et aimer les enfants. Mais il faut aussi savoir où on les conduit, c'est-à-dire être sérieux dans son travail et aimer son travail.

Est-ce que tu penses que l'enseignant en CLIS possède ces mêmes compétences et ces mêmes qualités professionnelles ?

Je pense que ce sont les mêmes mais avec davantage de connaissances sur l'enfant, en psychologie, en pédagogie, avec une sorte de ...il faut encore plus de patience parce que l'on sait que ces élèves mettent plus de temps que les autres pour progresser. Il faut aussi une qualité d'écoute de l'enfant. Il doit aussi avoir une forte personnalité, c'est-à-dire donner envie de participer à ses projets. D ne doit pas se faire oublier mais en même temps, il ne doit pas imposer. C'est une question de caractère, être sympa. Et ne pas donner une image d'enseignant qui subit son travail. Mais on voit qu'il le fait avec beaucoup de passion. C'est une vocation.

A part la spécificité de la population scolaire, comment perçois-tu le rôle de l'enseignant en CLIS ?

En plus du rôle d'enseignant où il doit *accompagner* ses élèves dans leurs apprentissages, il a la responsabilité de l'intégration des enfants dans l'école. Dans cette école, même si l'intégration est partagée par toute l'équipe, c'est l'enseignant de CLIS qui propose des activités pour intégrer ses élèves. Et puis, il a souvent des réunions de travail avec d'autres professionnels.

Selon toi, qu'est-ce qui fait que les postes en CLIS ne sont pas souvent demandés ?

Je me suis demandée pourquoi je n'avais pas choisi un poste en CLIS. J'ai déjà eu une expérience d'une semaine. Au bout d'une semaine, j'ai demandé à partir car je n'avais pas les compétences. Les enfants vous renvoient tout de suite votre incompétence si on ne maîtrise pas la classe, si on n'arrive pas à leur proposer des activités qui les intéressent. Ce sont des élèves en grande difficulté. Nous aussi dans nos classes, on a des élèves en difficulté. Mais en CLIS, ils y sont tous et on doit individualiser les apprentissages. C'est un savoir qui n'est pas évident à acquérir. Il faut déjà l'avoir vu être pratiqué par quelqu'un qui maîtrise bien tout ça. Ce n'est pas évident. Mais quand on y arrive, c'est super de voir les enfants progresser, surtout dans leur comportement. Je pense que c'est surtout la peur de ne pas y arriver qui fait que peu d'enseignants demandent un poste. Mais c'est peut-être aussi justement parce qu'ils ne connaissent pas le travail et qu'ils n'ont pas vu faire. Je pense que la formation doit en tenir compte. Et puis, il y a l'histoire des classes de perf qui ont toujours eu une image négative.

A quel groupe d'enseignants associes-tu l'enseignant en CLIS: le RASED, l'équipe pédagogique ?

Il fait partie de notre équipe. Il est toujours présent dans les réunions, dans la vie de l'école, à la récré.... et dans la réalisation de son projet. On est amené à travailler avec lui.

Quelles sont les raisons qui t'ont incité à travailler avec l'enseignant en CLIS ?

Il y avait l'envie de connaître davantage les élèves de CLIS que je ne voyais pas qu'à la récréation. Et puis je trouve que mettre en place un projet qui est présenté de manière pédagogique m'a incité à y participer. L'enseignant en CLIS ne nous le présente pas d'une manière, entre guillemets, humaniste, je veux dire qu'il ne nous demande pas de faire de l'humanitaire. C'est un enseignant. Il présente son projet à travers des apprentissages, des objectifs pédagogiques.

Connaissance de la CLIS

Sais-tu combien d'élèves il y a dans la CLIS ?

Il y en a 6

Y a-t-il une AVS ?

Oui depuis 2 ans.

Est-ce qu'il y a un plateau technique avec la CLIS ?

Oui. Elle a fait une convention avec le CMP et le SES S AD

Connais-tu l'âge des élèves ?

Oui, ils ont entre 6 et 10 ans.

Connais-tu leur niveau scolaire ?

Elle a des enfants autistes et des trisomiques, et puis 2 qui ont des troubles du comportement.

Alors le niveau n'est pas élevé. Il y en a que 3 qui sont dans les apprentissages un peu scolaire.

Les autres, c'est surtout leur apprendre à être avec les autres, à respecter certaines règles de vie, et puis aussi de la motricité.

Perception du travail en CLIS et du métier d'enseignant spécialisé

Peux-tu expliquer ce qu'est le travail de l'enseignant en Classe d'Intégration Scolaire et éventuellement dire ce qui le différencie de celui en classe ordinaire ?

Alors moi je vais parler de ce que je vois ici. L'enseignante en CLIS a à faire avec des enfants qui sont de niveaux totalement variés et d'âges différents. Donc son travail c'est d'adapter la pédagogie à chaque enfant ; elle fait des groupes d'âge et ce qui est différent par rapport à une classe ordinaire, c'est que l'on a pas à adapter...tous les enfants ont le même âge, il y a des difficultés mais elles sont moindres et il y a moins d'enfants en difficultés, alors que là, c'est une petite classe et tous les enfants sont en difficultés. Elle fait un projet pédagogique pour chaque élève.

Qu'est-ce que tu entends par enfants en difficultés ?

En fait ce sont des enfants handicapés. Il y a des enfants qui ont des troubles du comportement, il y en a un en début d'année que l'on a orienté en IR¹ mais on a encore des enfants qui ont de gros troubles du comportement et puis des handicaps comme l'autisme et la trisomie.

Quelles sont selon toi les compétences professionnelles nécessaires pour enseigner en CLIS ? Je pense qu'il faut vraiment être spécialisé, connaître les difficultés, le handicap, et savoir y remédier, et surtout ce que l'on peut attendre d'un enfant. Selon son handicap, on ne peut pas attendre la même chose. Je pense qu'il faut vraiment savoir comment ça fonctionne, être vraiment formé car tout le monde ne peut pas avoir une CLIS. Et puis c'est aussi savoir accepter, parce que les résultats ne vont pas être grandioses, donc c'est aussi accepter d'y aller petit à petit, d'avoir des échecs.

Et que dirais-tu au sujet des qualités professionnelles ?

Je pense que les qualités ne sont pas différentes mais plus prononcées. Je pense notamment à la patience parce qu'il faut avoir un certain degré de patience, la volonté, être motivé...je pense que la motivation est aussi importante parce qu'il ne faut pas se décourager, se démotiver dès qu'un enfant refuse ou qu'il a des troubles du comportement. Et puis on a eu le cas cette année, parce que la maîtresse est à mi-temps cette année, l'autre maîtresse qui est arrivée n'était pas du tout formée et elle a eu beaucoup de mal, elle avait l'impression de ne pas avancer, pas faire grand-chose par rapport aux autres. Ça a été tout un travail pour lui faire

¹ Institut de Rééducation

comprendre qu'elle avançait mais que ce n'était pas les mêmes résultats que dans une classe ordinaire. *Peux-tu préciser quelles sont les fonctions de l'enseignante de CLIS dans l'école et quelle est sa place au sein de l'école ?*

Elle a les mêmes fonctions que les enseignants de classe ordinaire, les mêmes services et elle fait partie de l'équipe pédagogique.

Quelles sont les activités communes avec celles des élèves de CLIS et comment se déroule l'intégration ?

Ces derniers temps, on essaie de plus en plus de les intégrer. Alors moi ça fait deux ans que je suis là et j'ai les CM2. La tradition dans cette école, c'est que les CM2 partent en classe de découverte. Donc l'année dernière, j'ai pris les élèves de CLIS qui étaient dans leur dernière année et ils sont partis avec nous en classe de découverte. L'année d'avant il y en avait deux. Cette année, il n'y en a pas. L'année prochaine, il y en aura un. Ça dépend des années. Donc là déjà il y a un gros travail là-dessus. Je les prends dès qu'on fait, qu'on travaille sur la classe de découverte, la préparation avant, le retour, le compte-rendu. Là c'est le projet. Cette année on avait pas mal de projets sur l'école notamment « Ecoles qui chantent ». Donc on a essayé d'intégrer les enfants selon leur âge. Par exemple, moi j'en avais trois dans ma classe, trois allaient au CEI et les plus petits avec les CP/CE1. Sinon il y a eu le cross scolaire la semaine dernière et là aussi on a pris les élèves selon leur âge. Enfin, on ne regarde pas que leur âge, on regarde aussi leurs capacités, leurs compétences. Sinon pour les autres classes, les autres activités auxquelles participent les élèves de CLIS, c'est le sport et l'art plastique ; Il y a aussi un enfant qui a neuf ans, et il va suivre avec les CP. Il est très content parce qu'il est reconnu. Donc cette année, on a vraiment mis l'accent sur l'intégration, c'était dans notre projet d'école. L'année dernière, on l'a moins mis parce que la maîtresse était en congé de maternité et comme ça a été très difficile, elle a été absente toute l'année, donc on a vraiment eu des difficultés pour la remplacer, donc cette année, on s'y est pris autrement. Mais comme ça fait pas longtemps que la CLIS est ici. La maîtresse de CLIS voulait faire un projet avec sa classe et nous le proposer, on en avait discuté, mais ça ne s'est pas fait.

Quelles sont les raisons qui t'ont incité à travailler avec l'enseignante de CLIS ?

Les enfants ont besoin d'être intégrés et reconnus. Surtout qu'avant, la plupart allait aller au collège en 6^{ème} SEGPA. Donc ils se retrouvaient avec les mêmes élèves de ma classe puisque j'ai des enfants qui vont y aller aussi. Enfin ça, c'était vrai surtout avant, les anciens de la CLIS. Et puis c'est important de faire prendre conscience aux enfants qu'ils ont des différences, des handicaps, la reconnaissance aussi. Par rapport à l'handicap, j'ai quelqu'un dans ma famille qui est trisomique, donc quand même...Maintenant, ça a changé. Ils sont plus fortement handicapés et on est limité dans les activités qu'on peut leur proposer.

Est-ce que tu savais ce qu'était une CLIS avant ton expérience professionnelle ?

J'en avais vaguement entendu parler mais pas beaucoup. Je voyais pas trop, je confondais un peu tous les sigles, CLIS, CLAD, et à 1TIJFM, on ne nous en avait pas trop parlé. Je pensais même que c'était comme une classe d'adaptation. J'ai découvert l'année dernière, comme c'est moi qui ai pris la fonction de directrice, donc en remplissant les statistiques, j'ai découvert que ...pour moi, quand je voyais les gamins dans la cour, ils ne faisaient pas handicapés, donc en remplissant les statistiques, j'ai découvert qu'ils étaient considérés comme handicapés. Cette année, c'est différent, ça se voit. Et puis ils ne viennent pas tous toute la journée. Certains sont en intégration.

Mais avais-tu une image de la CLIS ou comment en avais-tu entendu parler ?

C'est vrai qu'à l'extérieur de l'école, les parents, les dames de la cantine, quand un gamin fait le cirque, c'est toujours « les gamins de la CLIS ». Mais moi pas du tout. J'avais une idée de gamins en difficultés mais c'est tout. Mais le handicap ça peut toucher tout le monde. Là par exemple, il y a E. Il a des frères et sœurs qui vont très bien et des parents qui sont très bien

aussi. Mais on a du mal à cerner son handicap, il est à la limite autiste. V c'est pareil. Quand on voit les parents et les frères et sœurs, d'ailleurs ils ont beaucoup de mal à accepter que leur fille aille en CLIS. Il y a aussi N. Mais apparemment, ils ne savaient pas. Ils ont découvert très tard qu'il avait un handicap mental et ils ont eu beaucoup de mal à l'accepter. Et puis maintenant avec cette CCPE qui vient de passer, on voit arriver de plus en plus d'enfants qui viennent de maternelle et qui n'ont plus un long parcours scolaire avec des essais, des échecs.

Ils sont de plus en plus jeunes et ils sont orientés à cause du handicap. On hésite plus à parler aux parents très tôt du handicap de leur enfant. Je crois que ça va avoir un...ça va provoquer un changement dans l'image des gamins. Même si ça se voit pas comme un enfant handicapé moteur où on a plus de compassion, par exemple, quand il est en fauteuil roulant, et bien quand on sait que cet enfant est handicapé, on n'agit pas pareil et on est plus tolérant. Mais il ne faut pas qu'ils aient non plus tous les droits et pas de devoirs. Mais enfin maintenant, on a des gamins qui ont des troubles psychiatriques.

Penses-tu que ce soit un métier à vocation que d'enseigner en CLIS ?

Oui je pense qu'il faut une certaine volonté, une certaine motivation au départ. D'après ce que j'ai vu, les enfants qui sont là, il faut bien connaître ce que c'est. On a vu l'année dernière, les remplaçants qui venaient, il y en a qui arrêtaient. Donc il faut vraiment une volonté, une vocation. Ne peut pas être enseignant en CLIS n'importe qui.

Alors justement, quelles sont les raisons qui incitent ou n'incitent pas à postuler en CLIS ?

C'est vrai qu'en classe ordinaire, ça peut devenir une routine. Surtout si on reste dans la même classe. Et puis on voit en classe ordinaire, avec certains enfants, on est incapable de les aider, et je pense que ça peut être motivant, déjà de se former, et puis de se centrer que sur des difficultés, que sur le handicap, et de ne travailler qu'avec des enfants handicapés. C'est autre chose.

Et toi, est-ce que tu envisagerais de travailler en CLIS ?

Je pense qu'il faut avoir une certaine expérience. Enfin pour moi, je pense qu'il faut déjà avoir vécu plusieurs années, avoir une connaissance des niveaux. Enfin là je vois, avec le groupe des petits, elle va travailler ce qui est CP/CEI, et puis connaître tous les cycles, tous les niveaux, alors que moi je n'ai vu que le CM2. Je pense que ...Mais pourquoi pas, je pense plus tard, et puis savoir accepter les petits résultats.

Connaissance de la CLIS

Sais-tu combien d'élèves il y a dans la CLIS ?

9

Y a-t-il une AVS ?

Oui depuis 2 ans.

Est-ce qu'il y a un plateau technique avec la CLIS ?

Non. Mais il y a un orthophoniste qui vient à l'école et puis un spécialiste pour la psychomotricité

Connais-tu l'âge des élèves ?

Oui, ils ont entre 6 et 9 ans.

Connais-tu leur niveau scolaire ?

Alors les plus jeunes, ils font de la maternelle parce qu'on ne peut pas encore leur apprendre à lire comme au CP. Les plus grands, ils font du CP, ils apprennent à lire, écrire et compter. Certains ont donc une aide en orthophonie parce qu'ils ont du mal à apprendre à lire.

Perception du travail en CLIS et du métier d'enseignant spécialisé

Au niveau du travail qui se fait en Classe d'Intégration Scolaire, est-ce que vous saviez ce qu'était une CLIS avant d'arriver dans l'école ?

Oui parce que j'ai deux amies, une qui travaille en CLIS et qui prépare le CAPA-SH, et l'autre qui prépare aussi le diplôme et qui travaille en classe d'adapt. On se revoit régulièrement et elles me parlent de leur travail. Mais c'est des liens, des relations privées. En tous cas, au niveau de la formation à l'IUFM, nulle. Ensuite, ma première année, c'était à la campagne, alors je n'avais aucune relation avec l'extérieur, CLIS, classe d'adaptation et tout. Après, à V., quand même, j'ai pu discuter avec des enseignants. Mais non, c'est quand même par ses relations privées que j'ai, appris ce que c'était qu'une CLIS.

Et lorsque vous avez eu contact avec les élèves de CLIS et leur enseignant, quelles ont été vos impressions ? Est-ce que cela confirmait ce que disaient vos amies ?

C'est vrai qu'on m'avait prévenu que c'était des élèves en grande difficulté. En tous cas, les deux que j'intègre dans ma classe et celle que j'intégrais l'an dernier, c'est des difficultés scolaires, mais comme l'an dernier je l'intégrais en art plastique et chant, ça ne se manifestait pas beaucoup dans la classe, je voyais pas beaucoup ses difficultés. Par contre cette année, j'intègre N. en EPS, il a des problèmes moteur et des problèmes de langage. Mais celle de l'année dernière et que j'intègre encore cette année, je dirais que, non, on me dirait qu'elle est dans un CM2 normal, ça ne m'étonnerait pas. Mais en travail écrit...

Parleriez-vous de handicap pour ces enfants ?

Oui pour certains, on voit quand même. Mais pas pour tous.

Vous faites donc de l'intégration individuelle. Comment a été amenée cette intégration ? Sur proposition de l'enseignant de CLIS, par tradition de l'école ?

C'est un fonctionnement interne à l'école. L'enseignant propose aux différentes instits d'intégrer différents élèves dans différentes disciplines. En fait, moi, c'est l'AVS qui est venue me voir l'an dernier en me demandant si je voulais bien intégrer A. en arts plastiques. Donc j'ai accepté. Et cette année, l'AVS m'a demandé si je voulais intégrer toujours A. et en natation, c'est le maître qui m'a demandé.

Comment se fait-il que ce soit l'AVS qui vous fasse la demande et non pas l'enseignant ?

C'est vrai que les deux fois qu'on m'a demandé, c'était elle, et puis la natation, c'était le maître, et N en EPS, c'était aussi l'AVS.

Vous ne faites pas d'intégration pour les matières fondamentales ?

Non.

Y en a-t-il dans les autres classes ?

Je n'ose pas vous répondre mais je ne crois pas. Je crois que français et math, se passent dans la CLIS.

Qu'est-ce que vous apporte l'intégration en tant qu'enseignant ?

C'est vrai que l'année dernière, j'avais 28 élèves, cette année j'en ai 26, donc quand j'intègre...l'année dernière je montais à 29, alors, c'est vrai que j'allais plus vers A. Mais je vois qu'elle suit bien et je ne veux pas qu'elle se sente différente. Alors quand je vois que ça va, je la laisse mais l'année dernière, j'allais plus vers elle, mais au même titre qu'un autre élève en difficulté dans la classe. Mais c'est sûr que je ne peux pas monopoliser autant de temps pour ces élèves. Mais

pour la classe, ça se passe très très bien. Moi j'étais vraiment en demande cette année d'intégrer un élève de CLIS.

Et vos élèves, comment vivent-ils la situation ?

L'année dernière, comme j'ai été en congé, l'élève a été intégrée tard, je ne sais pas pourquoi finalement, puisque j'étais remplacée. Alors je dirais finalement que ça a été plus dur l'intégration dans la classe. D'abord parce que tout était mis en place. Je fais travailler les enfants par groupe et tout était déjà mis en place, il y avait déjà un fonctionnement de la classe. Cette année, elle a été intégrée tout de suite, donc elle a eu tout de suite sa place dans un groupe et ça s'est mieux passé. C'est vrai que l'année dernière, j'avais 28 élèves. Donc ça faisait 7 groupes de 4. Et elle arrivait, je lui mettais une chaise en plus. Donc physiquement, c'était dur pour elle. Alors que cette année, elle a une place dans son groupe. Et puis l'année dernière, elle était intégrée avec l'AVS. L'AVS venait avec elle en arts plastiques, du coup, elle était un peu à part. Je pense que cette année, comme l'AVS ne l'accompagne plus, ça se passe mieux pour elle. Elle est moins désignée comme à part, comme une élève en difficulté.

Depuis que vous travaillez avec les enfants de CLIS, cela a-t-il confirmé ou modifié ce que vous pensiez et saviez sur la CLIS ?

Non, cela n'a pas modifié mon opinion. Mais je trouve que ça demande des compétences particulières.

Est-ce que l'intégration vous a demandé des compétences particulières ?

Pas pour l'art plastique mais je pense que si je devais avoir une CLIS, cela demande une autre façon de travailler. Mais pour l'intégrer, non, je ne pense pas avoir eu besoin de compétences particulières. Enfin, je ne sais pas. C'est vrai que je fonctionne déjà en groupes, en pédagogie différenciée. Ça n'a pas perturbé ma façon de voir les choses, ni mon fonctionnement. Mais c'est parce que je travaille déjà comme ça. Je demande souvent aux enfants de fonctionner en binôme.

Savez-vous comment l'enseignant de CLIS travaille dans sa classe ?

Je sais qu'il y a des groupes de niveau, qu'il travaille par contrat individuel, mais c'est à peu près tout. Je n'ai pas d'opportunité de le faire. ?

Il n'y a pas d'activités où ce sont les élèves des autres classes qui viennent travailler avec ceux de la CLIS ?

Non malheureusement, non.

Est-ce que vous voyez dans son travail une différence avec le vôtre ?

Je pense que...Il y a des similitudes, heureusement. Mais je pense que le petit effectif, les différents niveaux, oui c'est un travail différent. Mais je ne sais pas.

Est-ce que c'est une classe avec différents groupes, un peu comme en maternelle au niveau de la répartition dans l'espace ?

Non, les élèves sont deux par deux, avec au fond de la classe, des tables pour des ateliers.

Mais il n'y a pas de groupes visibles où là il y a les CP, les CEI...non, il n'y a pas ça. Ça ressemble à une classe normale, il y a 6 petits binômes et au fond de la classe, il y a des tables avec de la pâte à modeler. C'est comme ça dans cette classe. Mais je sais que c'est différent

chez mon amie. Elle fonctionne par petits ateliers, en math, et en français, selon le niveau de chaque élève.

Pensez-vous qu'il faut des compétences et des qualités professionnelles particulières ou différentes pour travailler en CLIS ?

Je pense en premier à la patience, mais je me dis qu'un enseignant en classe ordinaire doit aussi avoir beaucoup de patience. Maintenant, je pense que lorsqu'on est enseignant en CLIS, on sait que le rythme des enfants est plus lent mais on est préparé à ça. Enfin, la patience, peut-être renforcée.

Et des compétences pédagogiques ?

Alors oui, je pense que ça demande beaucoup de préparation parce qu'il y a différents niveaux, et puis il faut se creuser la tête parce que, par exemple, si le gamin n'a pas appris à lire dans un CP normal, il faut trouver comment lui apprendre à lire avec des méthodes plus efficaces. Donc oui, faire des recherches, préparer du matériel, ça demande plus de temps.

Est-ce que l'enseignant en CLIS vous fait part des difficultés qu'il rencontre ?

Pas dans son travail. Il va nous parler des gamins qui sont un peu énervés aujourd'hui, comme nous on va lui dire pareil. Ce sont les mêmes difficultés. Mais de là à dire qu'il parle de difficultés dans son travail, non. Il faut dire qu'il est bien rôdé, qu'il connaît bien son boulot, mais je pense qu'un nouvel enseignant en éprouverait.

A votre avis, qu'est-ce qui peut amener des enseignants à postuler en CLIS ? Par exemple, vos amies.

C'était par hasard. Elles ont eu toutes les deux en débutant leur carrière, une un poste en CLIS, l'autre un poste en adapt. Et puis l'année au départ a été un peu difficile. Mais finalement, elles ont bien aimé leur travail et elles se sont dites « on va passer le CAPA-SH ».

Y aurait-il une vocation ?

Oui quand même. Parce que la volonté d'aider les gamins en grosses difficultés, et même handicapés, oui, il faut que ça plaise et qu'on aime son travail. Mais c'est vrai que ce sont des personnes à l'écoute des gens. En plus, une a un petit neveu trisomique, donc elle a toujours eu une sensibilité à ce niveau là. Et l'autre, elle est très douce, très attentionnée, et ça ne m'a pas du tout étonnée que toutes les deux, elles fassent du spécialisé. Pas du tout.

Et vous-même ?

Pour l'instant, je dirais que l'enseignement en général me va bien. Après, depuis que je discute avec elles, c'est vrai que ça pourrait être une éventualité. Parce que ce qui me plaît, c'est de pouvoir suivre les enfants plusieurs années, et ça, je trouve que, ça me plaît, le petit effectif, ça fait des liens forts qui se construisent. Ce qui me ferait peur, c'est les différents niveaux à gérer, mais après, je me dis qu'en m'organisant bien.

Si vous vous retrouviez nommée sur une CLIS, de quoi auriez-vous le plus besoin en matière d'aide ?

La première chose à laquelle je penserais, c'est d'aller dans une CLIS une semaine pour voir comment organiser la classe. Voilà, c'est ce qui me préoccuperait le plus, l'organisation pédagogique.

Connaissance de la CLIS

Savez-vous combien d'élèves il y a dans la CLIS ?

10

Y a-t-il une AVS ?

Oui.

Est-ce qu'il y a un plateau technique avec la CLIS ?

Je ne sais pas ce que c'est.

Y a-t-il des intervenants, des prises en charge des élèves, en orthophonie ou en psychomot. par exemple ?

Ah oui il y en a. Beaucoup d'orthophonie

Connaissez-vous l'âge des élèves ?

Oui, ils ont entre 6 et 11 ans. *Connaissez-vous leur niveau scolaire ?*

Alors les plus jeunes, ils font du CP. Enfin, ils apprennent à lire, écrire et compter. Certains ont donc une aide en orthophonie parce que c'est des cas lourds. Ds sont handicapés de naissance. Les autres font du CEI et même un qui fait du CE2, enfin du début CE2 avec les règles d'orthographe, de grammaire et tout ça.

Perception du travail en CLIS et du métier d'enseignant spécialisé *Savez-vous comment l'enseignant de CLIS travaille dans sa classe ?*

Oui, parce que comme il y a des intégrations dans divers domaines dans les classes. Enfin, pas tellement finalement. Je sais qu'elle fait un projet pour chaque élève selon ses compétences. *Lorsque vous entrez dans la CLIS, comment percevez-vous l'aménagement ?*

Il y a des petits ateliers un peu comme en maternelle mais c'est quand même individualisé. *Connaissez-vous les CLIS avant de venir dans cette école ?*

Non.

Quelles ont été vos premières impressions lorsque vous avez eu le contact avec l'enseignante et avec les élèves ?

C'est-à-dire que moi je venais de psychiatrie, donc je connaissais le handicap. C'était plus...sur la prise en charge scolaire du handicap, c'est là que j'ai découvert la CLIS. Le mot CLIS, je ne connaissais pas.

Vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait intégration des élèves de CLIS dans l'école. Y participez-vous ?

C'est une volonté de l'école. Moi j'ai des élèves sourds à intégrer dans ma classe, certains sont déjà allés en CLIS. Mais pour les élèves de CLIS, moi je n'en ai pas vu que j'ai un CM2. Quand elle connaît mieux les enfants, elle demande aux instits « pour tel enfant, est-ce que tu peux l'intégrer par exemple en lecture ? ». Ma collègue de CM1 en a déjà eu en sport, en fonction de l'âge et puis des capacités motrices des enfants.

Comment se passe l'intégration au niveau des enfants des classes ordinaires ?

Elle est très bien vécue, ils ont vraiment l'habitude. Et puis L. ; elle fait une info, dans les classes en début d'année. Elle passe dans les classes, elle parle du handicap, elle explique comment sont ces enfants là, elle répond aux questions des élèves. Moi je les trouve très proches, c'est même parfois touchant. Ils ont des gestes, ils savent.

Et lorsque vous intégrez des élèves dans votre classe, est-ce que cela vous demande une surcharge de travail ou des compétences que vous avez dû acquérir parce qu'ils étaient là ? Non, à part le B.A.BA, savoir s'adapter à eux. Mais moi j'ai eu de la chance d'avoir deux personnes dans la classe pour les deux enfants sourds. Un codeur parce que j'ai une petite fille

qui a un implant coqueléaire, donc elle a une personne pour elle toute seule qui lui fait la LPC, la langue parlée complétée, et puis une autre enseignante pour les trois autres.

Cela demande-t-il des bilans réguliers ?

Oui parce qu'ils sont beaucoup pris en charge et puis il y en a deux qui vont être orientés. Oui, en fait, c'est une surcharge de travail et de temps de réunion mais moi personnellement, je trouve que c'est pas énorme parce que j'ai un effectif réduit du fait de l'intégration.

Si l'on vous demandait s'il y a des différences entre le travail de l'enseignante en CLIS et le vôtre en classe ordinaire, que répondriez-vous ?

Il y a cet aspect individualisé et puis aussi le fait qu'elle a moins d'élèves. Donc... et puis c'est...voilà, c'est individualisé. Mais il n'y a pas de paroles au collectif. Enfin, si, je sais que le matin ils font le...je ne sais plus comment ça s'appelle, chacun parle de ce qu'il veut. *Le « Quoi de neuf? »* ? Oui c'est ça. Ils font leur « Quoi de neuf? » où c'est un instant où ils sont réunis. Et puis ils font aussi Cuisine » très régulièrement, donc là, c'est tout le groupe. Mais sinon, pour l'apprentissage de la lecture et des maths, c'est individualisé, et puis il y a beaucoup de manipulations, de jeux éducatifs.

A votre avis, faut-il des compétences et des qualités professionnelles spécifiques pour enseigner en CLIS ?

Des compétences oui, ne serait-ce que le handicap, savoir comment se comporter avec des enfants handicapés. Maintenant les qualités, je pense que ce sont les mêmes pour tout enfant, de l'écoute, de la patience, des qualités humaines comme avec tout le monde en fait. Mais des connaissances oui, c'est certain. On n'aborde pas la lecture ou les mathématiques de la même façon...donc dans le domaine de la pédagogie et puis aussi dans la connaissance du handicap. Mais dans sa relation à l'enfant...enfin oui, forcément parce que quand on connaît le handicap, on va avoir une attitude forcément différente. Mais je pense qu'il y a aussi du bon sens.

Est-ce que l'enseignante vous fait part de ses difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans son travail ?

Oui parfois elle est fatiguée parce qu'elle a des problèmes avec tel enfant, le jour où il est plus énervé, mais je dirais que comme tous les instits, sauf que, elle en a...je pense au petit autistes qu'elle a dans sa classe, c'est sûr que c'est plus difficile à gérer qu'un autre gamin.

Avez-vous l'impression que son travail avec le plateau technique lui prend beaucoup de temps ?

Oui surtout en début et en fin d'année. C'est assez lourd pour mettre en place le planning. C'est une sacrée organisation. Mais après, je pense que ça fait partie de la spécialisation puisque les enfants sont pris en charge par tellement d'intervenants, il faut rencontrer tout le monde. Enfin je ne sais pas si ça fait partie de la formation, si cet aspect là du travail. Enfin moi ça me paraît évident.

A votre avis, qu'est ce qui peut motiver ou ne pas motiver un enseignant pour demander un poste en CLIS ?

Alors ça c'est très personnel, je pense que c'est très personnel. Je crois pas trop à la vocation, enfin...je pense que le spécialisé, le handicap, on fait pas ça toute une vie quoi. Enfin, ça c'est pour moi. Je pense que c'est un moment de sa vie, pour aider, pour aider les autres, c'est humain.

Et vous, est-ce que vous envisagerez un jour de vous spécialiser ?

Non pas du tout. C'est ce que je vous dis. Moi j'ai donné avec la psychiatrie, c'était un moment de ma vie et maintenant je suis passée à autre chose. Je suis en milieu ordinaire et j'ai pas envie de CLIS.

Je vais quand même insister en supposant que si vous étiez nommée sur une CLIS, de quoi auriez-vous le plus besoin ?

Du monde, des gens avec moi, ne pas être seule. Parce que quand on a des enfants handicapés, on peut difficilement se partager.

L'aspect pédagogique ne vous poserait pas de problème ?

Non, je pense que je m'y ferais très vite avec les moyens d'information, mais pas de formation. Quand j'entends parler L. de la formation... j'ai compris. Non, c'est plus besoin de monde autour de moi dans la classe.

Connaissance de la Classe d'Intégration Scolaire Sais-tu

combien il y a d'élèves dans la CLIS ? Il en a 13.

Mais le maximum c'est 12 normalement.

Oui mais il a du prendre une gamine en urgence. Il ne pouvait pas refuser. Et comme il était déjà à 12, ça fait 13.

Est-ce que tu sais ce que c'était cette urgence ?

Oui, c'est une gamine qui était à— et elle n'était pas bien. Enfin, c'était même pire que ça. Elle se mettait en danger. Par exemple, elle mangeait les baies des arbres alors qu'elle savait que c'était du poison. Je sais que l'IEN a appelé ma collègue chez lui pour lui parler de cette gamine et pour lui demander si il voulait bien la prendre. Il ne pouvait pas fermer sa porte, donc il a accepté.

Y a-t-il une AVS ?

Oui depuis cette année

Est-ce que tu sais s'il y a un plateau technique ?

Non il n'y en a pas mais il y a beaucoup de prises en charge des élèves, entre autre pour cette gamine. Mais les autres aussi parce que c'est des gamins qui relèvent vraiment de CLIS. *Connais-tu l'âge des élèves ?*

Il a tous les âges, de 6 ans jusqu'à 12. Ça lui fait 4 groupes de niveau.

Perception du travail en CLIS et du métier d'enseignant spécialisé

Justement, j'allais te demander si tu connais les niveaux des apprentissages dans sa classe. En gros ça lui fait de la moyenne/grande section de maternelle jusqu'au CE1/CE2. Ça dépend des matières. Mais pour les matières fondamentales, le français et les maths, ça lui fait 4 groupes. Mais il m'a dit qu'à l'intérieur des groupes, c'est pas toujours les mêmes gamins. C'est ça qui est différent de la maternelle. Les instits travaillent par groupe, mais les groupes sont fixes. Les gamins changent d'atelier tous en même temps. Alors que là, il y a un gamin qui peut être dans un groupe par exemple de CP en lecture et de CEI en math. Et puis il y a aussi ceux qui vont en intégration dans les autres classes.

Est-ce qu'il travaille uniquement en groupes ?

Non, des fois, il fait des activités avec toute la classe. Et puis le matin à l'accueil, ils font tous ensemble la date, les absents, un peu comme en maternelle.

Comment se déroule l'intégration des élèves de CLIS ?

Il y en a qui viennent en CE2, qui suivent des matières en CE2, je crois que c'est math, mais je ne veux pas trop me prononcer. Je sais qu'il y en a une qui est très âgée et qui va aller en SEGPA l'année prochaine, elle va en CE2 en arts plastiques. Je me demande aussi s'il n'y en a pas un qui va en sport en CM2. Moi je sais que l'année dernière en CM1 j'en avais un en math, mais je n'en ai pas cette année.

Comment se passe cette intégration, qui propose ?

Cela se passe super bien. C'est P. qui propose, il fait ses demandes dès le début de l'année ou dès qu'il peut, voire à la fin de l'année précédente en fonction de ce qu'il sent ou pressent de ses élèves qui vont rester chez lui à la rentrée. H nous donne son point de vue et ses désirs entre guillemets et nous on s'adapte et on prend ou on ne prend pas en fonction de ce qu'on peut, c'est-à-dire en fonction du nombre d'élèves qu'on a dans nos propres classes. Ça se fait super bien et moi je prends toujours beaucoup de plaisir à travailler avec lui, comme l'intégration en math, l'année dernière. Cette année il n'y en a pas eu besoin entre guillemets parce qu'il n'avait pas d'élèves susceptibles de suivre en CM1 en math, ou ailleurs.

Au niveau de l'organisation, comment vous faites ?

Cela se passe bien dans la mesure où, en particulier en math, je pense, dans cette matière là qui est tout de même plus ciblable au niveau des horaires, ça se passe bien parce que il suffit de se mettre d'accord sur l'horaire et puis voilà. Donc je pense qu'il n'y a pas de souci cette année. Moi l'année dernière j'en avais aucun. D'autant plus qu'on avait une règle de fonctionnement qui fonctionnait bien la plupart du temps et les quelques fois où c'était pas possible comme ça, P. Est tout à fait ouvert a *changé sa* manière de fonctionner, moi aussi. Il n'y a pas besoin de réajuster en cours d'année. Cette année, il y avait un gamin qui était à l'essai dans une classe, et puis après le bilan, ça a été prolongé.

Est-ce que cela est déjà arrivé qu'un gamin ne vive pas bien l'intégration en classe ordinaire et demande à retourner dans la CLIS ? Je ne crois pas. Pas à ma connaissance.

Mettrais-tu sur les élèves de P. l'étiquette, entre guillemets, de « enfants handicapés » ?

Non. En difficultés oui, handicapés non.

Alors par rapport aux élèves qui sont aussi en difficultés dans les classes ordinaires, qu'est-ce qu'ils auraient de différent qui fait qu'on les a orienté plutôt en CLIS ?

Je ne connais pas assez bien les élèves qu'il a actuellement dans sa classe pour me permettre de faire un espèce de jugement comme ça. Moi je sais que lorsque je travaillais en brigade, j'ai eu l'occasion de faire un remplacement en CLIS, il y a quand même une distinction qui est faite. Alors est-ce qu'elle justifie la CLIS ou pas, je ne sais pas, j'en ai aucune idée mais c'est souvent des gamins dont le milieu social et culturel ne permet pas de pouvoir suivre un cursus ordinaire. Moi je sais que cette année j'ai un élève dans ma classe qui avait été orientable en CLIS et dont les parents ont refusé l'année dernière. Ça se passe bien dans ma classe donc je ne me permettrais pas de dire que dans nos classes, on n'a pas des élèves susceptibles d'aller en CLIS, ou qu'au vue des élèves qui sont chez P. il n'y en a pas qui pourraient faire un CMI chez moi. Je ne me place pas comme ça, mais de toute façon, ce n'est pas de notre décision.

Dans sa classe, il n'y a pas d'enfants ayant une pathologie spécifique, du type trisomie, autisme ?

Non. C'est plutôt un profil classe de perf d'avant. Tout à fait. Avec un nombre d'élèves et une façon de travailler de P. qui permettent de faire avancer le gamin davantage que si il était dans une classe ordinaire. Ça j'en suis convaincu. Et puis d'avancer davantage en particulier au niveau savoir. Maintenant moi je suis pour les intégrations quasi-complètes donc euh...à chaque fois qu'il y a eu par exemple intégration des élèves de CL AD, pas de CLIS mais de CLAD qui m'étaient proposés d'intégrer en français, je refusais parce que je préférais intégration complète donc je faisais des choix personnels.

Sans doute que dans ta classe tu pratiques une pédagogie individualisée qui permet à ces enfants là de ne pas se retrouver noyés.

Tout à fait. C'est pas vraiment une pédagogie individualisée que je pratique mais plutôt une pédagogie collective de projet, annuel, lourd et ambitieux qui permette à ces enfants là de s'y retrouver d'une manière ou d'une autre. C'est pas vraiment de la pédagogie individualisée, que j'ai personnellement beaucoup de mal à mettre en place.

En CLIS effectivement on fait un projet pédagogique individualisé. Mais dans ces classes, on voit arriver de plus en plus de cas lourds. Avais-tu déjà entendu parler des CLIS avant ton arrivés dans l'école ?

J'avais déjà travaillé en CLIS en remplacement. Je n'avais pas d'idée particulière ni positive ni négative de ce genre de regroupement d'élèves. A priori je suis partisan qu'ils soient dans des classes moins nombreuses pour que l'enseignant soit le plus proche.

Et ton expérience t'avait satisfait ?

Tout à fait.

Tu avais un long remplacement ?

J'ai fait plusieurs remplacements dans le spécialisé. Je n'ai pas de durée précise dans la tête mais c'était au moins une ou deux semaines dans des CLIS.

Pourquoi ne t'es-tu pas orienté vers une spécialisation ?

(Rire). Je ne me suis pas orienté parce que j'ai aussi besoin des élèves qui roulent très bien. Donc c'est un besoin personnel. J'ai besoin de tout. J'aurais du mal à avoir à faire qu'à des gamins en difficultés lourdes. Je le vois encore maintenant. Là on a fait un gros projet carnaval sur lequel la CLIS a été intégrée. Les gamins de CLIS ont été totalement intégrés dans les groupes, ainsi que les gamins de CLAD. C'était super riche, mais ça n'empêche qu'on les remarque. Hein ! Il y a bien quelque chose qui se passe.

Dans le comportement ?

Oui. Et puis dans la compréhension de consignes simples. Moi je me souviens en particuliers d'une séance où on essayait de leur faire faire un pas à droite et un demi-tour. C'était très très très difficile avec

ces enfants là. Ça ne veut pas dire qu'il n'y en avait pas d'autres essaims à droite à gauche dans les classes ordinaires, mais on voyait bien quand même que c'était caractéristique chez les gamins de CLIS.
Penses-tu qu'il faut des compétences et des qualités professionnelles particulières pour enseigner en CLIS ?

Oui, j'en suis convaincu. De la patience mais ça il en faut aussi dans les classes ordinaires. Ce n'est pas vraiment une qualité professionnelle mais bon...tout ce qu'on va faire, dans la profession, dépend beaucoup de cette qualité là donc je la cite dans les qualités professionnelles comme étant quelque chose de primordial. Pour les instits qui travaillent en CLIS, je pense qu'il faut être très très organisé, extrêmement soucieux de chaque élève, ce que l'on arrive pas à faire dans une classe ordinaire, sur le parcours de chaque élève, où il en est, comment le faire avancer. Et puis sans doute des qualités liées à l'organisation et au projet de classe puisque ces enseignants là ont les élèves pendant trois ou quatre ans d'affiler, ce qui doit leur demander une grande organisation générale. Et puis ce sont des gens qui travaillent aussi sur dossier, qui savent écrire pour remplir tous les dossiers pour les réunions les bilans donc qui doivent être synthétiques. Je pense qu'il faut aussi avoir une certaine forme de modestie, pour avoir de petits objectifs mais aussi pour savoir travailler en équipe, savoir que le gamin progresse parce qu'il a plusieurs aides. Je pense que c'est une qualité que les enseignants des classes ordinaires devraient aussi avoir, parce que c'est comme ça que ça fonctionne avec les gamins qui sont en difficultés dans nos classes. Il faudrait savoir parfois décrocher des programmes pour leur permettre de se remettre sur les rails, n'en déplaise à nos cadres.

Est-ce que P. évoque parfois des difficultés dans son travail ?

Oui. Il évoque régulièrement avec moi des difficultés qu'il rencontre avec les parents, avec lesquels ils voudraient travailler plus et mieux et avec lesquels il a du mal parce qu'il y a un manque de régularité des parents. C'est un sujet sur lequel on parle souvent parce que moi-même dans ma classe je travaille beaucoup avec les parents de mes élèves. Certaines années il évoque aussi des problèmes de comportement de certains de ses élèves, de maîtrise, ou en début d'année de savoir comment la CLIS va se situer dans l'école. Donc on parle énormément de boulot et moi je crois qu'on a beaucoup à apprendre de lui, et des enseignants de CLIS en général. En réunion de conseil des maîtres, il donne une orientation ou une prise de vue un peu différente et ça ça apporte beaucoup.

Y a-t-il des activités où ce sont d'autres élèves qui viennent faire des activités dans la CLIS ?

Jusqu'à présent non, c'est toujours les élèves de CLIS qui vont dans les autres classes. Mais c'est vrai que P. s'est déjà proposé de prendre aussi des élèves des autres classes pour suivre un module. Mais c'est un levier que l'on n'a pas utilisé.

J'en reviens à toi. A ton avis, pourquoi certains enseignants demandent à travailler en CLIS et d'autres pas ?

Pour moi, c'est une question d'équilibre personnel dont je te parlais tout à l'heure, avoir de tout, des bons, des moins bons. Pour les autres, c'est parfois à la suite d'une expérience, ou pour se faire un défi, ou parce qu'ils sont sensibles à ces gamins là. Mais en tout cas, au niveau des enseignants, moi je ne suis pas persuadé que les CLIS sont bien perçues, c'est encore des classes dans lesquelles on met des gamins dont on se débarrasse parce qu'ils gênent ou je ne sais pas quoi. En tous cas, l'intégration fait peur. J'ai vu cette année des collègues poser des questions et on sentait que ça coince. Du côté des professionnels, il faudrait valoriser ces classes. Parce que tu vois ces gamins quand ils arrivent dans la CLIS et puis deux ou trois ans après ils sont transformés. Parce que le but c'est pas d'aller en circuit ordinaire mais de trouver un chemin adapté. Mais ça peut être aussi un bonheur pour les enseignants en classe ordinaire d'avoir des gamins comme ça. Il faudrait y faire des stages, y passer. Mais c'est aussi l'image des CLIS auprès des parents. Ce serait dommage qu'il n'y ait plus ces classes parce que parfois, on fait semblant d'intégrer des gamins qui sont en difficulté alors qu'ils seraient bien mieux dans une classe spécialisée.

Connaissance de la Classe d'Intégration Scolaire Savez-vous combien il y a d'élèves dans la CLIS ? Oui il y en a

8. Y a-t-il une AVS ?

Oui depuis deux ans. Mais la première année, à la fin de l'année, elle a eu son concours de PE et maintenant elle finit sa formation à l'IUFM. Donc cette année, c'est une nouvelle AVS. Mais elles sont sympas toutes les deux et l'enseignante dit qu'elle travaille bien avec elles. *Est-ce que tu sais s'il y a un plateau technique ?*

Je ne sais pas si c'est ça un plateau technique mais il y a beaucoup de prises en charge des élèves, beaucoup de gens qui viennent chercher les gamins.

Est-ce que tu sais s'il y a une sorte de convention avec la CLIS et ces intervenants.

Non je ne sais pas.

Connaissez-vous l'âge des élèves ?

Ça va de 7 à 10 ans. Les plus grands ont toujours été ici dans la CLIS. Ils ont été orientés juste après la maternelle. Et on les a vu progresser, surtout dans le comportement. Mais enfin, ça reste quand même des gamins avec un handicap important pour certains.

Au niveau des apprentissages, savez-vous à peu près le niveau des élèves ?

Alors là, il me semble qu'elle démarre avec de la maternelle, je pense moyenne ou grande section, surtout pour le graphisme et puis pour tout ce qui est socialisation. Et après, c'est beaucoup de CP pour apprendre à lire et à compter, avec peut-être un peu de CE, un peu plus poussé pour ceux qui se débrouillent déjà un peu en lecture.

Perception du travail en CLIS et du métier d'enseignant spécialisé

Savez-vous comment l'enseignante de CLIS travaille dans sa classe ?

Oui elle travaille par petits groupes de niveaux avec un projet pour chaque enfant. Elle a un petit effectif ce qui fait qu'elle peut s'occuper de chaque gamin. Et puis elle travaille aussi avec beaucoup de monde, des orthophonistes, des psychomotriciens, des psy.

Est-ce qu'ils interviennent pendant le temps scolaire ?

Ça dépend. Il y en a, oui, ils viennent dans l'école. Par exemple, il y a un orthophoniste qui vient le lundi et un psychomotricien qui vient le vendredi. Pour les autres, je sais que les gamins vont les voir. Mais comme il y a souvent des réunions qui se font à l'école, on les voit et ça fait pas mal de personnes.

Saviez-vous avant de venir dans l'école ce qu'était une CLIS ?

J'en avais un peu entendu parler à l'IUFM mais c'était plus une présentation des sigles. En fait, on aurait aimé davantage de cours et puis aussi pourquoi pas aller voir des classes spécialisées. Mais ça...(rire) je pense pas que ce soit au goût du jour (rire) J'ai une amie qui est en formation cette année et elle m'a dit qu'elle n'avait pas d'heure de cours en AIS.

Quelles ont été vos premières impressions lorsque vous avez eu contact avec les élèves de CLIS ?

Ben je dois dire que la première fois c'était au portail avec un enfant autiste. Je lui demandais de rentrer dans la cour et il ne me répondait pas. J'avais l'impression qu'il était sourd. Et puis il y a ses copains de la classe qui sont venus près de lui et ils m'ont dit qu'il avait des problèmes. J'en ai parlé à ma collègue qui a justement la CLIS et elle m'a expliqué ce qu'il avait. Donc voilà. Ça c'était...on va dire le côté un peu visible des gamins. Et puis elle a aussi une petite qui ressemble à un enfant trisomique mais elle ne l'est pas vraiment. Pourtant, même le visage ressemble un peu à la maladie et elle a un gros retard mental. Elle se comporte comme un bébé. Et puis il y a aussi F. qui a un comportement très perturbateur. Il est sous calmant. Donc les élèves de la CLIS, on les remarque. Enfin surtout ceux-là. Il y en a d'autres, ça ne se voit pas mais quand on fait des activités avec eux, on se rend compte qu'ils ont quand même de grosses difficultés, surtout dans le raisonnement.

Vous parlez d'activités avec eux, y a-t-il des activités d'intégration des élèves de CLIS dans l'école ?

Oui il y en a. On fait des activités communes en sport ou quand il y a des sorties, des spectacles. Mais on fait aussi des activités en fonction d'un projet que la collègue de CLIS fait avec ses élèves. Elle nous le présente et on s'y rattache pour travailler en maîtrise de la langue par exemple.

Dans ce cas, vous faites du décroisement ?

Ça dépend. Parfois on fait des échanges de service pour telle ou telle compétence que l'on a ou alors on fait plusieurs groupes où sont mélangés les élèves de CLIS et les nôtres ?

Est-ce que cela se déroule avec toutes les classes ?

Comme je disais, ça dépend du projet de la CLIS et de ceux qu'on a dans nos classes. Alors il y a des fois où c'est une classe qui travaille avec la CLIS, parfois c'est tout un cycle ou pourquoi pas toute l'école. C'est vrai que la collègue est très dynamique et qu'elle a toujours envie de faire plein de trucs dans l'école. Mais nous on a les programmes et on ne peut pas toujours suivre.

Selon vous, faut-il des compétences et des qualités professionnelles particulières pour enseigner en CLIS ?

Oh oui ça c'est sûr, il faut y croire et puis avoir l'énergie ! Elle n'arrête pas. Moi je pense qu'il avoir comme une sorte de foi, de vocation parce que c'est pas facile. Ou bien on on fait pas grand-chose, on s'en moque en disant qu'on a pas la pression des programmes, ou on joue à fond la pédagogie pour essayer de leur apprendre à lire et à compter. Donc je pense qu'il faut des compétences en pédagogie. Pour les qualités, c'est un peu comme pour tous les enseignants mais avec peut-être plus une relation différente avec les enfants, une approche différente. Et les enfants le sentent parce que dans l'école, même avec les élèves des autres classes, les gamins l'aiment bien. Lorsqu'il y a une activité en décroisement, ils veulent tous être avec la maîtresse de la CLIS. Pourtant elle se fait obéir, ça là-dessus il n'y a pas de problème mais elle a...oui, une autre approche de l'enfant.

Est-ce que parfois elle vous fait part de ses difficultés dans son travail ?

Oh comme tout le monde, on discute en récréation entre nous. Mais c'est pas tellement des difficultés avec les gamins, c'est plus avec les parents ou parfois aussi avec certains intervenants. Il y en a un en particulier...(rire) il n'a pas du tout d'autorité sur les gamins et lorsqu'il ramène le gamin en classe il faut qu'elle le calme. Mais sinon, elle a tellement d'enthousiasme qu'elle se plaint rarement.

Est-ce que le travail avec ces intervenants lui demande beaucoup de temps de réunion ?

Oui elle en a beaucoup et elle doit à chaque fois faire un bilan écrit. Mais comme je le disais tout à l'heure il y a beaucoup de réunions qui se font dans l'école pendant la classe. Alors parfois on prend ses élèves et parfois elle est remplacée. Ça dépend s'il y a des remplaçants de disponible.

Vous parliez d'enthousiasme de votre collègue, alors à votre avis, qu'est-ce qui fait que des enseignants postulent en CLIS et d'autre s pas ?

C'est déjà pas par la connaissance pendant le temps de formation. Peut-être que des rencontres d'enseignants spécialisés qui donnent envie de travailler en CLIS. Moi je sais que l'on a déjà eu des stagiaires dans l'école et il y en a une qui s'est beaucoup liée avec la collègue de CLIS. Elle a dit qu'elle demanderait à faire du spécialisé en sortant de l'IUFM. C'est vrai que la personnalité des gens ça fait beaucoup et qu'il y en a qui sont faits pour ça. Il y a une sorte d'attraction pour la différence ou pour le handicap. Parce que pour les gamins de CLIS, il faut quand même connaître les différentes formes de handicap mental et savoir comment faire avec les gamins.

Est-ce que la CLIS peut aussi faire peur ?

Je pense que oui parce que quelque part c'est un peu comme un défi. On n'a pas à faire avec des gamins qui vont bien, ils sont dans le rang, on a un programme pour eux et puis tous les ans ils changent de classe. Bon c'est sûr aussi qu'on a des gamins en difficultés dans nos classes normales. Mais là il faut trouver des trucs pour les faire réussir, pour essayer de lever le blocage ou de trouver la relation qui conviendra au gamin. C'est pas la routine. Alors ça peut faire peur de ne pas y arriver.

Avez-vous envisagé de vous spécialiser ?

Je pense que je le ferai un jour, en tous cas, ma collègue de CLIS me pousse à le faire (rire). *Et si vous vous retrouviez dans une CLIS, de quoi auriez-vous le plus besoin en matière d'aide ?*

Je pense qu'il me faudrait une formation dans la connaissance du handicap et puis aussi bien connaître le travail de chaque spécialiste, quelles aides ils peuvent apporter à l'enfant pour qu'on essaye de bien travailler ensemble et de se compléter. Et puis aussi rencontrer souvent les autres collègues de CLIS pour pouvoir échanger des trucs qui marchent bien en pédagogie.

Connaissance de la Classe d'Intégration Scolaire

Savez-vous combien il y a d'élèves dans la CLIS ?

Oui il y

en a 11.

Y a-t-il une

AVS?

Oui depuis cette

année

Est-ce que vous savez s'il y a un plateau technique ?

Qu'est-ce

que c'est ?

C'est une convention qui lie la CLIS à des professionnels tels que les orthophonistes, les psychomot. afin que soit assurée la prise en charge des élèves par les mêmes intervenants.

Alors là non. Il n'y en a pas ici mais il y a quand même des intervenants qui viennent dans l'école pour les gamins de CLIS. Il y a une orthophoniste qui vient tous les mardis, mais elle prend aussi un gamin du CP. D'ailleurs ce gamin, il va peut-être aller dans la CLIS l'année prochaine parce qu'il fait déjà son deuxième CP et qu'il n'arrive toujours pas à lire. Il a des problèmes psy. à cause de ses parents qui sont divorcés et son père ne veut plus le voir. Alors il est très perturbé et même agressif. Il obéit au directeur parce que c'est un homme. Mais sa mère a beaucoup de mal avec lui.

Son QI a été testé ?

Oui la psychologue scolaire est passée et elle l'a pris. Elle a dit à ma collègue du CP qu'il a une déficience mentale. En fait il a un QI de 65 et un retard de langage.

Connaissez-vous l'âge des élèves ?

Oui. Ça va de 6 à 12 ans avec un peu de tous les âges entre les deux.

Au niveau des apprentissages, savez-vous à peu près le niveau des élèves ?

Oui. Elle fait un peu de maternelle, beaucoup de CP. Elle travaille surtout l'apprentissage de la lecture. Pour les plus âgés, elle fait parfois du CEI. Une année, elle faisait du CE2 avec une gamine qui venait en intégration et qui est allée en SEGPA après. Donc ça lui fait 3 ou 4 groupes de niveau. Mais je sais aussi que les groupes ne sont pas fixes et qu'un gamin peut faire du CP en lecture par exemple et du CEI en math. Voilà.

Perception du travail en CLIS et du métier d'enseignant spécialisé

Savez-vous comment l'enseignante de CLIS travaille dans sa classe ?

Alors moi je vais parler de ce que j'ai vu parce que j'ai déjà eu l'occasion de voir deux CLIS parce que dans l'autre école où j'étais avant il y avait aussi une CLIS. Mais elles se ressemblent quand même dans la disposition des tables. Ça ressemble un peu à une classe de maternelle avec des coins jeux, des coins activités et puis des petits groupes pour le travail de la lecture et des mathématiques. Et puis le fait aussi que l'enseignant fait un projet pour chaque élève avec un suivi et des bilans. Mais les élèves ne sont pas les mêmes. Je veux dire dans l'autre école, ils avaient des difficultés un peu comme les classes de perf. d'autrefois mais pas vraiment graves. Alors qu'ici on peut parler de handicap avec des gamins autistes ou avec un gros retard de langage et un comportement parfois bizarre.

Qu'est-ce que vous entendez par bizarre ?

Je pense à un en particulier. Le petit B. Il est tout calme et puis d'un coup il pousse un cri et se replie sur lui-même. Mais même physiquement on dirait qu'il veut se mettre en boule, il se contracte et puis après ça passe. Il y en a un autre, J. il est hyperactif et il faut tout le temps qu'on le surveille, qu'on le guette car il court partout et puis il met tout dans la bouche. Dès qu'il voit quelque chose par terre, il regarde, il se baisse, il le ramasse et le met systématiquement dans la bouche. *Connaissez-vous les CLIS avant votre expérience ?*

Oui parce que dans ma famille, j'ai mon petit neveu qui est dans une CLIS parce qu'il est trisomique.

Comment se déroule l'intégration des élèves de CLIS dans l'école ?

Elle est inscrite dans le projet d'école mais on l'a rédigé de façon large car les modalités changent en fonction du projet de l'enseignante qui a la CLIS. En fait, c'est souvent des activités que l'on fait avec la CLIS quand elle présente son projet. En début d'année, elle nous propose un projet pendant un conseil des maîtres et on voit s'il nous intéresse ou si ça peut rentrer dans nos programmes par rapport aux IO. C'est intéressant parce que ça change tous les ans de thème. Une année, ça touche surtout l'environnement, une autre année c'est la citoyenneté. Enfin ça c'est les thèmes mais concrètement, on peut travailler en lecture ou en arts plastiques ou en musique etc. Alors des fois c'est une ou deux classes qui travaillent avec la CLIS, des fois ça peut être un cycle.

Personnellement, au 'est-ce qui vous donne envie de travailler avec la CLIS ?

En plus de ma sensibilité pour le handicap, je trouve que d'un point de vue professionnel, ça oblige à se remettre encore plus en question quand on est avec les élèves de CLIS. On est attentif à leur compréhension et on essaie de trouver des trucs pour qu'ils comprennent. C'est vrai qu'on devrait faire ça aussi pour nos élèves en classe ordinaire.

Justement, au niveau professionnel, pensez-vous qu'il faut avoir des compétences et des qualités particulières pour enseigner en CLIS ?

Je pense que oui. On ne peut pas, plutôt on ne devrait pas confier ces postes à n'importe qui. Et dans l'école, encore plus quand c'est des remplaçants. Je veux dire par là que les enseignants de CLIS devraient aussi avoir des remplaçants qualifiés. Je vois dans notre école, l'enseignante a été en stage. Quand on voit les dégâts que ça a fait sur les gamins parce que ses remplaçants n'étaient pas formés. Y en a qui faisaient durer la récréation. On a séparé les récréations pour les deux cycles. La CLIS elle prend sa récré en même temps que le cycle 1. Et bien il y avait un remplaçant qui restait les deux récréations. Il disait que ça faisait du bien aux gamins de pouvoir se défouler. Alors lui, il arrivait tout juste pour 8h20 et il repartait en même temps que les gamins quand il les accompagnait au taxi.

Mais du point de vue pédagogique, tu penses que tous les enseignants pourraient gérer une CLIS ?

Moi je pense qu'il faut quand même bien connaître tous les programmes, comme quand on a une classe unique. Mais je vois l'institut de notre école, on sent quand même qu'elle assure. Je veux dire que...elle a une approche particulière avec les gamins, même avec les nôtres. Quand il y a un problème, elle prend le temps de leur parler, mais elle est aussi ferme quand il faut. Ça doit quand même être dur à gérer parce que je pense qu'il y a plus d'incertitudes. Les gamins, on ne sait jamais à l'avance comment Us vont réagir. Pas juste sur leur comportement, aussi sur leur façon de comprendre. Je vois, dans les activités de décloisonnement pendant l'intégration, j'avais des gamins de CLIS dans mon groupe. Et bien, je croyais que tout ce qu'on avait vu la semaine d'avant, ils l'avaient acquis. Et bien non, il a fallu que je reprenne avec eux. Ça s'appelle la régression. Je pense qu'il faut donc avoir la qualité de...savoir s'adapter et puis ne pas se décourager et accepter de recommencer.

Comment ont réagi les autres élèves quand il a fallu reprendre avec les gamins de CLIS ?

Ils ont bien réagi. Ils ont d'abord essayé d'expliquer eux-mêmes ce qu'on avait fait. D'ailleurs, ça a marché avec un gamin. Pour les autres, je leur ai vite donné du travail et j'ai repris avec les gamins de CLIS. Mais en tous cas, il n'y a pas eu de moquerie ou d'autres réactions. C'était pour aider.

Est-ce que tu penses que ces activités permettent quand même aux élèves de CLIS d'être valorisés ?

Oh oui parce les projets comportent toujours plusieurs activités. Et puis on essaye de faire des groupes plus ou moins homogènes parce que dans nos classes, il y a aussi des gamins en difficultés. En tout cas, moi je préfère travailler comme ça plutôt que d'intégrer des gamins tous seuls en math ou en français. Je trouve ça bête de les faire venir dans une classe et de les faire repartir après. Ils ont leur classe comme nos élèves ont la leur. L'intégration, on ne parle que de ça mais je pense qu'il faut bien la penser. Comme tu disais, il faut que les gamins soient valorisés sinon c'est pas la peine. L'image du handicapé de la classe, c'est pas super.

A ton avis, qu'est-ce qui fait que des enseignants demandent un poste en CLIS et que d'autres n'en voudraient surtout pas.

Moi je crois que c'est affaire de personnalité. Tu vois moi, je pense qu'un jour, même bientôt, je vais demander à faire un stage pour me spécialiser. Je pense à mon neveu. Tout le bien que ça lui fait de pouvoir être dans une école ordinaire. Et pour ma sœur aussi, sa maman. Mais il a aussi une maîtresse qui assure. Dans notre école aussi. D'ailleurs, je trouve qu'elles ont des ressemblances. Je l'ai vu quand je suis allée le chercher à l'école. Pas des ressemblances physiques évidemment.

Mais des ressemblances dans le contact qu'elles ont avec les gens. Elle a voulu savoir qui j'étais et elle m'a tout de suite parlé de lui. On sentait qu'elle aimait ce qu'elle fait. Ici c'est pareil. Quand elle nous parle de son projet ou de ses élèves, on sent qu'elle a la fibre.

Tu penses qu'il y a une sorte de vocation ?

Oui c'est ça. Une vocation parce que je pense pas qu'elle fait des efforts, je veux dire, ça ne lui demande pas d'efforts, je ne parle pas de travail parce que du travail, elle en fait, mais sur le plan moral, on sent que c'est ce qu'elle aime faire. D'ailleurs elle nous dit qu'elle ne voudrait pas d'une classe dite normale. J'ai déjà vu d'autres instits spé dans d'autres écoles, et j'ai eu cette même impression. On dirait qu'ils ont quelque chose de spécial, quelque chose qui les met à part des enseignants comme nous. Moi, je crois, j'ai l'impression que j'ai aussi ça et je me sens vraiment attirée par ça, par les gamins qui ont des problèmes, par les gens différents en général. C'est pas de la pitié, non. Non, c'est un sentiment, un besoin d'aider les autres. Voilà, c'est de l'aide. Parce que dans nos classes, on a pas le temps d'aider les gamins. On est pris par les programmes, toutes les activités qui se rajoutent : les langues, l'informatique...Bon d'accord, il y a les RASED mais eux aussi ils ont un problème de temps avec toutes les écoles où ils doivent intervenir. Et moi je crois que dans une CLIS, ce qui joue en faveur des gamins, c'est justement leur permettre de prendre le temps pour apprendre, sans regarder la montre, les mois qui passent, les programmes et tout ça. Et puis ils sont pas nombreux mais surtout ils sont avec d'autres élèves qui ont aussi des problèmes. C'est pas qu'on veut les regrouper, faire un ghetto, c'est pas ça. Mais tu vois, je parlais tout à l'heure de la réaction de mes élèves. OK. Ils étaient sympas. Mais je pense que c'est parce que c'était des activités prévues avec la CLIS et qu'on leur avait expliqué ce que c'est que la CLIS. Ils étaient préparés et ils voulaient bien faire. Mais par contre dans la classe, au quotidien, quand il y en a un qui comprend pas ou qui répond à côté de la plaque, alors là, ils ne se font pas de cadeau. Même les gamins de CLIS, je trouve qu'ils sont plus sympas entre eux et avec les autres. On dirait qu'ils ont aussi une sensibilité à la différence.

Supposons que tu sois nommée sur une CLIS, de quoi aurais-tu le plus besoin dans l'immédiat ?

Je crois que de voir comment l'institut de chez nous travaille, ça serait formateur pour moi. Je crois que j'essayerai de faire pareil, déjà pour l'intégration. Par contre, je vois aussi qu'elle a beaucoup de réunions et qu'il y a beaucoup de gens qui viennent dans sa classe pour chercher les gamins. Alors je pense que c'est au niveau du handicap, des pathologies, du psychisme de l'enfant que j'aurais besoin d'être formée pour pouvoir travailler avec les autres intervenants et puis comprendre ce qu'ils font pour pouvoir travailler avec eux. C'est pour ça que je dis qu'il faut pas donner ces classes à n'importe qui. Voilà, c'est ça. Tu me demandais tout à l'heure sur les compétences. Je pense que par rapport à notre travail à nous, on a aussi des gamins qui vont avec l'orthophoniste, mais c'est pas tous les gamins et c'est souvent que ça, de l'orthophonie. Alors que les gamins de CLIS, ils ont plein de prises en charge. Donc, c'est ça, savoir travailler avec les autres intervenants, ça c'est une compétence. Et pour pouvoir travailler avec eux, et bien il faut connaître leur travail pour pouvoir parler de la même chose. Donc il faut avoir des connaissances en psycho. Et puis, elle fait aussi beaucoup de compte-rendu pour ses réunions. Alors il faut savoir synthétiser et savoir exprimer là où sont les difficultés. Je vois moi, quand je dois signaler un gamin pour le réseau, il nous donne des fiches à remplir, et bien, c'est pas si évident que ça d'écrire ce qui est le plus important et qu'ils comprennent de quoi le gamin a besoin comme aide.

Tu disais que tu envisages de faire une formation. Ce serait pour avoir quel type de poste après ?

J'aimerais bien commencer par une CLIS comme ici. Mais j'aimerais bien aller aussi dans le handicap moteur.

Entretiens auprès d'enseignants de classe ordinaire en poste
dans une école où n'est pas présente une CLIS

Entretien avec un enseignant exerçant en classe ordinaire dans une école où il n'y a pas présence d'une CLIS

homme femme

âge : 25/30 30/35 35/40 40/45 45/50 50/55 55/60

- Parcours professionnel

+ diplômes universitaires : DEUG DESS DUT Licence Maîtrise DEA

+ diplômes professionnels : instituteur PE CAEI CAPSAIS CAPASH

+ classe

+ ancienneté sur le poste : _____ ans titulaire

+ ancienneté dans l'Education Nationale : _____

+ intention de se maintenir sur le poste : oui non (justifier)

- 1) As-tu des connaissances sur les CLIS et quelles en sont les sources ?
- 2) Que sais-tu sur ce type de classe, sur les élèves qui y sont orientés ?
- 3) Comment imagines-tu la façon de travailler de l'enseignant en CLIS ?
- 4) A ton avis ; qu'est-ce qui différencie son travail du tien ?
- 5) Selon toi, faut-il des compétences et des qualités professionnelles particulières pour enseigner en CLIS ?
- 6) Selon toi, qu'est-ce qui fait que des enseignants demandent à se spécialiser et postulent sur ce type de poste ?
- 7) A l'inverse, qu'est-ce qui fait que des enseignants ne voudraient absolument pas enseigner en CLIS ?
- 8) Si une CLIS était implantée dans ton école, comment imagines-tu l'intégration des élèves ?
- 9) Sais-tu dans quelle école se trouve la CLIS de ton secteur ?
- 10) As-tu déjà eu un contact ou une expérience professionnelle dans l'AIS ?
- 11) Envisages-tu un jour de postuler pour une formation en AIS ?
- 12) Si tu étais nommé sur une CLIS, qu'est-ce qui te poserait le plus de problème ?

As-tu des connaissances sur les CLIS et comment les as-tu acquise ?

Je sais que c'est destiné à des enfants en situation de handicap reconnu, donc handicap mental, handicap visuel et handicap auditif. Voilà, c'est à peu près tout ce que je sais. On en a parlé un petit peu à l'IUFM.

C'est donc à l'IUFM que tu as acquis ces connaissances ?

Oui un peu mais c'est aussi par la pratique parce que j'ai été recruté sur liste complémentaire et dans l'école il y avait une CLIS. Donc j'ai vu comment ça fonctionnait. Et puis j'ai été une année zilienne et dans les écoles j'en ai vu quelques unes mais j'ai jamais remplacé dans une CLIS. Donc mes connaissances c'est quand même plus sur le terrain parce qu'à l'IUFM, on nous présentait surtout les différents sigles CLIS, CLAD, c'était très descriptif, on disait « voilà, c'est pour tel et tel enfant. Il faut qu'il ait un QI inférieur à... » Voilà.

Tu parles donc de handicap. Et sur le terrain, comment as-tu perçu ces enfants ?

Alors les CLIS que j'ai vu, c'était surtout pour handicap mental. Il m'a semblé effectivement que les élèves que j'ai vu avaient un QI plus limité mais je ne voyais pas toujours la différence avec les CLAD. C'était plus un problème de comportement.

Tu n'avais pas rencontré d'enfants autistes ou trisomiques ?

Non, c'était plus de la déficience intellectuelle avec un comportement parfois spécial.

Est-ce que tu les différencies des élèves qui sont en difficultés dans des classes ordinaires ?

C'est difficile à dire parce que je ne les ai pas eu personnellement mais c'est vrai que je me souviens que les gamins qui étaient en CLIS étaient moins perturbateurs que les autres enfants. Ils étaient plus inhibés alors que d'autres en classe ordinaire avaient un problème de comportement.

Sais-tu comment travaille l'enseignant en CLIS dans sa classe ?

Je sais déjà qu'il a un effectif réduit. J'imagine qu'il doit travailler de façon beaucoup plus individualisée puisque c'est une classe encore plus hétérogène que ce que l'on connaît par ailleurs. Voilà. Et puis il essaye de les faire progresser chacun à son rythme parce qu'il ne peut pas avoir un programme vraiment pré-défini comme en classe normale.

Es-tu déjà rentrée dans une CLIS ?

Non, non.

A ton avis, qu'est-ce qui est très différent par rapport au travail dans une classe ordinaire ?

Moi dans une classe ordinaire, je vois plus comme un wagon. On les prend en début d'année avec des compétences normalement acquises, et puis en fin d'année, ils doivent en avoir acquis de nouvelles, tout ça par rapport à un programme. Et puis, sauf pour les PPRE, je ne fais pas de projet individuel. C'est pas rédigé, conçu, pensé individuellement. Alors qu'en CLIS, les gamins arrivent aussi avec leur petite valise de compétences que l'on va remplir davantage mais on ne sait pas vraiment jusqu'où on va pouvoir les amener.

Est-ce que l'aspect partenariat avec d'autres intervenants comme les orthophonistes, les psychomotriciens, était flagrant lorsque tu étais dans les écoles où il y avait une CLIS ?

Non, pas du tout. Je sais que normalement il y a des plate-formes, mais pas du tout.

Oui, cela s'appelle un plateau technique qui est rattaché à une CLIS. Mais même s'il n'y a pas eu de convention avec d'autres professionnels, les enfants ont de toute manière beaucoup d'aides et l'enseignant de CLIS travaille souvent avec ces différents membres.

Non, ça n'était pas flagrant. Mais peut-être que les gamins avaient des aides en-dehors de l'école. Enfin, il y a une CLIS que j'ai vu où même la classe était détachée de l'école dans un pré-fabrique.

Avais-tu vu dans d'autres écoles des activités d'intégration des élèves de la CLIS ?

Oui. Alors moi, je n'en prenais pas mais certaines classes partageaient des projets communs et faisaient du décloisonnement.

Mais, les CLIS regroupent différents secteurs ?

Oui. En fait, il s'agit d'une circonscription scolaire. Il peut y avoir une seule CLIS par circonscription ou deux maximum trois CLIS. Dans ce cas, c'est un découpage par secteur géographique.

Penses-tu qu'il faut des compétences et des qualités professionnelles particulières pour enseigner en CLIS ?

Moi je pense qu'il faut quand même une formation. Enfin, je ne sais pas, je ne suis pas spécialisée mais c'est un peu dans mes projets. J'ai eu l'occasion de remplacer dans un CPN et j'ai senti quand même rapidement mes limites dans la connaissance du handicap, dans certaines pathologies et puis dans l'adaptation pédagogique. Parce que quand on sort de l'IUFM, on arrive avec des schémas pour une classe normale sans problème, et là, sur le terrain, même en classe ordinaire, tu t'aperçois que la réalité

est bien loin des belles images qu'on te donne à 'l'IUFM avec des gamins qui n'ont pas de problème, avec une belle classe et beaucoup de matériel (rire). Mais je pense qu'il faut aussi savoir travailler tout autrement, donc avoir des connaissances et aussi des savoir-faire. En premier, je pense qu'il faut avoir un autre regard sur l'enfant. Il faut se dire que ces gamins là sont aussi capables de progresser, ne pas considérer qu'ils sont dans une classe « parking » et les faire travailler qu'avec des manuels et des crayons. Au contraire, il faut faire des projets avec eux, aussi bien pour leurs apprentissages que dans la manière de faire ces apprentissages.

Effectivement, c'est tout à fait ça. Tu es prête pour ta formation spécialisée (rire). Justement, à ton avis, qu'est-ce qui fait que certains sont attirés par une spécialisation et d'autres pas ?

C'est un peu pour travailler autrement avec une ouverture sur d'autres professionnels. C'est important pour moi et je suis contente que tu m'en ais parlé pour la CLIS. Avant, je travaillais dans le milieu socio-éducatif où on travaille beaucoup en équipe et en réseau de partenariat. Et maintenant je suis toute seule dans ma classe. Ça me manque beaucoup. Et puis je crois savoir que dans l'AIS, il y a un esprit de corps, quelque chose qui fonctionne, les gens se rencontrent et ça, dans les classes ordinaires, c'est chacun dans sa classe et ça me convient pas du tout. Je pense qu'on y perd énormément. Et puis dans mes motivations, c'est ce que je disais tout à l'heure avec l'image du wagon qu'on prend en point A et qu'on emmène au point B. Je préférerais être moins dépendante des programmes et davantage individualiser.

Supposons qu'à la rentrée tu sois nommée sur une CLIS. De quoi aurais-tu le plus besoin ?

De discuter pédagogie avec quelqu'un qui a de l'expérience et non pas des pédagogues de l'IUFM (rire). Et puis dans les premiers temps, pouvoir échanger avec d'autres qui connaissent l'enfant. Parce que tu sais, à l'IUFM, la prof qui nous faisait cours, elle était très sympa mais elle n'avait jamais mis les pieds dans une CLIS. Alors j'aurais surtout besoin d'être aidée par des pairs.

A propos de la nouvelle loi sur l'intégration, qu'en sais-tu ?

D'après ce que j'ai entendu, c'est un peu n'importe quoi. On ne donne pas de moyens supplémentaires. On fonctionne déjà avec des effectifs énormes et des cours double à cause des fermetures de classe. Et là, on va mettre des enfants qui ne vont pas forcément s'y retrouver parce que l'enseignant ne saura pas quoi faire, on risque de mettre le gamin et l'enseignant dans l'échec. Je trouvais que les structures spécialisées étaient justement spécialisées et adaptées pour ces enfants. A propos, est-ce que la nouvelle loi remet en question l'existence des CLIS ?

Pas pour le moment non. Il y aura toujours possibilité d'orienter un enfant en CLIS s'il y en a une dans le secteur et si les parents sont d'accord. Par contre, s'ils veulent que leur enfant soit dans l'école du quartier, une commission examinera leur demande. Cette commission se trouvera à la Maison Départementale du Handicap et la commission s'appelle la Commission des Droits et de l'Autonomie. C'est elle qui prendra la décision à partir d'un dossier monté par les nouveaux postes d'enseignant référent, tu sais, un peu comme les anciens secrétaires de CCPE. Normalement, l'enseignant qui intégrera un enfant handicapé ne sera pas tout seul. Il sera justement accompagné par cet enseignant référent et l'enfant par une AVS si son handicap est important. C'est déjà le cas actuellement pour certaines pathologies comme les enfants autistes. Enfin, tous les décrets d'application de la nouvelle loi ne sont pas encore sortis et il faudra un peu de temps pour que tout se mette en place, c'est normal.

Les UPI, c'est la suite des CLIS ?

Oui c'est ça. Il y en a dans les collèges et dans les lycées.

Sais-tu ce que sont les Classes d'intégration Scolaire et comment as-tu eu accès à cette connaissance ?
 J'ai un profil général, en fait, avec une connaissance moins poussée dans tout ce qui est CLIS, Adaptation. Je sais qu'il y a des CLIS pour différents handicaps comme les déficients visuels. Mais avant ma formation spé. j'étais allée voir une classe qui existait avant les CLIS, je ne sais plus comment ça s'appelait parce que dans le pays haut, c'est pas toujours les mêmes noms.

Classe de perf.

Oui, classe de perf.

C'était lorsque tu étais insit. avant ton CAPSAIS ?

Oui, j'étais aussi zilienne alors j'avais eu l'occasion de remplacer dans une CLIS pendant 4 jours. Mais j'ai aussi une amie qui est maître E que je côtoie souvent et qui me parle un peu de son travail.

Durant ta formation de PE, te souviens-tu avoir eu des cours ?

Il y avait un prof qui nous avait fait des cours sur un petit temps en AIS mais ce n'était pas précis.

Que mets-tu comme population scolaire dans une CLIS ?

Moi j'ai un gros souci parce que sur le pays haut, on envoyait en SEGPA des élèves de CLIS avec déficience, alors que je pensais que la SEGPA n'était pas pour des élèves déficients. Moi je mets dans la CLIS des élèves en gros retard scolaire avec ou sans déficience. D'ailleurs je ne sais pas s'il y a un critère.

Oui il y en a un. C'est le QI. Il se situe entre 50 et 70.

Alors voilà c'est ça. Ils envoyaient en SEGPA des élèves qui avaient un QI inférieur à 80. Je ne sais pas si ça se fait encore maintenant.

Dans ma circonscription scolaire, les élèves de CLIS orientés en SEGPA étaient en fait les meilleurs élèves, ceux qui avaient réussi à atteindre, on va dire, un niveau scolaire équivalent à celui de CE2.

Là-dessus, j'ai accueilli en classe relais un élève qui venait de CLIS et qui était dyslexique, mais à mon avis avec un QI supérieur à 80. Il avait quand même été en CLIS parce que je suppose que l'école n'avait pas d'autre solution pour lui. J'ai donc vu des choses comme ça. Ou des élèves qui avaient des déficiences auditives, mais il n'y a pas beaucoup de CLIS pour ces élèves là, à part sur Nancy.

Sais-tu un peu comment l'instit. de CLIS travaille dans sa classe ? Ou comment l'imagines-tu ?

J' imagine que ça doit être très différent. J' imagine que ça doit être très différencié, chacun à son rythme. Ma copine me parlait beaucoup de la méthode Borel-Maisonny avec l'association de gestes, et puis de catégorisation.

Elle avait beaucoup d'élèves non-lecteur ?

Je ne sais plus, je sais qu'elle avait une dizaine d'élèves.

Avaient-ils des niveaux différents ?

Oui je sais qu'elle me parlait de ces groupes de niveau. Je sais aussi qu'elle décroisonnait et qu'elle en envoyait quelques uns faire d'autres activités dans des classes de leur âge, sur du sport, de l'art pla. Mais oui, dans sa classe, c'était de la différenciation avec des groupes.

Dans ta classe relais, je suppose que c'est aussi de la différenciation.

Oui, à un autre niveau. On travaille plus sur de la remotivation. En fait, les classes-relais sont faites d'élèves en complète démotivation scolaire, ou en rupture avec le système, soit ils ne viennent plus du tout. Alors on ne peut pas demander à un élève qui n'a rien fait pendant deux ans de refaire des maths. On a donc un travail différent. Je laissais tomber les maths, les programmes, avec des exigences différentes.

Fallait-il leur redonner des bases ?

Ca dépend mais c'était à leur demande. Parce qu'on les accueillait sur quatre semaines et en quatre semaines, on ne fait pas de rattrapage scolaire. Donc on faisait à leur demande. Certains demandaient à retravailler sur les fractions et sur la multiplication et la division et ça leur faisait super plaisir de réacquiescer ces bases là. C'était donc du cas par cas. On en accueillait généralement huit. Cela pouvait aller jusqu'à dix.

A ton avis, faut-il des compétences professionnelles particulières pour travailler en CLIS ou dans des classes spécialisées ?

Des compétences professionnelles, je ne sais pas. Je ne baserais pas ça sur la profession mais plus sur des qualités humaines. Cela dépend de la personne de ce qu'elle est et non pas de ce qu'elle a acquis à l'IUFM ou ailleurs. ? Je pense qu'on est plus à l'aise quand on a acquis des choses, un peu de routine mais je pense que c'est surtout une question de volonté d'aller vers ces élèves là, de les aider, donc une

sensibilité particulière. Mais c'est valable à mon avis pour tout ce qui concerne l'AIS. On a envie ou on n'a pas envie d'y aller. Ca peut être dramatique de mettre quelqu'un qui n'a pas du tout envie d'y aller.

Alors la question suivante est complètement liée puisqu'à ton avis, qu'est-ce qui fait que des enseignants demandent à travailler en CLIS et d'autres surtout pas ?

Je crois que c'est la lassitude de la classe, des parents aussi, des parents à qui on est toujours obligé de leur dire dans une classe traditionnelle que leur enfant n'est pas bon, alors qu'en CLIS on peut leur tenir un autre discours, les aider et partir de ce que sait faire l'enfant. Et puis pourquoi pas aider aussi les parents parce qu'ils sont parfois complètement perdus. Il y en a qui ne veulent plus rentrer dans l'école. Et puis il y a aussi moins de contrainte des programmes, plus de liberté pédagogique. C'est surtout ça, plus de liberté pédagogique. Mettre en place des choses, voir si ça marche ou pas.

Perçois-tu une sorte de lourdeur dans la gestion d'une CLIS du fait des groupes de niveau ?

Je ne crois pas parce qu'en fait, moi je ne suis pas très prép. C'est plus sur le moment. Je crois que ça doit être possible de moins préparer pour les quatre groupes et de voir sur le moment comment s'adapter.

Au niveau de la gestion de ces groupes, comment imagines-tu la place de l'enseignant avec ces élèves qui ne sont pas toujours autonomes ?

Je crois qu'il y a des petites astuces. Peut-être travailler les mêmes notions et aller plus loin avec certains. Je crois qu'il existe ce genre de petites astuces. Et puis, oui, dans la journée, il faut accepter de sacrifier des groupes car on ne peut pas être avec tous en même temps.

C'est vrai que la présence des AVS a facilité la tâche de l'enseignant.

Oui, mais je pense que la gestion de cette classe doit être moins lourde qu'une classe traditionnelle par certains aspects comme les bulletins, le respect des programmes.

Est-ce que ton amie te parlait de son travail avec les autres professionnels qui prennent en charge les élèves de CLIS ?

Tu veux dire avec les thérapeutes, les orthophonistes ?

Oui.

J'ai pas l'impression que ça rentrait beaucoup dans l'école. Parce que le CMPP était tout proche.

Il n'y avait aucune prise en charge pendant le temps scolaire ?

Non

Et ton amie ne te parlait pas de réunion de travail avec eux ?

Non. Enfin si, elle me parlait de synthèses auxquelles elle devait assister mais ça ne me semble pas être le point principal de son travail. Non. Et chez toi, ça se passait différemment ?

Oui. Il y avait des orthophonistes, des psychomot., des éducateurs qui venaient prendre les élèves pendant le temps scolaire. C'était d'ailleurs un peu casse-tête pour faire les emplois du temps. Cela avait l'avantage que l'on se voit souvent et que l'on puisse, avec certains, se répartir les compétences à faire acquérir aux élèves. Je pense en particuliers à l'orthophoniste et au psychomot. On travaillait en se complétant, et non chacun dans son coin.

Ah oui, c'est sûr que cela doit être intéressant pour l'enseignant et plus intelligent et efficace pour le gamin. Et puis, ça change du travail avec les collègues de l'école. Moi je ne pouvais plus rester dans l'école. Je n'avais plus les mêmes préoccupations ni la même approche du gamin.

Imaginons que tu sois nommée sur une CLIS, de quoi aurais-tu le plus besoin ?

C'est sûr que maintenant je sais plus faire avec des ados. Qui n'ont pas forcément acquis la lecture mais ils sont déjà ados. Alors ce serait plutôt la connaissance de l'enfant à l'âge de primaire, de ce qu'il est capable de faire, et encore plus un enfant déficient. Il faudrait que je trouve des méthodes, une organisation. Et puis il y a aussi des types de déficience. Ma copine me parlait d'autistes et de trisomiques. Moi, ça je connais pas alors c'est sûr qu'il faudrait qu'on m'explique ce que je peux faire avec, comment je dois m'y prendre, tout ça...et surtout comment les faire évoluer, ne pas les laisser...parce qu'il ne s'agit pas non plus de les occuper. Parce que le relationnel, je pense que ça irait mais c'est surtout les amener à progresser et qu'est-ce qu'on peut attendre d'eux. Par contre, je pense que j'arriverais à ...c'est ce que j'essaie de faire comprendre aux professeurs dans la classe-relais, j'arriverais à voir où sont les priorités qui ne sont pas toujours les apprentissages scolaires. En quatre semaines, tu ne peux pas faire du rattrapage, il faut les réconcilier avec le monde scolaire pour qu'après, on leur propose du travail scolaire. D'ailleurs, je ne me suis même pas posé la question d'abandonner ou pas le scolaire, c'était évident puisqu'ils étaient en rejet avec ça. Mais je pense qu'en école primaire ça doit être plus délicat parce que c'est un milieu ordinaire et qu'il y a l'attente des parents. En tout cas, je crois que j'irais voir ailleurs, dans d'autres classes pour voir comment ça se passe et j'irais acheter des méthodes pour être libérée de ça et passer à d'autres préoccupations comme l'organisation. Et puis je pense que l'on devrait se remettre en question tous les soirs, ne pas se laisser aller à la dérive. C'est

ce que tout le monde devrait faire d'ailleurs, pour n'importe quel travail. Mais est-ce que tous tes élèves de CLIS allaient en SEGPA après ?

Non, pas tous. Au début que j'étais en poste, c'est vrai que la majorité d'entre eux y allait. Au fil du temps, les élèves étaient de plus en plus déficients et ils n'étaient plus orientables en SEGPA. Certains allaient en IME ou dans d'autres établissements spécialisés. Mais la CCPE veillait toujours à ce que l'orientation soit la plus adaptée aux besoins des élèves.

Cette commission a donc un rôle énorme à jouer dans l'avenir d'un enfant.

Oui c'est sûr. En fait, il y a deux commissions. L'une propose une orientation, c'est la CCPE. La plupart des membres qui la composent connaissent l'enfant sa famille, les ont déjà vu. Une seconde commission, qui gère au niveau départemental, étudie les cas sur des dossiers.

Mais il n'arrive jamais qu'il y ait des erreurs d'orientation ?

C'est difficile à dire.

En tous cas, ça doit être très difficile de gérer des problèmes de déficience. Il y a tellement de sorte de problèmes. Je crois qu'il y a un QI qui est demandé ?

Oui, il se situait entre 50 et 70 pour les élèves proposés en CLIS. Il est bien évident que ce n'était pas le seul critère et qu'il pouvait y avoir une différence de 2 ou de 3 par rapport à ces mesures.

J'imagine que tout le temps de l'école primaire, l'enfant doit être quand même protégé. C'est un milieu plus rassurant que dans un collège.

As-tu des connaissances sur ce qu'est une CLIS et peux-tu me dire quelles en sont les sources ?

J'en ai entendu parler quand j'étais en formation à l'IUFM mais légèrement. On nous avait surtout présenté les sigles. Mais c'est surtout parce que je suis en brigade depuis pas mal de temps et que j'ai eu l'occasion de faire des remplacements dans le CLIS de T.

Peux-tu m'expliquer comment était cette CLIS, ses élèves ?

Alors là ! c'était un public complètement hétéroclite ou hétérogène, comme tu veux ou même les deux (rire). En tous cas, moi ce que j'en pense, c'est que les gamins avaient, pas tous, mais pour la plupart, ces gamins avaient été orientés en CLIS par défaut, c'est-à-dire qu'on ne savait pas quoi faire d'eux et on les a orienté en CLIS. On faisait surtout du cycle 2 avec eux. Il y en avait qui ne savait pas lire et puis d'autres qui débutaient et puis certains qui savaient déjà un peu. Ils avaient des âges différents mais je trouve moi que c'est difficile pour des gamins comme ça de leur donner un niveau scolaire, de déterminer ce qu'on peut leur proposer comme niveau. En tout cas, le maître fonctionnait par groupes de niveaux. Enfin, ça ressemblait plus au maître milieu et toutes ses ouailles autour !

Les groupes étaient visibles dans la classe avec des regroupements de tables ?

Ben oui mais c'est vrai qu'il faisait aussi beaucoup d'activités collectives, je veux dire tous ensemble et là ça me donnait l'impression que le maître trônait au milieu de sa cour. C'était bizarre comme impression.

Et toi, comment imagines-tu le travail d'un enseignant en CLIS ?

Ben je pense que ça doit être avant tout de proposer un apprentissage particulier pour chaque gamin, de partir de là où il en est, avec un projet individualisé. Dans la CLIS, il y avait 11 élèves. Je crois que c'était le maximum ?

Non, c'est 12.

Ah bon mais ça reste quand même un petit effectif qui doit permettre de faire des petits groupes de niveau et de faire de l'individuel. Je pense qu'on peut privilégier les petits groupes et faire peut-être du parrainage pour les élèves qui sont autonomes avec les plus petits.

A ton avis, qu'est-ce qui différencie ce travail de celui en classe ordinaire ?

Mis à part le fait que...ce que je viens de dire, c'est-à-dire des petits groupes de niveau, je crois que ce qui différencie surtout c'est le travail qu'il y a à faire autour de l'intégration des gamins de la CLIS. Mais moi je vois l'intégration dans les deux sens, c'est-à-dire partager des activités avec les autres classes mais sur des activités où les gamins de la CLIS ne sont pas à la traîne, pour ne pas renforcer encore leur handicap. Par exemple, faire du sport ou des activités en décroisement. Il faut que les autres élèves viennent aussi faire des activités dans la CLIS. Moi je pense que ça dépend avant tout des compétences de chaque instit. pour qu'il puisse y avoir du décroisement, avec la CLIS et avec les autres classes ordinaires aussi.

Selon toi, faut-il des compétences et des qualités professionnelles particulières pour enseigner en CLIS ?

Je pense d'abord à l'adaptabilité. Il faut savoir s'adapter à ces gamins. Mais pour ça, je pense aussi qu'il faut avoir des connaissances sur les différentes pathologies. Savoir ce que c'est qu'un autiste, qu'est-ce qu'on peut lui proposer, les différents degrés de la maladie et tout ça. Mais je pense aussi qu'il faut avoir des points forts pour pouvoir décroiser et que le maître de la CLIS ne soit pas que le maître des « beubeus ». Donc, à mon avis, ce sont les mêmes compétences parce qu'on fait tous le même métier mais on le fait différemment.

Selon toi, qu'est-ce qui fait que des enseignants demandent à travailler en CLIS et que d'autres n'en voudraient surtout pas ?

Moi je déteste l'image stéréotypée de la classe autobus et des livres de grammaire. Pour moi, enseigner c'est pas ça. Ça correspond à l'image de certains. Moi ça me plairait de travailler dans le spécialisé parce que je pense que le rythme de travail est différent. On peut faire plus un travail en profondeur et dans la relation à l'élève aussi. Ça doit être plus intéressant que notre travail dans la masse. Bon, c'est vrai aussi qu'il doit y avoir des objectifs pas très élevés et que ça doit être difficile de les revoir à la baisse. Mais je pense que ça demande aussi de savoir se remettre en question constamment et de chercher comment faire avec des gamins qui ont un faible potentiel. Et puis il faut aussi savoir que les résultats ne sont pas toujours visible tout de suite.

Envisagerais-tu un jour de postuler pour une formation en AIS ?

Oui.

Et si tu étais nommée sur une CLIS, de quoi aurais-tu le plus besoin ou qu'est-ce qui te poserait le plus de problème ?

Il faudrait déjà que je puisse voir la personne qui avait la CLIS et qu'elle m'explique comment elle faisait. Mais d'après ce que j'ai vu et entendu dire, les CLIS ont maintenant quand même des gamins fortement déficients avec des autistes. Donc je pense qu'il me faudrait des connaissances sur l'autisme et puis pouvoir dialoguer avec d'autres professionnels. Je sais que les CLIS ont souvent des partenariats avec des CMP, des choses comme ça. J'aurais donc besoin de ne pas travailler dans mon coin mais de pouvoir travailler en équipe, avec un plateau technique. Mais ce qui me gênerait le plus, je crois, c'est l'image que certaines CLIS ont encore de classe-poubelle avec des gamins qu'on arrive pas à caser dans le système et qu'on met là. C'est dommage parce que ça casse l'image. Et puis je trouve aussi qu'il manque des classes pour relayer la CLIS ensuite. Parce que c'est important de savoir, de penser ce que le gamin pourra faire après. Un peu comme les liaisons CM2-6è.

Peux-tu expliquer ce qu'est une Classe d'Intégration Scolaire et me dire quelles sont les sources de tes connaissances ?

Je pense que c'est une classe qui reçoit des enfants qui n'ont pas réussi dans le système normal malgré peut-être plusieurs redoublements. Les seules informations que j'ai, c'est parce que j'ai eu une petite fille, M. qui posait de gros problèmes, qui n'avait pas réussi à lire au bout du deuxième CP et qui, en même temps, était épileptique. C'est la première chose qui m'a mise en rapport avec la classe de CLIS. Je sais que ces classes existent, qu'elles gardent les enfants suffisamment longtemps et qu'elles accueillent des enfants plutôt handicapés mentaux, avec une déficience avérée.

As-tu déjà eu l'occasion de rentrer dans une CLIS lors d'un stage, d'une visite, ou une expérience dans l'enseignement spécialisé ?

Non, pas du tout.

Est-ce que tu as une idée de la façon dont s'y prend l'enseignant en CLIS ?

Il y a déjà quelques années, j'avais eu l'occasion de faire un remplacement dans une classe de perfectionnement, les « classes-poubelles » à l'époque. Donc j'avais appris à travailler un petit peu, au coup par coup, et à individualiser mon enseignement. Je m'étais rendue compte qu'il ne fallait pas avoir des ambitions trop grandes et qu'il faut constater de tous petits progrès, d'être à l'écoute des tous petits signes de progrès. Il y avait des coins et un effectif restreint. C'était selon les niveaux et c'est comme ça que j'ai découvert la méthode gestuelle que j'ai repris par la suite avec mes CP. Je pense que dans l'enseignement spécialisé, il y a des choses pédagogiques à reprendre. Les enfants à l'époque allaient après dans des classes de transition, c'est comme les SEGPA actuellement. Mais c'est loin.

Penses-tu qu'il faut des compétences et des qualités professionnelles particulières pour enseigner en CLIS ?

Oh oui ! D'abord il faut des gens passionnés comme toi ! (rire). Il faut déjà une grande patience par rapport au comportement des enfants et par rapport à ce que je disais tout à l'heure sur les progrès. Et puis être à l'écoute des enfants. Et puis bien connaître l'enfant dans son milieu, je pense que c'est très important, et une bonne connaissance sur l'enfant en général et sur la psychologie de l'enfant et sur la déficience. C'est un métier à vocation. Moi je n'aurais pas pu le faire car je suis très pragmatique et ça me rassure de voir tout de suite les progrès de l'enfant. Je me suis déjà posée la question si je pouvais faire de l'enseignement spécialisé, mais non, on attend des résultats trop lointains, c'est un travail de longue haleine. Ça me correspond pas.

Mais si une CLIS était implantée dans ton école, penses-tu que tu mènerais des activités communes avec l'enseignant ?

Pour ça, oui, ça m'intéresserait et j'essaierais d'en savoir plus sur son travail.

A ton avis, qu'est-ce qui fait que certains enseignants postulent en CLIS et d'autres pas ?

Je pense que c'est au niveau de la formation qu'il y a un problème. Il y a des gens qui craquent tout simplement parce qu'ils ne sont pas préparés. Il y a un manque de connaissances qui fait qu'ils ont des attentes qui ne correspondent pas du tout aux performances des enfants. Il y a un décalage, une incompréhension. Je crois qu'avec une formation, ça me ferait peur.

Comment avais-tu vécu le cas de ton élève épileptique ?

Ses crises étaient atténuées et elle était sage et attachante. Mais elle avait beaucoup de mal à apprendre dans tous les domaines. J'ai eu une autre élève, H., c'était des problèmes psychologiques avec les parents mais c'était pas un problème d'origine sociale. On pense que quand ça coince quelque part, c'est qu'il y a un problème dans la famille, ou qu'il y a eu quelque chose à la naissance ou pendant la grossesse. C'est tout le problème du handicap. On n'est pas à l'abri.

Peux-tu m'expliquer comment s'est passée l'orientation en CLIS de ces élèves ?

M. venait d'une autre école. On était déjà averti de son handicap, elle avait déjà un ou deux ans de retard. Par contre, H., je ne l'ai pas vu tout de suite. Je pensais qu'on pouvait faire quelque chose avec elle, c'était son comportement surtout qui posait des problèmes, et j'ai pensé qu'un deuxième CP pourrait peut-être la faire...qu'un deuxième CP lui permettrait d'entrer dans la lecture. Donc là, je l'avais orienté vers un redoublement. Et puis j'avais eu aussi ses sœurs auparavant qui s'étaient pas trop mal débrouillées, donc je me suis dit qu'il n'y a pas de raison pour qu'elle n'y arrive pas. Il y a d'abord eu une réunion de l'équipe éducative et là, on a décidé de la tester. Il y a eu un redoublement. Et à la fin du deuxième CP, elle a été orientée en CLIS. Pour moi, la CLIS c'était quelque chose d'inconnu. On sait qu'on envoie ces enfants là, mais après...

Justement, quelles sont vos attentes, en tant qu'enseignants en classe ordinaire, quelles sont vos attentes de la CLIS ?

Je pense que l'enseignant va prendre l'enfant autrement, et qu'il a le temps, et qu'il va pouvoir travailler dans le temps, sans objectifs rapides. On sait que ces enfants là vont quand même arriver à quelque chose, mais qu'ils auront le temps, en étant dans une classe particulière où on sait que l'enseignant arrivera mieux, d'abord à cerner le problème. Parce que par rapport à nos classes à nous, on pense qu'il y aura quelque chose de mieux de fait. L'approche de l'enfant différente, le petit effectif, tout ça va lui permettre de progresser à son rythme. Mais moi je connais un peu la CLIS parce que j'ai eu des enfants qui y ont été orientés, mais je suis sûre qu'il y a plein de collègues, surtout dans les grandes classes, qui ont une image négative comme les classes « poubelle » de l'époque des classes de perf. Pourtant, on est dans une société où on parle plus des handicapés, on leur donne enfin une place, à l'école aussi. Donc moi je pense qu'il faudrait faire des confs. Péda. pour faire connaître les CLIS.

Pouvez-vous expliquer ce qu'est une CLIS et me dire l'origine de vos connaissances ?

Alors je ne sais pas vraiment ce qu'est une CLIS, j'avoue, je n'ai jamais eu de points précis. Bon, en tant que directrice, on m'a donné cette année un dossier AIS où je n'ai pas eu le temps de fouiller dedans. Justement, pour moi, une CLIS c'est comme une CLAD et j'ai l'impression que dans une CLIS, les élèves ont encore plus de difficultés scolaires que dans une CLAD, avec un effectif réduit.

Justement, en tant que directrice, avez-vous déjà eu dans une autre école un dossier handiscol à remplir ?

Non aucun. Nous avons deux élèves qui ont été orientés en CLAD, puis en SEGPA. On a eu un gamin qui était en hôpital de jour et qui allait dans la CLAD mais je ne sais pas s'il relevait d'une CLIS. Je n'en sais rien. Il venait d'une autre école et là, il est reparti. Tout doucement moi je suis rentrée dans les dossiers. Là on a une gamine qui est en CLIS à N. Ses parents veulent qu'elle vienne chez nous en CM2. On a refusé parce qu'elle n'a pas le niveau. Alors on est obligé de l'inscrire au CE2.

Etes-vous déjà entrée dans une CLIS ?

Non je n'ai jamais eu l'occasion d'entrer dans une CLIS. Il y avait une CLAD dans l'école mais jamais de CLIS.

Est-ce que vous pourriez imaginer le travail qui s'y fait ?

J'imagine que c'est un travail spécifique avec une adaptation plus qu'individuelle. J'imagine que l'on va partir de la même chose, par exemple, travailler avec un thème, on va travailler, par exemple au niveau du jardinage, et on va essayer de faire passer des messages à l'un à l'autre, différent pour s'adapter à leur niveau. Parce que j'ai l'impression qu'ils ont des niveaux différents, tout en étant inférieurs à la moyenne. Donc je pense qu'il faut motiver les gamins. Je suppose qu'il y a aussi un énorme travail de relation avec eux.

Est-ce que vous pensez qu'il faut des compétences et des qualités professionnelles particulières pour enseigner en CLIS ?

Moi je pense que c'est un métier, comme celui d'instituteur ou d'institutrice et je pense qu'il faut un peu enlever ce carcan scolaire de contenu de connaissances et qu'il y a tout un message qui doit passer, mais... Valoriser ce que l'enfant va faire ; le mettre en confiance et ne pas l'abrutir avec le travail scolaire. C'est pas une classe de rattrapage où il faut bourrer le gamin avec des exercices, des fiches. Je ne crois pas. Je pense qu'il faut bien cerner les difficultés, analyser, mais en plus évaluer quotidiennement parce que ça peut marcher en début d'année et puis après, ça ne va plus continuer parce qu'il est entrain de progresser dans ce domaine là.

Selon vous, est-ce que ce serait un métier à vocation et qu'est-ce qui fait que les enseignants postulent en CLIS et d'autres pas ?

Moi je pense que ce sont des enseignants qui ont déjà su dans une classe dite normale s'adapter aux difficultés de l'un et l'autre, qui se posent certainement des questions. Parce que, pour faire progresser tous les élèves, et là, on a envie d'aller plus loin et de prendre des élèves avec de grandes difficultés. Je pense aussi, enfin je ne crois pas que je le ferais, mais quand on a des élèves en grandes difficultés dans la classe, comme là j'ai deux élèves qui vont en CLAD, c'est vrai que c'est difficile à gérer avec 29 élèves. Alors peut-être qu'à un moment on se dit « pourquoi ne pas en avoir que 12 et bien faire le boulot avec eux ». Je crois que moi, c'est ce qui me ferait partir en me disant « j'aurai un effectif réduit et au moins, je pourrai bien m'occuper d'eux ». Parce que cette année, les deux élèves là, je ne m'en suis pas forcément bien occupée.

Et si justement on vous proposait un poste, qu'est-ce que vous attendriez de la formation, de quoi auriez-vous le plus besoin ?

J'aurais besoin de péda., de psycho. de l'enfant, mais je crois que ce qui me ferait le plus peur, c'est de trouver des thèmes agréables à travailler, de ne pas trop savoir, en fait, au niveau de la lecture, faire des choses très variées, un peu plus maternelles, ludiques, qui restent des choses. Parce que j'imagine qu'une classe comme ça, il faut bricoler, c'est plus du tout scolaire. On imagine moins un cahier où vous êtes assis et puis vous travaillez, alors tous les jeux ...c'est cet aspect là qui est le plus difficile pour moi, d'être varié.

Par cet aspect là, pensez-vous que l'enseignant en CLIS fait partie de l'équipe pédagogique ou le percevez-vous comme un enseignant à part ?

Pour bien faire son travail, il faut qu'il fasse partie de l'équipe pédagogique. S'il y avait une CLIS, ce serait bien qu'on puisse faire des projets ensemble, en commun, faire des sorties avec les élèves de la CLIS.

N'avez-vous jamais été tentée par une formation spécialisée ?

Non parce que les gamins en difficultés, on s'occupe d'eux, on passe beaucoup de temps pour s'en occuper et puis quinze jours après, il ne reste pas grand-chose, alors j'aurais peur d'être déçue. Et puis, ils ont des situations familiales difficiles, des fois, ça me révolte aussi un peu. Je m'imagine mal faire du social à longueur de journée. Mais je crois qu'il y a un côté social...autant je suis généreuse, je vais recevoir les gens, je vais les écouter, autant il y a des moments où j'en aurais raz le bol de vivre dans ce milieu là. Quand même, je me trompe peut-être, mais j'imagine que ce sont souvent des problèmes sociaux.

Mais la déficience mentale n'est pas toujours liée au milieu familial et social.

Oui, le handicap ça peut toucher tout le monde, mais...

Vous n'avez jamais eu d'élèves orientés en CLIS. Mais par le passé, avez-vous eu des contacts avec les anciennes classes de perf. qui précédaient les CLIS ?

Non je n'ai jamais eu de contact. Parce qu'en fait, je suis allée dans des écoles comme ça.

Connaissez-vous des personnes qui seraient concernées par un handicap et qui témoignent de la scolarité de leur enfant ?

Non. J'ai une amie qui avait une classe d'adapt. Et qui a demandé un poste en classe ordinaire. Là par contre, je ne sais pas pourquoi, mais je connais beaucoup de monde qui avaient des classes comme ça et qui sont revenus à des classes normales. On dirait qu'elles sont aigries. Pourquoi elles sont devenues comme ça ? Est ce que c'est parce qu'elles avaient des élèves en grandes difficultés et qu'elles n'ont pas su s'adapter aux élèves ? Moi j'ai vu ici au début quand je suis arrivée l'instit. d'adapt., à part crier sur les gamins...moi je me disais « les pauvres gosses... » J'imagine qu'il faut au contraire être plus cool, qu'il faut accepter des choses, il y a quand même des qualités à avoir, certaines à mon avis énormes. Beaucoup plus de patience, de tolérance, prendre du recul. Ne pas se mettre en échec soi-même parce que l'enfant ne fait pas de progrès, savoir passer la main.

As-tu des connaissances sur les Classes d'Intégration Scolaire et quelles en sont les sources ?

Alors je sais qu'il y a plusieurs CLIS selon le handicap, de 1 à 4, mais j'en ai jamais vu. On nous a expliqué les différentes CLIS quand j'étais en formation CAPA-SH, surtout la typologie. J'ai retenu que le handicap mental, c'est 1.

Que sais-tu sur ce type de classe, à quoi servent-elles, qui sont les élèves ?

Moi je les vois, mais je ne sais pas si c'est ça, moi je les conçois comme des classes intermédiaires entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé. Leur avantage, c'est que les élèves, on nous a dit qu'ils avaient un projet personnel et un projet individualisé. On peut donc mieux les suivre. Mais généralement, ce sont pour des élèves handicapés.

Penses-tu que ces élèves puissent réintégrer le circuit ordinaire ?

Non je ne crois pas que les CLIS ont cet objectif. Au contraire, je pense que les gamins y sont bien, qu'il faut les laisser dans cette classe parce que, justement, ils ont un projet individualisé, que tout est fait pour les considérer chacun. Mais je pense aussi que ça dépend de leur handicap ou de leurs difficultés. Je pense que tout ça, ça doit être bien pensé. Tu vois, en formation, on nous parlait que de l'intégration, mais comme une chose systématique alors qu'on sait bien qu'il faut aborder ça au cas par cas. En tout cas, j'ai retenu que généralement il y avait 11 ou 12 élèves. Je pense que pour l'enseignant, c'est déjà beaucoup et qu'il lui faut une aide. 2 tout seul, c'est pas possible.

Comment envisages-tu le travail dans une CLIS 1 ?

Moi je ferais des groupes, pas forcément de niveau, mais par projet.

Qu'entends-tu par projet ?

Un projet qui permet la réalisation des apprentissages, mais de façon un peu détournée. Tu vois, leur faire réaliser quelque chose qui nécessite des apprentissages, mais qu'ils voient surtout à quoi ça leur sert. J'ai beaucoup travaillé en maternelle, et j'imagine que ça doit être un peu pareil au niveau de l'organisation. D'ailleurs, j'ai eu un CP où je faisais aussi fonctionner comme en maternelle, par groupes, par ateliers. D'ailleurs, il y avait un rééducateur qui m'avait dit que je bossais comme les instits spécialisés. Moi, je trouve que c'est normal de bosser comme ça. On ne peut pas, en tout cas, moi, je ne peux pas travailler face à une classe tout entière en sachant qu'ils ont pas tous le même niveau.

A ton avis, faut-il des compétences ou des qualités professionnelles particulières pour enseigner en CLIS ?

Des compétences, au niveau péda. je pense pas, non. Parce qu'on a quand même une formation pour. Mais je pense que c'est plus dans l'organisation, justement et puis dans la connaissance des élèves, de leur handicap, des problèmes psy. et tout ça. Il faut surtout être à l'écoute, c'est très important, et puis être ouvert et avoir confiance en soi. Et puis, il faut savoir travailler avec les autres, s'intégrer dans l'équipe de l'école et aussi avec ceux qui viennent pour les prises en charge.

Selon toi, qu'est-ce qui fait que des enseignants demandent un poste en CLIS et d'autres pas.

Je pense que c'est une question de sensibilité par rapport à la souffrance. C'est vrai que tous les enseignants spé. que j'ai rencontrés, ils ont tous un vécu, je vais dire, de malheur, de problème grave, qui fait que l'on a envie de panser les blessures des autres, de les aider, surtout quand il s'agit d'enfants. Et puis aussi, je pense que c'est des gens qui aiment travailler en équipe, plus que dans le milieu ordinaire. Donc c'est des gens ouverts. Donc, il y en a qui ne pourraient pas parce qu'ils n'aiment pas que l'on vienne dans leur classe ou qu'on s'occupe aussi de leurs élèves.

As-tu déjà eu un contact ou une expérience professionnelle dans l'AIS.

J'en ai entendu parler par des copines qui avaient déjà fait la formation et qui étaient en poste. J'en entendais parler en bien, je veux dire, des CLIS. Par contre, j'ai une copine qui travaille en UPI, elle galère. Elle me raconte que c'est l'horreur du point de vue de l'intégration. Même avec elle, elle se fait rejeter par les profs, elle se sent vraiment seule.

Si tu étais nommée sur une CLIS, de quoi aurais-tu le plus besoin ?

De connaître les élèves, de prendre le temps de bien les connaître pour ne pas faire n'importe quoi avec eux. J'aurais aussi besoin d'aller voir dans des CLIS comment ça se passe, et puis je me référerais aux IO, aux BO.

Envisages-tu un jour de postuler en CLIS ?

Oui pourquoi pas. Je pense que ça doit être sympa. J'ai pas l'impression qu'il y a autant de contraintes que dans les classes ordinaires, au niveau des programmes. Par contre, j'imagine que l'approche des élèves ne doit pas être la même et qu'il faut quand même savoir comment agir avec eux. Etre à l'écoute.

Entretiens auprès des orthophonistes

Entretien avec des professionnels spécialisés
qui apportent une aide à l'enfant scolarisé en CLIS

La profession

Profession :

Structure (libérale, rattachée à un service...) :

Ancienneté :

La prise en charge de l'enfant scolarisé en CLIS

- 1) Cette année, combien avez-vous en charge d'enfants scolarisés en CLIS ?
- 2) Cela représente combien d'enfants de CLIS en moyenne dans une année ?
- 3) Pouvez-vous comparer ce nombre avec celui d'enfants étant dans d'autres classes ?
- 4) Pouvez-vous préciser l'âge de ces enfants. Cela va : de _____ à _____ ans
- 5) Vos interventions ont-elles lieu le plus souvent pendant ou en-dehors du temps scolaire ?
- 6) Quels sont pour vous les avantages et les inconvénients de ces 2 lieux d'intervention ?
- 7 D'une manière générale, prenez-vous 1 enfant ou plusieurs enfants ?
- 8) Pouvez-vous expliquer l'origine de vos prises en charge. Qui fait la demande ?
- 9) Pourriez-vous expliquer en quoi consiste votre travail avec l'enfant, principalement avec ceux scolarisés en CLIS ?

La perception des enfants scolarisés en CLIS

- 10) Du point de vue des besoins, de quelle manière percevez-vous les enfants scolarisés en CLIS ?
- 11) Depuis que vous exercez votre métier, avez-vous l'impression que ces besoins ont changé ?

Les relations professionnelles avec l'enseignant en CLIS

- 12) Connaissez-vous les enseignants en CLIS des enfants dont vous avez la charge ?
- 13) Généralement, un projet pédagogique est rédigé par l'enseignant. Il est destiné à fixer les compétences que devrait acquérir l'enfant. En avez-vous connaissance ?
- 14) Avez-vous des réunions de travail avec eux ?

15) Si oui, de quels types sont ces réunions ? (CCPE, réunion d'intégration, ...) et quelles sont leur fréquences ?

16) Pouvez-vous expliquer la manière dont elles se déroulent et préciser votre rôle ?

17) Etes-vous satisfait de ces réunions et éventuellement, qu'est-ce qui permettrait de les améliorer ?

18) En-dehors de ces réunions que l'on va qualifier d'institutionnelles, avez-vous d'autres relations professionnelles plus informelles avec les enseignants en CLIS (par téléphone, dans la classe, ...)

19) Si oui, quel est celui qui prend le plus souvent l'initiative du contact ?

Sur le travail de l'enseignant en CLIS ?

20) Depuis combien de temps travaillez-vous avec des enfants scolarisés en CLIS ?

21) Avez-vous connaissance de la manière dont travaille l'enseignant dans sa classe ?

22) Selon vous, existe-t-il une complémentarité entre votre travail et le sien ?

23) Pensez-vous que l'enseignant en CLIS connaît votre façon de travailler avec les enfants ?

24) Avez-vous des relations professionnelles avec des enseignants en classe ordinaire ?

25) Percevez-vous une différence entre le travail en CLIS et dans une classe ordinaire ?

26) Pensez-vous que le travail en CLIS demande des compétences et des qualités professionnelles particulières ?

27) Selon vous, quelles sont les raisons qui incitent ou n'incitent pas un enseignant à postuler en CLIS

Exerce son métier depuis 1979 et en tant que libérale depuis 16 ans. Durant cette période, elle a pratiqué en IME, en SESSAD et dans des établissements pour enfants sourds.

La prise en charge de l'enfant scolarisé en CLIS

Cette année, combien d'enfants as-tu en charge d'enfants scolarisés en CLIS ?

Cette année, un enfant.

Et les autres années ?

L'année dernière, j'en avais 3 de CLIS. C'est surtout ceux de la circonscription scolaire de S.

Quel âge ont ces enfants de CLIS lorsqu'ils viennent ?

J'ai eu tout l'éventail. J'en ai eu qui avaient l'âge limite pour quitter la CLIS, c'est-à-dire 12 ans, et les autres arrivent à des âges variables. On ne peut pas dire qu'il y a une tendance. Mais dès fois, je les ai vus avant.

C'est ce que j'allais te demander. Lorsque tu les as eus avant, à quel moment ont-ils été signalés ?

En maternelle. La plupart viennent de maternelle et vont en CLIS après. Et les autres, je ne les ai pas vu avant.

Donc les enfants que tu as suivis en maternelle vont en CLIS après ?

Oui, pour les plus jeunes qui sont en CLIS, je les ai suivi avant. Pour les autres, ils ont fait un cursus CP, adapt, redoublement et CLIS après.

Tu les vois le plus souvent à quel moment ?

Ceux de CLIS ?

Oui. Pendant ou en-dehors du temps scolaire ?

Ces dernières années, tous ceux de CLIS je les voyais en-dehors du temps scolaire. Pour ceux de maternelle, c'est le contraire, c'est pratiquement tout le temps pendant le temps scolaire. Pour ceux du primaire, c'est le contraire, je les vois presque tous en-dehors du temps scolaire.

Quels sont les avantages et les inconvénients de ces différents moments ?

Ca dépend de là où on se place. Au niveau du contact avec les enseignants...Ca dépend en fait. Parce que j'ai eu aussi mon expérience en SESSAD où on faisait que du domicile, y compris à l'école. Alors c'est sûr que quand tu te déplaces, tu vois l'enseignant régulièrement. C'est comme pour tous les enfants que je suis qui sont en intégration. C'est quand même plus facile de travailler avec l'enseignant quand tu le vois toutes les semaines. Donc de ce point de vue là, je préfère les voir pendant le temps scolaire. Maintenant par rapport à la disponibilité des enfants, bon, si c'est le mercredi, ça va. Ils sont disponibles. Maintenant quand c'est après le temps scolaire, c'est sûr que l'attention est moins bonne après une journée d'école. Mais au niveau de la fréquence et du suivi, c'est sûr aussi que c'est plus régulier quand c'est pendant le temps scolaire que quand c'est les parents qui les amènent. Parfois, ils ne viennent qu'une fois sur trois.

Ca te demande de transporter beaucoup de matériel ?

Non, ça dépend de ce que je vais faire.

Est-ce que tu travailles seule avec l'enfant ou est-ce que tu les prends en groupes. Ca dépend des écoles ?

Non, en fait ça dépend de moi, de ce que je veux faire avec l'enfant. Nous on a des prises en charge avec des cotations différentes. Une prise en charge individuelle est cotée d'une façon, une prise en charge collective est cotée d'une autre façon, avec une tarification moins chère évidemment. Mais ce n'est pas une préoccupation par rapport à la sécu. Moi, la plupart du temps, je commence avec des prises en charge individuelles, à l'école, et au bout d'un certain temps, si je pense qu'il faut autonomiser l'enfant, plus qu'il utilise le langage oral pas seulement en relation duelle mais avec d'autres partenaires, à ce moment là, je vais plus proposer de prendre deux enfants ou trois. Je ne suis jamais allée au-delà de trois.

Et là aussi bien en école qu'à ton cabinet ?

Alors en fait je fais plus à l'école pour des raisons pratiques parce que, en cabinet, il y a plusieurs fois où j'aurais bien aimé regrouper des enfants qui avaient le même âge et un peu les mêmes difficultés, mais le problème est de trouver un créneau où les parents puissent les amener, et ça c'est dur. Il faut déjà trouver les enfants qui ont des problèmes communs, à peu près le même niveau pour faire des choses similaires, et troisième chose, parce qu'il y a deux ans ça m'est arrivé, tout était bon, les

difficultés, les créneaux, mais le gamin n'a absolument pas voulu, parce qu'il ne voulait pas être avec d'autres, ça le gênait. Non il n'a jamais voulu.

Et généralement, comment se passe l'origine de la demande ?

La demande initiale ?

Oui.

Ca dépend. Ca peut être les parents eux-mêmes, ça peut être l'enseignant, ça peut être la psychologue scolaire, ou d'autres personnes du RASED maître E, maître G, ça peut être le pédiatre surtout dans le cas des maternelles, le médecin scolaire quand ils font passer les tests moyenne section et fin de maternelle, quelquefois la nourrice pour ceux qui sont gardés souvent. Cela est déjà arrivé que ce soit la nounou qui signale alors que les parents n'avaient rien remarqué.

Toutes ces personnes s'adressent directement à toi ?

Ca dépend parce que comme nous on est tenu à une prescription médicale, quelque fois ils passent chez le médecin avant. Mais enfin souvent comme ils ne savent pas trop, ils viennent, enfin ils prennent rendez-vous directement et moi par téléphone je leur dis qu'il faudra une prescription.

La première fois tu fais passer des tests ?

Oui on fait un bilan, avec des tests étalonnés. Enfin chacun fait comme il veut. Moi je fais des tests étalonnés, complétés par d'autres épreuves. Je fais une anamnèse avec les parents ou la famille d'accueil pour retracer toute son histoire, depuis quand il a des difficultés, les problèmes médicaux qu'il a pu rencontrer, les problèmes de comportement, enfin on fait le tour du problème.

Quelle est la nature des prises en charge après ?

Au niveau des prises en charge...en fait maintenant on a différentes sortes de bilans qui sont quottés différemment et on est tenu de préciser quel type de bilan on a fait. Donc il y a langage oral, langage écrit. Alors dans langage écrit est compris troubles simples du langage écrit, dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, et dyscalculie. Pourquoi dyscalculie c'est dans le langage écrit, ne me demandes pas, j'en sais rien, d'autant plus que ça n'a rien à voir, dyscalculie et troubles du raisonnement. Donc voilà. Après il y a le bilan du bégaiement mais ça qui est à part. Le bilan dans le cadre du handicap. Alors handicap mental, handicap sensoriel, handicap moteur. Qu'est-ce qu'on a d'autres ? Ah oui, les troubles neurologiques. Bon c'est vrai que chez les enfants c'est rare mais ça arrive. Après, il y a des choses qui ne concernent pas vraiment le scolaire, comme les troubles de la voix, de la déglutition.

Sur les besoins des enfants scolarisés en CLIS

Et pour les enfants de CLIS, tu intervies sur quels registres ?

En général c'est des prises en charge multiples. C'est-à-dire que la plupart du temps, il y a des troubles du langage oral, des troubles du langage écrit et des troubles du raisonnement. La plupart du temps c'est les trois.

As-tu l'impression que ces prises en charge ne changent pas ou les difficultés deviennent-elles plus importantes ?

Dans la mesure où c'est déjà une prise en charge multiple...enfin si on compare effectivement les troubles des enfants de CLIS et les troubles des enfants qui sont scolarisés normalement, on va dire, c'est sûr qu'il y a plus de problèmes chez les enfants de CLIS, et plus diversifiés au niveau de...chez les enfants de classe normale, on peut avoir un trouble et tout le reste fonctionne bien. Chez les enfants de CLIS, c'est quelque chose de plus global. Mais est-ce que ça c'est aggravé ? Non, j'ai pas l'impression. Parce que déjà quand je travaillais au service de soin à domicile, on avait souvent des enfants de CLIS, ils avaient déjà énormément de difficultés.

Les relations professionnelles avec l'enseignant de CLIS

Au niveau des enseignants de CLIS, tu connais tous ceux dont tu as un enfant en charge ?

Oui, je les ai vu à un moment ou à un autre.

As-tu connaissance du projet pédagogique ?

Non.

Et au niveau des relations de travail avec les enseignants, est-ce qu'elles sont fréquentes ?

Ca dépend des enseignants (rire). Oui, il y en a avec lesquels on a des réunions régulières, formalisées ou non formalisées, c'est-à-dire réunions avec convention d'intégration, ou CCPE, ou rencontres informelles. Mais il y a des enseignants avec lesquels c'est uniquement au cours des réunions institutionnalisées que je les vois, et rien d'autre.

Même pas d'entretiens téléphoniques ?

Si quand même. Mais si il y a entretien téléphonique, c'est que j'en ai pris l'initiative, c'est pas l'enseignant qui m'appelle.

Est-ce que c'est la même chose pour les enseignants de classe ordinaire ?

Alors, moi j'ai quand même vu une évolution entre le début de mon installation et maintenant. Avant, c'était toujours moi qui avais l'initiative du contact téléphonique ou des rencontres. Maintenant, depuis plusieurs années, il y a des enseignants qui m'appellent. Bon c'est parce qu'ils me connaissent déjà, c'est des enseignants que j'ai déjà rencontrés ou que j'ai déjà eu au téléphone.

Est-ce que tu penses que cela fait maintenant partie de leur habitude de travail ?

Pour moi ce n'est pas la majorité des enseignants. Dans la majorité des cas, c'est moi qui les contacte.

Comment se passaient les réunions ?

En général, on a des rencontres fructueuses on va dire. Maintenant, je pense que...pour certains enseignants, le fait que l'orthophoniste intervienne, ça les met mal à l'aise parce qu'ils ont l'impression de ne pas avoir bien fait leur travail. Il y a des gens qui sont sur la défensive, que ce soit au téléphone ou lorsqu'on les rencontre et du coup, c'est sûr que l'échange n'est pas aussi fructueux qu'il pourrait l'être, sauf si on se rencontre plusieurs fois.

Est-ce que cela peut déboucher sur un travail en complémentarité ?

Ca peut. Avec certains enseignants. Maintenant...je ne sais pas s'il faut le noter, certains enseignants, tu comprends très vite que en-dehors de leur temps d'école, c'est pas la peine de leur demander de les rencontrer.

Enseignants CLIS et enseignants en général ?

Oui, les deux. Enfin, c'est vrai que chez les enseignants en CLIS, la plupart de leurs élèves sont suivis par différentes personnes et qu'ils ont plus de réunions, ça fait comme une habitude de travail, mais quand même.

Sur le travail de l'enseignant en CLIS

As-tu une idée du travail en CLIS ?

En général, la méthode de lecture, je la demande. Donc ça j'arrive à savoir. Maintenant, je ne sais pas vraiment ce qui se passe dans la classe, ni au niveau du programme, ni au niveau de ce qui est proposé à l'enfant particulièrement.

Par exemple, s'il y a des problèmes dans l'apprentissage de la lecture, est-ce que vous pouvez travailler pour vous compléter, ou chacun travaille dans son coin ?

Ca peut arriver que chacun travaille dans son coin, dans d'autres cas, il peut y avoir un partenariat, ou en tous cas, on travaille dans le même sens.

Et cela tient à quoi ?

Ca dépend de la personnalité de l'enseignant. Mais parfois, c'est aussi parce que l'enseignant a une vision de l'enfant et moi j'en ai une autre. Par exemple, en lecture, l'enseignant va considérer qu'il faut travailler sur le sens ou la vitesse de lecture, et moi, j'aurais plutôt l'idée de travailler sur des confusions auditives ou visuelles, donc je ne vais pas utiliser la même méthode.

De quoi vient la vision, la perception qu'a l'enseignant ?

Je pense que ça dépend de la façon dont il a été formé et des directives de l'Education Nationale, de ce que l'on doit faire en lecture avec les enfants. C'est vrai qu'il y a des enseignants qui ne respectent pas tout à fait ces directives, d'autres qui respectent à la lettre.. Enfin ça, c'est pas pour les enseignants de CLIS. Par exemple, une fois, moi je pensais qu'avec un enfant, on était complètement à côté de la plaque en lecture, mais l'enseignant n'a pas voulu changer, et moi non plus.

Dans l'idéal, que serait un travail en complémentarité ?

L'idéal serait qu'un travail en collaboration...je pense que l'enseignant fait aussi un bilan des capacités de l'enfant et moi je fais le mien. Si on échange ces bilans, il y a des choses qui peuvent se croiser. Donc les premiers échanges doivent se passer au niveau des bilans, et à partir de là, on peut se répartir les tâches parce qu'on n'a pas les mêmes fonctions mais on peut être complémentaire. C'est vrai qu'il y a des enseignants...bon moi jessaie d'être diplomate, mais il y a des enseignants qui demandent « comment je peux l'aider, qu'est-ce que je pourrais faire ? », et il y en a d'autres, il ne faut surtout pas leur dire quoi que ce soit. Donc c'est un peu délicat. Moi quand je sens qu'il n'y a pas de demande à ce niveau là, je ne force surtout pas non plus.

A ton avis, est-ce que l'enseignant connaît ta façon de travailler avec les enfants ?

Pas toujours, non. Ils n'ont pas toujours une idée bien précise, à part ceux que j'ai souvent au téléphone. Mais non, moi je me suis dit que j'aurais du faire un cahier avec les réflexions que j'ai eues des enseignants, qui montrent qu'ils ne savent pas ce qu'on fait.

Sur les enseignants en CLIS et les enseignants en classe ordinaire

Perçois un travail différent entre les enseignants de CLIS et ceux de classe ordinaire ?

Ah oui. Je pense que l'enseignant de CLIS doit plus s'adapter au cas par cas. Dans une classe on va dire normale, l'ensemble des gamins, à part deux ou trois qui sortent du lot, mais l'ensemble des gamines est, on va dire, formaté dans le même moule. Donc on peut rouler avec le même programme pour l'ensemble des gamins. En CLIS, chaque cas est particulier.

Et penses-tu justement qu'en CLIS il faut des compétences et des qualités professionnelles particulières ?

Oui je pense.

Lesquelles ?

Des compétences pédagogiques, sur la psychologie, sur le développement cognitif des enfants. Parce que à partir du moment où il y a un déficit, il y a forcément des problèmes cognitifs. Et là, moi je trouve qu'il n'y a pas toujours des connaissances des enseignants de CLIS là-dessus. Enfin moi, je ne connais pas le contenu et le programme de leur formation, mais je constate que sur le terrain, à mon avis ils n'ont pas assez de compétences. Et il leur faudrait aussi connaître les gens avec lesquels ils peuvent travailler, ce qu'ils font pour pouvoir proposer ou orienter vers un spécialiste X ou Y, si ça n'est pas déjà fait.

Lorsque tu vas dans les écoles, t'arrive-t-il d'entendre parler des CLIS ?

Ah oui, ça m'est encore arrivé mercredi. J'ai un gamin en bilan qui est en CE1, je ne lui ai rien trouvé d'anormal, mais la maîtresse a proposé une orientation CLIS. Et le psychologue l'a testé, il a un QI supérieur à la norme.

Et au niveau de l'image. Parce que là, c'est un problème de connaissance. Au niveau des parents, comment ils reçoivent une proposition CLIS ?

Je pense que pour les parents, c'est associé à « mon enfant sort du circuit scolaire ordinaire, et ils n'y rentrera sans doute plus jamais ». Alors c'est sûr que pour un enfant trisomique, si on propose l'IME ou la CLIS, la CLIS sera la bienvenue parce qu'on reste encore à l'école. Mais pour un enfant sans handicap vraiment avéré mais avec un déficit, c'est pas toujours bien accepté par les parents.

Et une fois la rencontre avec l'enseignant et la scolarisation de l'enfant en CLIS, ça se passe comment ?

Après, les choses se modifient, la perception se modifie. Peut-être aussi que les parents se voilaient la face jusque là, et que là, ils prennent conscience que vraiment il y a des problèmes. Je pense que c'est plus ça. L'orientation en CLIS les oblige à en prendre conscience, même si on en a parlé plusieurs fois.

As-tu rencontré des parents qui n'étaient pas satisfaits ?

Je ne m'en souviens plus trop. Mais je sais que parfois ils disent « qu'il ne fait rien parce qu'il n'a pas de devoir ». C'est ce qui embête les parents.

A ton avis, qu'est-ce qui fait que des enseignants demandent une CLIS ?

J'en ai quand même rencontré beaucoup qui s'étaient formés, qui avaient cherché à assurer dans le travail en CLIS. Pour d'autres, j'ai eu l'impression qu'ils avaient été parachutés là. T'imagines la première fois que t'es nommé en CLIS si tu n'as pas demandé...c'est pas la même chose qu'en classe ordinaire. Mais je pense qu'il y a les deux opposés. Il y a des enseignants bien préparés, qui savent ce qu'ils vont trouver, qui ont des idées, un programme pédagogique, et d'autres, c'est tous azimuts.

Et par rapport à leur attrait pour la CLIS ?

Non, je ne sais pas pourquoi ils ont demandé, mais la plupart du temps, c'est quand même des gens motivés, et des gens qui restent longtemps sur le même poste.

Est-ce que tu as l'impression qu'ils se démarquent de leurs collègues, et par quoi.

Oh oui, ils sont différents de leurs collègues. D'abord parce que leur travail n'est pas le même, et puis peut-être aussi parce qu'ils ont plus à faire avec des gens extérieurs à l'école. Alors que les enseignants de classe ordinaire, ils restent dans leur école et même dans leur classe, ils sont peu ouverts.

Exerce son métier depuis 15 ans, a travaillé en IR¹⁹ et en IME²⁰ mais avec un statut mixte. Au cours de sa carrière, l'orthophoniste n'a eu en charge qu'un seul élève de CLIS. Par conséquent, l'entretien ne peut être orienté sur la comparaison entre les besoins des élèves, les pratiques des enseignants, les relations professionnelles. De ce fait, des questions initialement préparées ne seront pas posées, d'autres interviendront pour adapter l'entretien au besoin de la recherche.

La prise en charge de l'enfant scolarisé en CLIS

Par rapport aux autres enfants que vous prenez en charge, l'élève de CLIS a-t-il des besoins particuliers ?

Oh oui, il y a une spécificité. Quand même. Des troubles du comportement, son décalage entre son âge réel et ses capacités, et puis les compétences scolaires, en langage oral et écrites sur lesquelles on retravaillait en séance.

Vous souvenez-vous de l'origine de la prise en charge ?

Alors moi j'ai repris la prise en charge qu'avait démarré ma collègue, elle date de la maternelle, il avait 5 ans.

Les relations professionnelles avec l'enseignant de CLIS

Avez-vous des relations de travail avec l'enseignant de CLIS ?

Oui.

Et comment les percevez-vous ?

Moi je pense que c'est un outil de travail intéressant dans la mesure où, s'il n'y avait pas eu ces réunions là, moi j'aurais eu du mal à avoir des éléments de connaissance, de façon précise, de la vie de l'enfant à l'école, de son avancement pédagogique et éducatif. C'est vrai qu'en recevant régulièrement la famille, j'avais des éléments sur la façon dont ça se passait à la maison. Mais c'était une façon régulière et programmée d'avoir un retour sur la vie de l'enfant à l'école. Je ne sais pas si mes collègues ont l'habitude d'y assister. Je suppose que c'est selon la disponibilité et les motivations de chacun, mais je trouve que ça m'apportait un éclairage intéressant, dans la mesure où parfois on n'était pas d'accord. Parfois moi je trouvais qu'il avait progressé et l'école disait « non pas tellement », ou le contraire. Et donc cette confrontation là, elle était, à mon avis, très constructive. C'est important d'avoir plusieurs regards sur l'enfant.

Est-ce que vous aviez des retours sur ce qui se faisait dans la CLIS ?

Ah oui nécessairement puisque, au cours de ces réunions là, l'enseignant présentait le travail accompli par l'élève, et une présentation des progrès de l'enfant dans différentes matières, dans tel ou tel type de situation. Voilà donc ça me permettait d'entendre une présentation de cette facette là de la vie scolaire. C'était donc même un moyen d'échanger, voire de collaborer...

Sur la perception de la CLIS

Comment perceviez-vous la CLIS par rapport à d'autres classes ordinaires ?

J'aurais quand même du mal à la définir, mais le critère qui se dégage pour moi c'est justement que l'effectif soit limité, pour justement permettre auprès de chaque situation d'enfant qui, j'imagine, sont très différentes, un travail personnalisé au plus près de chaque situation d'enfant vraiment. C'est-à-dire que par exemple une CLIS à 25, ça me paraît totalement inconcevable. Le fait que le nombre d'enfants soit limité permet justement, à mon avis, d'élaborer des projets au plus près des besoins de l'enfant et de l'adapter à sa personnalité, au niveau le plus près de ce qu'il arrive, au projet qu'on peut faire pour lui, à ses compétences, etc.

Est-ce qu'il vous est arrivé de vous occuper d'enfants pour qui la CLIS aurait été une réponse ?

Je ne sais pas. Je pense à une petite fille que j'ai en rééducation qui va, en théorie, intégrer une CLIS à la rentrée, mais pour des enfants que j'ai déjà suivi et pour lesquels ils auraient pu être orientés en CLIS...non je ne vois pas. Mais du coup, je m'étais quand même renseignée, et j'ai appris, chose que je

¹⁹ Institut de Rééducation

²⁰ Institut Médico-Educatif

ne savais pas, qu'il existait des CLIS selon le handicap de l'enfant. Ca me paraît effectivement logique de répertorier les handicaps.

Sur les enseignants de CLIS

Selon vous, faut-il des compétences et des qualités professionnelles spécifiques pour enseigner en CLIS ?
Ah oui je pense. Je pense qu'il faut des qualités particulières parce que, c'est pas...comment dire ? Parce que les raisons pour lesquelles ces enfants là sont placés en CLIS demandent, à mon avis, des qualités d'écoute, et une formation théorique au départ qu'un enseignant traditionnel n'aura pas. Je pense que ça paraît évident d'avoir un bagage sur le déficit intellectuel...ce sont des troubles spécifiques et pour les aborder, il faut avoir été formé au préalable. C'est évident.

Les relations professionnelles avec les enseignants en classe ordinaire

Au niveau des relations que vous avez avec les enseignants en classe ordinaire, pouvez-vous expliquer comment elles se passent ?

Ca se passe souvent par l'intermédiaire du RASED, parfois pas. Il y a des enseignants qui envoient spontanément l'enfant en demandant aux parents de prendre rendez-vous. Je que je fais moi c'est de demander systématiquement l'aval aux parents avant que moi je prenne contact avec l'enseignant. Il faut savoir qu'il y a des parents qui refusent, c'est rare mais ça arrive. Donc évidemment je respecte, je signale simplement à l'enseignant que l'enfant est pris en charge. Et puis des fois, ce sont les enseignants qui m'appellent pour avoir une information précise, ou pas. Mais la plupart du temps, mon interlocuteur premier c'est quand même le RASED.

Depuis le temps que vous pratiquez, est-ce qu'il vous semble que les enseignants travaillent davantage avec d'autres professionnels ?

Oui il me semble. Un bémol quand même. C'est vrai qu'ici, le contact est facile avec les enseignants qui sont assez ouverts, on est souvent invité aux réunions, on a des retours. Mais j'ai travaillé à d'autres endroits où ce n'était pas le cas. Mais il me semble quand même qu'il y a une ouverture de l'école.

Et quelles sont les attentes de ces enseignants vis-à-vis de votre intervention ?

C'est du cas par cas. Il y a des enseignants qui me disent « moi je ne sais plus quoi faire avec tel gamin, j'ai tout essayé ». Ils baissent un peu les bras, il y a des situations difficiles à appréhender. Mais il y a beaucoup d'enseignants que ça intéresse de prendre, par exemple, les conclusions du bilan. Nous on ne propose pas d'épreuves à caractère scolaire. On va cibler sur des compétences qui sont là ou qui ne sont pas là et leur expliquer comment, à partir de ce qui est disponible chez l'enfant, on va travailler l'acquisition d'une compétence pour pouvoir apprendre à lire à compter etc. Donc ça c'est une autre façon de voir l'enfant et souvent, ça vient compléter leur première impression qu'ils s'étaient faits sur un enfant qui n'est pas toujours conforme au niveau scolaire. Parce qu'il y a aussi l'effet de groupe alors que moi je suis seule avec l'enfant qui peut être complètement inhibé à l'école et expansif avec l'adulte en relation duelle, ou la contraire. Voilà donc l'objet de nos rencontres, c'est pour moi, de broser un peu le tableau, de présenter les résultats du bilan en disant « certes, il n'est pas bon là mais il peut travailler car grâce à la mémoire et développer telle ou telle compétence » et en sachant cela, souvent le regard de l'enseignant change. Je pense à la dyslexie notamment. Il est souvent évident qu'après avoir posé un diagnostic de dyslexie chez l'enfant, le regard de l'enseignant va changer parce que, du coup, 'il n'est plus paresseux, il ne le fait plus exprès », mais il a des difficultés spécifiques qui font que l'enseignant aura à changer sa pédagogie parfois ou à mettre des adaptations pour que l'enfant puisse continuer à apprendre à peu près sereinement.

Vous arrive-t-il d'intervenir pendant le temps scolaire ?

Alors en ce moment j'ai une prise en charge à l'école oui. Je suis dans une salle de classe avec l'enfant parce qu'il a un suivi assez lourd ; donc il a deux séances en cabinet et moi je viens à l'école faire la troisième séance. Mais là ça fait partie d'un dispositif un peu spécial mais sinon, ils viennent à mon cabinet.

Vous les prenez toujours individuellement ?

Ca se fait mais moi je ne pratique pas. Je les prends toujours seuls.

J'en reviens maintenant à la CLIS. Selon vous qu'est-ce qui peut faire qu'un enseignant demande à travailler en CLIS ?

Sur la comparaison entre CLIS et classe ordinaire

Je n'ai pas eu d'échos des CLIS. Je ne sais même pas comment les autres enseignants perçoivent leur collègue.

Au niveau de votre formation, est-ce que les CLIS sont abordées ?

Très peu. On a des cours de pédagogie en première année. On explique juste ce que c'est qu'une CLIS mais point barre. Mais pour moi en tous cas, je perçois ça comme deux métiers très différents. Parce que d'un côté, on travaille avec le tout-venant d'une façon assez standardisée quand même, il faut le dire, et que, en CLIS, ça demande tellement plus de souplesse et de sensibilité à chaque situation particulière que, c'est pas évidemment qu'on puisse demander à n'importe quel maître de travailler en CLIS.

Avez-vous en arrière plan l'idée de handicap ?

Oui, oui quand même. C'est vrai qu'en milieu scolaire ordinaire, il y a des enfants qui n'ont plus leur place. Mais pour les orienter en CLIS, il faut des critères plus précis. En tous cas une déficience avérée. Pour la petite fille dont je parlais tout à l'heure, les bilans psy. ne sont pas bons du tout, elle fait un deuxième CP alors qu'elle a 8 ans, ça se passe pas bien, les apprentissages ne se fixent pas et puis elle est en souffrance. Alors ce qui semble faire cruellement défaut, c'est justement de lui donner le temps, et de lui proposer quelque chose, un programme pédagogique adapté, avec un enseignement qui soit plus disponible. Je pense qu'elle serait mieux en CLIS et qu'elle aurait peut-être du y allé avant. Il y a même des choses qui reviennent comme le bégaiement qui montrent qu'elle est en souffrance. Alors les parents, ils ont un peu de mal avec ça. Du coup, la maman dit « on la force, si elle doit mettre une heure et demie pour faire ses devoirs, elle mettra une heure et demie ». La maîtresse qui dit « mais non, ça ne sert à rien, elle n'y arrive pas ».

Sur la présentation de la CLIS aux parents

La CLIS a-t-elle déjà été proposée aux parents ?

Je ne pense pas. Je ne sais pas si on leur a déjà présenté ce type de structure et du coup, la présentation de la CLIS va être très importante. Elle va être déterminante pour l'acceptation du projet de leur petite fille. Parce que l'année dernière, ils se sont un peu raccrochés aux promesses du redoublement l'année dernière en se disant « bon elle va en faire un deuxième et puis ça va aller », ben non ça va pas mieux. Sauf qu'il s'est passé un an de plus, qu'elle, elle sait qu'elle a redoublé et qu'elle voit des CP primo-arrivants qui s'en sortent largement mieux qu'elle. Donc il y a aussi une souffrance qui est là. Alors après, on peut toujours se demander si on aurait pas du le faire avant, mais bon. C'est jamais simple. La CCPE a lieu la semaine prochaine et on va voir. Il va falloir jouer assez subtilement à mon avis.

Cela suppose qu'ils acceptent le handicap de l'enfant.

Oui. Et pour l'accepter, il faut l'entendre et ça c'est pas sûr. Et puis je pense que pour l'accepter, cela se fera d'autant mieux qu'ils seront informés. Il faut leur dire « attendez, votre enfant, on ne le met pas dans un mouvoir, il y a des gens dont c'est le travail de s'occuper d'enfants en difficultés, avec plus de petits groupes, plus de temps, avec un suivi, un projet sur mesure ». Je crois qu'en même temps, ça peut être sécurisant pour les parents, avec un cadre d'école ordinaire.

Travaille en libérale depuis 1997, en ayant fait, des remplacements la première année et en ayant eu une expérience professionnelle avec des enfants malentendants.

La prise en charge de l'enfant scolarisé en CLIS

Est-ce que tu as une prise en charge avec des élèves de CLIS cette année ?

Oui j'en ai un. L'année prochaine j'en aurai d'autres apparemment.

Et les années passées ?

J'en ai toujours un ou deux.

Quels sont les besoins de ces élèves par rapport aux autres en classe ordinaire ?

Ceux que j'ai, les problèmes sont dans tous les domaines alors que les autres patients que j'ai ils viennent soit pour des difficultés écrites, des dysorthographies, des difficultés en lecture, de la dyscalculie, alors que les élèves de CLIS, c'est un peu de tout.

Quel âge ont les enfants ?

Le petit T a dix ans.

Est-ce que cela t'arrive de prendre en charge des enfants de maternelle ?

Non.

Et connais-tu le cursus scolaire de ces enfants avant d'arriver en CLIS ?

La plupart que j'ai sont orientés directement après la maternelle ou ont traîné en maternelle parce que je crois qu'il y a un âge pour l'école primaire ?

Oui, 6 ans.

Oui alors c'est ça.

Est-ce que tu intervies pendant le temps scolaire ?

Non.

Pour quelles raisons ?

Parce que je fonctionne comme ça. Pour tous les patients j'évite de parce qu'ils ont besoin autant de l'école que de l'ortho. Je suis là pour compléter, pas pour pénaliser l'école.

Généralement, tu prends un ou plusieurs enfants à ton cabinet ?

Un, je ne fais pas de rééducation en groupe, je ne me sens pas en faire.

Généralement qui fait la demande de prise en charge ?

Ben généralement les parents font un peu ce qu'on leur demande. Ils vont chez la psychomot., chez l'ortho. Chez qui on leur dit.

Donc ce sont eux qui font la démarche auprès de toi ?

Oui ils m'appellent mais c'est parce qu'on leur a dit.

Ce n'est jamais le réseau ?

Non c'est toujours les parents.

Les besoins des enfants scolarisés en CLIS

Peux-tu expliquer les besoins de ces enfants en CLIS ?

Au départ, c'est toujours pour l'apprentissage de la lecture. Le petit T. que j'ai il sait lire. Enfin au début il est venu pour le langage oral, après pour la lecture et maintenant je complète un peu ce qu'il fait à l'école, les conjugaisons, les choses comme ça. Mais au départ, le principal c'est l'oral et la lecture.

As-tu l'impression que les besoins de ces enfants évoluent ?

Ben ils sont vraiment différents. Autant il y en a qui n'avancent pas, autant le petit T progresse bien. Je trouve qu'ils ne sont pas comparables. Enfin ils ont tous un peu le même tableau.

Que places-tu derrière tableau ?

Pour certains c'est le handicap mental, pour d'autres c'est le trouble du comportement.

Penses-tu que certains n'ont pas une déficience mentale avérée, un QI normal ?

Oh on, je ne pense quand même pas. Mais j'ai du mal à faire la différence entre retard et handicap mental. Mais c'est sûr que leur QI n'est pas normal. Mais certains font plus entre guillemets handicapés que d'autres. Certains assimilent quand même un peu, ils ont un peu de logique. D'autres t'as l'impression qu'ils ont compris et puis ils n'ont rien assimilé, ils régressent même parfois.

Les relations professionnelles avec les enseignants de CLIS

Généralement, connais-tu les enseignants de CLIS ?

Non. Certains je les vois parce qu'il y a des réunions de prévues, pour d'autres jamais. Il y a une enseignante de CLIS qui devait m'appeler mais elle ne l'a jamais fait. Moi je ne l'appelle pas non plus car nous on a un secret médical donc j'estime que c'est pas à moi à faire la démarche. Mais si ça continue je fais quand même l'appeler. C'est la maîtresse de T. Je voudrais quand même bien savoir ce qu'il fait à l'école parce que j'ai l'impression qu'il ne fait que du graphisme alors...

Tu n'as aucun retour ?

Non, je n'ai même pas de cahiers qui sont apportés, rien.

Lorsqu'il y a des réunions de CCPE et des réunions d'intégration, te paraissent-elles utiles et en quoi ?

D'une manière générale, c'est bien de savoir ce que chacun fait, d'être en concordance et en même temps de savoir ce que l'enfant peut faire et ce que nous on n'a pas le droit de faire. Et puis pour les parents, c'est rassurant de voir que tout le monde est d'accord pour faire avancer le gamin.

Tu trouves qu'il n'y a donc pas de contact avec les enseignants ?

Parfois les parents font aussi l'intermédiaire. Et puis on a les emplois du temps en début d'année, mais après...

Est-ce que tu as connaissance du fonctionnement d'une CLIS ?

Pas du tout.

Généralement, il y a des groupes de niveau dans la classe. Connaiss-tu par exemple le groupe de T ?

Pas du tout.

Donc en résumé, en-dehors des réunions, tu n'as aucun contact.

C'est ça oui.

Lorsqu'il y a des relations, penses-tu que le travail de l'enseignant et le tien peuvent se compléter ?

Oh oui bien sûr. C'est sûr.

Par rapport aux enseignants de classe ordinaire, c'est la même chose ?

Oui à peu près. Parfois j'appelle les instit. parce que c'est les parents qui me le demandent. Parfois elles m'appellent pour avoir un avis. Mais c'est pas pour échanger. C'est plus pour demander un avis parce qu'elles sont un peu perdues. Par exemple pour une orientation. Mais c'est pas pour un échange tout au long de l'année.

Sur le travail en CLIS et les enseignants

Perçois-tu une différence entre le travail en CLIS et dans une classe ordinaire.

Oh oui. Le travail en CLIS, c'est plus individualisé. Les enseignants prennent plus de temps avec l'enfant. Et puis ils s'adaptent à chaque niveau. C'est pas des programmes comme ça si ça va pas, on continue. Enfin je le ressens comme ça. Et puis il y a des activités qui sont adaptées aux enfants, elles sont plus courtes, parfois plus ludiques. Mais c'est pour ça aussi que je me dis que 12 ça fait beaucoup. C'est pour ça aussi que moi je ne me sens pas travailler en groupe, je ne me sens pas gérer.

Penses-tu qu'il faut des compétences particulières pour travailler en CLIS ?

Oh oui bien sûr. Même moi au début quand j'ai vu débarquer des gamins de CLIS dans mon cabinet. Mais c'est clair. Il faut des formations supplémentaires. Il faut connaître la psycho. de l'enfant, lui proposer une péda adaptée. Tout ça. Mais enfin, il y a des enseignants de CLIS je ne sais pas s'ils ont eu cette formation. J'en ai connu une en particulier. Tu lui demandais les objectifs pour le gamin, elle te répondait du blabla, il n'y avait rien de concret. Elle était là pour passer le temps. Mais les autres non.

Normalement, les enseignants font un projet pédagogique pour chaque enfant ?

Oui, je les vois lorsqu'il y a des réunions. L'enseignant nous l'explique, il en parle. Mais celle là non, elle n'en faisait pas.

De quelle manière est proposée la CLIS aux parents lors des réunions ?

En ce moment, c'est la grande mode d'envoyer les gamins à Flavigny ou en CLIS. Un gamin qui a un trouble du comportement, on l'envoie à Flavigny. Dès qu'on détecte des difficultés lourdes d'un gamin, on l'envoie en CLIS. Mais ça, je dirais que c'est quand ça se voit. Sinon, les parents, ils vont d'abord demander que leur gamin redouble, qu'il ait une prise en charge, avant de penser à la CLIS. Mais ça dépend aussi des parents, de la manière dont ils acceptent les difficultés de leur gamin. Mais je pense que d'abord, ils veulent qu'on essaie tout parce que souvent, ils rejettent la faute sur l'école et c'est

l'école qui doit en quelque sorte réparer. Et puis ils savent ce que c'est une CLIS et ils ne veulent pas qu'on dise « leur gamin il va en CLIS parce qu'il a des gros problèmes ».

Comment expliquerais-tu le fait que des enseignants demandent à travailler en CLIS ?

Je pense que ça tient quand même à la vocation. Il faut qu'ils aient des connaissances particulières parce qu'ils savent ce qui les attend. Je pense que ça devrait s'apprendre en formation, même pour tous les enseignants. Et puis il y a la nouvelle loi sur l'intégration.

Au cours de ta propre formation, as-tu eu des cours sur les CLIS ?

On nous présente le système scolaire. On nous dit « il y a des CLIS, il y a des CLAD ». Et puis c'est tout. Et puis après tu t'en rappelles plus et tu apprends sur le terrain. C'est partout pareil.

Diplômé depuis 1982. L'année suivante, a travaillé en salariat dans le cadre de l'hôpital où il faisait essentiellement de l'exploration fonctionnelle et à la maternité pour y faire du détectage de la surdité dans le service néo-natal. Est en structure libérale depuis 1983.

La prise en charge de l'enfant scolarisé en CLIS

Cette année, as-tu des prises en charge d'élèves scolarisés en CLIS ?

Oui. J'en ai 7 dans une CLIS. J'ai carrément un bureau dans l'école. Mais en général, ça fait à peu près 10 en moyenne dans une année.

Depuis combien de temps as-tu en charge des élèves de CLIS ?

Ca fait bien une dizaine d'années.

Quel âge ont ces enfants ?

Les plus petits qui sont en CLIS ont 6 ans, mais à mon cabinet, je viens par exemple de faire un bilan avec un petit qui a 3 ans.

Qui te signale les enfants ?

Quand ils sont petits, ce sont souvent les parents parce qu'ils sont inquiets, à tort ou à raison, mais l'autre solution aussi c'est pour des retards très importants et qui se voient, par exemple des enfants trisomiques. Dans ce cas, c'est parfois le pédiatre, le médecin PMI.

Comment est réparti ton temps de travail ?

Je suis à l'école durant tout le temps scolaire et à mon cabinet avant et après et aussi le mercredi.

Y a-t-il un lieu que tu privilégies, que tu préfères ?

Il y a parfois des prises en charge qui ne justifieraient pas d'être faites à l'école et pour lesquelles d'ailleurs ce serait un frein pour un certain nombre de choses. Pour celles qui se déroulent à l'école, ça va bien parce que ça rentre souvent dans le cadre d'une prise en charge plus globale. Cela permet beaucoup de communication avec l'enseignant, je le vois facilement, on échange trois mots en début et à la fin de la séance, on se parle dès qu'il y a un truc qui se passe. Autrement, s'il faut prendre son téléphone ou écrire un mot, cela se fait moins facilement.

Tu intervies dans le cadre d'un plateau technique ?

Oui, enfin le plateau technique c'est beaucoup moi (rire) mais il y a aussi des liens avec l'inter-secteur de pédopsychiatrie, mais les liens sont moins nets et les relations moins proches qu'il y a quelques années. Parce qu'avant, les psy. venaient à l'école ce qui n'est plus le cas maintenant. Maintenant, les gamins prennent un taxi pour aller voir le psy.

En connais-tu la raison ?

Ce sont des redéploiements de poste, tu sais, c'est la fonction publique et ses raisons d'économie.

Tu prends les enfants individuellement ou en groupe ?

Je les prends uniquement en individuel. A l'école et à mon cabinet.

Les besoins des enfants scolarisés en CLIS

Est-ce que les enfants de CLIS ont des besoins particuliers ?

Les enfants de CLIS ont des retards beaucoup plus lourds, ce sont des prises en charge plus longues, plus lentes. Pour le reste, les moyens mis en œuvre sont presque les mêmes, mais les tests sont plus souvent renouvelés. Mais d'une manière générale, ce sont de gros troubles de la parole, du langage, des dyscalculies, des problèmes logico-mathématiques. Ce qui est flagrant, c'est le décalage que l'on obtient aux tests par rapport à leur âge, mais la rééducation proposée et quasi-identique. Le problème en orthophonie, c'est qu'on a jamais de rééducation toute prête pour les gamins, on a pas de trucs tout prêt, alors on mitonne, on essaye des choses.

Depuis que tu as des enfants qui sont en CLIS, as-tu l'impression que les cas sont de plus en plus lourds ?

Ecoute moi je trouve honnêtement que dans le boulot, d'une façon générale, que ce soit CLIS ou pas, il y a une aggravation des pathologies qui m'inquiète beaucoup. Je trouve honnêtement qu'on a des cas de plus en plus lourds à traiter. Tu vois par exemple, on n'a plus de bricoles du genre troubles de l'articulation, ça existe plus alors que c'était une rééducation qui allait assez vite et puis voilà et puis des trucs assez sympa parce que c'était des bricoles articulatoires, ça allait assez vite alors que maintenant ce sont des rééducations qui durent longtemps et qui sont lourdes et j'en ai de plus en plus.

Les relations professionnelles avec l'enseignant de CLIS

Que peux-tu dire de tes relations professionnelles avec les enseignants ?

Pour ceux qui ne sont pas en CLIS, je ne les vois pas souvent. J'essaie de les voir, j'essaie d'avoir des relations téléphoniques quand on ne peut pas se rencontrer, je vais quasi toujours aux réunions d'intégration, aux réunions de synthèses, aux réunions qui sont organisées à l'école pour des gamins qui ont des cas un peu particuliers. Il y a un truc que je fais toujours c'est que je remets aux parents un petit carton en disant que je suis toujours à la disposition de l'enseignant pour évoquer avec lui les problèmes que rencontre le gamin. Ça fait qu'on a systématiquement au moins un entretien téléphonique et on a en a de temps en temps. Mais c'est moins facile qu'avec les enseignants que je vois souvent à l'école en particulier ceux de CLIS. Parfois même, si je suis à l'école le jour là, l'enseignant va me parler d'un gamin qui pose problème, même si c'est pas celui là que je prends en charge le jour là. C'est quand même plus facile.

Si tu ne remets pas de carton, les enseignants t'appellent quand même ?

J'ai eu parfois des enseignants qui me faisaient des mots, mais les relations marchent mieux avec le carton, c'est comme si je faisais le premier pas. Mais on a eu pendant longtemps, depuis la loi Kourchner, l'obligation du secret médical qui était une chose lourde, difficile à manier etc on était pas autorisé à donner des renseignements aussi facilement. Alors on le faisait en disant qu'on le faisait pour le bien du gamin etc et c'est pour ça que moi j'avais trouvé cette astuce de mouiller les parents. A partir du moment où ils donnaient le carton à l'enseignant, ils pouvaient toujours refuser de le donner. Bon même si ça changeait rien au niveau de la loi, je me sentais un peu déchargé. Maintenant c'est les parents qui sont détenteurs de ce secret là et ils décident s'il faut le partager.

Sur le travail de l'enseignant de CLIS

Sais-tu comment travaille l'enseignant en CLIS ?

Oh ben complètement. Par exemple en lecture, on en avait parlé l'enseignante de CLIS et moi quand elle est arrivée. On avait parlé du choix de méthode de lecture, elle m'avait demandé mon avis. Elle était tombée sur un truc que je connaissais un peu, la méthode des alphas, et elle l'a mis en place. C'est super parce que je reprendre des choses, c'est quelque chose qu'on a choisi conjointement, c'est pas chacun dans son coin. Alors c'est vrai aussi que la personnalité de l'enseignante fait beaucoup aussi. Il y a parfois des enseignants avec lesquels c'est moins facile.

Sur les enseignants de CLIS

Alors est-ce que tu penses que pour enseigner en CLIS, il faut des compétences et des qualités professionnelles particulières ?

Encore plus de patience qu'avec les enfants dans le système ordinaire (rire) ça je crois que c'est vraiment ...et puis il faut une croyance dans le gamin, une croyance forte. Ça on ne peut pas enseigner en CLIS si on ne croit pas que le gamin peut évoluer positivement. On est absolument là dedans, dans une pensée positive. Je pense qu'il faut aussi une ouverture par rapport aux autres professionnels, savoir bosser en équipe, et puis se dire que, que ce soit eux ou que ce soit moi, le gamin a besoin des deux et nous on ne peut pas s'en sortir seul. Il y a cet aspect là du travail en équipe, et puis les moments où parfois on a besoin de se serrer les coudes, de partager quand le gamin patauge, quand les parents se montrent particulièrement agressifs. On a parfois besoin de se rassurer les uns les autres.

Par rapport à l'évolution des gamins en CLIS, parlerais-tu de handicap ?

Ah ben ça dépend des moments, des classes. Les CLIS où il y a des enfants trisomiques ou autistes, ça paraît difficile de ne pas parler de handicap. Par contre, il y a des gamins où il y a essentiellement un décalage en fait. Ceux-là, c'est un petit handicap mental avec un décalage par rapport à la norme et souvent aussi un handicap social par manque de stimulation etc et que l'on appelait dans le temps les déficiences acquises et pour lesquels une pédagogie adaptée et une rééducation importante permettent d'obtenir des progrès intéressants.

Que peux-tu dire des milieux sociaux ?

Les gamins triso. Et autistes que l'on a dans la CLIS X les parents sont plutôt d'un milieu social hyper favorisé, parents médecins, enseignants dans le supérieur. Pour les autres, c'est varié. Ça peut être des milieux corrects avec des troubles psy. importants, par des moments qui n'ont pas été porteurs pour le

gamin, ou des gamins qui ont mal vécu des moments de séparation, de divorce, de deuil et qui ont complètement bloqué après. Alors là, tu rames après pour récupérer.

A ton avis, qu'est-ce qui fait que certains enseignants demandent des postes en CLIS et d'autres pas ?

Il y a déjà tout l'aspect psychologique que renvoie le handicap. Des gens qui ont été blessé par un handicap, il y a deux réactions. Soit ils vont avoir une attitude de surprotection, soit ils vont tenir à distance ce genre de problème. Par contre je pense qu'il y a aussi des qualités personnelles qui font que l'on a envie de venir en aide à ceux qui sont laissés sur le carreau, et puis aussi ça peut être professionnel pour se donner un défi. Il y a aussi des enseignants qui ont envie de faire autre chose. Mais je pense que ça doit être plus générateur de satisfactions qu'une classe standard. Je pense que faire évoluer ces gamins là, quand on s'est arraché pour faire des trucs originaux, et que ça marche, on a plus de satisfaction.

Il y a peut-être aussi le petit effectif qui fait que les liens sont plus forts.

Oui sans doute mais le petit effectif n'est que le juste retour de la présence de gamins fort handicapés, à la fois parce que c'est un gros travail de préparation individualisée et de l'investissement que cela suppose. Mais le fait d'apporter plus aux gamins que ce qu'on attend d'un enseignant en classe ordinaire, c'est fondamental. En tous cas, je pense qu'il faut avoir une solide connaissance tant dans le domaine psy. que dans celui de la pédagogie. Parce que pour apprendre à lire à ces gamins là, déjà que c'est pas toujours facile au CP, mais alors là. Je pense qu'il faut beaucoup de référence, d'expérience et que l'on ne doit pas y mettre n'importe qui. Il faudrait qu'il y ait des stages, comment dire, des stages optionnels pendant la formation pour que ceux qui sont attirés par le spécialisé, ou curieux de voir ce qu'on y fait, parce que des fois ça déclenche une vocation.

Annexes 3

Questionnaire proposé aux Auxiliaires de Vie Scolaire

Enquête auprès des AVS

- 1 Depuis combien de temps travaillez-vous dans une CLIS ? Et combien d'élèves y a-t-il ?
- 2 Quelles sont vos principales attributions ?
- 3 Qu'est-ce qui vous paraît le plus important dans votre travail ?
- 4 A quoi, selon vous, devez-vous être le plus vigilant ?
- 5 Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez ? Et qu'est-ce qui, selon vous, permettrait de mieux les surmonter ?
- 6 Comment qualifiez-vous vos relations avec l'enseignant(e) :
Excellente - bonne - moyenne - mauvaise - insupportable (*entourer la réponse*)
- 7 Quel que soit votre réponse, pouvez-vous en donner les principales raisons ?
- 8 Souhaiteriez-vous devenir enseignante ? Pourquoi ?
Si oui, demanderiez-vous à vous spécialiser pour travailler en CLIS ? Pourquoi ?
- 9 Selon vous, quelles sont les compétences et les qualités professionnelles nécessaires pour enseigner en CLIS ?
- 10 Connaissiez-vous les CLIS avant votre expérience professionnelle ?
Si oui, de quelle manière en aviez-vous connaissance ?
Si oui, sur quels points votre expérience confirme-t-elle vos connaissances antérieures ? Sur quels points ne les confirme-t-elle pas ?
- 11 Comment qualifieriez-vous, de façon générale, les élèves de CLIS ?
handicapés - en difficultés scolaires massives sans handicap - autrement (*entourer la réponse*)
- 12 Pour certains de ces élèves, est-il possible de déterminer l'origine du handicap ou des difficultés ?
Pouvez-vous préciser ?
- 13 Etes-vous satisfait(e) des tâches qui vous sont attribuées ? oui - non /pourquoi ?
- 14 Par rapport à ses collègues de l'école, percevez-vous l'enseignant(e) de CLIS comme ayant le même statut ou un statut à part ? Pourquoi ?
- 15A votre avis, pourquoi certains enseignants demandent-ils un poste en CLIS ?
- 16 L'enseignant(e) de la CLIS vous fait-il/-elle part de ses difficultés de travail ? Si oui, de quelle nature sont-elles ?

Merci pour votre contribution !

Annexes 4

Textes de loi

Loi n° 75-534 du 30 juin 1975

(Président de la République ; Intérieur ; Justice ; Economie et Finances ; Education ; Equipement ; Agriculture ; Travail ; Santé ; Transports ; Départements et Territoires d'outre-mer)

Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

... Art. 6 (modifié par les lois n° 78-753 du 17 juillet 1978 et 89-18 du 13 janvier 1989). — Dans chaque département, il est créé une commission de l'éducation spéciale dont la composition et le fonctionnement sont déterminés par voie réglementaire et qui comprend notamment des personnes qualifiées nommées sur proposition des associations de parents d'élèves et des associations des familles des enfants et adolescents handicapés. Le président de la commission est désigné chaque année, soit par le préfet parmi les membres de la commission, soit, à la demande du préfet, par le président du tribunal de grande instance dans le ressort duquel la commission a son siège, parmi les magistrats de ce tribunal.

I. Cette commission désigne les établissements ou les services ou à titre exceptionnel l'établissement ou le service dispensant l'éducation spéciale correspondant aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent et en mesure de l'accueillir.

La décision de la commission s'impose aux établissements scolaires ordinaires et aux établissements d'éducation spéciale dans la limite de la spécialité au titre de laquelle ils ont été autorisés ou agréés.

.Lorsque les parents ou le représentant légal de l'enfant ou de l'adolescent handicapé font connaître leur préférence pour un établissement ou un service dispensant l'éducation spéciale correspondant à ses besoins et en mesure de l'accueillir, la commission est tenue de faire figurer cet établissement ou service au nombre de ceux qu'elle désigne, quelle que soit sa localisation.

I bis: — La prise en charge la plus précoce possible est nécessaire. Elle doit pouvoir se poursuivre, tant que l'état de la personne handicapée le justifie et sans limite d'âge ou de durée, '...'

Lorsqu'une personne handicapée placée dans un établissement d'éducation spéciale ne peut être immédiatement admise dans un établissement pour adulte désigné par la commission, technique d'orientation et de reclassement professionnel, conformément, au cinquième alinéa (3°) du paragraphe I de l'article L. 323-11 du Code du travail, ce placement peut être prolongé au-delà de l'âge de vingt ans ou, si l'âge limite pour lequel l'établissement est agréé est supérieur, au-delà de cet âge dans l'attente de l'intervention d'une solution adaptée, par une décision conjointe de la commission départementale de l'éducation spéciale et de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel.

Cette décision s'impose à l'organisme ou à la collectivité compétente pour prendre en charge les frais d'hébergement et de soins dans l'établissement pour adulte désigné par la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, conformément au cinquième alinéa (3°) du paragraphe I de l'article L. 323-11 précité.

La contribution de la personne handicapée à ces frais ne peut être fixée à un niveau supérieur à celui qui aurait été atteint si elle avait été effectivement placée dans l'établissement désigné par la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel. De même, les prestations en espèces qui lui sont allouées ne peuvent être réduites que dans la proportion où elles l'auraient été dans ce cas.

II. La commission apprécie si l'état ou le taux d'incapacité de l'enfant ou de l'adolescent justifie l'attribution de l'allocation d'éducation spéciale et éventuellement d'un complément, mentionnés à l'article L 543-1 du Code de la Sécurité sociale, ainsi que de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du Code de la famille et de l'aide sociale.

III. Les décisions de la commission doivent être motivées et faire l'objet d'une révision périodique.

IV. Sous réserve que soient remplies les conditions d'ouverture du droit aux prestations, les décisions des organismes de Sécurité sociale et d'aide sociale en ce qui concerne la prise en charge des frais mentionnés à l'article 7, premier alinéa, de la présente loi et des organismes chargés du paiement de l'allocation d'éducation spéciale en ce qui concerne le versement de cette prestation et de son complément éventuel, sont prises conformément à la décision de la commission départementale de l'éducation spéciale. L'organisme ne peut refuser la prise en charge pour l'établissement ou le service, dès lors que celui-ci figure au nombre de ceux désignés par la commission, pour lequel les parents ou le représentant légal de l'enfant ou de l'adolescent handicapé manifestent leur préférence. Il conserve la possibilité d'accorder une prise en charge, à titre provisoire, avant toute décision de la commission.

V. Les décisions de la commission peuvent faire l'objet de recours devant la juridiction du contentieux technique de la Sécurité sociale, sous réserve d'adaptations fixées par voie réglementaire ; ce recours, ouvert à toute personne et à tout organisme intéressé, est dépourvu d'effet suspensif, sauf lorsqu'il est intenté par la personne handicapée ou son représentant légal pour ce qui concerne les décisions prises en application des dispositions du I ci-dessus.

VI. Les parents ou le représentant légal de l'enfant ou de l'adolescent handicapé sont convoqués par la commission départementale de l'éducation spéciale. Ils peuvent être assistés par une personne de leur choix ou se faire représenter.

VII. Cette commission peut déléguer certaines de ses compétences à des commissions de circonscription...

(J.O. des 1^{er} juillet, 18 juillet et 21 août 1975 et B.O. n° 14 du 8 avril 1976.)

Décret n° 75-1166 du 15 décembre 1975

(Premier ministre ; Santé ; Justice ; Economie et Finances ; Education ; Agriculture ; Travail ; Départements et Territoires d'outre-mer) Vu L. n° 75-534 du 30-6-1975, not. art. 6 ; Cons. Etat, sect. soc. ent.

Application de l'article 6 de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées et composition et fonctionnement de la commission de l'éducation spéciale et des commissions de circonscription.

Article premier. — La commission départementale de l'éducation spéciale est composée de douze membres nommés par le préfet pour trois ans renouvelables et choisis ainsi qu'il suit :

Trois personnes proposées en raison de leur compétence par le directeur de l'Action sanitaire et sociale, dont au moins un médecin ; • Trois personnes proposées en raison de leur compétence par l'inspecteur d'académie ;

Trois représentants des organismes d'assurance maladie et des organismes débiteurs de prestations familiales, dont au moins un au titre de l'assurance maladie et un au titre des organismes débiteurs de prestations familiales choisis sur proposition conjointe du directeur régional de la Sécurité sociale et du chef du service régional des lois sociales en agriculture parmi les personnes désignées par les conseils d'administration de ces organismes ;

Une personne ayant des responsabilités dans un ou plusieurs établissements privés accueillant des enfants handicapés, sur proposition conjointe du directeur de l'Action sanitaire et sociale et de l'inspecteur d'académie ;

Deux personnes qualifiées, sur proposition des associations de parents d'élèves et des associations des familles des enfants et adolescents handicapés.

Un suppléant de chacun de ces membres est également nommé par le préfet dans les mêmes conditions.

La commission peut appeler à participer occasionnellement à ses travaux à titre consultatif toutes les personnes susceptibles de l'éclairer.

Art. 2. — La commission se réunit, au moins une fois par mois, sur convocation de son président. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

La commission dispose d'un secrétariat permanent dirigé par un secrétaire et un secrétaire adjoint désignés par le préfet sur proposition conjointe de l'inspecteur d'académie et du directeur de l'Action sanitaire et sociale et choisis parmi les agents des services dépendant de ceux-ci.

Art. 3. — Une équipe technique étudie les cas soumis à la commission départementale, recueille les avis nécessaires et présente la synthèse de ses travaux à la commission qui statue.

L'équipe peut, lorsqu'elle l'estime nécessaire, consulter des spécialistes qui lui sont extérieurs, notamment les directeurs des établissements d'éducation spéciale et faire procéder, s'il y a lieu, à toutes investigations complémentaires.

L'équipe prend contact dans tous les cas, par l'intermédiaire de l'un de ses membres mandaté à cet effet, avec la famille ou avec les personnes qui ont la charge effective de l'enfant ou de l'adolescent.

Art. 4. — La commission départementale est saisie par les parents de l'enfant handicapé ou par les personnes qui en ont la charge effective, par l'organisme d'assurance maladie compétent, par l'organisme ou service appelé à payer l'allocation d'éducation spéciale, par le chef de l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant, par le directeur départemental de l'Action sanitaire et sociale, ou par l'autorité responsable de tout centre, établissement ou service médical ou social intéressé.

La commission départementale peut également être saisie par les commissions de circonscription prévues à l'article 6 ci-dessous.

Les demandes d'attribution de l'allocation d'éducation spéciale et de son complément éventuel parviennent à la commission départementale par l'intermédiaire de l'organisme ou service débiteur de cette prestation.

Dans tous les cas les parents de l'enfant handicapé ou les personnes qui en ont la charge effective sont informés de la saisine.

Art. 5. — Les décisions de la commission départementale indiquent dans chaque cas le délai dans lequel elles seront révisées sans que ce délai puisse excéder cinq ans.

Elles sont notifiées dans le délai d'un mois aux parents ou personnes ayant la charge effective de l'enfant, au directeur de l'Action sanitaire et sociale, aux organismes de Sécurité sociale ou d'aide sociale et aux organismes char-

gés du paiement de l'allocation d'éducation spéciale, à l'établissement ou au service vers lequel l'enfant est orienté ainsi, le cas échéant, qu'à la personne, à l'organisme ou au service qui a saisi la commission.

Un recours gracieux devant la commission départementale peut être formé par toute personne ou organisme intéressé dans le délai d'un mois à compter de la notification.

Une copie de la décision est adressée à la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel lorsqu'il s'agit d'un adolescent en fin de scolarité.

La décision est conservée par le secrétariat de la commission sous une forme permettant d'en suivre l'application et d'en établir le relevé statistique.

Art. 6. — La commission départementale peut déléguer certaines de ses compétences à des commissions de circonscription dont les ressorts sont définis sur sa proposition par le préfet, pour statuer sur le cas des enfants handicapés domiciliés ou scolarisés dans ces ressorts.

Toutefois, la commission départementale ne peut déléguer sa compétence pour statuer sur les demandes d'attribution de l'allocation d'éducation spéciale et de son complément éventuel ou sur les cas pouvant entraîner une prise en charge au titis de l'assurance maladie, de l'aide sociale ou de la prévention sanitaire et sociale.

Art. 7. — Les commissions de circonscription compétentes pour les enfants qui relèvent de l'enseignement préscolaire et élémentaire sont composées de huit membres nommés par le préfet pour une période de trois ans renouvelable, à savoir :

Un inspecteur de l'Education, président ;

Deux personnes proposées en raison de leur compétence par le directeur de l'Action sanitaire et sociale dont au moins un médecin ;

Deux personnes proposées en raison de leur compétence par l'inspecteur d'académie ;

Une personne ayant des responsabilités dans un ou plusieurs établissements privés accueillant des enfants handicapés, sur proposition conjointe du directeur de l'Action sanitaire et sociale et de l'inspecteur d'académie ;

Deux personnes qualifiées nommées par le préfet sur proposition des associations de parents d'élèves et des associations des familles des enfants et adolescents handicapés.

Un suppléant de chacun de ces membres est également nommé par le préfet dans les mêmes conditions.

Art. 8. — Les commissions de circonscription de l'enseignement préscolaire et élémentaire se réunissent, sur convocation de leur président, au moins une fois par mois. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Un secrétariat permanent est assuré pour chaque commission, sous la responsabilité conjointe de l'inspecteur départemental de l'Education de la circonscription et du médecin de santé scolaire.

Art. 9. — Les commissions de circonscription compétentes pour les enfants qui relèvent de l'enseignement du second degré sont composées de huit membres nommés par le préfet pour une période de trois ans renouvelable, à savoir :

L'inspecteur d'académie, président ;

Deux personnes proposées en raison de leur compétence par le directeur de l'Action sanitaire et sociale, dont au moins un médecin ;

Deux personnes proposées en raison de leur compétence par l'inspecteur d'académie ;

Une personne ayant des responsabilités dans un ou plusieurs établissements privés accueillant des enfants handicapés, sur proposition conjointe du directeur de l'Action sanitaire et sociale et de l'inspecteur d'académie ;

Deux personnes qualifiées nommées par le préfet sur proposition des associations de parents d'élèves et des associations des familles des enfants et adolescents handicapés.

516-1

Un suppléant de chacun de ces membres est également nommé par le préfet dans les mêmes conditions.

Art. 10. — Les commissions de circonscription de l'enseignement du second degré se réunissent, sur convocation de leur président, au moins une fois par trimestre.

Un secrétariat permanent est assuré, pour chaque commission, sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie et d'un des médecins membres de cette commission.

Art. H. — Les commissions de circonscription de l'enseignement préscolaire et élémentaire et celles de l'enseignement de second degré peuvent appeler à participer à leurs travaux, à titre consultatif, toutes personnes susceptibles de les éclairer.

Art. 12. — Les commissions de circonscription de l'enseignement préscolaire et élémentaire et celles de l'enseignement du second degré sont saisies par les parents de l'enfant handicapé ou par les personnes qui en ont la charge effective, par le chef de l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant, par le directeur départemental de l'Action sanitaire et sociale ou par l'autorité responsable de tout centre, établissement ou service médical ou social intéressé.

Dans tous les cas, les 'parents de l'enfant handicapé ou les personnes qui en ont effectivement la charge sont informés de la saisine. '

Art. 13. — Les décisions des commissions de circonscription indiquent dans chaque cas le délai dans lequel elles seront révisées sans que ce délai puisse excéder deux ans.

Elles sont notifiées dans le délai d'un mois aux parents ou personnes ayant la charge effective de l'enfant, au directeur de l'Action sanitaire et sociale, à l'établissement ou au service dispensant l'éducation spéciale vers lequel l'enfant est orienté, ainsi le cas échéant qu'à la personne qui a saisi la commission.

Un recours gracieux peut être formé par toute personne ou organisme intéressé devant la commission départementale dans le délai d'un mois à compter de la notification.

Art. 14. — Sont abrogées les dispositions contraires au présent décret et notamment :

Le deuxième paragraphe de l'article 16 du décret n° 54-611 du 11 juin 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions générales du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance, modifié par l'article 2 du décret n° 64-1189 du 25 novembre 1964.

(J.O. du 19 décembre 1975 et B. O, n° 14 du 8 avril 1976.)

CLASSES D'INTÉGRATION SCOLAIRE (CLIS)

516-4

Circulaire n° 91-304 du 18 novembre 1997

(Education nationale : Ecoles)

Texte adressé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale.

Scolarisation des enfants handicapés à l'école primaire. Classes d'intégration scolaire (CLIS).

NOR: MENE9150436C

La circulaire n° 90-082 du 9 avril 1990 a défini l'organisation d'un dispositif départemental d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. La présente circulaire précise les objectifs, l'organisation, le fonctionnement des classes d'intégration scolaire (CLIS), dont l'ensemble constitue un élément important du dispositif départemental d'intégration scolaire des enfants handicapés, à l'école primaire.

Ces deux dispositifs bien différenciés sont complémentaires. Cette complémentarité permet, par la diversité des formes de l'aide et de l'action pédagogique spécialisées, par la cohérence et la souplesse des organisations inscrites dans les projets d'école, d'apporter, aux besoins particuliers qu'appelle la scolarisation de certains élèves, les réponses les mieux adaptées.

La loi du 15 avril 1969 avait créé les «classes de perfectionnement» annexées aux écoles élémentaires, pour l'accueil des enfants «arriérés». Beaucoup plus tard a été organisé l'accueil, dans les écoles ordinaires, d'élèves présentant d'autres formes de déficiences, en particulier physiques et sensorielles, génératrices d'incapacités et de

La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 a affirmé le principe de l'obligation éducative, ainsi que celui de l'intégration scolaire des jeunes handicapés.

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 rappelle, dans ce domaine, le rôle de l'institution scolaire.

Les circulaires des 29 janvier 1982 et 1983 ont, d'une part, fixé les grandes lignes d'une politique d'intégration scolaire et, d'autre part, apporté des précisions quant aux moyens de sa mise en œuvre. Afin de faciliter et d'encourager les actions d'intégration, la circulaire du 18 novembre 1991 en a défini les conditions, les formes et les modalités.

La rédaction nouvelle des annexes XXIV du décret modifié du 9 mars 1956 et des circulaires interministérielles d'application du 29 avril 1988 et du 30 octobre 1989 souligne l'importance de l'action éducative auprès des élèves handicapés accueillis dans les établissements spécialisés, ainsi que celle des pratiques visant à leur intégration scolaire.

Ainsi un contexte nouveau, qui vise à faciliter l'intégration des élèves-handicapés, est défini. La nécessité et le rôle des classes spécialisées, qui permettent des actions adaptées aux handicaps et aux situations, s'en trouvent soulignés.

Cela implique une nouvelle définition des objectifs et des modalités de l'accueil collectif d'élèves handicapés à l'école maternelle et élémentaire et, plus particulière-

ment, des objectifs de l'organisation et du fonctionnement des « classes spéciales ». Tel est l'objet de la présente circulaire.

1. LES CLASSES D'INTÉGRATION SCOLAIRE

1.1. Définition

Les classes d'intégration scolaire (CLIS) accueillent de façon différenciée (cf. annexes), dans certaines écoles élémentaires ou exceptionnellement maternelles, des élèves handicapés physiques ou handicapés sensoriels ou handicapés mentaux qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur figure et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. L'objectif des CLIS est de permettre à ces élèves de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Les CLIS se substituent aux classes spéciales : classes de perfectionnement, classes pour handicapés sensoriels, classes pour handicapés moteurs, etc.

Il faut rappeler par ailleurs que certains élèves handicapés peuvent être directement inscrits dans les classes ordinaires, lorsque la nature et le degré de leur handicap le permettent et que les conditions de leur accueil ont été étudiées et remplies, en référence aux circulaires précitées sur l'intégration.

Ces intégrations individuelles, souvent soutenues par l'action pédagogiques d'un maître spécialisé itinérant, continueront à être privilégiées.

1.2. L'admission et l'accueil des élèves

Les CLIS accueillent des enfants dont le handicap a été reconnu par une commission de l'éducation spéciale. L'admission est subordonnée à la décision de l'une de ces commissions. Il s'agit généralement de la commission de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (C.C.P.E.). Dans certains cas, la décision de la commission départementale de l'éducation spéciale (C.D.E.S.) est cependant requise, en particulier lorsque l'organisation d'un soutien spécialisé, entraînant une prise en charge de nature financière, est liée à la décision d'admission.

Lorsque l'admission dans une CLIS est envisagée pour un enfant, la commission de l'éducation spéciale compétente recueille l'avis de l'enseignant de la CLIS concernée, qui l'informerait sur la composition de sa classe et sur son projet pédagogique.

L'élève admis dans une CLIS doit être capable, d'une part, d'assumer ses contraintes et ses exigences minimales de comportement qu'implique la vie à l'école, d'autre part, d'avoir acquis ou d'être en voie d'acquies une capacité de communication compatible avec des enseignements scolaires, les situations de vie et d'éducation collectives.

La situation des élèves est régulièrement révisée en application des dispositions de la circulaire du 22 avril 1976 relative à la composition et au fonctionnement des commissions de l'éducation spéciale. Le suivi de l'intégration rend nécessaire une telle révision chaque année.

Compte tenu de la nature et de l'importance du handicap, des dérogations peuvent être apportées à certaines dispositions du règlement scolaire. Le médecin de santé scolaire sera consulté chaque fois que cela sera nécessaire.

Ces dispositions et considérations ont pour but de rechercher et d'apporter les conditions de réussite à l'intégration et ne sauraient être interprétées de façon restrictive.

1.3. Gestion L'effectif de ces

classes est limité à 12 élèves.

En ce qui concerne les CLIS qui accueillent à l'heure actuelle un maximum de 15 élèves atteints d'un handicap mental, la prise en compte, par les commissions de l'éducation spéciale, des dispositions de l'arrêté du 9 janvier 1989 (1) relatif à la

(1) Publié au B.O.E.N. n° 8 du 23 février 1989.

nomenclature des déficiences, incapacités et désavantages doit permettre de réduire à 12 élèves, pour la rentrée scolaire de 1994, l'effectif des actuelles classes de perfectionnement.

La CLIS compte pour une classe dans le calcul du nombre de classes de l'école.

L'effectif des élèves de la CLIS sera comptabilisé séparément, de l'effectif des autres classes de l'école en ce qui concerne les mesures de carte scolaire.

2. L'ACTION PÉDAGOGIQUE : PRINCIPES ET OBJECTIFS

2.1. Des attitudes positives face aux incapacités et aux handicaps

L'analyse de la situation des personnes handicapées a conduit l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) à définir des normes théoriques et pratiques qui articulent les notions de déficience, d'incapacité, de handicap.

La déficience est une perturbation des structures ou fonctions anatomiques, physiologiques ou psychologiques de l'organisme.

L'incapacité affecte la personne par une limitation des possibilités fonctionnelles ou des performances et des restrictions d'activité qui en résultent.

Le handicap est le désavantage, qui résulte de la différence entre ce que la société attend de l'individu et ce qu'il est capable de faire, compte tenu de ses déficiences et des incapacités corrélatives.

Pour une incapacité donnée, le handicap est variable, d'une part, en fonction des exigences sociales et, d'autre part, des aides qui peuvent être apportées dans chacun des milieux de vie.

Les normes définies par l'O.M.S. impliquent une approche positive de la situation des élèves admis dans les CLIS. Cette approche est particulièrement nécessaire dans le domaine des apprentissages scolaires dont on doit souligner la valeur éducative.

2.2. Un enseignement adapté dont les références sont communes à tous

L'action pédagogique entreprise dans les CLIS a pour objectif, comme pour tous les élèves accueillis à l'école, le développement optimal des capacités cognitives, de la sensibilité, du sens de la coopération, de la solidarité et du civisme. Comme pour les autres élèves, mais dans les conditions particulières créées par le handicap, cette action favorise la prise de conscience par l'enfant de ses possibilités réelles, en créant les conditions qui lui permettent de révéler et d'affirmer ses capacités dans les domaines des savoirs et des savoir-faire. Ces objectifs sont fixés par référence aux orientations pour les écoles maternelles et aux programmes et instructions pour les écoles élémentaires, ainsi qu'aux compétences à acquérir pour chacun des cycles institués par le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990.

2.3. Une étape dans le processus intégratif

La CLIS organise la scolarité adaptée :

Des élèves, handicapés qui ne peuvent, dans l'immédiat, être accueillis dans une classe ordinaire et pour lesquels l'admission dans un établissement spécialisé ne s'impose pas. L'appartenance à un groupe d'élèves stable fonctionnant dans le cadre de vie d'une école ordinaire, la participation régulière aux activités éducatives et pédagogiques prévues pour ce groupe ainsi qu'à la vie quotidienne des écoliers sont, pour ces élèves, des facteurs d'apprentissage, de scolarisation et d'autonomie ;

De certains élèves handicapés, pris en charge par un service ou par un établissement spécialisé. Pour eux, compte tenu de l'âge, des caractéristiques personnelles, des capacités acquises, des possibilités estimées, on peut attendre de l'intégration en milieu scolaire ordinaire assurée par la CLIS, à temps partiel ou complet, de nouveaux progrès d'ordre cognitif, dans l'acquisition des compétences scolaires, dans les domaines de l'affectivité, de la socialisation et de l'autonomie.

1992 n° 2

516-4

La CLIS assure ainsi une mission d'intégration qui répond aux objectifs de l'école elle-même et prolonge ceux de l'établissement spécialisé dans le souci commun de limiter les effets ségrégatifs qui peuvent découler d'un placement spécialisé.

En organisant, pour les élèves qui peuvent en tirer profit, une participation à certaines activités d'autres classes de l'école, le maître chargé de la CLIS favorise également leur accès à de meilleures formes et niveaux d'intégration.

2.4. Un projet pédagogique pour le groupe

Dans cette perspective résolument dynamique, la scolarité accomplie dans la CLIS ne peut limiter ses dimensions au seul accueil des élèves. Leur

aff
ec
tat
io
n
do
it,
au
co
ntr
air
e,
co
rr
sp
on
dr
e
à

des indications et à une volonté d'intégration.

Ainsi, la spécificité pédagogique de la CLIS est double :

D'une part, elle institue sous la conduite du maître, pour un groupe permanent et stable d'élèves handicapés, un projet pédagogique adapté ;

D'autre part, s'appuyant sur la dynamique de l'activité de ce groupe d'enfants, elle fait émerger le sentiment d'appartenance et favorise pour l'élève la prise de conscience de son identité et de ses capacités d'appropriation des compétences de l'écolier.

2.5. Un projet pour chaque élève

Le projet qui concerne le groupe donne du sens et de la cohérence à l'organisation d'ensemble des activités des élèves.

Une approche pédagogique individualisée demeure cependant indispensable. En

référence aux contenus d'enseignement de l'école primaire, elle permet de préciser,

pour chacun, des objectifs et des attentes, d'ajuster les progressions et d'évaluer les

progrès et les acquisitions dans les différents domaines du développement et des

apprentissages.

3. L'ACTION PÉDAGOGIQUE : LA MISE EN OEUVRE

La démarche pédagogique spécifique de l'enseignant spécialisé exerçant dans le cadre d'une CLIS répond aux objectifs suivants : Utiliser la dynamique du groupe d'élèves ; Individualiser les objectifs et les procédures pédagogiques ; Limiter le handicap et accroître l'autonomie ; Evaluer les résultats de l'action pédagogique.

3.1. Utiliser, la dynamique du groupe d'élèves

L'utilisation des ressources du groupe d'enfants est fondamentale.

Elle permet :

De favoriser l'expression, d'instaurer et d'Organiser la communication.

Quels que soient la nature et le degré du handicap, la capacité, pour l'élève, de s'exprimer dans la plupart des cas par la parole, de se faire entendre et écouter, constitue un objectif majeur. Pour l'atteindre, il est nécessaire que le désir de parler soit accepté, favorisé et renforcé, que le langage soit progressivement enrichi, maîtrisé et contrôlé dans des situations de communication.

Parler pour dire, mais aussi pour être compris et entendu, suppose l'organisation des activités du groupe et une régulation des échanges qui relèvent de la compétence du maître.

D'organiser les modalités collectives du travail scolaire.

La mise en œuvre des apprentissages scolaires donne du contenu et du sens à la communication et aux échanges.

Le travail en commun, la nécessité d'organiser et de rendre opérantes les aides réciproques, de s'entraider lors de certaines phases des acquisitions, permettent aux élèves de prendre conscience de l'efficacité de la coopération et de leurs propres pou-

voirs. Cet aspect des apprentissages, souvent sous-estimé, doit prendre toute son importance lorsqu'il s'agit d'élèves handicapés.

3.2. Individualiser les objectifs et les procédures pédagogiques

L'adaptation des objectifs et des procédures pédagogiques à chacun des élèves donne lieu à un « projet individuel » que justifient la singularité des cas, la nature et le degré des incapacités et le handicap qui en résulte.

Ce projet consiste à situer, pour chacun, les objectifs et les attendus, à définir les aides et équipements technologiques souhaitables, les techniques pédagogiques ainsi que l'évaluation des résultats obtenus...

Il prend la forme d'un document écrit, élaboré chaque fois qu'il est possible en liaison avec la famille à laquelle il est, dans tous les cas, communiqué. Par rapport aux résultats obtenus et aux modifications de la situation de l'élève, ce projet permet d'établir le bilan des progrès et de procéder, si nécessaire, aux réajustements souhaitables.

Lorsqu'un élève bénéficie de l'action d'intervenants spécialisés, le projet individuel intègre les dimensions éducatives, rééducatives voire thérapeutiques, et prévoit les modalités de ces interventions.

Compte tenu de la spécificité des handicaps, il apparaît indispensable que des liens fonctionnels, de nature conventionnelle, soient établis entre l'école et les établissements et services spécialisés concernés, de telle sorte que le projet individuel s'inscrive dans la cohérence et la continuité.

L'évolution des élèves handicapés qui bénéficient de l'action d'intervenants spécialisés est examinée lors des réunions de synthèse prévues par les dispositions de la circulaire du 29 janvier 1983. Lorsqu'un élève de la CLIS est pris en charge dans un établissement spécialisé, le maître est invité aux réunions de synthèse. L'évolution des élèves de la CLIS qui participent à certaines activités dans les classes ordinaires est examinée au cours du conseil des maîtres de cycle.

3.3. Utiliser les aides technologiques

Pour réduire le handicap.

Limiter les effets des incapacités par l'utilisation des aides techniques, individuelles et collectives de correction ou de suppléance est primordial pour tous les élèves handicapés et plus particulièrement dans les domaines sensoriel et moteur.

Le « poste de travail » de l'élève doit être aménagé. La maintenance du bon fonctionnement des différents dispositifs et appareillages doit être assurée.

Pour préparer la maîtrise des techniques de la communication et de l'information.

Comme tous les autres enfants, mais de manière plus précoce et plus urgente, ces élèves s'initieront aux techniques de leur époque dont la maîtrise sera, dans un avenir très proche, l'un des critères d'adaptation à la société.

Il s'agit principalement des techniques de recueil, de traitement et de stockage de l'information sous ses formes écrite, visuelle, orale (ordinateurs, traitement de textes, calculatrices, magnétophones et magnétoscopes...) et de communication (téléphone, minitel...). L'expérience montre que les élèves handicapés tirent bénéfice d'un contact précoce avec ces instruments de la connaissance et des échanges et qu'ils en maîtrisent l'usage plus facilement qu'on ne le suppose *a priori*. Pour certains d'entre eux, cette maîtrise est indispensable aux acquisitions scolaires et à la prolongation des études.

Pour favoriser l'expression personnelle.

D'autres techniques, nouvelles ou déjà éprouvées, permettent de stimuler, soit le fonctionnement cognitif, soit l'expression et la création personnelles (création assistée par ordinateur, instruments de musique électroniques, vidéo, etc.). Ces techniques stimulent l'invention et permettent à l'élève de s'engager dans des réalisations qui favorisent la créativité.

3.4. Une pratique raisonnée de l'évaluation

L'évaluation pédagogique interne est essentiellement fondée sur l'analyse des résultats obtenus par les élèves. Elle relève de la responsabilité du maître et doit s'insérer étroitement dans le processus pédagogique dont elle est l'un des éléments indissociables.

Un effort particulier doit être entrepris par les maîtres, en vue d'approfondir les aspects théoriques de l'évaluation et d'en maîtriser les techniques. Les programmes de formation spécialisée, initiale et continue, prendront en compte ces problématiques,

-i

L'évaluation institutionnelle relève de la compétence des responsables académiques et en particulier de l'inspecteur de l'Education nationale (I.E.N.) chargé de la circonscription primaire qui procède à l'examen critique du fonctionnement de la CUS et des résultats obtenus, ainsi qu'à l'inspection du maître de la CLIS. Pour ces tâches, il pourra prendre le conseil de l'I.E.N. chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaires dont le concours est indispensable en ce qui concerne les handicaps moteurs et sensoriels.

4. LES ENSEIGNANTS

Les CLIS sont confiées à des instituteurs ou à des professeurs des écoles spécialisés, pourvus du diplôme de qualification correspondant à l'emploi (cf. annexes).

Le maître est responsable de l'organisation de la scolarité de ses élèves et de l'évaluation des résultats obtenus dans le domaine scolaire, ainsi que de ses méthodes et techniques pédagogiques. Il recherche, autant que nécessaire, la collaboration des autres enseignants de l'école.

L'existence d'une CLIS dans une école devra d'ailleurs être précisée lors de la publication des postes mis au mouvement des personnels, ces derniers étant tous concernés par l'intégration des élèves handicapés.

Lorsque la situation de certains de ses élèves nécessite le recours à des intervenants spécialisés, à l'école ou hors de l'école, le maître établit, dans le respect des compétences et des déontologies, les liaisons nécessaires.

La formation des maîtres exerçant dans les CLIS doit être complétée par une formation continue adaptée aux caractéristiques réelles de l'emploi sur lequel ils sont affectés. Cette formation continue est organisée à l'échelon national, régional ou départemental.

Les enseignants spécialisés exerçant dans les CLIS sont tenus aux obligations hebdomadaires de service auxquelles sont astreints les maîtres de même statut exerçant dans les classes non spécialisées.

5. LES CLIS DANS L'ECOLE

Les CLIS sont placées sous la responsabilité des directeurs et sont soumises au contrôle des corps d'inspection.

Le projet d'école prend explicitement en compte l'intégration collective d'élèves handicapés réalisée dans la CLIS. Il prévoit les modalités essentielles du fonctionnement de celle-ci et l'évaluation de l'action conduite.

Les questions concernant l'organisation des CLIS figurent à l'ordre du jour des séances du conseil d'école.

Le choix des locaux qui sont affectés aux CLIS tient compte des contraintes liées aux handicaps des élèves et des conditions techniques dans lesquelles doivent être entreprises les actions pédagogiques, éducatives et éventuellement rééducatives. Ces locaux sont situés dans les aires d'activité ordinaires de l'école. Les maîtres et les élèves de la CLIS disposent des locaux d'utilisation collective.

La participation active du maître chargé de la CLIS au conseil des maîtres de l'école garantit la bonne intégration du fonctionnement de la CLIS dans celui de

l'école, la collaboration efficace des enseignants et la qualité des évaluations de l'action commune.

Lorsque des élèves de la CLIS sont intégrés à temps partiel dans les classes ordinaires, le maître spécialisé participe au conseil de cycle qui les concerne.

Lorsque certains élèves de la CLIS doivent bénéficier, à l'école, de l'action éducative, rééducative ou thérapeutique d'intervenants extérieurs relevant d'un établissement ou d'un service d'éducation spéciale ou du secteur de psychiatrie infantile-juvénile, les modalités de ces actions sont précisées par des procédures conventionnelles. Si ces actions, entreprises à l'extérieur de l'école, ne peuvent l'être en dehors des horaires scolaires, le directeur de l'école accorde, sur la demande écrite, des parents, les autorisations d'absence nécessaires. Ces dispositions sont également valables dans le cas où un élève handicapé bénéficie d'une intégration individuelle à temps complet dans une classe ordinaire. On veillera à préserver au maximum les temps de présence des élèves dans les classes.

La présente circulaire a l'ambition d'apporter une mutation profonde dans l'accueil des élèves handicapés à l'école primaire.

La transformation des classes spéciales actuelles en CLIS est déterminante pour la réussite de cette politique ; elle sera effectuée progressivement, mais avec la volonté nécessaire pour aboutir dans un délai raisonnable.

(B.O. n° 3 du 16 janvier 1992.)

Annexe

LES CLASSES D'INTEGRATION SCOLAIRE POUR ENFANTS ATTEINTS D'UN HANDICAP MENTAL (CLIS-I)

A) Les élèves

Les élèves admis dans les CLIS sont des enfants atteints d'un handicap mental.

Dans chaque cas, une étude attentive devra permettre d'établir une relation déterminante, entre des difficultés scolaires importantes et des troubles, ou retards du développement mental exprimés par une simple déficience intellectuelle ou des états déficitaires.

Bien qu'une évaluation psychométrique s'avère dans tous les cas indispensable, on rappellera à ce propos :

Que le repérage de la déficience intellectuelle ne saurait s'effectuer uniquement sur des tests psychométriques et encore moins sur un seul d'entre eux, l'intelligence ne pouvant plus être considérée comme une fonction et une capacité unique. Il est indispensable de consacrer du temps et des moyens à l'évaluation des capacités et limites cognitives de chaque enfant avant toute orientation... » (1) ;

Que la décision d'admission dans cette CLIS donnera lieu, par ailleurs, à une évaluation clinique qui « insistera sur la dynamique évolutive de chaque individu, sur ses potentialités parfois insoupçonnées et sur l'importance des interactions entre l'enfant et son environnement familial et social... » (1).

B) Indications pédagogiques

La mise en évidence et la reconnaissance du handicap mental ne justifient pas, à elles seules, la décision d'admission. Les élèves doivent manifester des capacités actuelles ou potentielles suffisantes pour pouvoir tirer un réel profit des modalités de scolarisation spécifiques à la CLIS.

(1) Circulaire interministérielle du 30 octobre 1989, paragraphe I (R.L.R., article 516-I).

Certaines de ces modalités sont liées au projet pédagogique global qui inclut les apprentissages scolaires fondamentaux. On sera attentif aux capacités de l'enfant à :

Opérer à terme les discriminations mentales qui permettent les représentations intellectuelles nécessaires aux acquisitions scolaires fondamentales ;

Réaliser les opérations symboliques correspondantes qui organisent ces acquisitions ;

Ordonner les perceptions et les représentations qui les stabilisent dans la durée.

Ainsi l'action menée par le maître permettra de révéler et de développer les capacités de ses élèves à :

Lire en comprenant et produire des textes écrits ; Maîtriser les démarches rationnelles de base et les logiques élémentaires ; Connaître autant qu'il est possible les éléments constitutifs de leur milieu de vie.

D'autres modalités correspondent au choix d'une scolarisation qui suppose l'appartenance à un groupe, la participation à des activités scolaires organisées, ainsi qu'à la vie quotidienne d'un ensemble scolaire.

On évaluera la capacité de l'enfant à :

Etablir une communication réelle avec autrui et se situer dans des réseaux stables de communication interpersonnelle ; •

Maîtriser suffisamment ses comportements dans les situations sociales qu'implique la vie scolaire ;

Différencier son comportement de celui des autres et à avoir conscience de l'unité de sa personne.

Ces contraintes appellent donc une évaluation des capacités de l'élève à les assumer de manière positive et durable. Elles ne sont qu'indicatives et doivent être utilisées avec discernement, en respectant la singularité des cas ainsi que la diversité des méthodes d'observation et d'examen.

On rappellera par ailleurs que des pronostics apparemment assurés sont parfois remis en cause par les effets d'actions éducatives adaptées et cohérentes, que les « effets d'attente » provoqués par une limitation *a priori* des possibilités d'évolution sont souvent négatifs.

C) Fonctionnement

La mission d'intégration de ces classes conduira à rechercher la participation la plus fréquente possible des élèves qui y sont scolarisés aux activités des autres classes de l'école et de l'école elle-même. Il importe, et à ce titre l'histoire des classes de perfectionnement est un enseignement, que ces classes soient pour les élèves handicapés un véritable outil d'intégration. C'est ainsi que l'on évitera de fonder le recrutement des élèves de ces classes sur une seule caractéristique.

Des expériences concernant l'accueil à l'école ordinaire d'enfants dont les caractéristiques psychologiques s'écartent nettement de celles qui ont été indiquées sont actuellement en cours. Elles doivent parvenir à leur terme et leurs résultats faire l'objet des évaluations prévues.

La mise en œuvre nouvelle d'expériences semblables ne pourra être entreprise qu'avec l'accord des autorités académiques, après examen attentif des conditions et des moyens nécessaires ainsi que des procédures d'évaluation. Leur mise en place et les modalités de leur fonctionnement devront être explicitement prévues dans le projet d'école.

D) Les maîtres

Les maîtres chargés de ces C.L.I.S. sont titulaires du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (option E ou D). L'option D du C.A.P.S.A.I.S. est préférée lorsqu'un nombre important d'élèves est pris en charge par un établissement spécialisé ou bénéficie des aides d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile.

A) Les élèves

Les élèves admis dans ces CLIS sont des enfants handicapés auditifs quelles que soient l'origine, la précocité d'apparition et l'évolution éventuelle de la déficience. Leur âge correspond à celui de la scolarisation préélémentaire et élémentaire.

Le critère de la perte auditive définie de façon purement audiométrique ne peut constituer le seul élément dans la décision d'admission. En effet, la déficience auditive, établie selon la résolution du 29 avril 1968 par le bureau international d'audiophonologie demeure difficile à déterminer chez les sujets les plus jeunes et peut évoluer. Elle constitue un élément important, mais non déterminant. Il convient en effet de prendre en compte l'ensemble des potentialités de l'enfant, son appétence et ses compétences en matière de communication, son comportement social, ses acquisitions scolaires, l'aide familiale qui peut lui être apportée.

Peuvent être admis dans cette CLIS les élèves handicapés auditifs susceptibles de tirer profit, avec l'aide d'enseignants et d'intervenants spécialisés, de cette forme de scolarisation en vue de s'insérer, si possible en totalité ou au moins partiellement, dans le cursus scolaire ordinaire.

Ces CLIS peuvent accueillir :

Les enfants déficients auditifs n'ayant jamais été scolarisés ;

Les enfants sourds ou malentendants intégrés dans les classes ordinaires pour lesquels l'évolution du handicap, la modification du comportement ou la nécessité de soutiens plus intensifs font provisoirement préférer cette solution en vue d'une réintégration ultérieure dans de meilleures conditions ;

Les enfants qui, après avoir bénéficié des services d'un établissement spécialisé, ont acquis des compétences suffisantes dans le domaine de la communication, y compris par l'emploi des codes spécifiques que la perte auditive rend nécessaires, pour s'intégrer aux règles de vie d'une école et tirer profit de l'enseignement qui y est dispensé.

B) Indications pédagogiques

Afin de favoriser au maximum les possibilités d'intégration des élèves, l'action pédagogique mise en œuvre dans la CLIS visera le développement optimal de la communication en français. A cette fin, une priorité sera donnée aux conditions de réalisation de l'échange oral (lecture labiale, éducation auditive) et de l'utilisation de la langue écrite (lecture, expression écrite). Les enfants sont entraînés à l'utilisation des aides techniques à l'autonomie et à la communication (appareillage, machine à écrire) dans la mesure où elles facilitent leur intégration dans une classe ordinaire et amplifient leurs possibilités.

Cependant, la langue des signes ou certains codes spécifiques, déjà connus des enfants ou rendus nécessaires par les difficultés qu'ils éprouvent dans le maniement de la langue française orale, pourront être utilisés par le maître spécialisé. Cette langue des signes et ces codes n'étant pas tous nécessairement maîtrisés par les professionnels et ne pouvant être simultanément pratiqués, le projet global indiquera précisément quel moyen de communication autre que la langue française orale sera éventuellement utilisé.

C) Fonctionnement

Les élèves peuvent bénéficier pour l'enseignement et le perfectionnement de la parole, dans ses composantes audio-vocales, de l'intervention d'orthophonistes ou de professeurs de sourds.

Ces interventions pourront être effectuées pendant le temps scolaire et devront, comme les autres soutiens éventuellement nécessaires, être organisées de manière à préserver au maximum le temps des enseignements.

516-4

Le projet individuel d'intégration définira les modalités de ces aides et soutiens.

Même s'il s'avère nécessaire d'organiser, pour certains, des séquences individuelles de travail, il-conviendra de donner aux activités collectives toute la place requise par le projet pédagogique global.

Des équipements spécifiques (amplificateur, isolation phonique, etc.) pourront être nécessaires.

D) Les maîtres

Les maîtres chargés de ces CLIS sont titulaires du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (C.A.P.S.A.I.S.), option A.

LES CLASSES D'INTEGRATION SCOLAIRE POUR ENFANTS ATTEINTS D'UN HANDICAP VISUEL

(CLIS - 3)

A) Les élèves

Les élèves admis dans ces CLIS sont des enfants handicapés visuels, quelles que soient l'origine, la précocité d'apparition et l'évolution éventuelle de la déficience. Leur âge correspond à celui de la scolarisation à l'école préélémentaire et élémentaire.

Peuvent donc être accueillis dans cette CLIS les élèves handicapés visuels susceptibles de tirer parti, avec l'aide d'enseignants et d'intervenants spécialisés, de cette forme de scolarisation en vue de participer, si possible, en totalité ou partiellement, aux activités d'une classe ordinaire.

L'approche du cas de l'enfant et les décisions qui s'y rapportent ne peuvent se référer uniquement à l'expression chiffrée de l'acuité visuelle et à la description du champ de vision, mais doivent être abordées en tenant compte de la spécificité des déficiences visuelles importantes ou de la cécité dans leurs divers aspects.

B) Indications pédagogiques

Le contenu et les objectifs des enseignements destinés aux handicapés visuels et aux aveugles sont définis par référence à ceux des élèves voyants. Ils doivent cependant intégrer des exigences spécifiques telles que l'emploi de techniques palliatives ou réduction des suppléances sensorielles.

Alors que l'enfant déficient visuel sera entraîné à exploiter au mieux les informations visuelles restantes, l'enfant atteint de cécité complète recourra à des compensations sensorielles lui fournissant les informations nécessaires.

Il conviendra aussi d'assurer le développement de la faculté de s'orienter et de se diriger, l'apprentissage de l'utilisation de moyens auxiliaires visant l'indépendance dans les tâches journalières ainsi que l'apprentissage de certaines modalités de communication et des interactions sociales.

Cependant, l'éducation de l'enfant déficient visuel ne peut se résumer en une juxtaposition d'actes techniques : il s'agit de prendre en compte l'enfant dans toutes ses potentialités malgré les limitations propres à son état.

C) Fonctionnement

Afin de fournir à l'enfant de bonnes conditions individuelles de travail, l'enseignant veillera à sa bonne installation dans la classe : maintien près du centre d'activité, ordre dans la disposition du mobilier, aménagement de l'éclairage...

L'équipement de cette CLIS comportera certains moyens spécifiques, tels que : Des matériels adaptés à l'enseignement du braille et de la dactylographie ; Une dotation satisfaisante en équipements et fournitures spécifiques (documents thermoformés, papier braille, plastique, quadrillages par exemple) ;

Des aides visuelles et techniques permettant la compensation de l'incapacité engendrée par le déficit visuel.

D) *Les maîtres*

Les maîtres chargés de ces CLIS sont titulaires du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (C.A.P.S.A.I.S.), option B.

LES CLASSES D'INTÉGRATION SCOLAIRE POUR ENFANTS ATTEINTS D'UN HANDICAP MOTEUR (CLIS - 4)

A) *Les élèves*

Les élèves admis dans ces CLIS sont des enfants atteints d'un handicap moteur quelle que soit la cause de la déficience ou la précocité de son apparition.

La déficience motrice, considérée en elle-même, est un des éléments, certes important, de la décision d'admission ; il convient également de prendre en compte l'ensemble des potentialités de l'enfant, son appétence et ses compétences en matière de communication, son comportement social, ses acquisitions scolaires, l'aide familiale qui peut lui être apportée.

La gravité de l'atteinte motrice, l'existence de pathologies associées ne constituent donc pas, en elles-mêmes, des contre-indications.

Il ne s'agit pas de regrouper des élèves en fonction du seul critère pathologique, ce qui serait difficile compte tenu de l'extrême diversité des atteintes et des handicaps, mais de proposer à ces enfants de franchir un nouveau palier d'intégration leur permettant de suivre une scolarité la plus proche possible de la scolarité ordinaire.

Les élèves accueillis dans cette CLIS peuvent être issus des classes ordinaires où ils auront été parfois scolarisés dès l'école maternelle ou venir d'établissements spécialisés.

B) *Indications pédagogiques*

La réponse aux besoins individuels et le traitement adapté de chacune des difficultés particulières aux élèves ne doivent pas faire oublier l'indispensable organisation de moments collectifs du travail scolaire.

Les enfants sont entraînés à l'utilisation des aides techniques qui visent à l'autonomie, favorisent la communication (appareillages, machine à écrire...) et facilitent leur intégration dans une classe ordinaire.

C) *Fonctionnement*

Si des adaptations techniques ou fonctionnelles peuvent s'avérer nécessaires et doivent être prévues et facilitées, on privilégiera dans l'organisation de cette CLIS un fonctionnement aussi proche que possible de celui de l'école.

Complémentairement, les soins ou rééducations nécessaires peuvent être assurés par des intervenants extérieurs dans le cadre de l'école ou à l'extérieur de celle-ci.

L'accessibilité des locaux doit être étudiée et mise en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur.

Cette étude ne concerne pas seulement le local affecté à cette CHS mais l'ensemble des parties communes de l'école, voire les autres classes, notamment en cas d'intégration partielle ou totale dans une classe ordinaire. Si cette accessibilité ne peut être totale, des solutions d'organisation différente du service devront être étudiées par le conseil des maîtres.

L'existence de sanitaires adaptés et la présence de personnels de service qualifiés peuvent être nécessaires.

Des aménagements individuels sont étudiés dans le souci de fournir le plus grand confort possible et de permettre des activités variées et autonomes.

D) *Les maîtres*

Les maîtres chargés de ces CLIS sont titulaires du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (C.A.P.S.A.I.S.), option C.

(B.O. n° 3 du 16 janvier 1992.)

Circulaire n° 30-04-2002 f

ADAPTATION

ET

INTEGRATION

SCOLAIRES

Les dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaires dans le premier degré

Texte adressé aux préfètes et préfets de région ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux directrices et directeurs régionaux des affaires sanitaires et sociales, aux préfètes et préfets de départements, aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux directrices et directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales

Dix ans après la publication des circulaires organisant les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté et les classes d'intégration scolaires, il apparaît utile de conforter les orientations initiales en les actualisant et de clarifier les complémentarités des deux dispositifs.

I - Scolariser tous les élèves : le cadre privilégié du projet d'école

Pour permettre à chaque élève de tirer le meilleur profit de sa scolarité, il est nécessaire de diversifier les démarches pédagogiques et éducatives. Le projet d'école constitue un cadre privilégié pour proposer des réponses aux besoins divers que présentent les élèves. Il définit "les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux" et prévoit les dispositifs par lesquels l'équipe pédagogique se propose d'adapter l'enseignement à la diversité des élèves et de suivre leurs parcours individuels, dans la perspective pluriannuelle instituée par les cycles pédagogiques.

Chaque enseignant assume au sein de la classe la responsabilité pédagogique à l'égard de chacun de ses élèves. Le fonctionnement de l'équipe éducative à laquelle il appartient permet de construire de nouvelles réponses aux besoins particuliers de certains enfants, au travers d'activités organisées collectivement incluant, si nécessaire, les interventions des personnels spécialisés.

Dans tous les cas, la différenciation n'a pas pour objet de réduire les exigences en termes d'apprentissages ou de compétences à maîtriser, mais elle permet de diversifier les voies d'accès, de favoriser selon les cas le soutien ou l'approfondissement.

Les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le cadre du projet d'école ont, notamment, une finalité de prévention. Elles tendent à éviter que des différences d'intérêt ou de maturité ne génèrent des difficultés scolaires, en autorisant la diversification des contextes et des situations d'apprentissage. Elles valent pour tous les élèves permettant également à certains d'entre eux de se voir proposer des situations d'apprentissage complexes, entretenant leur motivation pour les apprentissages scolaires. Elles permettent aux équipes pédagogiques de mieux connaître les élèves pour ajuster, en fonction de leurs besoins et de leurs acquis, la durée des cycles, aussi bien pour la réduire que pour la prolonger. Si nécessaires soient ces démarches, elles peuvent ne pas suffire pour certains élèves dont la situation nécessite une attention plus soutenue, soit parce qu'ils présentent des difficultés marquées, exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique, soit parce qu'ils expriment des besoins particuliers, en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou avec des atteintes d'origines diverses perturbant leur fonctionnement mental.

C'est pour répondre aux besoins de ces élèves qu'ont été créés, d'une part, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, d'autre part, les classes d'intégration scolaire. Ces dispositifs permettent de mobiliser dans l'école des ressources spécifiques. Néanmoins, ces ressources n'ont d'efficacité que si elles sont incluses dans le projet d'école qui assure la cohérence des interventions effectuées par les personnels spécialisés avec l'ensemble des actions pédagogiques conduites au sein de l'école.

II - Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté : prévenir les difficultés durables d'apprentissage, aider à leur dépassement

La difficulté est inhérente au processus même d'apprentissage et requiert, en premier lieu, des réponses dans l'action pédagogique conduite par l'enseignant dans sa classe, complétées par les activités organisées au sein du cycle.

Toutefois, dès l'école maternelle, certains élèves attirent l'attention des enseignants car leurs attitudes face à l'activité scolaire, leur manière de répondre aux consignes, leur mode d'adaptation à la vie collective sont révélatrices de difficultés susceptibles de grever leur avenir scolaire. À l'école élémentaire également, certains élèves manifestent des écarts importants par rapport aux attentes des enseignants. Leurs difficultés sont telles qu'elles perturbent gravement les apprentissages scolaires et exigent une analyse approfondie permettant de déterminer les formes d'aides les plus adaptées.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) constitue un dispositif-ressource complémentaire pour accroître les possibilités des équipes pédagogiques de mettre en œuvre une différenciation des réponses pédagogiques adaptée à la variété des besoins des élèves. Un travail collectif

mieux organisé doit favoriser une meilleure efficacité globale.

Les principales caractéristiques des aides spécialisées définies dès 1990 restent valables ; c'est ainsi que :

- les aides spécialisées s'insèrent dans l'ensemble des actions de prévention et de remédiation mises en place par les équipes pédagogiques auxquelles elles ne se substituent en aucune manière, cette articulation requérant une concertation et des collaborations régulières ;
- les aides spécialisées sont adaptées aux situations particulières ;
- les interventions se font à l'école, à la différence d'interventions de services ou de professionnels auxquels les familles sont invitées à s'adresser lorsqu'une prise en charge extérieure à l'école semble plus opportune ;
- les effets des aides spécialisées, comme de toute intervention en milieu scolaire, sont évalués.

II.1 Deux missions pour les personnels des RASED

Le dispositif d'aides spécialisées contribue à assurer, avec les équipes pédagogiques, d'une part, la prévention des difficultés préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire ou à une bonne insertion dans la vie collective et, d'autre part, la remédiation quand des difficultés s'avèrent durables et se traduisent par des écarts d'acquisition nets avec les acquisitions attendues ou par un défaut durable d'adaptation à l'école et à son fonctionnement particulier.

Il accompagne et complète les mesures prises par le maître de la classe et l'équipe pédagogique, mesures qu'il a pu contribuer à définir dans certains cas.

La prévention

Elle consiste en un ensemble de démarches qui visent à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification.

Dans les apprentissages, il est normal que tout enfant rencontre des difficultés passagères, que la compréhension d'une notion ou la maîtrise de savoir-faire nouveaux ne soient pas immédiates et cette situation ne doit pas systématiquement inquiéter même si elle requiert, et sans délai, un ajustement de l'action pédagogique. Ainsi, la prévention s'inscrit dans le cadre des obligations professionnelles du maître. Celui-ci doit être particulièrement attentif à la situation des enfants nés dans le dernier tiers de l'année civile dont la "maturité" peut être un peu insuffisante pour qu'ils affrontent les mêmes obstacles, au même moment, avec les mêmes chances de réussite que leurs camarades plus âgés. C'est d'autant plus vrai que les enfants sont plus jeunes. Pour ces enfants, il convient parfois simplement de décaler certaines exigences sans renoncer aux activités préalables qui favoriseront l'entrée dans les apprentissages requis. La prévention s'exerce à tout moment de la scolarité : l'apparition ou l'aggravation de difficultés sont susceptibles de se manifester face à des exigences nouvelles. S'il est vrai que l'école maternelle est le lieu privilégié où s'exprime pleinement la mission préventive car c'est le moment où s'ouvre le chemin des apprentissages scolaires, où les difficultés ne sont pas encore installées, il serait erroné de réserver au cycle des apprentissages premiers le temps de la prévention. Les actions de prévention conservent tout leur sens, avec des objectifs adaptés, tout au long de l'école primaire.

La prévention des difficultés durables individuelles se fonde notamment sur l'observation. Conduite par les membres des RASED, celle-ci s'effectue à partir des questions que se pose le maître, des problèmes qu'il a commencé à percevoir sur la base de prises d'information quotidiennes ou d'évaluations qu'il a pratiquées. Elle gagne à se réaliser dans des contextes différents, les écarts étant toujours riches d'indications :

- dans la classe, au moment des activités collectives, de telle façon que les élèves soient vus face à des tâches scolaires dans un fonctionnement normal de classe ;
- dans ou hors la classe, dans le cadre de petits groupes animés par un maître spécialisé ou un psychologue scolaire qui créent les conditions propres à susciter un certain nombre de comportements dont ils souhaitent observer la mise en œuvre.

Elle peut aussi mobiliser des stratégies d'évaluation collective à condition que celles-ci soient ciblées et pertinentes, choisies avec les enseignants qui sont associés à la passation et à l'analyse des résultats. À l'inverse, des situations telles que les évaluations nationales (CE2, GS et CP) ne peuvent que bénéficier des analyses des membres des RASED.

Pour un certain nombre d'enfants, une étude approfondie s'avère indispensable ; elle nécessite des bilans personnalisés pour lesquels plusieurs compétences peuvent être requises, celles du psychologue scolaire en particulier.

L'observation, l'évaluation initiale, les bilans permettent, pour les élèves concernés, de circonscrire des objectifs sur lesquels l'équipe éducative doit se mobiliser en priorité. La mission de prévention pour les membres des RASED va jusqu'à concourir à la recherche d'un ajustement des conditions de l'apprentissage dans la classe.

La collaboration qui doit s'établir entre les enseignants et les intervenants spécialisés renforce la qualité de l'observation et du suivi des élèves. Elle favorise le perfectionnement et l'ajustement des techniques, la pertinence de l'interprétation des faits ainsi que la conception d'actions pédagogiques et éducatives adaptées aux individus et aux groupes. Cette collaboration entraîne des modifications des attitudes individuelles et collectives devant les difficultés des élèves, ainsi qu'une meilleure compréhension de leur situation. S'il est un domaine qui nécessite une attention plus particulière, c'est celui du langage oral et écrit dans la période des cycles I et II ; le repérage précoce de signes qui inquiètent, de difficultés qui persistent malgré des aides doit conduire les maîtres à solliciter les membres des RASED pour des actions complémentaires à la leur et, le cas échéant, pour des bilans plus précis et complets que ceux qui peuvent être faits en classe. Les médecins de l'éducation nationale peuvent être appelés à procéder à des examens des enfants concernés. Après une synthèse réalisée à l'école par l'équipe éducative, les familles sont orientées vers des centres de référence si des hypothèses de troubles spécifiques de l'apprentissage du langage oral ou écrit existent. Les actions à conduire en faveur d'élèves présentant ces troubles sont précisées dans la circulaire interministérielle n° 2002-024 du 31 janvier 2002 parue au B.O n° 6 du 7 février 2002 : Mise en œuvre d'un

plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral et écrit. **La**

remédiation

Quand la situation des enfants le requiert, les membres des RASED concourent, avec les maîtres qui le demandent, à l'élaboration des projets pédagogiques personnalisés ; dans ce cadre, ils peuvent participer à la construction et à la mise en œuvre de réponses adaptées dans la classe. Pour réduire les difficultés analysées, les démarches de remédiation doivent :

- localiser les obstacles à la réussite, en associant l'élève à cette recherche autant que faire se peut ;
- établir avec l'élève les objectifs en vue desquels il peut se mobiliser ;
- proposer des situations, des activités, des supports, des échéances et des modalités d'évaluation, à travers lesquels il peut se diriger vers cet objectif.

L'aide spécialisée est adaptée à chaque élève, même si elle est dispensée dans un petit groupe ; elle mobilise des stratégies, des méthodes voire des outils particuliers et un savoir-faire propre aux maîtres spécialisés. Elle constitue, en complément à l'action du maître, une remédiation spécifique aux difficultés circonscrites.

Dans la plupart des cas, elle a pour objectif de favoriser la conquête d'acquisitions qui n'ont pu être faites dans les activités ordinaires d'enseignement, de reconstruire des représentations, des connaissances, etc. Les démarches doivent prendre en compte une analyse des succès et des réussites et s'appuyer sur ceux-ci pour revaloriser les élèves et contribuer à leur motivation face aux efforts à fournir.

II.2 Les relations RASED-écoles

La réussite scolaire de tous les élèves requérant une coopération professionnelle étroite des différents acteurs, toutes les mesures de nature à améliorer la communication sont à rechercher : le directeur d'école a certainement un rôle décisif pour favoriser l'intégration des activités des personnels spécialisés au sein de la vie pédagogique de l'école. Certains départements ont mis en place avec profit un "correspondant RASED" par école ; c'est un membre du RASED qui est l'interlocuteur privilégié de l'école et qui alerte ses collègues quand des enseignants en appellent à la présence de personnels spécialisés pour un nouveau cas d'élève. Il assiste aux divers conseils de l'école, en particulier les conseils de maîtres de cycle où sont élaborées des stratégies d'aides aux élèves en difficulté.

Les relations RASED-écoles sont aussi favorisées par la formalisation des procédures de demandes d'aide. Le demandeur définit ce qui pose problème et présente les réponses qu'il a tenté d'apporter aux difficultés repérées et leurs effets. Certaines circonscriptions ont élaboré des documents de "demande d'aide spécialisée" ou de "demande d'intervention". L'intérêt de ce travail qui gagnerait à se généraliser réside principalement dans la procédure d'élaboration collective qui conduit à expliciter des critères communs, à éclaircir les registres dans lesquels les difficultés se manifestent, mais aussi les éléments positifs sur lesquels il est possible de s'appuyer. C'est pourquoi cette formalisation des procédures ne se réduit pas à la rédaction d'une "fiche" et ne se substitue pas aux échanges indispensables entre les parties prenantes à l'élaboration du projet d'aide.

De manière générale, un travail régulier entre équipes pédagogiques et membres des RASED, associant le médecin ainsi que les infirmières de l'éducation nationale, qui permet la confrontation et la synthèse d'approches plurielles, ne peut que favoriser la compréhension et la prise en charge des difficultés de divers ordres que les écoles rencontrent.

Les interventions des personnels du RASED sont effectuées dans le respect du règlement scolaire. Le conseil d'école est tenu informé de l'organisation des aides spécialisées.

II.3 Plusieurs formes d'intervention

- Les aides spécialisées à dominante pédagogique

Elles sont adaptées aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre alors même que leurs capacités de travail mental sont satisfaisantes.

En référence aux domaines d'activités de l'école maternelle ou aux domaines disciplinaires de l'école élémentaire, les actions visent à la maîtrise des méthodes et des techniques de travail, à la stabilisation des acquisitions et à leur transférabilité, à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite.

Les conditions créées favorisent l'expérience du succès et la prise de conscience des progrès.

Ces aides sont assurées par des enseignants spécialisés titulaires du CAPSAIS option E.

- Les aides spécialisées à dominante rééducative

Elles sont en particulier indiquées quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant à l'exigence scolaire, restaurer l'investissement scolaire ou aider à son instauration.

En effet, si la réussite scolaire suppose que les processus cognitifs soient efficaces, elle requiert aussi un bon fonctionnement des interactions avec le maître et les autres élèves, ainsi que des capacités à répondre aux sollicitations permanentes, et parfois pressantes, de l'institution scolaire.

Face à cela, certains enfants, du fait des conditions sociales et culturelles de leur vie ou du fait de leur histoire particulière, ne se sentent pas "autorisés" à satisfaire aux exigences scolaires, ou ne s'en croient pas capables, ou ne peuvent se mobiliser pour faire face aux attentes (du maître, de la famille, etc.). Les aides spécialisées à dominante rééducative ont pour objectif d'amener les enfants à dépasser ces obstacles, en particulier en les aidant à établir des liens entre leur "monde personnel" et les codes culturels que requiert l'école, par la création de médiations spécifiques. C'est la raison pour laquelle les aides spécialisées

s'effectuent avec l'accord des parents et, dans toute la mesure du possible, avec leur concours. Ces aides sont dispensées par les enseignants spécialisés titulaires de l'option G du CAPSAIS. En relation avec le maître de la classe qui doit aussi se donner cet objectif, les interventions à visée rééducative doivent favoriser un engagement actif de l'enfant dans les différentes situations, la construction ou la restauration de ses compétences d'élève. La (re)conquête du désir d'apprendre et de l'estime de soi, l'ajustement des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles doivent permettre une meilleure efficacité dans les activités proposées en classe et dans les apprentissages. C'est cette finalité qui ne doit pas être perdue de vue.

- Ces deux formes d'aides ne doivent pas être considérées comme des spécialisations cloisonnées.

Ainsi, le maître chargé des aides à dominante pédagogique doit prendre en considération le découragement induit par des difficultés persistantes, voire des moments de désaffection ou de rejet de l'école. Le maître chargé des aides à dominante rééducative ne peut refuser de prendre en compte des demandes scolaires des enfants. Les médiations utilisées dans l'un et l'autre cas peuvent être partiellement identiques mais prennent un sens différent en fonction du projet propre à chaque enfant.

- Le suivi psychologique

Le psychologue scolaire organise des entretiens avec les enfants en vue de favoriser l'émergence du désir d'apprendre et de s'investir dans la scolarité, le dépassement de la dévalorisation de soi née de difficultés persistantes ou d'échecs antérieurs. Il peut aussi proposer des entretiens au maître ou aux parents pour faciliter la recherche des conduites et des comportements éducatifs les mieux ajustés en fonction des problèmes constatés.

Le psychologue scolaire conseille aux parents une consultation extérieure à l'école quand la situation requiert une prise en charge qui ne peut être assurée au sein de l'école, ou lorsque des investigations approfondies semblent nécessaires (notamment quand des troubles psychopathologiques ou neuropsychologiques peuvent être suspectés).

II.4 Une diversité de modes d'organisation adaptée aux besoins des élèves

- La mise en œuvre des aides spécialisées est entreprise à l'issue de la mise en commun des différentes approches de la situation particulière de l'élève effectuées au moins par le maître de la classe et les intervenants concernés du réseau d'aides. C'est dans le cadre d'une concertation organisée dans le conseil des maîtres de cycle que s'effectue le choix des modalités d'aide.

- Il en résulte un projet d'aide spécialisée qui donne lieu à un document écrit. Ce document décrit les éléments qui caractérisent la situation de l'élève, énonce les objectifs visés, prévoit la démarche et les supports qui vont organiser l'action, donne une estimation de sa durée, indique les modalités de son évaluation. La réalisation du projet intègre au fur et à mesure les transformations des conduites de l'enfant et les ajustements nécessaires à cette évolution. Celle-ci doit toujours pouvoir donner lieu à une communication sous une forme adaptée aux différents interlocuteurs concernés (maîtres de la classe, parents, élèves eux-mêmes, autres intervenants, autorités académiques, etc.). Les parents sont régulièrement informés des bilans et des propositions de modification, de poursuite ou d'arrêt du projet.

- Un ajustement des emplois du temps des enseignants est recherché afin de ne pas induire de désavantage (privation systématique du même type d'activité par exemple) pour les élèves qui bénéficient d'une aide spécialisée lorsque celle-ci est extérieure à la classe.

- Les aides sont mises en œuvre dans la classe ou en dehors, dans le cadre d'un travail de groupe, ou individuellement. Le mode de constitution des groupes, comme le choix d'une prise en charge individualisée, répond à des objectifs précis qui, seuls, les justifient et qui doivent être explicites. L'intervention simultanée de l'enseignant spécialisé ou du psychologue scolaire et du maître de la classe, pour des activités organisées conjointement, fait partie des modalités d'aide qui peuvent être mises en œuvre par ces personnels, en fonction des objectifs qu'ils se sont fixés.

- L'organisation temporelle des aides spécialisées ne saurait être pensée de manière uniforme. Le rythme et la densité doivent être adaptés aux problèmes traités. Tout projet individualisé d'aide doit prévoir cette organisation et des échéances possibles de fin ; l'arrêt de l'aide spécialisée ne saurait être brutal. Il convient de ménager une période intermédiaire dans laquelle l'élève continue à bénéficier d'un suivi adapté pour favoriser sa réassurance dans des conditions habituelles de travail scolaire.

- Certaines formes de groupement d'élèves méritent une attention particulière. Classe et regroupement d'adaptation sont deux des modalités de prise en charge qui tendent à rapprocher le terme "adaptation" et la formation du maître spécialisé qui en a la responsabilité (maître titulaire du CAPSAIS option E), mais qui diffèrent nettement par leurs conditions de mise en œuvre.

La classe d'adaptation fonctionne dans la continuité selon la dynamique d'un groupe-classe permanent à effectif réduit (15 élèves maximum) ; les élèves y ont le maître spécialisé pour référent essentiel même si un décroisement pour un temps limité les met en contact avec une autre classe, un autre maître. Ils n'y séjournent pas plus d'une année.

La transition avec la classe de référence que doit fréquenter l'élève à l'issue de ce passage nécessairement court en classe d'adaptation doit faire l'objet d'une attention particulière. Il convient, entre autres, de veiller à développer la capacité de l'élève à réinvestir les compétences qu'il a acquises, dans le contexte "ordinaire" d'une classe.

Le regroupement d'adaptation qui peut avoir une variété de formes (types de difficultés, durée et rythme de la prise en charge) fonctionne de manière discontinue. Le nombre d'élèves qui le constitue est variable et leurs classes d'appartenance peuvent être différentes. Les élèves qui composent un même regroupement d'adaptation ont ainsi des référents différents, qu'il s'agisse des maîtres, des lieux, des règles de fonctionnement dans le cadre scolaire.

Selon que les difficultés scolaires sont plus ou moins importantes et généralisées aux divers domaines

d'activités ou champs disciplinaires, que des problèmes de comportement s'y conjuguent ou pas, l'indication sera donnée pour la classe ou pour le regroupement d'adaptation. La mise en place de ces modalités de fonctionnement est discutée avec le conseil des maîtres ; le projet d'école prend en compte les dispositifs décidés.

La mise en place d'une classe d'adaptation ne vaut que pour la période déterminée par le projet spécifique nécessaire pour un groupe d'élèves en difficulté. Si elle ne peut être considérée comme une classe ordinaire de l'école pour l'établissement de la carte scolaire, elle doit, du fait des tâches d'animation et de coordination que requiert son fonctionnement, être prise en compte pour l'attribution des décharges de direction.

- La difficulté scolaire "grave" recouvre des situations d'élèves différentes. Actuellement c'est au cycle III que les réponses s'avèrent les plus lacunaires. Pour certains enfants, le passage dans ce cycle s'effectue dans des conditions délicates car ils maîtrisent encore mal les apprentissages fondamentaux malgré des aides antérieures.

Des réponses peuvent être recherchées avec l'aide des personnels spécialisés des réseaux d'aides, de manière à organiser des regroupements d'adaptation permettant à ces élèves de consolider la maîtrise des apprentissages fondamentaux sans les priver de la stimulation que représente leur classe de référence. Pour atteindre leur objectif essentiel, ces regroupements doivent avoir une fréquence forte et une durée substantielle. On ne peut exclure a priori l'opportunité d'une classe d'adaptation, si elle correspond mieux à l'analyse qui peut être faite des difficultés de certains élèves, sous réserve que l'affectation dans cette classe ne soit pas d'une durée supérieure à l'année scolaire ; à titre de transition, c'est avant la fin de l'année scolaire qu'une progressive intégration dans une classe de référence devra intervenir. Néanmoins, il convient de ne retenir cette solution qu'à titre exceptionnel ; bien conduites, les mesures antérieures de prévention doivent aboutir à rendre ces cas rares.

- Il faut rappeler que toute forme d'aide spécialisée revêt une signification aux yeux des élèves qui en bénéficient, ainsi que de leurs parents, et suscite en même temps une inquiétude face aux difficultés reconnues et l'espoir que ces difficultés pourront être réduites. Il est donc essentiel que l'élève soit associé à la démarche et en perçoive clairement le sens et l'utilité, quelle que soit la forme d'aide choisie. Les parents doivent être informés et associés au travail concernant les difficultés de leur enfant dans des conditions qui préservent la confiance en l'école et facilitent le processus d'aide.

II.5 Les personnels des réseaux d'aides spécialisées

Interviennent dans le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté :

- les psychologues scolaires ;
- des instituteurs ou professeurs des écoles spécialisés chargés d'aides spécialisées à dominante rééducative, titulaires du CAPSAIS option G ;
- des instituteurs ou professeurs des écoles spécialisés chargés d'aides spécialisées à dominante pédagogique, titulaires du CAPSAIS option E.

La composition du réseau d'aides spécialisées garantit la présence des trois types de personnels afin de pouvoir procéder à l'analyse des besoins particuliers de chaque élève et proposer les aides spécialisées adaptées. Le secteur d'intervention des personnels est déterminé de telle façon qu'il garantisse une véritable efficacité pédagogique, en évitant une dispersion préjudiciable. Lorsque les personnels sont appelés à se déplacer, les frais occasionnés sont prévus lors de l'implantation des emplois.

Un temps équivalent en moyenne à trois heures par semaine est réservé aux activités de coordination et de synthèse pour tous les personnels des RASED.

Les maîtres chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique et à dominante rééducative assurent le même nombre d'heures hebdomadaires que leurs collègues titulaires d'une classe, le temps de coordination et synthèse étant inclus dans ce temps de service hebdomadaire.

L'emploi du temps des psychologues scolaires permet la souplesse nécessaire à l'exercice de l'ensemble de leurs missions.

Leurs obligations de service sont fixées comme suit : 24 heures sont consacrées aux actions de prévention, aux examens cliniques ou psychométriques, aux entretiens avec les familles et les enseignants, aux suivis psychologiques, aux réunions de coordination et de synthèse internes à l'école ou avec les services extérieurs, aux réunions des commissions d'éducation spéciale, aux actions d'intégration, à la participation à des réunions institutionnelles, aux activités d'étude et de formation.

L'action auprès des enfants s'inscrit dans le temps de présence scolaire de ces enfants. Les entretiens avec les parents ou avec les enseignants, les relations avec les organismes et services extérieurs peuvent se dérouler en dehors du temps de présence des élèves pour tenir compte des disponibilités des différents acteurs. Le dépouillement des tests et leur interprétation, l'analyse des entretiens, la rédaction des comptes rendus, les courriers, la préparation des réunions, l'information personnelle sont effectués en dehors de ce temps de service.

III - De l'intégration individuelle au dispositif collectif : scolariser les élèves en situation de handicap

Certains enfants présentent, très précocement, des besoins éducatifs particuliers tels que leurs parents sont conduits à saisir la commission départementale d'éducation spéciale (CDES) bien avant le début de leur scolarité. Cette saisine permet à l'enfant, dès la naissance si besoin est, de bénéficier des aides éducatives, rééducatives ou des soins appropriés, afin de réduire les incapacités et désavantages liés à une déficience sensorielle ou motrice ou à des atteintes d'origines diverses, induisant des perturbations du fonctionnement mental.

Chaque école a vocation à accueillir les enfants handicapés relevant de son secteur de recrutement. Lorsque le directeur reçoit la demande des parents, il examine avec l'équipe éducative les conditions d'accueil et veille à informer la commission de circonscription préscolaire et élémentaire (CCPE) qui notifie cette intégration aux parents. La CCPE est le garant de l'action engagée et veille à la mise en place et au suivi du projet individualisé.

Le médecin de l'éducation nationale ainsi que le psychologue scolaire apportent leurs compétences

particulières pour aider l'équipe éducative à réussir l'accueil.

S'il s'avère que dans telle école particulière, les conditions effectives de l'intégration ne sont pas réunies, il appartient au directeur de l'école d'informer immédiatement l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, président de la CCPE, afin que soit recherchée une solution scolaire adaptée en réponse à la demande des parents. Aucun enfant ne doit rester sans solution scolaire et éducative.

III. 1 Des modalités d'intégration souples et diversifiées

Dès les circulaires de 1982 et 1983, a été retenu le principe d'une souplesse dans les formes et les modalités de l'intégration scolaire.

Dès l'âge de trois ans, si leur famille en fait la demande, les enfants porteurs de maladies ou de handicaps peuvent être scolarisés à l'école maternelle. Toutefois, pour répondre aux besoins particuliers qui sont les leurs, il est le plus souvent indispensable de mettre en place un projet individualisé qui assure la compatibilité entre la scolarité et l'accompagnement, éducatif, rééducatif ou thérapeutique, qui leur est nécessaire. Ainsi, il est possible d'envisager des intégrations à temps partiel, en particulier pour des enfants très jeunes. Toutefois, il importe que ce temps d'intégration soit inclus dans un projet cohérent de prise en charge de l'enfant, qui lui permette de réels progrès et qui ne laisse pas à la famille, la responsabilité exclusive de rechercher les accompagnements appropriés.

Plus généralement, si une scolarisation progressive est parfois judicieuse pour tenir compte de la fatigabilité de l'enfant, il convient d'attirer l'attention sur le fait que des projets d'intégration trop partiels sont presque toujours voués à l'échec. Pour se familiariser avec la classe, y trouver ses repères, en connaître les règles de fonctionnement, tout enfant, qu'il soit ou non handicapé, a besoin de temps. Les apprentissages sociaux s'effectuent nécessairement dans la durée, ils sont scandés par des périodes d'adaptation et des paliers.

Sauf exception, il convient donc d'éviter des projets d'intégration trop limités, déstabilisants pour l'enfant et ses parents, comme pour le maître et les élèves de la classe.

Les démarches d'intégration individuelle à l'école maternelle se sont beaucoup développées au cours des dernières années et ont fait la preuve de leur efficacité pour favoriser le développement cognitif et social des enfants en situation de handicap, comme d'ailleurs celui de tous les enfants. De plus, le temps d'intégration individuelle à l'école maternelle rend possible un suivi attentif associant étroitement les parents. Il crée les conditions favorables à une préparation du passage à l'école élémentaire. Ce suivi doit permettre, le plus souvent possible, l'élaboration d'une démarche d'intégration scolaire.

Un projet d'intégration individuelle dans une classe élémentaire sera élaboré chaque fois que la démarche apparaît réalisable et permet à l'élève de poursuivre tous les apprentissages dont il est capable.

Pour assurer l'accompagnement de l'intégration individuelle, certains départements ont mis en place avec succès des postes d'enseignants spécialisés itinérants, titulaires des options du CAPSAIS correspondant au type de handicap présenté par les élèves. Cette formule s'avère efficace en ce qu'elle permet d'apporter un soutien pédagogique approprié aux élèves mais également informations et aide aux enseignants qui intègrent. Son efficacité est cependant conditionnée par la délimitation d'un secteur d'intervention "raisonnable" pour le maître spécialisé, de telle sorte qu'il ne consacre pas un temps excessif en déplacements, lesquels occasionnent en outre des frais qui doivent être prévus lors de la création de ce type d'emplois.

Il est important de souligner qu'un certain nombre d'enfants handicapés peuvent être intégrés individuellement avec les moyens propres de l'école et/ou avec l'appui d'aides techniques. Dans bien des cas néanmoins l'accompagnement par un service spécialisé ou de soins est indispensable.

La présence d'un auxiliaire de vie scolaire est utile dans certains cas mais elle ne peut être une condition de la scolarisation. De même, elle n'a besoin d'être permanente que dans de rares situations. Le plus souvent, l'auxiliaire de vie scolaire n'intervient que sur une partie du temps scolaire. Ce type de mission peut être assuré soit par des auxiliaires de vie scolaire salariés de services associatifs ou de collectivités locales ou par des aides-éducateurs, même si la mission de ces derniers est plus souvent centrée sur l'aide collective à l'intégration.

L'auxiliaire de vie scolaire peut être amené à effectuer quatre types d'activités : des interventions dans la classe définies en concertation avec l'enseignant (aide pour écrire, manipuler le matériel dont l'élève a besoin,...) ou en dehors des temps d'enseignement (inter-classes, repas, ...), des participations aux sorties de classes occasionnelles ou régulières, l'accomplissement de gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière, ainsi qu'une collaboration au suivi des projets d'intégration (réunions d'élaboration et de régulation du projet individualisé, participations aux rencontres avec la famille...)

En conséquence, la préconisation de l'accompagnement d'un élève par un auxiliaire doit être fondée sur une analyse précise des besoins propres de l'élève. Elle doit être motivée avec soin, en particulier lorsqu'il s'agit d'une présence à temps plein. L'instruction des dossiers est réalisée par la CCPE sur la base de critères partagés, élaborés au plan départemental ; les dossiers sont ensuite soumis à la CDES qui rend un avis. Dans tous les cas, même lorsqu'il s'agit d'une présence à temps partiel, la préconisation de l'aide par l'auxiliaire de vie scolaire est assortie d'une échéance précise, mentionnant la date fixée pour la révision de cette attribution.

Une intégration dans un dispositif collectif, la classe d'intégration scolaire (CLIS), sera proposée dès lors que les besoins de l'élève sont tels que des aménagements substantiels doivent être apportés au moins sur certains aspects de la scolarité.

Ce mode d'intégration est opportun s'il s'avère plus propice à l'acquisition des compétences scolaires, voire de compétences particulières en relation avec les besoins de l'enfant (par exemple, apprentissage du braille pour l'enfant aveugle, consolidation du projet linguistique, oraliste ou bilingue, pour l'enfant sourd, adaptations de certains apprentissages pour tenir compte de difficultés électives sévères, aménagement du rythme d'apprentissage pour des enfants présentant des maladies invalidantes ou des déficiences motrices complexes...)

III. 2 Une diversité de CLIS mais un point commun : la cohérence du projet pédagogique

La CLIS est une classe de l'école et son projet intégratif est inscrit dans le projet d'école. Elle a pour mission d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires ou exceptionnellement maternelles, des élèves en situation de handicaps afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

L'admission en CLIS d'un élève est subordonnée à la décision d'une des commissions d'éducation spéciale. La situation des élèves est révisée régulièrement conformément aux dispositions de la circulaire du 22 avril 1976.

L'effectif de ces classes est limité à 12 élèves, mais, dans certains cas (par exemple, troubles graves du développement), l'effectif envisagé doit être très sensiblement inférieur.

La CLIS compte pour une classe dans le calcul du nombre de classes de l'école, notamment pour l'attribution des décharges de direction.

L'effectif des élèves de CLIS est comptabilisé séparément de l'effectif des autres classes de l'école en ce qui concerne les mesures de carte scolaire.

Les maîtres chargés de CLIS sont titulaires du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS).

Il est souhaitable de maintenir quatre types de CLIS répondant aux besoins d'enfants différents. De même, l'organisation de la classe d'intégration scolaire autour d'un projet élaboré pour des élèves présentant des besoins du même ordre n'est pas remise en cause. Toutefois, il n'apparaît pas opportun de l'organiser sur le fondement d'une catégorie diagnostique exclusive, celle-ci ne garantissant aucunement que les enfants présentent des besoins identiques.

- Les CLIS 1 ont vocation à accueillir des enfants présentant des troubles importants des fonctions cognitives qui peuvent avoir des origines et des manifestations très diverses : retard mental global, difficultés cognitives électives, troubles psychiques graves, troubles graves du développement...

Cela conduit à souligner la nécessité d'attacher une attention particulière à la composition de chaque classe de manière à assurer la compatibilité des projets individualisés avec le fonctionnement collectif du groupe. La constitution du groupe doit impérativement être effectuée en ayant le souci d'un projet pédagogique cohérent, condition indispensable de progrès pour les élèves. Il ne s'agit évidemment pas de rechercher une homogénéité qui serait vide de sens, mais une compatibilité des besoins des élèves et des objectifs d'apprentissage, qui rende possible une véritable dynamique pédagogique.

Cela vaut pour tous les types de CLIS, mais revêt une importance particulière pour la CLIS 1.

Les maîtres chargés de CLIS 1 sont titulaires de l'option D du CAPSAIS.

Toutefois, les personnels titulaires du CAPSAIS option E en poste actuellement dans ces classes peuvent y être maintenus. Des actions de formation continue appropriées leur sont proposées.

- Les CLIS 2 accueillent des enfants présentant une déficience auditive grave ou une surdité, et pour lesquels l'orientation vers un dispositif collectif s'avère opportune.

Toutefois le critère de perte auditive définie de façon purement audiométrique ne peut constituer le seul élément dans la décision d'admission. Il convient de prendre en compte l'ensemble des potentialités de l'enfant, son appétence et ses compétences en matière de communication, son comportement social, ses acquisitions scolaires, l'aide familiale qui peut lui être apportée.

Dans l'élaboration du projet individualisé, un soin particulier est attaché aux conditions d'un développement optimal de la communication en français.

Les élèves peuvent bénéficier pour l'enseignement et le perfectionnement de la parole, dans ses composantes audio-vocales, de l'intervention d'orthophonistes ou de professeurs de sourds, titulaires des certifications délivrées par le ministère de l'emploi et de la solidarité.

Les maîtres chargés de CLIS 2 sont titulaires de l'option A du CAPSAIS.

- Les CLIS 3 accueillent des enfants présentant une déficience visuelle grave ou une cécité, quelles que soient l'origine, la précocité d'apparition et l'évolution éventuelle de la déficience.

L'approche de la situation de l'enfant et les décisions qui s'y rapportent ne peuvent se référer uniquement à l'expression chiffrée de l'acuité visuelle et à la description du champ de vision, mais doivent être abordées en tenant compte de la spécificité des déficiences visuelles importantes ou de la cécité dans leurs divers aspects.

Dans l'élaboration du projet individualisé on veillera à prendre en compte, selon les besoins propres à chaque enfant, les objectifs d'éducation des restes visuels et/ou d'éducation des suppléances sensorielles. Le recours à des techniques palliatives ou encore l'utilisation de moyens auxiliaires visant au développement de l'autonomie seront envisagés. On s'attachera à assurer le développement de la faculté de s'orienter et de se diriger ainsi que l'apprentissage de certaines modalités de communication et d'interactions sociales. Les maîtres chargés de CLIS 3 sont titulaires de l'option B du CAPSAIS.

- Les CLIS 4 accueillent prioritairement des élèves présentant une déficience motrice. Toutefois, ce n'est pas la seule déficience motrice qui justifie l'orientation en CLIS, mais bien les besoins particuliers (fatigabilité, lenteurs et difficultés d'apprentissages qui y sont associées) qui font pencher pour le choix d'un dispositif collectif d'intégration offrant une plus grande souplesse. La gravité de l'atteinte motrice, l'existence de pathologies associées ne constituent pas, en elles-mêmes des contre-indications.

Il est également possible de proposer l'orientation vers une CLIS 4 à un élève dont les difficultés d'apprentissage, en liaison avec une maladie chronique ou invalidante, peuvent nécessiter un aménagement du rythme des apprentissages. Cela est d'autant plus envisageable que les enseignants qui exercent dans ces classes doivent être titulaires de l'option C du CAPSAIS.

Des indications pédagogiques détaillées relatives au fonctionnement des différents types de CLIS feront

l'objet d'une publication ultérieure sous forme de brochure.

Le travail effectué dans les CLIS doit être soutenu par l'action des établissements ou services sanitaires ou médico-éducatifs. Pour les élèves scolarisés dans ces classes, leur progression optimale ne peut être

assurée par l'école seule mais implique qu'ils puissent bénéficier d'accompagnements éducatifs, rééducatifs ou thérapeutiques. La signature de conventions entre l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, et les responsables des établissements ou services concernés permet d'assurer des conditions de coopération plus efficaces. Toutefois, dans certains cas, les accompagnements nécessaires peuvent être effectués par des praticiens en exercice libéral, selon le choix de la famille de l'enfant.

Dans tous les cas où sont prévues des interventions de services de soins ou des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), les modalités d'organisation des synthèses, définies en général dans le projet individuel d'intégration, doivent avoir été clairement précisées avec les partenaires et prises en compte dans le projet de la classe, de telle sorte que l'enseignant puisse assister à ces réunions. La participation indispensable de l'enseignant de CLIS, aux réunions de coordination et de synthèse, ne doit pas conduire à réduire le temps de scolarisation des élèves.

III. 3 La CLIS, une classe "ouverte"

La CLIS constitue dans l'école un dispositif d'intégration, non une classe fermée sur elle-même. C'est bien la raison pour laquelle l'existence d'une CLIS dans une école est signalée au mouvement des enseignants du premier degré, le fonctionnement du dispositif impliquant tous les enseignants de l'école. Chaque CLIS se caractérise par un projet d'organisation et de fonctionnement élaboré par le maître titulaire de la classe en association étroite avec l'ensemble de l'équipe éducative, incluant évidemment le médecin de l'éducation nationale et le psychologue scolaire, sous la responsabilité du directeur d'école et en liaison avec l'inspecteur de la circonscription. Ce projet est transmis à la CCPE.

Chaque élève scolarisé en CLIS doit pouvoir bénéficier de temps d'intégration dans des classes ordinaires, autant que ses moyens le lui permettent. L'enseignant de la CLIS ne peut réussir seul le pari de la scolarisation des enfants qui lui sont confiés, en gérant simultanément son projet collectif de classe et les projets nécessairement individualisés pour chaque élève. Il ne peut y parvenir que dans une étroite coopération avec l'ensemble de l'équipe éducative de l'école, incluant, le cas échéant, les aides-éducateurs dont l'expérience montre qu'ils peuvent largement contribuer à la réussite de ce processus. Pour les élèves scolarisés en CLIS 2, 3 et 4, il est indispensable, en particulier au cycle 3, qu'ils soient intégrés à une classe de référence, leur permettant de bénéficier d'enseignements dans toutes les disciplines (objectif très difficile à atteindre en CLIS, du fait de la diversité des âges des élèves et de leurs besoins). Mais le processus d'intégration a plus largement pour finalité de permettre aux enfants scolarisés dans ces classes de prendre la mesure du fait qu'ils grandissent et apprennent, ce qui se traduit, entre autres, par le fait de " changer de classe ".

Les élèves de CLIS 1, qui constituent une population d'enfants aux besoins très divers, doivent également bénéficier, en fonction de leurs possibilités et de leurs intérêts, de plages d'intégration qui les encouragent à progresser, à dépasser leurs difficultés. Les expériences conduites en ce domaine confirment que l'intégration dans des classes ordinaires, pour des activités précises, est un puissant facteur de socialisation et de progrès sur le plan cognitif, pour les élèves qui en bénéficient. Réciproquement, il ne faut voir que des avantages à ce que, pendant les temps d'intégration ou dans le cadre de décroissements, des enfants de classe ordinaire viennent dans la CLIS pour participer à des activités sous la responsabilité du maître. Ces démarches doivent être prévues dans le projet d'école. Il importe, pour la réussite du processus intégratif, que le maître de la CLIS soit perçu par tous les élèves de l'école, non comme un maître "à part", mais comme un maître "à part entière".

IV - Une politique départementale cohérente de l'adaptation et de l'intégration scolaires

IV.1 Un pilotage départemental

Comme le précise la circulaire n° 2002-111 du 30 avril 2002 (voir dans ce numéro page 1265), les dispositifs d'adaptation et d'intégration scolaires constituent des ressources différentes mais complémentaires pour permettre aux écoles de scolariser tous les élèves. Leur organisation représente un volet fort de la politique éducative élaborée au plan académique. Néanmoins, c'est à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN), en liaison étroite avec le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales (DDASS), qu'il revient d'assurer la mise en œuvre et l'actualisation de cette politique au plan départemental en s'appuyant sur un groupe de pilotage qui comprend nécessairement le ou les inspecteurs chargés de l'adaptation et de l'intégration scolaires et les représentants de l'éducation nationale au sein des groupes Handiscol' de manière à assurer au mieux la cohérence de l'action départementale.

Le groupe Handiscol' recueille et organise les informations nécessaires au suivi et à l'adaptation éventuelle de cette politique. Les travaux qu'il conduit doivent également permettre à l'inspecteur d'académie de déterminer les ajustements nécessaires du réseau départemental d'accueil collectif des élèves en situation de handicap dans des CLIS.

On attachera une importance particulière aux conditions d'accessibilité, entendue au sens large, de ces classés et aux moyens spécifiques indispensables à leur équipement et à leur fonctionnement (mobiliers ou sanitaires aménagés, matériels pédagogiques adaptés, fournitures spécifiques, ...). Les critères de répartition et d'implantation des emplois affectés aux dispositifs de PAIS, selon les circonscriptions et selon les écoles, doivent faire l'objet d'un examen d'ensemble au plan départemental. L'équité dans la distribution des emplois affectés aux réseaux d'aides s'appuie sur le partage d'indicateurs communs pour l'analyse des priorités.

L'évaluation du dispositif départemental et des besoins en personnels qualifiés est assurée de façon régulière, sous l'autorité de l'IA-DSDEN avec le concours de l'inspecteur chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaire. Le bilan de cette évaluation fait l'objet d'un rapport annuel présenté au comité technique

paritaire départemental.

Qu'il s'agisse des CLIS ou des réseaux, l'association des collectivités locales à la réflexion permet de créer les conditions favorables à leur bon fonctionnement (disponibilité de locaux, présence de personnels de service qualifiés, financement de certaines dépenses, ...). Elle doit donc être activement recherchée.

IV.2 Une élaboration départementale de la carte des CLIS coordonnée avec l'équipement médico-social

Compte tenu des travaux effectués dans le cadre du groupe Handiscol' en liaison étroite avec le DDASS, l'IA-DSDEN soumet au CTPD les ajustements qu'il apparaît nécessaire d'apporter à la carte départementale des CLIS. Cette carte inclut les CLIS1 qui, dès lors qu'elles constituent un dispositif de scolarisation fortement articulé autour du projet pour un groupe d'élèves ayant des besoins relativement proches, doivent être coordonnées au-delà du seul territoire de la circonscription. Il est en effet évident que, tout comme pour les CLIS 2, 3 et 4, les élèves qui y sont affectés ne relèvent pas nécessairement de la même circonscription. Cela implique que soit disponible au plan départemental, une information sur les projets pédagogiques de ces classes, et que leur implantation géographique fasse l'objet d'une réflexion au plan du département prenant en compte notamment l'équipement médico-social départemental susceptible d'assurer la complémentarité en termes éducatif, pédagogique et thérapeutique nécessaire à la scolarisation des élèves concernés. Il peut également s'avérer pertinent de penser des coordinations interdépartementales pour des CLIS implantées sur des zones limitrophes.

IV.3 Une réutilisation réfléchie des emplois jusqu'alors affectés aux classes de perfectionnement

Dans une organisation d'ensemble de l'école qui coordonne les compétences individuelles des enseignants, l'implication des personnels des réseaux d'aides et les diverses modalités d'intégration, le maintien des classes de perfectionnement ne saurait se justifier car elles perpétuent une forme de scolarisation des élèves en difficulté scolaire, incompatible avec l'école telle que la définit la loi d'orientation du 10 juillet 1989, telle que l'organise l'ensemble des textes publiés depuis.

Les classes de perfectionnement, encore existantes, doivent être impérativement supprimées dans les deux années à venir.

Pour effectuer ces suppressions, deux démarches complémentaires s'imposent :

- procéder dans chaque CCPE à l'examen individuel de la situation des élèves actuellement scolarisés en classe de perfectionnement afin de déterminer, au cas par cas, la solution appropriée. Chaque enfant actuellement scolarisé dans une de ces classes doit bénéficier d'un projet personnalisé, auquel participent si besoin les personnels des RASED, que l'élève soit au cycle II ou au cycle III ;
- étudier au sein des instances paritaires compétentes un plan de réutilisation des postes correspondant aux besoins recensés dans le département et complétant les dispositifs existants, soit pour renforcer les réseaux d'aides spécialisées, soit pour compléter l'équipement en CLIS. Dans le second cas, il appartient à l'inspecteur d'académie d'opérer le lien nécessaire avec les travaux réalisés dans le groupe départemental Handiscol', en associant étroitement, tant les différents établissements ou services assurant l'accompagnement rééducatif ou thérapeutique des élèves, que les collectivités locales.

La suppression des classes de perfectionnement ne saurait être réduite à une décision administrative. Elle suppose une réflexion d'ensemble sur la politique en matière d'adaptation et d'intégration scolaires dans le premier degré et la recherche des solutions les plus pertinentes pour les élèves.

IV.4 L'animation des dispositifs - La formation des personnels

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté s'intègrent dans un dispositif global au service d'une politique en faveur de la réussite scolaire. Sous la responsabilité de l'inspecteur de la circonscription, ce dispositif-ressource, conçu dans sa globalité au service de tous les élèves de la circonscription, est mobilisé selon les priorités définies à l'issue d'une analyse de besoins conduite par les personnels spécialisés en relation avec les équipes pédagogiques et avec l'équipe de circonscription.

Il importe que les indicateurs soient partagés par l'ensemble des acteurs. Pris en compte pour la détermination des priorités, ils seront aussi utilisés pour l'évaluation globale du dispositif. Le secteur d'intervention de chaque RASED autour de l'école de rattachement, de même que le nombre de personnes par RASED, sont définis selon cette approche globale.

L'inspecteur de la circonscription évalue l'action du réseau en procédant avec l'ensemble des intervenants à l'examen critique de son fonctionnement et de ses résultats.

Il procède à l'inspection individuelle des intervenants en situation professionnelle, à l'exception des entretiens pratiqués avec les enfants ou leurs familles.

Il associe chaque fois qu'il est possible son collègue spécialisé à cette activité.

Il est régulièrement informé de l'emploi du temps des membres des RASED, et de leurs variations éventuelles dans le cours de l'année. Il veille à organiser régulièrement des réunions de concertation et met en place, en collaboration avec les membres des RASED, les conditions de l'évaluation de leurs activités (instruments, périodicité, etc.). Quand elle est possible, la participation des directeurs d'école est un facteur positif pour la cohérence du travail entrepris en faveur des élèves en difficulté.

Les personnels des RASED et des CLIS sont associés aux animations pédagogiques et aux stages de formation continue conçus en faveur des enseignants de la circonscription.

Il est également pertinent d'organiser au plan départemental des échanges de pratiques sur des problématiques communes, notamment à l'attention des enseignants de CLIS trop souvent isolés. La coanimation par l'inspecteur chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaires et un autre inspecteur est une solution à envisager aussi souvent que possible. On ne verra que des avantages à associer à ces actions de

formation, autant qu'il est possible, des personnels assurant l'accompagnement éducatif, rééducatif ou thérapeutique des élèves.

Des actions spécifiques doivent également être conçues à l'intention des équipes engagées dans des démarches d'intégration, éventuellement dans un cadre académique.

Les actions du plan de formation continue destinées aux personnels spécialisés doivent intégrer, si nécessaire, le changement que peut représenter la suppression des classes de perfectionnement et, dans tous les cas, accompagner la mise en œuvre de la politique départementale afin d'aider à l'évolution des pratiques.

Des actions rassemblant des équipes d'école où sont implantées des CLIS doivent faciliter l'organisation et le fonctionnement de ces classes.

De même, il convient d'envisager l'organisation d'actions de formation continue permettant aux enseignants spécialisés de mieux répondre aux besoins d'élèves présentant des difficultés sur le plan langagier et notamment des troubles spécifiques du langage, trop peu identifiés jusqu'à maintenant. En effet, quelle qu'en soit l'origine, ces difficultés doivent toujours faire l'objet d'une attention particulière à la mesure de leurs répercussions possibles sur les apprentissages scolaires. En outre, lorsqu'il s'agit de difficultés liées à des troubles spécifiques du langage, leur prise en charge s'effectue nécessairement au long cours, durant la scolarité de l'élève.

Plus globalement, la formation continue des enseignants spécialisés doit leur permettre d'actualiser leurs connaissances et leurs compétences pour mieux répondre aux besoins particuliers des élèves qui leur sont confiés, qu'il s'agisse des utilisations possibles des technologies de l'information ou de la communication ou des apports de la recherche, notamment dans le domaine des apprentissages.

Il est également nécessaire de concevoir des actions de formation visant à soutenir et faciliter le travail d'équipes pluridisciplinaires.

Ce plan d'ensemble doit également conduire à clarifier les options du CAPSAIS requises pour chaque poste spécialisé, en relation avec un plan de formation des personnels. En effet, compte tenu des besoins particuliers des élèves auxquels ils ont affaire, il est indispensable que des personnels ayant une formation spécialisée soient affectés sur ces emplois.

Pour favoriser l'accès à la spécialisation des enseignants du premier degré, il conviendra de favoriser une diversification des modalités de formation, adaptées aux options, de telle sorte que davantage de souplesse soit possible dans l'accès à la certification.

Cette circulaire abroge et remplace les circulaires n° 90-082 du 9 avril 1990 (Mise en place et organisation des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et n° 91-304 du 18 novembre 1991 (Scolarisation des enfants handicapés à l'école primaire. Classes d'intégration scolaire - CLIS).

*Pour le ministre de l'éducation
nationale et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR
Pour la ministre de l'emploi et de la solidarité
et par délégation,
La directrice générale de l'action
sociale
Sylviane
LEGER*

(BON°19 du 09-05-2002)

Enseignement élémentaire et secondaire

ÉLÈVES HANDICAPÉS

Scolarisation des élèves handicapés : préparation de la rentrée 2005

NOR : MENE0501834C

RLR : 501-5

CIRCULAIRE N°2005-129 DU 19-8-2005

MEN - DESCO

SSH

Réf. : C. DGAS/SD 3C/2005/390 du 19-8-2005

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux préfètes et préfets de département, directions départementales des affaires sanitaires et sociales ; aux préfètes et préfets de

région, directions régionales des affaires sanitaires et sociales

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées conforte le principe du droit à l'accès au service public de l'éducation pour les enfants ou adolescents handicapés dès la rentrée scolaire 2005. Les principales dispositions de cette loi entreront en application au 1er janvier 2006. A cette date, une maison départementale des personnes handicapées (MDPH), constituée en groupement d'intérêt public (GIP), doit être créée dans chaque département ; elle a notamment vocation à mettre en place et organiser le fonctionnement :

- de l'équipe pluridisciplinaire qui, à partir du projet de vie exprimé par la personne handicapée, ses parents ou son représentant légal, et après avoir procédé à l'évaluation de ses besoins (notamment en milieu scolaire pour les enfants et adolescents), devra élaborer un plan de compensation dont le projet personnalisé de scolarisation est un élément ;
- de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui fusionne les compétences des actuelles commissions départementales d'éducation spéciale (CDES) et commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) et qui constitue donc la nouvelle instance de décision, ouvrant les droits en matière de prestation et d'orientation.

Les décrets mettant en place cette organisation sont en cours de rédaction. Ils feront l'objet de consultations pour être publiés à l'automne 2005, de même que les décrets modifiant le code de l'éducation, et notamment celui qui définit la notion d'établissement scolaire de référence, le projet personnalisé de scolarisation et les équipes de suivi de la scolarisation.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CIMSA), établissement public qui aura un rôle d'expertise dans l'élaboration des schémas nationaux et des programmes interdépartementaux d'accompagnement du handicap, a été installée par le Premier ministre le 2 mai 2005. La CNSA jouera également un rôle d'animation et d'évaluation du réseau des MDPH. À ce titre, elle devra participer à l'élaboration de référentiels, méthodes et outils d'évaluation de la situation et des besoins des personnes handicapées. Dans l'attente des changements importants introduits par la loi, il est nécessaire de prévoir un certain nombre de mesures destinées à mobiliser tous les services concernés pour accompagner et préparer leur mise en œuvre dans les meilleurs délais, notamment, l'inscription des enfants handicapés dans l'école de leur secteur dès la rentrée 2005. C'est l'objet de la présente circulaire.

1 - Assurer l'Information des publics et des acteurs concernés

Il est indispensable de répondre à la demande des parents, qui s'interrogent sur les dispositions de la loi entrant en vigueur dès la rentrée scolaire 2005, s'agissant notamment des possibilités d'inscription des enfants dans les établissements scolaires.

Il convient de les informer des mesures transitoires déjà mises en œuvre dans le département et des dispositions essentielles de la nouvelle loi qui entreront en vigueur le 1er janvier 2006.

C'est la raison pour laquelle il a été demandé plus particulièrement aux services du ministère en charge de

l'éducation nationale de prévoir dès la fin du mois d'août 2005 une cellule d'écoute téléphonique pour

apporter toutes réponses utiles aux interrogations des parents et des enseignants. Vous pourrez vous

référer si nécessaire aux jeux de questions et de réponses mis en ligne sur le site Handiscol.

Il conviendra également que les directions départementales des affaires sanitaires et sociales et

les inspections académiques organisent des rencontres avec les associations de parents d'enfants et

d'adolescents handicapés et les gestionnaires d'établissements médico-éducatifs, afin de leur apporter

l'information la plus complète et la plus précise possible et de donner les renseignements pratiques utiles

pour cette rentrée. Vous devrez vous attacher à prévenir toute difficulté par la concertation et l'association

des directeurs des établissements et services médico-éducatifs à votre démarche. Vous pourrez utilement vous appuyer sur les conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées (CDCPH).

2 - Organiser les collaborations nécessaires

Afin d'être en mesure de tenir compte au mieux des attentes des parents d'enfants handicapés dès la rentrée scolaire 2005, et de préfigurer les changements à venir, il vous appartient d'organiser dans les meilleurs délais un rapprochement entre vos services (inspection d'académie- direction départementale des affaires sanitaires et sociales) de manière à apporter conjointement les réponses adaptées sur le terrain. À ce titre, il vous appartient de mettre en place, selon les modalités de votre choix, l'organisation appropriée (désignation de personnes référentes par chacun des services, mise en place d'une cellule plus formelle...). Elle devra être informée de toutes les difficultés qui se présentent, ainsi que de toutes les dispositions prises par les écoles ou par les établissements médico- sociaux et la CDES. Elle contribuera aussi à préparer la mise en œuvre des mesures entrant en vigueur au 1er janvier 2006. Dans le cadre de cette organisation, vous veillerez notamment à diffuser les directives générales nécessaires et à apporter des solutions adaptées pour chaque cas particulier. Dès à présent, il serait bon d'informer les services du département, avec lesquels vous travaillez à la mise en place de la future maison départementale des personnes handicapées, des dispositions que vous comptez arrêter afin de favoriser les collaborations à venir au sein de la maison départementale.

3 - Organiser l'inscription et rechercher les solutions adaptées à chaque élève handicapé

3.1 Faire droit, dès la rentrée 2005, à l'inscription des enfants handicapés dans l'école de leur secteur

Dès à présent, l'inscription d'un enfant handicapé dans l'école de son secteur est de droit. Dans la situation où l'enfant est **déjà scolarisé** dans une autre école ou un autre établissement scolaire, soit parce que celui-ci s'est avéré plus accessible, soit parce qu'il dispose d'une classe d'intégration scolaire (CLIS) ou d'une unité pédagogique d'intégration (UPI), ses conditions d'inscription dans l'école ou rétablissement scolaire "de référence" seront précisées par les décrets prévus par la loi qui seront publiés dans le courant de l'automne. Ces mêmes décrets préciseront la situation des enfants et adolescents actuellement accueillis dans les établissements de santé ou médico- sociaux. Les conditions permettant l'inscription et la fréquentation d'un établissement scolaire seront fixées par convention entre les autorités académiques et l'organisme gestionnaire de l'établissement de santé ou médico- social. Dans cette perspective, des contacts préalables doivent être rapidement établis entre ces derniers. Il est possible que les parents demandent l'inscription de leur enfant dans l'école ou l'établissement scolaire de leur secteur. Les modalités de fréquentation de rétablissement scolaire pourront alors être examinées dans le cadre de la révision du projet éducatif, thérapeutique et pédagogique de l'enfant par la CDES en lien avec les parents et l'école concernée.

3.2 Dès la rentrée 2005, organiser le parcours de tout enfant handicapé

La plupart des élèves handicapés qui vont être scolarisés en septembre sont déjà connus et leur accueil dans l'école a été préparé. Certaines équipes pédagogiques, principalement en écoles maternelles, seront amenées à recevoir des parents ayant souhaité faire valoir leur droit à inscrire leur enfant dans l'école de leur secteur, appelée à devenir son établissement scolaire "de référence". Dans ce cas, ces parents peuvent demander aux directeurs d'école l'admission de leur enfant à l'école sans qu'il y ait eu d'analyse préalable de leur situation par la CDES.

Il vous appartient de mettre en place dans les meilleurs délais des modalités d'accueil adaptées, permettant de faire face aux difficultés susceptibles de se poser, au mieux de l'intérêt de l'enfant. Ces enfants doivent pouvoir bénéficier d'un accueil à compter de la prochaine rentrée, au moins à temps partiel, afin que soit réalisée une première évaluation de leurs besoins en situation scolaire et que leur dossier soit constitué et examiné par les CCPE **avant le 15 novembre**, puis transmis immédiatement, si cela s'avère utile, à la CDES. Il appartient aux présidents de CDES de réunir la commission, en séance plénière et exceptionnelle, **avant le 15 décembre**, afin qu'une décision soit adressée aux parents. Les directeurs d'école ou chefs d'établissement concernés devront donc informer, dès le premier entretien avec les parents, les secrétaires des commissions de circonscription de ces situations particulières et inviter les familles à prendre contact avec ces secrétaires dans les meilleurs délais.

Enfin, dès septembre, les commissions départementales d'éducation spéciale (CDES) devront attacher un soin particulier à l'examen des situations des enfants ou adolescents qui sont actuellement en liste d'attente pour leur admission dans un établissement médico- éducatif, ou éventuellement sans solution. L'inscription à l'école d'enfants dont les besoins spécifiques n'ont pas été préalablement évalués devrait se produire dès cette année, essentiellement en école maternelle. C'est pourquoi, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du 1er degré, qui auront à mettre en œuvre ces modalités d'aide à l'accueil et à la scolarisation, en assureront le suivi et l'évaluation, en lien avec l'inspecteur chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaires. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 11 février 2005, l'évaluation des besoins en situation scolaire d'enfants handicapés contribuera ainsi à l'évaluation que devra réaliser l'équipe pluridisciplinaire, préalablement à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation et à la décision de la Commission des droits et d'autonomie (CDA). Les parents d'enfants handicapés devront être étroitement associés à l'ensemble de ces démarches.

4 - Les moyens disponibles

4.1 Renforcer *les* capacités d'accueil des écoles et des établissements scolaires grâce à des
<http://www.education.gouv.fr/bo/200573 l/MENE0501834C.htm>

29/1

0/2005

moyens complémentaires

Comme il a été indiqué au point 3, certaines équipes pédagogiques auront à accueillir, surtout en maternelle, des enfants handicapés dont la situation n'a fait au préalable l'objet d'aucun examen par les commissions actuellement en place.

Pour faciliter le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires dans la période transitoire qui précédera la première évaluation des besoins, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN) pourront faire appel **en tant que de besoin, aux** personnels recrutés sur des contrats d'accompagnement vers l'emploi, jusqu'à la régularisation de la situation des élèves concernés, consécutive à la décision de la CDES.

Cette aide n'a pas à revêtir de caractère automatique, elle doit être justifiée par la situation de l'enfant. La scolarisation d'un élève handicapé ne peut être considérée comme représentant systématiquement une charge spécifique qui devrait être compensée. En outre, cette aide est attribuée à l'équipe pédagogique et ne peut être conçue comme une aide individuelle apportée à l'élève, ce qui risquerait alors de préjuger de la future décision de la CDES. Cette aide doit permettre une évaluation plus exacte des besoins de l'élève dans l'attente d'une décision de la CDES. Ce point devra être clairement précisé tant aux parents qu'aux enseignants concernés.

Les personnels des commissions d'éducation spéciale (CCPE, CDES) devront travailler en étroite coopération avec les directeurs d'école concernés.

Les données recueillies par les coordonnateurs départementaux des services d'auxiliaires de vie scolaire font apparaître qu'actuellement près de 54% des élèves handicapés bénéficiant d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont des élèves d'école maternelle. Dans ce contexte particulier, l'AVS a essentiellement pour fonction d'accompagner leur entrée dans l'école. En effet, pour ces enfants, il s'agit de la première expérience de socialisation dans une collectivité nombreuse. Ils ont donc besoin d'une attention particulière, d'autant plus que leurs condisciples du même âge ne disposent eux-mêmes que d'une autonomie assez relative. Enfin, chez des enfants de 3 à 4 ans, il est trop tôt pour appréhender avec précision leurs besoins en matière d'aide aux apprentissages proprement scolaires et donc déterminer des modalités spécifiques d'intervention de l'AVS.

C'est la raison pour laquelle il est demandé aux IA-DSDEN de mobiliser préférentiellement, notamment dans les classes de petite et moyenne sections d'école maternelle, des personnels recrutés sur des contrats d'accompagnement vers l'emploi pour assurer les fonctions d'aide à l'accueil et à la scolarisation des élèves handicapés (ASEH).

Dans les profils de postes réservés à ces fonctions, ils privilégieront le recrutement de personnels titulaires de diplômes des filières sanitaires et sociales (CAP petite enfance, BEP carrières sanitaires et sociales). Ces personnels peuvent en effet, dans ce cadre de travail, valoriser leurs connaissances et compétences et trouver l'occasion d'une expérience professionnelle facilitant leur retour à un emploi durable dans les métiers de la petite enfance ou du travail social.

Les IA-DSDEN désigneront le ou les établissements publics locaux d'enseignement qui joueront le rôle d'établissements supports pour effectuer le recrutement des ASEH pour le compte des écoles.

La contribution de ces nouveaux personnels recrutés sur des fonctions d'ASEH doit permettre de conforter les missions propres aux AVS pour accompagner les élèves présentant un handicap dans les niveaux élémentaire et secondaire de la scolarité.

La mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et l'évaluation de leur efficacité donnera lieu à un premier bilan en juin 2006.

4.2 Mobiliser Ses moyens médico-sociaux

Les services médico-sociaux d'accompagnement dans la scolarisation des enfants et adolescents handicapés (SESSAD) doivent constituer en liaison étroite avec les CDES un pôle de ressources pour la gestion de situations particulières et difficiles. Compte tenu de leur spécificité et de leur savoir faire, les établissements médico-sociaux devront aussi mobiliser leurs capacités d'ouverture et d'adaptation dans le contexte particulier de cette rentrée. Ces services sont à même d'aider à résoudre au mieux des situations d'enfants qui, pour la première fois, seront inscrits à l'école et qui peuvent nécessiter des accompagnements médico-sociaux complémentaires à ceux proposés par les services de l'éducation nationale.

Les établissements médico-sociaux sont aussi au premier chef concernés par l'inscription dans un établissement scolaire de référence de tous les enfants dont ils ont la responsabilité. À ce titre, ils seront appelés à renforcer leurs relations avec les écoles ou établissements scolaires dans le cadre des conventions qui seront mises en place en application de l'article L.112.1 du code de l'éducation.

Les DDASS doivent veiller à la bonne adéquation entre l'évolution des besoins d'accompagnement et l'offre disponible.

5 - Piloter le partenariat

Pour assurer dans de bonnes conditions le déroulement des opérations pendant la période transitoire et la préparation des mesures entrant en vigueur au premier janvier 2006, vous veillerez à assurer un pilotage conjoint de vos services et à mobiliser l'ensemble des partenaires (écoles, services médico-sociaux). Il est important d'engager une démarche commune et opérationnelle dans l'intérêt même des publics concernés.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Gilles de ROBIEN

Le ministre délégué à la sécurité sociale,

aux personnes âgées, aux personnes handicapées

et à la famille
Philippe BAS

<http://www.education.gouv.fr/bo/200573 l/MENE0501834C.htm>

29/10/2005